

République Française  
oooooooooooo

Préfecture du de la Haute Saône  
à Vesoul  
-----

Tribunal administratif  
de Besançon  
-----

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Ce jour, cinq mai deux mil vingt et un,

Nous soussignés,

Patrick THOMAS, Président ainsi que Bernard THOMASSEY, Robert BOSSONNET, Jean-Claude LASSOUT et Gilles OUDOT, Membres titulaires au sein de la commission d'enquête désignée par décision E21000014/25 signée le 24 février 2021 par Monsieur Thierry TROTTIER, Président du Tribunal Administratif de Besançon,

Vu l'article R 123-18 du Code de l'environnement,

Vu l'enquête publique relative **au projet d'aménagement de la déviation Est de Vesoul** :

- ☞ déclaration d'utilité publique valant déclaration de projet et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernés par le projet,
- ☞ autorisation environnementale (*loi sur l'eau – espèces protégées*)

Rapportons les observations formulées par le public et invitons le Maître d'ouvrage à fournir un mémoire en réponse.

### PREAMBULE

L'enquête publique unique ouverte du lundi 29 mars 2021 à partir de 9h00 au vendredi 30 avril 2021 à 17h00, soit durant 33 jours consécutifs s'est déroulée selon les modalités prévues et annoncées, sans aucun incident ou dysfonctionnement.

Le public a été informé :

- ☞ Par la mise en œuvre des obligations réglementaires :
  - ✓ affichage de l'avis d'enquête au(x) panneau (x) d'affichage des cinq communes concernées par le projet (*Valleriois-Lorioz, La Demie, Quincey, Colombe lès-Vesoul et Frotey-lès-Vesoul*) ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV),
  - ✓ Publications des annonces légales à deux reprises dans des journaux locaux : « L'Est Républicain » et « La Presse de Vesoul »,

- ✓ affichage réglementaire de l'avis d'enquête visible de la voie publique sur les lieux du projet (*affiches format A2 sur fond jaune*),

☞ Par la mise en œuvre d'initiatives complémentaires

- ✓ affichage de l'avis d'enquête sur 2 grands panneaux de 4x3m installés à des passages routiers importants,
- ✓ diffusion de plaquettes d'information et de flyers,
- ✓ diffusion de l'information via « panneaux pocket ».

Le dossier pouvait être consulté dans les mairies concernées du projet et au siège de la CAV durant les horaires habituels d'ouverture. En outre le public a eu la possibilité de consulter le dossier à tout sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Saône (<https://www.hautesaone.gouv.fr> – Rubriques : *Politiques publiques – Environnement – information et consultation du public – Enquêtes publiques – Autres*), ainsi que sur le registre dématérialisé, via le lien : <http://rn57-vesoul.enquetepublique.net> ; un dossier informatique était également à la disposition du public dans les communautés de communes du rayon d'affichage.

Le public a bénéficié de la faculté de consigner ses appréciations, réclamations et suggestions :

- ☞ par voie dématérialisée via un registre électronique ( <http://rn57-vesoul.enquetepublique.net>) ou par courriel ([rn57-vesoul@enquetepublique.net](mailto:rn57-vesoul@enquetepublique.net)),
- ☞ Par voie classique en les inscrivant ou en les déposant sur les registres prévus à cet effet et mis à disposition dans les mairies des 5 communes concernées par le projet et au siège de la CAV,
- ☞ Par correspondance adressée ou déposée à l'attention du Président de la Commission d'enquête en Mairie de Quincey, siège de l'enquête publique.

Notas relatifs aux mesures sanitaires ainsi qu'aux restrictions de déplacement résultant des dispositions du décret 2021-384 du 2 avril 2021 visant à lutter contre la pandémie de COVID 19 :

- ☞ *En raison de cas contact chez tout le personnel administratif de la mairie de Quincey, cette dernière a été fermée au public le lundi 29 mars 2021. Toutefois, la permanence a été assurée comme prévu de 9h00 à 12h00, le commissaire enquêteur ayant reçu l'assistance d'un employé des services techniques communaux pour orienter le public. En outre une affiche informait le public que toutes les autres possibilités de consultation du dossier et de dépôt d'observation mentionnées dans l'avis d'enquête restaient ouvertes.*
- ☞ *Suite à parution du décret susmentionné, dès le lundi 6 avril 2021, une information indiquant au public les modalités à suivre afin de se déplacer en toute légalité pour se rendre aux permanences de la Commission d'Enquête, pour consulter le dossier et pour déposer une observation a été diffusée via l'application « panneaux pocket » et a été déposée sur le site du registre électronique, sur le site de la DREAL et celui de la Préfecture de la Haute-Saône.*

Le public a également eu le loisir de rencontrer un membre de la Commission d'enquête, en toute quiétude et indépendance afin d'obtenir les précisions et explications souhaitées durant les 16 permanences de chacune 3 heures organisées dans chacune des communes totalisant 48 heures de présence effective.

A noter également qu'un poste informatique était mis à la disposition du public à la Préfecture de la Haute Saône (*Bureau des Affaires Juridiques et du Contentieux de l'Etat*) sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

## **BILAN de la PARTICIPATION du PUBLIC**

La participation du public s'établit à :

- ☞ 957 observations sur le registre électronique,
- ☞ 32 observations au registre d'enquête de Quincey,
- ☞ 29 observations au registre d'enquête de Valleriois-Lorioz,
- ☞ 66 observations au registre d'enquête de La Demie,
- ☞ 19 observations au registre d'enquête de Colombe-lès-Vesoul,
- ☞ 16 observations au registre d'enquête de Frotey-lès-Vesoul,
- ☞ 10 observations au registre d'enquête de la Communauté d'Agglomération de Vesoul,

Soit un **TOTAL de 1129 contributions**

(dont certaines postées à des moments ou sur des supports différents sont ou nous semblent rédigées de la plume d'un même signataire).

Sur les 1129 contributions :

- ☞ un peu plus de 16% expriment une adhésion au projet,
- ☞ un peu plus de 77% expriment une opposition au projet,
- ☞ environ 6,5% n'expriment pas une position tranchée.

A noter en outre qu'une contribution du Collectif des Habitants de la Grange Besson (obs. n°26 registre Valleriois-Lorioz) était signée de 28 de ses membres, tous opposés au projet.

## **LISTAGE CHRONOLOGIQUE et ANALYSE THEMATIQUE des OBSERVATIONS**

**En raison de la récurrence des sujets abordés, qui peuvent être classés au sein de plusieurs thématiques, il nous est apparu judicieux, notamment pour aboutir à une meilleure grille de lecture des contributions, de procéder en recourant à une analyse thématique des observations (cf. *infra* p 128 pour accéder au sommaire de cette analyse).**

Afin d'être complet, nous présentons néanmoins dans un premier temps un listage chronologique des **observations reçues avec un résumé de leur contenu** permettant notamment d'identifier la position du rédacteur au regard du projet (ex : *adhésion au projet, opposition au projet ou autre...*). A ce sujet, il semble opportun de préciser **que les arguments avancés sont plus ou moins étayés mais manifestent clairement, pour une écrasante majorité d'entre eux, soit leur opposition, soit leur soutien au projet.**

*Nota* : il est constaté que sur de nombreuses observations par voie dématérialisée n'apparaît pas l'identité du contributeur. Dès lors, il est désigné comme « **Anonyme** » avec mention de l'adresse mail utilisée, quand cette information est disponible.

## **LISTAGE CHRONOLOGIQUE DES OBSERVATIONS**

### **1. Sur le registre électronique**

Observations n°1, 2 et 3 : Monsieur **Jérôme GAUTHIER** : adhésion au projet ; émet des propositions d'amélioration.

**1/** Afin d'éviter que des poids-lourds livrant Peugeot passent dans le village de Quincey, le rédacteur préconise :

- ☞ de prévoir une interdiction totale aux poids lourds de la portion de la D9 depuis le nouveau rond-point (rond-point D9/D919),
- ☞ de prévoir un fléchage très visible sur le Rond-point de VALLEROIS, indiquant la sortie "LIVRAISONS PEUGEOT" (afin d'éviter les erreurs de routages de ces poids-lourds qui seraient, dès lors, enclins à passer par Quincey).

**2/** Pour des raisons de sécurité (éviter les freinages au dernier moment pour les véhicules venant de Lure qui verront la sortie "Besançon" un peu tard - ce qui limitera en outre les nuisances sonores - et permettre de ralentir la vitesse du trafic : Lure ---> Vesoul, juste avant la descente sur Frotey les Vesoul), il préconise que l'échangeur prévu (constitué d'un pont et de 2 petits ronds-points en niveau inférieur) soit remplacé par un gros rond-point qui collectera la RN19 et la RD919 sur un seul et même giratoire.

**3/** Le rédacteur pense enfin qu'il serait opportun de prévoir une signalétique plus importante que celle actuellement proposée, ainsi que des moyens permettant de ralentir les véhicules sur l'échangeur RN19-RN57 en bas de Fotey-lès-Vesoul dans le sens Luxeuil-Besançon du fait de la dangerosité de ce carrefour (virage très serré à négocier après passage sous le pont de la RN19 et risque d'erreur d'itinéraire).

Observation n°4 : **DREAL** : test de fonctionnement du registre électronique

Observation n°5 : **Anonyme** ([fredzouillebrimbos@gmail.com](mailto:fredzouillebrimbos@gmail.com)) : opposition au projet Destruction de la faune et de la flore situés sur une zone Natura 2000 ; nuisances sonores et pollution supplémentaires pour « pas grand-chose » ; projet coûteux et destructeur.

Observation n°6 : Madame **LEMOINE** : adhésion au projet Tracé le plus simple ; pourquoi en venant de Lure et de Villersexel aller faire le tour de la Motte pour aller sur Besançon (chemin pas le plus et convois exceptionnels traversant Valleriois) ; pas plus de poids lourds « Peugeot » qu'aujourd'hui où la route de Quincey est déjà interdite sauf transit ; possibilité en venant de Lure d'aller sur Vesoul Est côté Villersexel Montbozon sans traverser Frotey.

Observation n°7 : Madame **LEGER** : opposition au projet (se dit indignée par le projet) Projet qui va transformer les paysages, villages, écosystèmes ; morceler des terres agricoles ; étirer la ville vers la campagne ; pour un bénéfice réduit, aller encore plus vite, au détriment du bien-être des villages et leurs habitants, générer plus de pollution.

Observation n°8 : M ou Mme **ROUSSEY** : opposition au projet Projet coûteux, destructeur de faune et de flore ; une route supplémentaire alors que tout est déjà installé.

Observation n°9 : **Anonyme** ([Cathypot59@gmail.com](mailto:Cathypot59@gmail.com)) : opposition au projet Atteinte au cadre de vie (avec une déviation, pour les habitants de La Demie ce sont les contraintes de la

*campagne et nuisances de la ville dont nuisances sonores).*

Observation n°10 : **Anonyme** ([mary65380@hotmail.fr](mailto:mary65380@hotmail.fr)) : opposition au projet Ravages causés par le projet sur la nature, la faune et la flore (*sap*).

Observation n°11 : Monsieur **GUYOLOT** : opposition au projet (*projet qualifié de criminel et stupide*) Paysage déjà largement quadrillé par beaucoup de routes, chemins carrossables et sentiers ; le projet qui prétend désengorger une petite partie de Vesoul va laminer la faune et la flore encore davantage ; l'heure est au covoiturage, aux transports publics et à la réduction de l'empreinte carbone ; il faut diminuer les désastres futurs.

Observation n°12 : **Anonyme** : opposition au projet (*projet qualifié de véritable honte*). Problème déjà résolu par le télétravail ; réserver plutôt l'argent du contribuable en innovant et en apportant d'autres vraies solutions à d'autres vrais problèmes ; faire une enquête publique pour demander des idées (*tout le monde saura proposer d'excellentes idées*).

Observation n°13 : **Anonyme** ([pulli.domenico@gmail.com](mailto:pulli.domenico@gmail.com)) : opposition au projet Destruction de la source d'eau potable de La Demie (*et les habitants payeront celle de Vesoul 2 fois plus cher*) ; pourquoi aménager une nouvelle route à Vesoul, alors que le plus urgent c'est de mettre en 2x2 la RN19 entre Amblans et Pomoy.

Observation n°14 : Monsieur **OUHARZOUNE** : soutien implicite au projet Aménagement allant dans le bon sens ; toutefois regret que des ouvrages permettant un passage à 2X2 voies ne soient pas prévus pour une route d'envergure européenne et constat d'une incohérence due à la présence de ronds-points marquant une rupture.

Observation n°15 : **Anonyme** : opposition implicite au projet Réalisation du projet en complète contradiction avec les politiques environnementales actuellement en cours et l'ambition affichée de l'Etat de renforcer les mesures permettant de limiter l'érosion de la biodiversité ; les territoires impactés bénéficient d'un zonage en ZNIEFF de type I, d'un périmètre Natura 2000 (*habitats et espèces d'intérêt communautaires*) ainsi qu'au regard des sommes considérables, issues de politiques publiques, investies sur ces territoires (*au travers de Mesures agro-environnementales territorialisées de 2008 à 2012, de Mesures agro-environnementales et climatiques de 2017 à 2018, d'un programme de Mesures agro-environnementales territorialisée*) ; remise en cause de la compatibilité du projet qualifié d'impactant pour la qualité environnementale et paysagère des territoires concernés au regard des mesures susmentionnées.

Observation n°16 : **Anonyme** ([verseaucd@gmail.com](mailto:verseaucd@gmail.com)) : opposition implicite au projet Brièveté des bouchons (*12minutes*) ; déviation destructrice de la faune et de la flore.

Observation n°17 : M ou Mme **LEVREY** : opposition au projet Demande à préserver la nature

Observation n°18 : **Anonyme**. : favorable au projet mais critiques et suggestions énoncées  
*Critiques* : route non élargissable à seulement 2 voies coincée entre une liaison vers Besançon (RN57) construite progressivement en voie express à 2x2 voies et une RN19 au Nord de Vesoul vouée à être élargie (*une voie express performante eut été une meilleure alternative*) ; carrefours giratoires nombreux alors qu'ils sont nuisibles à la sécurité et à la fluidité du trafic ; inutilité de modifier l'échangeur avec la RN19 (*satisfaisant en l'état*) ;  
*Suggestion* : éviter de la dépense inutile pour mieux améliorer le profil de l'axe projeté en le portant directement en voie express à 2x2 voies et carrefours dénivelés.

Observation n°19 : Monsieur Gilles **GALLINET** : opposition au projet (*qualifié de non-sens et d'un autre temps*)

Projet injustifié au regard du trafic ; le modèle du « tout route » de ce projet est d'un temps qui est révolu (*politique des transports en France doit évoluer, notamment en raison de l'urgence climatique*) ; existence d'une déviation via la RD 457 qui divise fortement le trafic et pourrait servir à tout le trafic allant sur Luxeuil si itinéraire habilement utilisé et fléché (*le rédacteur ajoute : « Je note d'ailleurs que la carte de présentation de base utilisée sur les en-têtes du dossier n'en font pas état et présente pernicieusement en rouge - couleur de l'angoisse - la RN57 en cœur de ville, ce qui ne correspond pas à la réalité d'un trafic qui est diffusé sur plusieurs itinéraires déjà aujourd'hui »*) ; destruction d'espaces naturels de très grande qualité et à enjeux forts (*dont Natura 2000*) ; destruction des sols (*projet à rebours de l'objectif « zéro artificialisation des sols*) ; étude d'impact insuffisante car ne prenant pas en compte l'écosystème dans sa définition (*un milieu de vie le biotope – y compris sol, eau, atmosphère... - et la biocénose - communautés d'êtres vivants-*)  
Le rédacteur émet en outre divers rappels à caractère général sur l'écologie et le climat, ainsi que sur les engagements nationaux et internationaux en ces domaines.

**Observation n°20 : Anonyme** ([p.georges6@laposte.net](mailto:p.georges6@laposte.net)) : opposition implicite au projet

*Arguments contre le projet* : projet coûteux ; peu utile au regard de la distance et du temps économisé ; nuisible à l'environnement et aux villages concernés.

*Alternative au projet* : installation généralisée de feux tricolores à détection de véhicule à Vesoul (*pour éviter d'attendre quand aucun véhicule ne passe en face*) ce qui permettrait une économie de temps, de pollution et de pétrole pour un investissement moindre.

**Observation n°21 : M ou Mme LAHEURTE** ([Xafargan@hotmail.fr](mailto:Xafargan@hotmail.fr)) : opposition au projet

*Arguments contre le projet* : Atteinte au cadre de vie de La Demie ; atteinte à la flore, la faune et au caractère rural du secteur.

*Alternative au projet* : développer des solutions plus écologiques en matière de transports.

**Observation n°22 : Anonyme** ([Shylockblues@hotmail.fr](mailto:Shylockblues@hotmail.fr)) : opposition implicite au projet

Projet coûteux pour peu d'effet. Argent mal employé (*« du béton, encore du béton.. » ; « du business toujours du business »*).

**Observation n°23 : M ou Mme GEFARD** : opposition implicite au projet

*Nota* : redondance avec observation n°15.

**Observation n°24 : Anonyme** ([manupub70@gmail.com](mailto:manupub70@gmail.com)) : opposition implicite au projet (*situation qualifiée de « vrai scandale »*)

Destruction de nombreux hectares de végétation, d'habitats naturels de nombreuses d'espèces ; omniprésence de béton et macadam ; bénéficie du projet pour des « compatriotes de l'Europe de l'Est » pour un gain de temps minime (*6 minutes*) ; transport routier néfaste pour le bilan carbone.

**Observation n°25 : Anonyme** ([antonybabou@yahoo.fr](mailto:antonybabou@yahoo.fr)) : opposition implicite au projet

Destruction de la nature (*le rédacteur évoque le « massacre d'un tel chantier » et rappelle les dégâts occasionnés par d'autres projets*)

**Observation n°26 : Madame Sophie SALOME** : opposition au projet

Projet en contradiction totale avec les enjeux environnementaux de réduction de production de GES (*réduction du transport routier thermique*) et de protection de la biodiversité ; trafic routier tout à fait fluide la plupart du temps sur l'axe passant par la Vaugine ; construction d'une nouvelle route en pleine nature injustifiée ; projet contraire à la loi climat ; nécessité de préserver les territoires naturels de l'artificialisation et de la pollution.

**Observation n°27 : Monsieur LALLEMAND** : opposition au projet (*qualifié de ridicule*)

Projet coûteux qui impacte 3 petites communes pour une déviation de 3 km qui n'apportera rien ; circulation accrue de véhicules, en particulier de poids lourd de toutes nationalités.

Observation n°28 : Madame Nadine **MUNIER** (*mairresse*) : adhésion au projet

Forte diminution du trafic de transit à Vesoul, particulièrement sur la zone de la Vaugine et son rond-point surchargé en permanence et donc dangereux ; projet favorisant l'accès à la zone économique en projet d'Echenoz.

Observation n°29 : M ou Mme **PARMANTIER** : opposition implicite au projet

Destruction de la nature pour réaliser une route quasiment inutile et très coûteuse.

Observation n°30 : Monsieur Claude **FERRY** : adhésion au projet (*qualifié de vital*)

A travers un dossier très complet, toutes les réponses essentielles ont été données pour aboutir et débloquer le partage du trafic entre cette future rocade Est et la rocade Ouest saturée de longue date au détriment de la traversée de la Ville de Vesoul.

Observation n°31 : M ou Mme **BORDIER** : opposition au projet

Destruction de la nature ; atteinte au cadre de vie rural (*notamment due aux nuisances sonores dues aux camions*)

Observation n°32 : **Anonyme** ([elisemignot34@gmail.com](mailto:elisemignot34@gmail.com)) : opposition au projet (*qualifié d'archaïque*)

Projet destructeur de tout un écosystème et d'une zone protégée avec ses espèces endémiques pour désengorger une partie de la ville qui subit un bouchon de 12 minutes à une certaine heure ; impact sur une zone Natura 2000 pour un modeste intérêt (*solution à un encombrement routier et pour faciliter le trajet Luxembourg-Milan pour seulement quelques transporteurs poids lourds*) ; projet en contradiction avec des recommandations nationales, du principe de précaution sur l'environnement et de l'attente des citoyens ; les bouchons semblent être une excuse pour faire accepter le projet par une partie de la population ; analyse coût/avantages en défaveur du projet ; augmentation de l'étalement urbain, des zones artificielles au détriment des terres arables incompatibles avec l'application des principes du développement durable dans les territoires, notamment en matière de pollution atmosphérique, de la pollution des sols et du respect et de la préservation de l'environnement ; intérêts politiques et financiers ; décalage des élus de la Haute-Saône avec les recommandations nationales.

La rédactrice évoque également le devoir, pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre une politique de transports respectueuse de l'environnement et adaptée aux contraintes actuelles (*développer des réseaux ferroviaires et favoriser les circuits courts*) et souligne que le projet met en péril « tout un équilibre naturel sur une zone préservé sans prendre en compte les nouvelles mentalités et les nouveaux modes de vie favorable à un meilleur respect de nos ressources ».

Observation n°33 : **Anonyme** : opposition implicite au projet

Déviations inutiles en plein cœur d'une zone Natura 2000.

Observation n°34 : Monsieur Michel **BUHLMANN** : adhésion au projet

Contournement Ouest engorgé ; obligation en termes de sécurité que la déviation amène tous les poids lourds de la RN19 via Luxeuil-Lure sans passer par Saulx ; nécessité de protéger des nuisances sonores les communes traversées par la nouvelle voie.

Observation n°35 : M ou Mme **MATHILDE** : opposition au projet

Impact aux écosystèmes et pollutions suite à une déviation passant par une prairie pour éviter de rares embouteillages ; coûteux important pour un projet « *qui ne mènera nulle part* ».

Observation n°36 : M ou Mme **GUINCHARD** : opposition au projet

Interrogation sur les bénéficiaires du projet ; augmentation considérable du trafic des poids-lourds engendrant des nuisances environnementales (*dégradation zone Natura 2000 et de sa biodiversité*), sanitaire (*pollution*) et sociale (*dégradation quiétude des campagnes*).

Observation n°37 : **Anonyme** : ([guillaume.petitmengin@gmail.com](mailto:guillaume.petitmengin@gmail.com)) : opposition au projet

Catastrophe écologique ; projet irréaliste à l'heure où le respect de l'environnement est une priorité ; villages concernés non desservis.

Observation n°38 : M ou Mme **DUPAIN** : opposition au projet

Destruction de la nature ; atteinte aux paysages, au cadre et mode de vie rural (*atteinte au calme, à la tranquillité*) ; nécessité d'accepter les bouchons quand on vit en ville.

Observation n°39 : **Anonyme** : opposition au projet

Impact écologique ; nuisances sonores (*situation qualifiée de « catastrophique pour le village de La Demie*).

Observation n°40 : Madame **DUPONT** : opposition au projet (*rédactrice se dit « dégoûtée*)

Impact sur le mode de vie et la quiétude des habitants, ainsi que sur le caractère rural des lieux ; bénéficiaires étant « *les gens au-dessus* » (*sap*).

Observation n°41 : **Anonyme** : ([tdi70@hotmail.fr](mailto:tdi70@hotmail.fr)) : adhésion au projet

Projet participe au développement et l'attractivité du territoire ; rapprochement des villes et des campagnes grâce à des axes 2x2 voies ; permet une meilleure visibilité pour les entreprises de travaux publics et leurs sous-traitants.

Observation n°42 : **Anonyme** : ([Aurelie.kleine@gmail.com](mailto:Aurelie.kleine@gmail.com)) : opposition au projet

Impact sur l'environnement et le caractère rural des lieux (*bois des 4 sapins ; paysage splendide ; parcours santé pour les familles, ; destruction de monuments*).

Observation n°43 : M ou Mme **BENABID NAANAA** : opposition au projet

Atteinte au cadre et mode de vie (*pollution et bruit ; altération des paysages*)

Observation n°44 : **Anonyme** : ([costille.clement@orange.fr](mailto:costille.clement@orange.fr)) : adhésion au projet (*qualifié d'honorable*)

*Arguments* : En réponse à l'argument "la déviation va passer dans notre jardin", il est répondu que cette même RN57 « passe dans les jardins de l'équivalent de 3 fois le nombre d'habitants de La Demie » (*sont évoqués « les poumons » des enfants de Noidans, des élèves du lycée des Haberges et des malades de l'Hôpital*), et que le rapport bénéfices/risques est donc largement en faveur de la déviation ; il est souligné que la déviation sera un moteur pour l'économie vésulienne (*notamment avec le développement de la ZAC d'Échenoz-Sud*) ; la nature est respectée grâce au travail remarquable des experts lors des études d'impact. ; la déviation c'est moins de bruit, moins de pollution sur l'ensemble de l'agglomération, moins de temps le matin pour aller au travail, davantage de dynamisme économique (*potentiellement augmentation des emplois et/ou stabilisation de ceux existants*) ; capacité d'atténuer l'impact de la déviation (murs anti-bruit, végétalisation, etc.).

*Suggestion pour améliorer le projet* : aménager un espace cyclable sûr dans la zone du rond-point de Valleriois permettant d'éviter de prendre le carrefour dangereux que représente le rond-point pour passer de la route d'Échenoz-la-Méline à celle de Valleriois-Lorioz (*un aménagement sous forme de passerelle, ou de piste cyclable aménagée qui franchirait la future déviation, serait utile, autant pour les cyclistes que pour les piétons*).

Observation n°45 : Monsieur **Michel CARTERON** : opposition au projet (*observation adressée à la préfète de la Haute Saône*)

Projet dévastateur (*avis défavorables des autorités scientifiques et environnementales*) ; projet polluant, qui traverse de part en part une zone Natura 2000 et détruit un très grand nombre d'espèces animales à valeur patrimoniale protégées ; Vesoul dispose d'une gare de ferroutage, désaffectée sitôt sa création, alors qu'elle permettait de rallier Bordeaux en 12 heures ; projet inutile qui ne servira à court terme que les seuls intérêts du lobby du transport routier et ceux, financiers, du département (*via l'encaissement de la future taxe*) au détriment de solutions ferroviaires efficaces, moins polluantes (*existantes sur place et en Suisse voisine*) ; déviation amplificatrice de mortalité due à la pollution alors que des solutions de transport durables, peu polluantes et moins coûteuses existent.



**Observation n°46** : Monsieur Maurice **FRAY** : adhésion au projet  
diminution significative des nuisances (*bruit, pollution, temps de déplacement, économie de carburant, bilan carbone...*) ; tracé qui semble cohérent avec la prise en compte de l'environnement.

**Observation n°47** : **Anonyme** : ([Invi-70@hotmail.fr](mailto:Invi-70@hotmail.fr)) : opposition au projet  
Destruction de la faune et la flore d'une zone classée ; des hectares de forêt détruits pour un bouchon de 10minutes.

**Observation n°48** : M ou Mme **SCHNEIDER** : opposition au projet  
*Arguments* : Gain de temps limité (10mn) au regard de l'impact (*destruction d'une faune et d'une flore à préserver*) ; route rejoignant Neurey les la demie et Valleriois Lorioz relativement peu empruntée ;  
*Alternative au projet* : Conserver un financement pour améliorer la circulation entre le rond-point du Leclerc et celui des Haberges.

**Observation n°49** : Monsieur Olivier **OBERON** : opposition au projet  
*Arguments* : Déviation très peu utile pour l'agglomération vésulienne, sauf pour une minorité d'habitants ; bouchons aux heures de pointes dus aux habitants de l'agglomération et non aux poids lourds présents à ces périodes ; projet coûteux et destructeur pour la nature et les paysages ; pollutions sonores, de l'environnement et des nappes phréatiques (*ex : détritits jetés depuis les fenêtres des véhicules, pertes d'hydrocarbures*) ;

*Alternative au projet afin de désengorger la ville* : investir dans l'aménagement d'un meilleur réseau routier depuis le croisement d'Andelarre au carrefour des Haberges ; réemployer des pistes cyclables et piétonnes plus large que la chaussée au niveau du supermarché Leclerc et du terrain de foot, car jamais ou très peu utilisés ; modifier le pont de Peugeot avec accès en double voie (*en résumé, réaménager l'existant*).

**Observation n°50** : **Anonyme** : opposition au projet (*qualifié d'archaïque et inutile*)  
Projet coûteux et dévastateur pour l'environnement et un espace naturel intact ; atteintes aux paysages et au cadre de vie ; bouchons rares et concentrés à certaines heures ; il faut penser aux futures mobilités.

**Observation n°51** : **Anonyme** : ([nicole.giordano@bbox.fr](mailto:nicole.giordano@bbox.fr)) : favorable au projet  
Moins de camion ; davantage de fluidité pour accéder en ville.

**Observation n°52** : **Anonyme** : plutôt défavorable  
Un tronçon en 2x2 voies serait préférable ; l'urgence est ailleurs (*se concentrer sur la déviation de la RN 19 entre Vesoul et Lure (notamment les villages d'Amblans, Genevreuille et Pomoy)*).

**Observation n°53** : **Anonyme** : ([k-lou26@hotmail.fr](mailto:k-lou26@hotmail.fr)) : opposition au projet  
Impact pour les personnes exposées ; atteintes au cadre de vie ; coût du projet ; gain de temps minime (*quelques dizaines de minutes*).

**Observation n°54** : M ou Mme **JEAN** : adhésion au projet  
« *Les camions n'ont plus lieu d'être dans l'agglomération* »

**Observation n°55** : M ou Mme **CHABOZ** : opposition au projet (*désigné comme une catastrophe écologique sous-estimée et cachée au public*)  
*Arguments contre le projet* : Projet très onéreux et incompatible avec la période présente ; artificialisation des sols ; impact sur les forêts, les prairies sèches et les espèces protégées (*enjeux écologiques sous-estimés comme le confirme l'Autorité Environnementale*) ; nombre de véhicule n'ayant pas augmenté depuis les 10 dernières années sur l'agglomération de Vesoul ; plus on crée de routes plus il y a de voitures ; ne pas renouveler les erreurs du passé (*barreau de Quincey déviait ce village, alors sous le trafic poids lourd incessant et 20 ans plus tard plus de véhicules sur cette déviation de 2km*) ; projet en contradiction avec les

nouveaux ou futurs usages (*volonté de limiter les émissions de CO2, réunions en visioconférence ; ferroutage*) ; sur 25 entreprises de transport Haut-Saônoise contactées par le rédacteur, une seule empruntera cette déviation, car basée dans le village voisin (*à Lure on prend l'A36 pour aller à Besançon ; seuls les étrangers ne prenant pas l'autoroute passeront sur cette rocade, ce qui signifie que cette déviation en pleine zone Natura 2000 sera pour les camions étrangers*) ; pollution accrue ; impact sur la source en eau potable protégée de La Demie (*les fouilles modifieront obligatoirement le sillon de cette source souterraine fragile, aux qualités remarquables souligné pas l'ARS*) ; un seul passage grande faune est insuffisant et entraînera la chute des naissances en gibier amenant leur disparition ; la déviation ne réglera pas le trafic dense constaté (*à des heures précises*) au carrefour de la Vaugine (*les camions descendant à Vesoul seront toujours présents, avec 1000 camions jours pour Peugeot Vesoul. ; à noter également que la Zac de l'oasis construite au fond de Pusey induit une fréquentation qui nuit au rond-point de la Vaugine, également le samedi, jour où la fréquentation des poids lourds et pourtant divisée par 2, ce qui prouve qu'ils ne sont pas en cause*) ; embouteillages au rond-point du Lac et du pont de Peugeot non pas dus aux camions, mais aux sorties de travail (*ralentissement de 12min en moyenne*) ; les études de trafic n'ont pas été faites avec enquête de trajet, pour connaître la destination des poids lourds ;

Le rédacteur évoque également des points en lien avec des intérêts politiques et les 2 ZAC proches du projet ; il indique enfin que cette rocade est inutile, uniquement politique et profitant seulement à quelques personnes.

*Alternative au projet* : la 2x2 arrivant de la Vaugine et tombant sur le rond-point de Vaivre qui termine en voie simple crée un ralentissement. Pour 70millions d'euros cette zone peut être aménagée.

Observation n°56 : **Anonyme** : opposition au projet  
Destruction de la nature.

Observation n°57 : M Mathias **GUINCHARD** et Mme Lucie **FERLAT** : opposition au projet (*qualifié d'aberrant et consécutif au manque de responsabilité de nos autorités publiques*)

Projet à l'intérêt très limité sur le trafic (*enquête sur le trafic de 2018-2019*) ; investissement aberrant au regard des coûts-bénéfices de l'opération à l'heure où les politiques publiques devraient s'orienter vers une décarbonisation des modes de transport ; destruction d'écosystèmes protégés ; destruction de milieux naturels (*forêt en tant que capteur de carbone, fonction de régénération des sols et d'assainissement des eaux pluviales*) ; destruction de terres maraîchères (alors que l'autonomie alimentaire territoriale est un enjeu majeur des décennies à venir pour une alimentation de qualité et une agriculture durable).

Observation n°58 : **Anonyme** ([marie5.bourgogne@gmail.com](mailto:marie5.bourgogne@gmail.com)) : opposition au projet  
Projet impactant la nature

Observation n°59 : **Anonyme** ([franceschini.romain@orange.fr](mailto:franceschini.romain@orange.fr)) : opposition au projet  
Projet sans intérêt

Observation n°60 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet impactant gravement la biodiversité et les terres agricoles ; fin de l'aire de la voiture ; bénéfices de l'opération ultra minimes ;

Remise en cause de certaines études : mise en cause de l'analyse des coûts qui ne prend pas en compte la perte de valeur ajoutée des hectares de terres agricoles consommées (*par ailleurs en production biologique*) et une compensation individuelle ne faisant que déplacer le problème (*la rédactrice demande a minima à étudier ce facteur et mettre les marges d'erreur sur la nouvelle analyse*) ; les scénarii présentés devraient prendre en compte le développement plus important de transports en commun (*si des bus passaient beaucoup plus régulièrement, si des petites navettes étaient réalisées, si de vraies aires de covoiturage étaient construites, il y aurait un désengorgement*).

Observation n°61 : **Anonyme** : opposition au projet

Sacrifice d'une zone classée Natura 2000 (*lieu paisible pour la faune et la flore*) ; bouchons de courte durée (*10 mn une fois par jour*) ; gain minime au regard des divers impacts, dont l'atteinte au cadre de vie.

Observation n°62 : **Anonyme** ([d.costerg@free.fr](mailto:d.costerg@free.fr)) : opposition au projet (*qualifié de catastrophique*)

Annulation de l'intérêt économique du projet dans le cas de l'application de la Stratégie Nationale Bas Carbone élaborée en 2019 visant une neutralité carbone du secteur des transports à l'horizon 2050 (*le projet de déviation de Vesoul s'inscrirait alors dans une situation moins congestionnée, ce qui annulerait son intérêt économique ; les gains de temps, de sécurité routière et de confort, bien que demeurant significatifs, ne suffiraient pas à compenser le coût d'investissement de construction du projet*) ; Impacts importants pour un projet estimé à 66 millions d'euros pour 6km de route concernant 7 véhicules par heure : destruction de 280 hectares de nature (*dont 14 ha en Zone Natura 2000 mettant en danger 63 espèces protégée ; 30 ha de terres agricoles BIO et 230 ha de forêt*) ; présence d'un monument historique à moins de 30m et d'une source en eau potable qui alimente un village de 150 habitants ; augmentation de la pollution des eaux alimentant Vesoul et ses environs (*présence d'un substrat karstique et de très fortes pentes favorables à l'infiltration des eaux potentiellement polluées*).

Observation n°63 : M ou Mme **CHEVILLARD** : opposition au projet (*qualifié de stupide*)

*Arguments* : Projet inutile et coûteux ; impacts sur la nature ; Vesoul et son agglomération non dimensionnées pour un tel projet ;

*Alternative au projet* : procéder à une régulation du trafic.

Observation n°64 : M ou Mme **REYNIER** : opposition au projet

Projet sans intérêt alors que l'environnement est en danger.

Observation n°65 : Monsieur Florentin **BONNAC** : opposition au projet

Contre le projet (*sap*).

Observation n°66 : **Anonyme** ([Masterconker@hotmail.com](mailto:Masterconker@hotmail.com)) : adhésion au projet

Suppression des embouteillages indécents et récurrents dans une ville de taille très modeste provoquant lenteur et pollution (*suppression « colossale » des émissions de CO2 des poids lourd dans les bouchons*) ; amélioration de l'accessibilité de l'hôpital de Vesoul.

Observation n°67 et 68 : **CCI de la Haute-Saône** : adhésion au projet

Les infrastructures actuelles ne sont clairement plus suffisantes et adaptées à la circulation ; la déviation Est qui reliera la RN19 à la RN57 dans une logique Nord-Sud est un atout pour le développement économique local (*limitation du trafic de transit et contribution au désenclavement du territoire*) ; l'activité pour les entreprises locales sera facilitée (*impact très favorable pour le centre mondial de la logistique du groupe Stellantis*).

Observation n°69 : M ou Mme **ALEX** : opposition au projet (*qualifié d'obsolète*)

Projet destructeur et polluant ; impact pour les générations futures ; projet coûteux pour un bénéfice minime ; bouchons rares ; argent public gaspiller pour satisfaire l'intérêt de quelques' uns.

Observation n°70 : Monsieur **Gérard BAX** : opposition au projet (*qualifié de folie pour l'environnement*)

Le transit par Vesoul est la conséquence d'autoroutes trop chères pour les poids lourds ;

Observation n°71 : Madame Violette **PETITMENGIN** : opposition au projet (*qualifié d'aberration écologique*)

Projet inutile au coût trop élevé.

Observation n°72 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet inutile et dévastateur.

Observation n°73 : **Anonyme** ([rolandredoutez@neuf.fr](mailto:rolandredoutez@neuf.fr)) : adhésion au projet

Pour la déviation (*sap*).

Observation n°74 : **Anonyme** : opposition au projet  
Destruction d'une partie de la forêt Natura 2000.

Observation n°75 : Monsieur ou Madame **PARMENTIER** : opposition au projet (projet qualifié d'aberration ;  
*observation adressée à la mairie de Vesoul*)  
Suppression d'une source d'eau (*en période de réchauffement climatique*).

Observation n°76 : **Anonyme** ([pelurson.g@gmail.com](mailto:pelurson.g@gmail.com)) : opposition au projet  
Impact écologique et inutilité du projet.

Observation n°77 : Monsieur ou Madame **DEFRASNE** : adhésion au projet  
Projet permettant le développement de l'agglomération vésulienne.

Observation n°78 : **Anonyme** ([lapoui@orange.fr](mailto:lapoui@orange.fr)) : opposition au projet  
Projet destructeur ; augmentation des moyens de transport et de la pollution ; impact pour les générations futures.

Observation n°79 : **Anonyme** : opposition au projet  
Contre le projet de déviation (*sap*).

Observation n°80 : Monsieur Fabrice **FERRIE** : adhésion au projet  
Pour le projet de déviation (*sap*).

Observation n°81 : **Anonyme** ([fabien.gazillot@orange.fr](mailto:fabien.gazillot@orange.fr)) : opposition au projet  
Contre le projet de déviation (*sap*).

Observation n°82 : **Anonyme** ([rene.surleau@gmail.com](mailto:rene.surleau@gmail.com)) : adhésion au projet (*qualifié de « bonne chose »*)  
Pour le projet de déviation (*sap*).

Observation n°83 : M ou Mme **PAIRON** : n'exprime ni désaccord formel, ni adhésion au projet  
Propositions d'amélioration du projet : prévoir la circulation des piétons, cyclistes ; à proximité du rond-point d'Echenoz en direction de Valleriois « parcours Vita » qui permettrait de joindre Echenoz - La Demie et Vellefaux (*passage type passage à Vaches*).

Observation n°84 : Madame Nathalie **MARCHAL** : opposition au projet  
Nota : contenu strictement identique à l'observation n°32. Nous invitons en conséquence le lecteur à s'y reporter.

Observation n°85 : Madame Claudine **LAYRE** : opposition au projet  
Projet déclaré inutile.  
Nota : l'argumentaire ensuite développé est strictement identique à celui de l'observation n°62 et nous invitons le lecteur à s'y reporter.

Observation n°86 : **Anonyme** : opposition au projet  
Destruction d'une zone protégée abritant plusieurs espèces en voie d'extinction pour des intérêts financiers.  
A la fin de son propos, le rédacteur fustige le comportement des « politiques ».

Observation n°87 : Monsieur Nicolas **DESVAUX** : opposition au projet  
Le projet ne présente un réel intérêt qu'en cas d'une augmentation régulière du trafic au cours des prochaines années, ce qui n'est ni souhaitable, ni à encourager vu l'objectif de diminution des émissions de Co2 (*l'étude socio-économique révèle que l'intérêt économique du projet serait annulé en cas de réussite de la*

*mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone et que les gains de temps, de sécurité routière et de confort, bien que demeurant significatifs, ne suffiraient pas à compenser le coût d'investissement initial de construction du projet) ; les objectifs du projet sont désuets, voire contradictoires avec certaines annonces gouvernementales (investissement de près de 130 millions d'Euros sur 2 ans pour la relance du fret ferroviaire espérant retirer 20 000 poids lourds des routes françaises sur cette année) ; destruction de 30 hectares de forêts ; impact sur la zone Natura 2000 et l'hydrogéologie locale (affectant l'indépendance en eau potable d'une commune de 150 habitants).*

Observation n°88 : **Anonyme** ([denilauler@orange.fr](mailto:denilauler@orange.fr)) : adhésion au projet

Itinéraire qui évite entre autre la traversée d'ECHENOZ (*rue de la providence*) et diminue le risque d'accident ; diminution de la pollution sonore ; amélioration de la qualité de l'air ambiant en fluidifiant considérablement la circulation au niveau de PSA et de la Vaugine ; projet incontournable et nécessaire pour le développement de l'agglomération et de toute une région.

Observation n°89 : **Anonyme** ([christine.bouvant@laposte.net](mailto:christine.bouvant@laposte.net)) : opposition au projet

*Arguments* : Consommation de nombreux hectares de forêt, d'espaces cultivés ; impacts sur une zone Natura 2000 ; atteinte au cadre de vie ; peu de temps gagné par quelques-uns au regard de « travaux pharaoniques » (*est-ce justifié*) ; ralentissements observés en fin de journée loin de valoir ceux de Besançon ; projet en décalage avec les réels enjeux du département.

*Alternatives au projet* : le désengorgement de Vesoul en fin de journée doit pouvoir être traité grâce à des passages souterrains au niveau du rond-point de Noidans, et du passage à niveau près de Navenne, par un changement judicieux des sens de circulation au centre-ville, par le développement de moyens de transport collectif.

Observation n°90 : Madame Janine **PELLISSIER** : opposition au projet

Projet impactant une zone Natura 2000 (*ce qui est contraire à la sauvegarde de plusieurs espèces d'animaux*) ; travaux de terrassement se situant sur une zone de captage d'eau potable alimentant actuellement plusieurs communes ; coût du projet exorbitant pour un bénéfice presque nul sur la circulation. Le rédacteur conclut avec des considérations d'ordre politique.

Observation n°91 : M et Mme Bertrand **ERREVET** : opposition au projet

« *Tout à fait contre ! laissez la nature.* » (*sap*).

Observation n°92 : M ou Mme **PLANTIN** : adhésion au projet

Limitation de la pollution de l'air et des nuisances sonores dues au trafic toujours plus intense de voitures et surtout de camions dans le secteur de la rue du Lac à Vesoul.

Observation n°93 : **Anonyme** ([A\\_toute\\_alure@hotmail.fr](mailto:A_toute_alure@hotmail.fr)) : opposition au projet

Projet qui dénature les villages aux alentours (*pollution, nuisances*) ; doute sur la valeur ajoutée de cette mini rocade.

Observation n°94 : **Anonyme** ([Sophie.amey@orange.fr](mailto:Sophie.amey@orange.fr)) : opposition au projet

Impact sur la source protégée d'un village lors des fouilles pour créer la route ; menaces pesant sur des espèces protégées et en voie de disparition ; destruction de 200 hectares de forêt et prairies sèches pour des raisons uniquement politiques.

Observation n°95 : **Anonyme** : opposition au projet

Volonté de préserver la source « de ce beau village » ainsi que la nature, la faune et la flore.

Observation n°96 : **Anonyme** : opposition au projet

Demande à ce que soit préservé « notre naturel » (*sap*).

Observation n°97 : **Anonyme** : opposition au projet

Demande à « laisser le village tranquille » et qu'il n'y a « pas besoin de nouvelles pollutions dans les campagnes » (*sap*).

Observation n°98 : **Anonyme** : opposition au projet (*projet qualifié d'ineptie*)

Projet au coût exorbitant et destructeur de la nature (*faune, flore, source*) pour un gain de temps presque anecdotique ; nécessité à se soucier davantage du bien-être environnemental que social.

Observation n°99 : **Anonyme** ([tss2139@gmail.com](mailto:tss2139@gmail.com)) : opposition au projet

« Non il faut préserver ce lieu à tout prix ! » (*sap*).

Observation n°100 : **Anonyme** : ne se prononce ni en faveur, ni contre le projet

*Réflexions du rédacteur* : il indique que le nombre trop important de véhicules passant dans cette région pose un problème et se questionne sur la solution à adopter : supprimer ce contournement qui devrait aider à réguler la circulation existante sur le contournement Ouest, ou envisager d'autres solutions permettant la diminution du nombre de véhicules en circulation (*par exemples bus-navettes, vélos, etc...*).

*Proposition visant à améliorer le projet* : si le projet se concrétise, nécessité d'améliorer les passages piétons et cyclables autour du rond-point de Valleriois.

Observation n°101 : M ou Mme **SLAMA** : opposition au projet

Nécessité de conserver les zones protégées et les zones vertes et arrêter de détruire la planète.

Observation n°102 : **Anonyme** ([paver67@hotmail.com](mailto:paver67@hotmail.com)) : opposition au projet

Destruction de zones Natura 2000 pour l'appât du gain ; pollution visuelle et sonore ; disparition d'espèces animales vivant sur ce territoire.

Observation n°103 : **Anonyme** : opposition au projet

Comportements humains irresponsables, en déconnexion avec leur propre nature.

Observation n°104 : **Anonyme** : opposition au projet

Atteintes au milieu naturel (*suite au « bétonnage »*)

Observation n°105 : M ou Mme **FAUDOT** : ne se prononce ni en faveur, ni contre le projet

Interrogation sur le budget, l'intérêt de créer une déviation et les avantages.

Observation n°106 : **Anonyme** ([ptitchoune90@gmail.com](mailto:ptitchoune90@gmail.com)) : opposition au projet

Exprime un simple désaccord envers le projet.

Observation n°107 : **Anonyme** : plutôt opposé au projet

La contribution met à disposition de la commission un article de Futura Science traitant des Risques accrus de mort subite pour des personnes habitant près des axes routiers.

Observation n°108 : **Anonyme** ([charles.thabourey@gmail.com](mailto:charles.thabourey@gmail.com)) : opposition au projet

Le rédacteur se prononce contre l'étalement urbain et indique que Vesoul n'a pas vocation à devenir une mégapole.

Observation n°109 : Madame Edith **MAUVAIS** : adhésion au projet

Projet permettant aux riverains actuels de subir moins de trafic et donc moins de nuisances, et qui constitue une évolution positive pour Vesoul et l'agglomération.

Observation n°110 : Monsieur Bruno **MAUVAIS** : adhésion au projet

Projet qui désengorgera le trafic sur plusieurs artères et qui redonnera une qualité de vie à de nombreux riverains qui sont pour certains installés là depuis plusieurs décennies.

**Observation n°111** : Madame Anne-Laure **DUNDIK** : opposition au projet

Projet constituant une catastrophe écologique et à contre-courant des préoccupations actuelles ; nécessité de prioriser le développement des transports en commun et des pistes cyclables ; cesser le massacre des zones vertes (*points forts de notre beau département*) ; stopper la bétonisation.

**Observation n°112** : Monsieur Jean-Noël **DEVILLERS** : plutôt défavorable au projet

Dépôt, en pièce jointe, d'un courrier émanant du Collectif des Riverains et Usagers de la RN19.

Ce courrier rappelle l'objectif du collectif des riverains et usagers de la RN19 (*élus et citoyens*), qui vise à obtenir rapidement la déviation de tous les lieux de vie entre Amblans et Vesoul afin d'éviter un accroissement de trafic dans les villages. Il indique qu'ajouter les flux de la RN 57 à ceux de la RN 19 avant la déviation des villages serait « criminel ou de l'inconscience ». Il ajoute qu' « anticiper la déviation Est de Vesoul par une interdiction du trafic P.L. entre Frotey Les Vesoul et Luxeuil est une folie ». Enfin porte à la connaissance de la commission d'enquête que le collectif vient de lancer un appel afin de recueillir les diverses réactions quant à la réalisation du barreau Valleriois-Frotey et que la synthèse qui en sera faite lui sera communiquée.

**Observation n°113** : M ou Mme **NICOLAS** : opposition au projet

Comment justifier la création d'un tel ouvrage en cette période de crise ; quel besoin de développer encore plus le réseau routier pour encourager les déplacements et transports de marchandises avec des véhicules thermiques (*et autre technologies de l'avenir qui seront aussi polluantes, de manière directe ou indirecte*) ; Comment justifier cette déviation, qui nécessiterait la destruction de forêts (*alors qu'il y a nécessité de préserver les arbres pour l'absorption du CO2 et la production d'oxygène*) ; Comment expliquer aux générations futures, un choix préjudiciable à la nature, au paysage, au bien-être et à la santé ; conséquences économiques sur la ville de Vesoul qui serait encore davantage isolée ; les seuls bénéficiaires sont les transporteurs (*et non les locaux*).

Il est ajouté que le domaine ferroviaire régional, qui pourrait être une solution efficace et plus écologique pour le fret, est dans un état de décrépitude avancé.

**Observation n°114** : **Anonyme** ([arthur.coupot@laposte.net](mailto:arthur.coupot@laposte.net)) : opposition au projet (*qualifié de rétrograde anti environnemental*)

Circulation en périphérie de Vesoul ne semble pas être très problématique et ne légitime en aucun cas une voie de contournement aussi nocive pour l'écosystème, le paysage et les habitants concernés ; quel intérêt de définir des zones Natura2000 pour les saccager et sacrifier les espèces animales toujours plus rares, la flore déjà souffrante et les nappes phréatiques, un tout constituant notre patrimoine naturel local ;

Le rédacteur ajoute que 4 observations sur 5 sont défavorables à ce projet et demande si ces 80% d'opposition seront prises en considération.

**Observation n°115** : **Anonyme** ([Invi-70@hotmail.f](mailto:Invi-70@hotmail.f)) : opposition au projet

Atteinte catastrophique à l'environnement ; projet honteux pour la faune, la flore et pour les sites classés une catastrophe pour l'environnement.

**Observation n°116** : **Anonyme** ([stanislas.griner@gmail.com](mailto:stanislas.griner@gmail.com)) : opposition au projet (*qualifié d'absurde*)

Projet constituant une aberration pour la nature, pour l'environnement, pour les animaux, la flore, etc.

**Observation n°117** : M ou Mme **CLORIS** : opposition au projet

Projet qualifié d'aberrant et de catastrophique pour la nature et l'environnement ; destruction d'espèces protégées, d'un poumon forestier et d'une source ; inondation à prévoir.

**Observation n°118** : M ou Mme **LANZ** : opposition au projet

Destruction de la biodiversité ; dévaluation immobilière ; destruction Zone Natura 2000 ; nuisances sonores.

**Observation n°119** : **Anonyme** ([d.pellissier@sfr.fr](mailto:d.pellissier@sfr.fr)) : plutôt contre le projet

Projet ne reflétant pas la préoccupation des riverains concernés par cette déviation : il n'est pas tenu compte

des nuisances sonores ni de l'impact des travaux sur la source au niveau de la Demie, ni de l'impact esthétique du projet finalisé ; coût des travaux dans une période difficile avec un résultat très aléatoire sur la circulation routière mais une incidence catastrophique sur les sites "Natura 2000" laissant à penser que cette décision loin de faire l'unanimité devrait engager l'ensemble des parties prenantes pour un budget et une réalisation modeste mais capable de faire rejoindre tous les administrés.

Observation n°120 : **Anonyme** (Mme-d0nuts@hotmail.fr) : opposition au projet  
Projet inutile et aberrant ; beaucoup trop de bétonisation ; impact sur une zone Natura 2000 (*destruction de toute une biodiversité*) et sur la production agricole ; règne du profit.

Observation n°121 : **Anonyme** : opposition au projet (qualifié d'aberration)  
Atteinte à la qualité de vie ; bouchons d'une durée de 5mn sur 500m ; impact sur une faune (*dont plusieurs espèces protégées*) et une flore qualifiée de magnifique.

Observation n°122 : **Anonyme** : opposition au projet  
La destruction d'une zone Natura 2000 est une aberration ; le plateau de Cita est une zone qui devrait être préservée et non traversée par une route ; bouchons seulement ponctuels ne justifiant pas le projet ; les nuisances vont être déplacées ; la vraie solution écologique serait de trouver une solution alternative au transport routier.

Observation n°123 : **Anonyme** : opposition au projet  
Il est indiqué que « raser des forêts pour y mettre du bitume, c'est du délire » et que l'argent public doit servir à l'entretien des routes existantes et non à la création de nouvelles.

Observation n°124 : M ou Mme **REY** : opposition au projet  
Manifestation d'une opposition au projet (*sap*).

Observation n°125 : **Anonyme** : opposition au projet  
Sauvegarder les forêts est essentiel ; possibilité de « faire autrement ».

Observation n°126 Monsieur Thierry **NAVARRO** : opposition au projet  
Forte interrogation sur la réelle utilité du projet ; rapport coût/bénéfice non satisfaisant (*gain de 12mn de temps pour des gens de passage contre une nuisance sonore et une pollution à vie pour les habitants touchés par la déviation, ainsi que la destruction irrémédiable de l'environnement des générations futures*) ; nécessité de protéger l'environnement et sa biodiversité.

Observation n°127 : **Anonyme** (Cathber.bevillard@gmail.com) : adhésion au projet  
Le projet permet de faire cesser le passage de poids lourds dans le village (*sap*), mais nécessité d'assurer la sécurité (*limitations de vitesse , contrôles ; sécuriser le rond-point avec la RN57 ; imposer une interdiction de circulation des poids lourds dans les villages, sauf desserte locale*) ; interrogation sur le coût total des études, faites et refaites depuis l'initiation de ce projet et sans cesse repoussé.

Observation n°128 : **Anonyme** (enzofigueira30@gmail.com) : opposition au projet  
Expression d'un simple accord envers le projet.

Observation n°129 : **Anonyme** : opposition au projet  
Il est inadmissible de réaliser une route sur une zone Natura 2000 ; projet politique, inutile, qui se moque de l'environnement.

Observation n°130 : Monsieur Paul **HENRY** (maire de Pomoy) : opposition au projet  
La commune de Pomoy rappelle sa position : le report de trafic de la RN 57 sur la RN19 ne sera pas accepté. Il est ajouté qu'une augmentation du trafic dans nos 3 villages n'est pas envisageable (*la déviation des villages de Pomoy, Genevreuille et Amblans est demandée depuis des années*).



Observation n°131 : Madame Alison **BEULNE** : opposition au projet

Trouve dommage de dénaturer encore une fois les paysages et les forêts au profits d'une route bitumée ; les axes de circulation de la ville et des alentours sont très pratiques et faciles de circulation, ce qui retire tout intérêt à créer une déviation ; importance de préserver l'héritage naturel que constituent l'agriculture, l'environnement et les paysages ruraux.

Observation n°132 : **Anonyme** : adhésion au projet

Déviation de nature à apporter un peu de sécurité et de calme dans Neurey et Vallerois, mais nécessité de prévoir une piste cyclable ou pédestre sécurisée afin de pouvoir rejoindre le hameau de la Grange Besson depuis Vallerois.

Observation n°133 : Monsieur Sébastien **AGENEAU** : opposition au projet

Gains minimes (*quelques minutes de bouchons*) ; impacts sur le milieu naturel et une zone Natura 2000 (*atteintes aux espèces animales*). Le rédacteur prédit en outre une « nouvelle ZAD ».

Observation n°134 : Monsieur Jérôme **BOURGEOIS** : opposition au projet

☞ *Questionnement* sur le rapport coût/bénéfice :

- projet à 66 millions d'euros, destruction d'une zone Natura 2000 et « sacrifice » du petit village de La Demie (*avec 2 habitations à 70m de la route prévue et toute la partie haute du village à 150m de celle-ci*) pour un gain de quelques minutes ;
- pas d'augmentation significative du trafic attendue (*comme l'attestent les études réalisées*) ;

☞ *Proposition* : pour les quelques points sensibles de circulation de la traversée de Vesoul, il serait largement possible de les améliorer avec une petite partie de la somme prévue pour la déviation.

Observation n°135 : Madame Claire **PARIS** : opposition au projet

Impact disproportionné sur la nature et une zone Natura 2000 pour une route.

Observation n°136 : Monsieur ou Madame **MONIER** : opposition au projet

*Arguments* : projet d'un coût prohibitif avec un impact écologique important ;

*Proposition* : plutôt aménager une « agglomération cyclable » (*voies, priorité, parking....*).

Observation n°137 : **Anonyme** : opposition au projet

Destruction de la forêt, de la faune, de la flore ; bouchons de seulement 10 mn (*solution : faire preuve de patience*).

Observation n°138 : **Anonyme** ([ma.auburtin@orange.fr](mailto:ma.auburtin@orange.fr)) : opposition au projet

☞ Le rédacteur comprend que le projet limiterait le passage des poids lourds et du trafic en général dans la zone urbaine (*moins de nuisances sonores, de pollution, etc.*), mais note que la zone d'étude se trouve un site Natura 2000 et proche de sources d'eau douce alimentant les villages avoisinants qui ont déjà des soucis d'approvisionnement (*notamment Vellefaux*).

☞ Il se demande :

- si une petite amélioration de la qualité de vie des riverains justifie une grosse dégradation de celle des habitants des villages impactés (*même s'ils sont moins nombreux*) ;
- si ces villages, qui n'appartiennent même pas à l'agglomération vésulienne, doivent tout de même consentir à faire des sacrifices sans compensation en retour (*au niveau de l'eau, des nuisances sonores, de la pollution, de la destruction de leur cadre de vie*) ;
- si une stratégie est prévue pour solutionner tout cela et il trouve dommage que la démarche ne soit pas mieux expliquée en ajoutant que « cela semble bancal et très injuste pour les habitants de ces villages, ainsi qu'irresponsable d'un point de vue écologique ».

Observation n°139 : **Anonyme** ([fdelunsch@gmail.com](mailto:fdelunsch@gmail.com)) : adhésion au projet

Le rédacteur argumente en indiquant que les opposants au projet ne subissent pas le trafic de centaines de Poids Lourds venus du Caucase, des Balkans ou des Pays Baltes qui transitent tous par l'agglomération pour ne pas avoir à payer l'autoroute.

Observation n°140 : Monsieur ou Madame **SUTER** : opposition au projet

Projet coûteux (10 millions d'euros) et contraire aux objectifs de la COP21 qui a pour but de travailler à la réalisation de projets écologiques ; impact sur une zone Natura 2000 avec destruction de la flore et d'espèces animales.

Observation n°141 : Monsieur Geoffroy **GAWIN** : opposition au projet

Dénonce un projet routier sans intérêt pour les habitants et que l'argent pourrait être utilisé autrement sans dégrader l'environnement et le centre-ville.

Observation n°142 : M ou Mme **LANGROGNET** : ni adhésion, ni opposition explicites au projet

La contribution souligne qu'il s'agit d'un projet qui date des années 2000 et qui ne tient pas compte du fait que le monde a changé et que les priorités ne sont plus les mêmes :

- ☞ les priorités ne sont plus à dépenser autant d'argent pour dévier quelques centaines de véhicules par jour ;
- ☞ la mode n'est plus à la bétonisation.

Il est espéré une prise en compte des enjeux écologiques, faute de quoi la déviation ne doit se faire sous aucun prétexte.

Observation n°143 : M ou Mme **LE RUDULIER** : opposition au projet

Rapport coût/bénéfice défavorable au projet (*plusieurs dizaines de millions d'euros de dépensés et des dizaines d'hectares de nature saccagés pour un gain de quelques minutes*).

Observation n°144 : **Anonyme** : ([ph.auburtin@orange.fr](mailto:ph.auburtin@orange.fr)) : opposition au projet

Après un propos liminaire dans lequel le rédacteur (*ou la rédactrice*) déclare notamment qu'il a bien entendu les arguments de chacun et qu'il considère que la démocratie sera respectée si toutes les observations déposées sont effectivement prises en compte, il indique :

- ☞ être pour l'amélioration des conditions de vie de tous et donc contre ce projet, en l'état, qui détériorerait, à des degrés divers, ces mêmes conditions de vie.
- ☞ être pour la recherche de solutions alternatives qui amélioreraient la qualité de vie des citoyens et contre la dégradation de notre environnement naturel qui signerait, à terme, notre propre disparition.

Observation n°145 : **Anonyme** : opposition au projet

Destruction d'une zone Natura 2000 et d'une forêt préservée.

Observation n°146 : **Anonyme** : ([freddepalle@orange.fr](mailto:freddepalle@orange.fr)) : opposition au projet

Projet au coût exorbitant et dévastateur pour une zone Natura 2000 aux conséquences ignorées.

Observation n°147 : **Anonyme** : adhésion au projet

Réduction considérable du trafic de transit (*surtout des camions*) dans l'agglomération de Vesoul avec en corollaire une baisse de la pollution sonore, de la pollution de l'air et des risques d'accidents ; désenclavement générant un impact positif sur le développement économique de l'agglomération ; réponse à une attente des habitants des communes actuellement traversées et des automobilistes ; cahier des charges de la déviation respectant l'environnement.

Observation n°148 : Monsieur François **Rey-Demaneuf** : opposition au projet

Rapport coût/bénéfices défavorable pour un projet de 70 millions d'euros pour 6 km de route au regard des gains de temps, de sécurité routière et de confort qui ne sont pas acquis en raison :

- d'une stagnation du trafic routier vésulien au cours des dix dernières années (*différentes études de trafic n'ont pas mis en avant une forte diminution de la circulation dans les simulations de la*

déviations),

- de bouchons quasiment inexistantes à part sur la rocade et au rond-point dit du lac jusqu'au rond-point de l'usine Peugeot, mais qui subsisteront malgré une déviation car liés à l'activité de l'usine PSA,
- d'un trafic restant modéré aux entrées/sorties de l'agglomération vésulienne lequel est d'ailleurs, selon une étude de trafic, « compatible avec les caractéristiques géométriques des voies ».

Atteintes à l'environnement (*perte de 280ha de prairies, cultures et forêts dont 14 ha en site Natura 2000 ; destruction de nombreuses espèces animales, dont certaines protégées et mesures compensatoires insuffisantes ; méconnaissance de l'objectif de zéro artificialisation des sols*) ; risque de perte de la source Vaudemonge qui alimente un village de 150 habitants suite aux travaux de terrassements et augmentation de la pollution des eaux alimentant Vesoul et ses environs par infiltration de polluants en provenance de la route ; disparition de terres agricoles exploitées par des agriculteurs locaux engagés dans des mesures agro-environnementales et en agriculture biologique ; impacts dus à la fragmentation agricole (*disparition de haies, de bosquets, retournement de prairies permanentes*) et contradiction avec la mise en œuvre de mesures compensatoires suite à la construction de la LGV en Haute-Saône consistant notamment en un financement pour une restauration des prairies de la Combe Garet et du Creux de Vaulion ; études environnementales insuffisantes (*relevés flore ne couvrant pas toute la zone et non réalisés sur un cycle complet ; période hivernale complètement oubliée des inventaires faune*) ; solutions de substitution à la déviation non proposées (*l'Autorité Environnementale recommande d'en rechercher*).

**Observation n°149 : Anonyme** ([s.belperin@orange.fr](mailto:s.belperin@orange.fr)) : opposition au projet

Rapport coût/bénéfice défavorable (*dénaturation des espaces naturels et du cadre de vie pour peu de bouchons*).

**Observation n°150 : Monsieur Xavier AUCLAIR** : opposition au projet

Destruction d'une partie d'une zone Natura 2000, de forêts, de terres exploitées en agriculture biologique, d'une source d'eau potable avec risques induits pour la santé et ce dans le but de désengorger un petit bouchon occasionnel d'une dizaine de minutes certains soirs ; impacts du projet en contradiction avec les enjeux de société actuels ; interrogation sur les bénéficiaires de l'opération (*rentabilité pour quelques entreprises et pour le transport transfrontalier générateur de bruit, pollution et atteinte au milieu naturel*).

**Observation n°151 : Anonyme** ([jj.jeanpierre70@gmail.com](mailto:jj.jeanpierre70@gmail.com)) : opposition au projet

Projet coûteux au bénéfice d'une minorité de personnes qui se plaignent du trafic vésulien, néfaste pour le centre-ville de Vesoul, générant par ailleurs une destruction des écosystèmes (*faune, flore*), du paysage, d'une source d'eau potable et accroissant la pollution.

**Observation n°152 : Anonyme** : ([celine.montoya70@gmail.com](mailto:celine.montoya70@gmail.com)) : opposition au projet

Projet d'un coût exorbitant qui amènera la destruction de zones naturelles protégées et des écosystèmes tout en nuisant à la qualité de vie des villages impactés par le projet (*ex : Quincey*) pour le bénéfice d'autres habitants (*ex : riverains de Vesoul et Frotey*).

**Observation n°153 : Anonyme** : ([montoya70@orange.fr](mailto:montoya70@orange.fr)) : opposition au projet

Projet coûteux (*55 millions d'euros HT*) augmentant la dette de l'Etat et qui détruit la nature pour améliorer la qualité de vie de certains habitants.

**Observation n°154 : Anonyme** : ([elisemontoya17@gmail.com](mailto:elisemontoya17@gmail.com)) : opposition au projet

Projet qui ne respecte pas l'environnement et qui va à l'encontre des actuels choix politiques (*Convention Citoyenne pour le Climat*).

**Observation n°155 : Anonyme** : ([morel.christophe@gmail.com](mailto:morel.christophe@gmail.com)) : opposition au projet

Manifestation d'une simple opposition au projet.

**Observation n°156 : Anonyme** : ([courvoisieer.flo@gmail.col](mailto:courvoisieer.flo@gmail.col)) : opposition au projet  
Manifestation d'une simple opposition au projet.

**Observation n°157** : Monsieur Laurent **CIRON** : opposition au projet  
Budget qui mériterait d'être investi dans un autre projet pour l'agglomération de Vesoul.

**Observation n°158 : Anonyme** : ([paulinemangin@hotmail.com](mailto:paulinemangin@hotmail.com)) : plutôt défavorable au projet  
Après avoir rappelé que les objectifs affichés de la déviation visent à obtenir une amélioration des conditions de circulation et du cadre de vie, la contribution :

☞ s'attache à démontrer la faiblesse de certaines études :

- L'étude mobilité du CEREMA est réduite à un tableau de projections (*faibles par ailleurs*) de circulation, ne justifiant pas à lui seul un projet aussi coûteux, donnée en outre trompeuse, car occultant en partie le fait que la cause des ralentissements se situe dans Vesoul même (*usine PSA, nouvelle zone d'activités*) ; il est donc impossible d'apprécier la réelle amélioration des conditions de circulation qu'apporterait le projet ;
- Le dossier ne démontre pas l'utilité du projet pour le transit longue distance car des autoroutes situées à proximité présentent une solution de substitution et ne sont pas évoquées ;
- Le dossier n'aborde ni les dispositions particulières de protection de la source impactée par le projet, ni les mesures d'insertion paysagère ;

☞ apporte des éléments remettant en cause l'intérêt du projet :

- Concernant l'amélioration du cadre de vie, si la déviation apportera en partie du confort aux habitants de Vesoul (*restant à démontrer au vu du transit spécifique à PSA*), elle apportera de nombreux désagréments à d'autres habitants (*passage à environ 200m d'habitations existantes*), et impactera un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ainsi qu'une zone NATURA 2000.
- Incohérence du projet au regard du trafic attendu. En effet, dans le chapitre relatif aux mesures de protection acoustiques, le dossier précise que les dispositions de protection acoustiques ou en faveur de la qualité de l'air à proximité des habitations ne sont pas nécessaires « du fait de la distance et du trafic projeté sur la déviation » ;
- Coûts particulièrement importants, pour une infrastructure de 2x1voies (*plus élevés que pour l'aménagement d'une autoroute*) ;
- Projet en contradiction avec les politiques publiques actuelles (*désimperméabilisation des sols, zéro Artificialisation Nette, bon usage des deniers public*) ;
- Itinéraire de convois exceptionnels existant (*l'investissement devrait plutôt se concentrer sur une amélioration de cet axe plutôt que de créer de nouvelles voies, contre-productives à long terme car favorisant l'étalement urbain*).

**Observation n°159 : Anonyme** : opposition au projet

Après avoir spécifié qu'elle emprunte régulièrement l'itinéraire « *la Vaugine* » / *Rond-Point du petit Leclerc* » la rédactrice indique avoir constaté un trafic parfois dense sur la rocade, notamment un peu après 12h00, mais que les ralentissements sont de courte durée (*jamais supérieurs à 15 mn*) et ne qu'ils ne sont pas causés par des poids lourds, mais qu'ils résultent des déplacements pendulaires de salariés rentrant déjeuner chez eux et des entrées-sorties des salariés de Peugeot. Elle ajoute que cette rocade traverse principalement des zones d'activités commerciales ou industrielles, passe à proximité de l'hôpital et du Lycée des Haberges, mais n'impacte que très peu les rares zones d'habitat ; les désagréments ponctuels en proche périphérie ne justifient pas un projet qui génère une destruction d'espaces protégés et des risques pour la ressource en eau.

**Observation n°160 : Anonyme** ([pascal.coupot@laposte.net](mailto:pascal.coupot@laposte.net)) : opposition au projet  
Déviation inutile et destructrice, qui ferait gagner quelques minutes à quelques véhicules...

Il s'agit ici hélas de détruire une zone considérable, avec source, terrains agricoles bio, espaces et espèces protégés au titre d'une zone Natura 2000. A quoi sert la création de ces zones protégées si l'on peut les détruire à la première occasion ?

Les arguments favorables ne sont-ils pas le fait d'habitants souffrant déjà de nuisances qu'ils voudraient voir transférer à d'autres ?

La Haute-Saône est un grand département et Vesoul, une des plus petites préfectures. Il n'y a pas de graves problèmes de circulation, comparativement à d'autres villes.

Observation n°161 : Monsieur Pierre-Henri **BARRAIL** : opposition au projet

Projet d'un autre temps, qui constitue une régression. Destruction d'un espace naturel remarquable.

Projet qui déplace des nuisances ailleurs et qui évite quelques ralentissements très ponctuels.

Les générations futures nous remercieront d'avoir conservé les espaces naturels et préservé les ressources en eau, et de ne pas avoir créé une 2x1 voie massacrant la nature.

Observation n°162 : Madame Estelle **ROSSI** : opposition au projet

Travaillant à Vesoul, elle considère que les poids lourds sont rares en trafic intra-muros, et que les délais d'attente sont raisonnables notamment avec le passage sous voie.

Concernant le trafic extra-muros, les nombreux camions empruntent la déviation ouest pour livrer Peugeot, circulation qui ne bénéficierait pas de la déviation est.

Elle reconnaît que les tracés sont hors zone Natura 2000, mais que ce projet va dénaturer la zone naturelle entre la Demie et Vellefaux.

Elle est attachée à cette ville rurale pour sa qualité de vie, loin des agglomérations, du bruit, de la circulation intense.

Le projet ferait gagner du temps aux véhicules en transit, au détriment de la qualité de vie des habitants.

Observation n°163 : **Anonyme** : ([marchal.jerome70@orange.fr](mailto:marchal.jerome70@orange.fr)) : opposition au projet

En sa qualité de chauffeur routier, il pense que cette déviation ne servira à rien. Il conviendrait mieux de mettre Vesoul en transit interdit aux poids lourds français et étrangers, car les poids lourds sortent de l'autoroute à Dole pour se rendre sur Mulhouse, en passant par Vesoul.

Il comprend le désarroi des habitants de La Demie, ce projet passant très près des habitations.

Observation n° 164 : Madame Julie **BOUVIER** ([julie.bouvier@hotmail.fr](mailto:julie.bouvier@hotmail.fr)) : opposition au projet

Ce projet va détruire tout un écosystème. Il convient de repenser les modes de déplacement en les limitant au strict minimum, plutôt que de tout bétonner pour encore faire rouler plus de camions qui polluent. Repenser les réseaux existants pour les optimiser.

Observation n° 165 : Monsieur Serge **VIEILLE** : adhésion au projet

Ce correspondant développe ses arguments :

Vesoul n'est pas un désert ; aménageons les réseaux routiers pour que notre ville continue à fonctionner, sinon les entreprises hésiteront à s'y installer.

Si certains secteurs ruraux se voyaient modifiés, d'autres secteurs urbains verraient leur qualité s'améliorer ; l'avenue Pasteur d'Echenoz la Méline verra son transit routier baisser de 66 %, ainsi que Navenne -22 % ; moins d'accidents, moins de convois exceptionnels.

Les petites communes verront disparaître le trafic de marchandises ou convois exceptionnels.

Un projet qui permettra d'envisager l'avenir avec optimisme.

Gérer c'est prévoir. N'attendons plus, ne remettons pas à demain un projet qui est prêt et qui aurait dû se réaliser depuis longtemps déjà.

Observation n° 166 : **Anonyme** : ([ecriqui@orange.fr](mailto:ecriqui@orange.fr)) : opposition au projet

Le rédacteur tient à signaler son total désaccord. Il a pourtant vécu le bouchon du pont de Peugeot pendant des années, mais argumente que ce bouchon ne se trouve que sur une courte durée.

On est prêt à détruire des hectares de nature, déranger des habitants venus au calme de la campagne, polluer des sources, détruire une zone Natura 2000. La biodiversité est essentielle, ne la détruisons pas.

Faire une route pour des poids lourds, ce qui reflète un monde de surconsommation ; aller toujours plus loin pour s'écrouler très vite : la preuve avec ce que nous vivons en ce moment : faire une route alors que l'on est confiné chez soi... quelle ironie ! Si cela se fait, on ne pourra pas revenir en arrière, ce sera trop tard.

Observation n° 167 : **Anonyme** : opposition au projet

Il développe en précisant qu'il suffit de lire les objectifs du projet pour se rendre compte de sa nullité.

Projet massacrant une zone naturelle en mettant en danger une ressource en eau.

Qui se plaint des conditions de circulation dans Vesoul ? Notamment comparées à Besançon.

Une 2x1 voie empruntée par des camions n'a aucun intérêt pour le développement de Vesoul.

L'intérêt de Vesoul, c'est son cadre de vie qu'il faut préserver, et ne pas le défigurer par une route inutile.

C'est un trop vieux projet qui ne tient pas compte des vrais enjeux actuels.

Observation n° 168 : M. **BARDET** : opposition au projet

Pour la circulation dans Vesoul, il faudrait remettre un sens de circulation correct, alors que c'est actuellement un labyrinthe.

Il s'oppose au projet : c'est une erreur de détruire Natura 2000, ses sources, sa faune et sa flore ; on ne peut pas corriger 30 ans d'inaction dans l'infrastructure routière d'un coup de baguette magique ; l'administration n'a pas su faire évoluer les routes en même temps que la population et aujourd'hui, elle se réveille.

Il y a sûrement d'autres solutions. Quel leg serait le meilleur pour les générations à venir : une route en béton ou un espace naturel préservé avec sources d'eau, des chemins de forêt, des animaux et des arbres ?

Observation n°169 : Monsieur J.M. **ADRET** : plutôt favorable

N'a pas d'observation concernant directement le projet. Il demande par contre que soit prévue impérativement une modification de l'échangeur situé sur la commune d'Andelarre de façon à créer un accès direct en direction de Gray.

Observation n°170 : Madame Marie-Christine **RAGOT** : opposition au projet

Contre sacrifier un écosystème et ses espèces endémiques – Route au cœur de zone Natura 2000- aberration de nos jours - à l'opposé des recommandations nationales – pour des travaux aussi lourds un réel intérêt si augmentation régulière du trafic dans les prochaines années – plutôt développer les moyens de transport collectif, le ferroviaire, les pistes cyclables.... Préservons la nature.

Observation n°171 : **Anonyme** ([famillebonnet@aol.com](mailto:famillebonnet@aol.com)) : opposition au projet

acte IRRESPONSABLE – n'y voit que des points négatifs – projet lourd en zone Natura 2000 – énormément d'espèces protégées classement ZNIEFF1.

Observation n°172 : M ou Mme **GARRET** : opposition au projet

Il est important de préserver notre environnement – ne vaut-il pas mieux nos routes déjà existantes ?

Observation n°173 : **Anonyme** ([catdufleuve@gmail.com](mailto:catdufleuve@gmail.com)) : opposition au projet

Éléments du dossier ne justifient pas la pertinence d'un tel projet : les paysages remarquables ne semblent pas compatibles avec le projet - le contournement est existant de l'autre côté – pas cohérent avec « zéro artificialisation nette » SRADDET – le développement (*ferroutage-liaisons interrégionales*) plus pertinent et efficace dans le cadre de la transition écologique – il est temps de changer les modèles économiques, les contournements datent plus dans le sens des grands enjeux actuels –

Observation n°174 : Antoinette **MARCHAL** et Thomas **DURUPT (avis commune de Genevreuille)** : opposition au projet

Réitérons notre position : nous n'acceptons pas le report de trafic de la RN57 sur la RN19 – la traversée de nos trois villages est inenvisageable et démontre une sous-estimation de la situation actuelle.

Observation n°175 : **Anonyme** (Mélanie) ([pascal.nicolas0012@orange.fr](mailto:pascal.nicolas0012@orange.fr)) : opposition au projet

Que vont devenir animaux, oiseaux en voie d'extinction – moins d'arbres, moins de pluie, plus de canicule, de

la sécheresse – Vesoul va être déserte –

Observation n°176 : **Anonyme** (fredmarledelille@gmail.com) : opposition au projet

1 an de covid principale cause de restriction des lieux animaliers- l'Homme fidèle à sa bêtise continue d'en faire fi au profit du confort économique – oser parler priorité écologique alors que tout va être sacrifié – Le prix à payer ne se mesure plus en argent quand de telles aberrations continuent de se pratiquer – nos enfants le paieront de leur vie...

Observation n°177 : M ou Mme **BARBAUX** : opposition au projet

Fait état de son incompréhension face à ce projet – impacts secteurs boisés, pâturages, Natura 2000, sources, espèces animales et végétales – pour quel gain : aucun – permettre au trafic routier national et étranger de gagner quelques minutes – défigurer un écrin de verdure des plus beaux du bassin vésulien-générer des nuisances – je suis contre ce tracé qui est une ineptie – plutôt protéger les zones d'intérêt écologique – projet nous est présenté comme viable et nécessaire – si augmentation du flux routier il y a désintéressement de l'état pour le ferroutage, toujours plus de camions, moins de trains – les citoyens paient de lourds tribus pour pallier ces choix hasardeux et dangereux.

Observation n°178 : **Anonyme** : opposition au projet

« Je suis CONTRE la déviation EST de Vesoul » (sap).

Observation n°179 : **Anonyme** : opposition au projet

« Je suis contre ce projet » (sap).

Observation n°180 : Monsieur Guillaume **DEPIT** : opposition au projet

Utilisateur quotidien, il n'a pas constaté d'embouteillages sauf sans doute quelques ralentissements dus aux sorties de travail. Il constate qu'aucune enquête de destination n'a été réalisée...Le passage éventuel par Vesoul se fait surtout pour éviter les frais d'autoroute. Le coût en matière d'espaces remarquables, de zones naturelles caractéristiques, de pollution d'une zone rurale authentique doit être mis en balance !

L'étude repose, dès le départ, sur des données discutables (renvoi à l'avis de l'Ae). Projet non rentable et sans compensation environnementale parfaite ou complète.

Observation n°181 : Madame Amandine **MIRANDA** : opposition au projet

Hostile à la déforestation de cette zone naturelle, à la pollution supplémentaire à proximité du Sabot, à l'augmentation des risques d'accidents dus aux poids lourds.

Observation n°182 : Madame Mathilde **BOUCOT** ép **BARBAUX** : opposition au projet

Contre toute forme de destruction de l'environnement. Elle préférerait qu'on privilégie de transport ferroviaire.

Observation n°183 : **Anonyme** : opposition au projet

Le rédacteur manifeste uniquement son opposition.

Observation n°184 : Monsieur Jack **SIMON** : opposition au projet

Rejette la non prise en compte de l'écologie et le coût. Il préférerait un autre aménagement de la déviation Ouest et que l'on termine la liaison avec Besançon en 4 voies.

Observation n°185 : **Anonyme** : adhésion au projet

Défend les arguments favorables : réduction du trafic de la zone concernée, réduction des pollutions aérienne, sonore... pour les hommes et la faune... C'est une attente des riverains de la RN57 depuis longtemps ! Pour lui, l'impact sur l'économie locale reste négligeable

Observation n°186 : **Anonyme** : adhésion au projet

Pour le bien de l'agglomération de Vesoul.

Observation n°187 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Au vu de l'engorgement de la ville de Vesoul.

Observation n°188 : **Anonyme** : opposition au projet  
Priorité absolue à la protection de la nature pour les générations futures.

Observation n°189 : **MATHIEU BARBARA RODRIGUES** : opposition au projet  
Priorité à la nature. Les usagers de la route peuvent patienter !

Observation n°190 : **Anonyme** (Denis) : opposition au projet  
Saccage d'hectares de forêt pour économie de 15 minutes ; l'argent doit servir à une cause plus utile.

Observation n°191 : **Anonyme** : opposition au projet  
Projet contradictoire avec Natura 2000 ; Budget à consacrer à améliorer l'existant routier et ferroviaire ; ne pas faire fausse route.

Observation n°192 : M ou Mme **TOURNAN** : opposition au projet  
Dénaturation des paysages typiques ; Zone Natura 2000 doit être protégée.

Observation n°193 : **Anonyme** ([damien.beluche@orange.fr](mailto:damien.beluche@orange.fr)) : opposition au projet  
Pratique les axes de Vesoul régulièrement ; ne comprend pas qu'on parle bouchon à Vesoul ; s'étonne de telles dépenses en temps de crise COVID ; invite les gens à visiter les lieux pour se forger une opinion.

Observation n°194 : **Anonyme** : opposition au projet  
Alternative au projet : réaménagement de la route actuelle en créant 2 ponts à la place des ronds-points Vaugine et Leclerc ; nécessité de préserver la zone de La Demie.

Observation n°195 : **Anonyme** ([juliaaa370@msn.com](mailto:juliaaa370@msn.com)) : opposition au projet  
Désencombrement et nuisances injustifiés ; coût prohibitif ; gaspillage argent public : mur anti-bruit à Frotey deviendrait inutile malgré 2,5M€ investis ; nécessité préservation de la nature ; Natura 2000, forêts et prairies sacrifiées ; nouvelle ZAC injustifiée au vu des friches industrielles déjà existantes à Vesoul.

Observation n°196 : **Anonyme** (Jean-Claude) : adhésion au projet  
Coche loupé pour autoroute il y a 40 ans – voulons-nous une réserve d'indiens – ; être attractifs et ajouter des atouts ; la nature doit être respectée et Natura 2000 sanctuarisé ; vision sur le long terme et cohérence et phasage avec déviation de Pomoy -Genevreuille ; oui à une déviation respectueuse de l'environnement.

Observation n°197 : M ou Mme **CANNET** : opposition au projet  
Voit le rendement économique plus favorable mais au détriment de la qualité de vie et du rang tenu par VESOUL dans son attractivité environnementale. Donne priorité à la finalisation de la 2x2 voies Vesoul-Besançon.

Observation n°198 : **Anonyme** ([berengerecannet1@gmail.com](mailto:berengerecannet1@gmail.com)) : opposition au projet  
*Nota : quasi redondance avec l'obs n°197 (même famille au vu adresse mail).*

Observation n°199 : **Anonyme** : opposition au projet  
Déviation n'a pas lieu d'être – la nature est un bien majeur ; arrêter de construire des routes partout.

Observation n°200 : **Anonyme** : ([al6ne.bianchi@gmail.com](mailto:al6ne.bianchi@gmail.com)) : opposition au projet  
Il faut préserver la nature pour les générations à venir. Le coût de ces travaux n'est pas adapté en ces temps difficiles.

Observation n°201 : **Anonyme** : ([lea.dormoy@hotmail.fr](mailto:lea.dormoy@hotmail.fr)) : opposition au projet



Ce projet perturbera un lieu naturel actuellement sans nuisances, sans pour autant désengorger le centre. Cela n'a pas de sens.

Les perturbations pendant les travaux seraient bien pires que celles que la déviation est censée éviter.

Observation n°202 : **Anonyme** : ([stephane.pini@gmail.com](mailto:stephane.pini@gmail.com)) : adhésion au projet

Ce projet permettra de faire gagner Vesoul en attractivité et qui désengorgera la Vaugine, point accidentogène et générateur de très nombreux ralentissements aux heures de pointe.

La circulation de Vesoul ne peut être limitée à un seul point d'entrée et mieux répartie.

Observation n°203 : **Anonyme** : ([laetitia.marteau17@gmail.com](mailto:laetitia.marteau17@gmail.com)) : adhésion au projet

Se déclare pour ce projet, au vu du trafic routier actuel, et des aménagements sur Vesoul qui ne sont plus adaptés.

Observation n°204 : **Anonyme** : ([xavier.rampant@gmail.com](mailto:xavier.rampant@gmail.com)) : opposition au projet

C'est une aberration de passer par ou vers une zone naturelle, le plateau de cita est un lieu calme et reposant. Les camions ne vont pas tous à Lure. Ils vont à Peugeot, Mérinos, Cora, Leclerc...

Observation n°205 : M ou Mme **DATEU** : opposition au projet

Non à l'abattage, et non à la pollution.

Observation n°206 : **Association CLIMAT** : opposition au projet

*Notas : Le contenu de la présente observation est strictement le même :*

☞ *que celui de la pièce qui lui est jointe ;*

☞ *que le libellé de l'observation n°55 (cf. infra) à laquelle nous invitons le lecteur à se reporter afin de découvrir le résumé de l'argumentaire développé.*

Observation n°207 : M ou Mme **GAGEY** : opposition au projet

Rien ne peut justifier de faire cette déviation. Impact sur le réseau hydrologique du bassin ainsi que sur la faune et la flore.

Observation n°208 : Madame **Christine BUHLER** : opposition au projet

Quel dommage de détruire une si belle forêt où l'on peut rencontrer des animaux sauvages de toutes sortes.

Où trouve-t-on la préservation de l'environnement dans ce projet ?

Une zone préservée sera détruite pour quelques minutes de trajet en moins.

Observation n°209 : Monsieur Olivier **MESSICA** : opposition au projet

Projet d'un autre temps. Protégeons nos forêts.

C'est cela la véritable force de la région, même sur le plan économique.

Observation n°210 : **Anonyme** ([claude.ploy.@orange.fr](mailto:claude.ploy.@orange.fr)) : opposition au projet

« Je suis contre la déviation » (sap).

Observation n°211 : **Anonyme** ([grenouille0260@hotmail.fr](mailto:grenouille0260@hotmail.fr)) : opposition au projet

« Bientôt la destruction de la forêt de La Demie, Haute-Saône - JE DIS Non ».

Observation n°212 : **Anonyme** ([lilavati@hotmail.fr](mailto:lilavati@hotmail.fr)) : opposition au projet

C'est une honte de penser à déforester – situation climatique de la planète au plus mal – les arbres, la nature ont un rôle primordial – Vesoul petite agglomération bien pourvue en voiries – sans parler des zones commerciales à gogo – il est temps de donner des moyens pour aider la Nature à se régénérer – des moyens simples et faciles existent C'EST l'avenir – On ne touche plus à la nature !!!

Observation n°213 : **Anonyme** : opposition au projet

« Je dis non à cette déviation !!!! » - l'heure n'est plus à détruire la nature, nos bois, nos rivières, il est vital de les respecter – qu'y gagnerons nous? des routes bitumées en plus, quelques minutes en moins, pour moi aucun bénéfice. »

Observation n°214 : **Anonyme** : adhésion au projet

Les remarques concernent l'environnements et le respect de celui-ci – on peut comprendre un certain engouement pour la protection de l'environnement, doutons de la réelle intention de ceux et celles qui se revendiquent sauveurs de la Nature, mais comportement individuel certainement les plus grands pollueurs – si pas de contournement comment mettre fin à la horde de camions qui traversent la ville jour et nuit ? – Nouvelle fois le seul département français ne disposant pas de routes adaptées au trafic – regardons les itinéraires d'une façon globale, axes Nord-Sud – trafic PL flux de transit – saturation des routes et infrastructures devenues obsolètes depuis plus de 30 ans – dangers permanents, confrontation trafic local-traffic transit : réelle menace pour la sécurité des habitants. - OUI à cette déviation Est de l'agglomération de Vesoul !

Observation n°215 : M ou Mme **JOURDET** : opposition au projet

Déviation = catastrophe pour la nature, les animaux la faune, la flore – pas besoin de cette déviation, réseau suffisant – les camions essentiellement chez Peugeot pour rejoindre RN19 – il y a déjà assez à entretenir, favoriser les pistes cyclables – ne faites pas cette déviation, pitié pour la nature et la planète !

Observation n°216 : M ou Mme **BUHLER** : opposition au projet

« quelle aberration de détruire ce qui nous fait vivre ! Arrêtons de saccager notre écosystème ! préservons notre planète...».

Observation n°217 : **Anonyme** : opposition au projet

« Je suis contre cette déforestation.... Ça commence à bien faire de remplacer les arbres, la nature par du bitume.... C'est grâce à cette nature que l'on peut respirer, que l'on peut vivre... Il fait savoir dire STOP »

Observation n°218 : **Anonyme** ([voluzand@gmail.com](mailto:voluzand@gmail.com)) : opposition au projet

On continue ? - les intérêts économiques de quelques-uns au détriment de l'environnement pour tous - Quand les élites prendront-elles conscience que la nature, la faune et la flore, la richesse de notre département c'est sa ruralité - Pas besoin de kilomètres de bitume au milieu de nos champs de nos forêts - Cette déviation est un projet coûteux et inutile.

Observation n°219 : Madame Monique **MAIROT** : opposition au projet

Nous voyons fleurir des grands panneaux publicitaires en faveur d'un vote positif - qui ne donnent pas d'alternative - Ce projet va à l'encontre des grands enjeux climatiques et des démarches de la préservation de l'environnement .....destruction d'une zone naturelle, dégradation d'une source, destruction d'un magnifique paysage Karstique, intensification de la circulation des véhicules polluants et en particulier des PL, - Qu'en est-il du désenclavement de Vesoul –la route diminuera la circulation sur la déviation actuelle due aux sorties du travail et du fret Peugeot - le coût exorbitant de ce projet!

Observation n°220 : **Anonyme** : opposition au projet

Défend la forêt et ses arbres

Observation n°221 : M ou Mme **SALOME** : opposition au projet

Nécessité d'anticiper les changements de mode de vie qui se préparent. Ce projet de nouvelle route n'est pas une priorité car elle renforce l'utilisation de la voiture au détriment des modes de transport doux. L'argument du « bouchon » de la Vaugine ne tient pas car il est uniquement lié aux flux pendulaires liés au travail. Solution ? le covoiturage.

Défend la sauvegarde de l'environnement naturel et écologique, environnemental et patrimonial.

Proposition exprimée : efforts plus importants sur les transports doux dans la ville de Vesoul (*aménagements pour piétons et cyclistes...*).

Observation n°222 : **Anonyme** : opposition au projet  
Préservation des forêts.

Observation n°223 : **Anonyme** ([bichet.emilien@orange.fr](mailto:bichet.emilien@orange.fr)) : opposition au projet  
Un projet qui relève de l'ineptie et qui selon lui situe le niveau des compétences morales et intellectuelles de ses auteurs. Le projet est inutile et ne repose sur aucune réalité (*trafics, voies de circulation, bouchons...*). L'auteur préconise seulement le covoiturage et la patience. Projet inutile, devastateur, coûteux,... et ridicule.

Observation n°224 : M ou Mme **COSSU** : opposition au projet  
Pas d'argument mais sans doute une défense de l'environnement.

Observation n°225 : **Conseil Municipal d'Amblans et Velotte** : opposition au projet  
Lettre jointe (*10 signataires*) – Hors du périmètre du projet mais concerné par le trafic de la R57.  
Opposition à cette déviation et au transfert de trafic sur la RD19 et en même temps revendication de 3 déviations pour trois communes subissant le poids du trafic.

Observation n°226 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Dénonce un flux infernal venant de Lure et touchant le village de Frotey.

Observation n°227 : **Anonyme** : opposition au projet  
Projet inutile qui se ferait au détriment des forêts et terres agricoles.

Observation n°228 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Une occasion inespérée de voir disparaître les principaux risques dus au trafic routier traversant Echenoz (*danger permanent pour les habitants*).

Observation n°229 : **Anonyme** ([bennetz.pascal@orange.fr](mailto:bennetz.pascal@orange.fr)) : opposition au projet  
Pas d'argumentaire.

Observation n°230 : **Anonyme** (Guillaume) : opposition au projet  
Vision d'un autre âge, les années 1970-1980 c'est du passé. Ce n'est pas sérieux de vouloir détruire la nature pour résoudre un point noir de 10 minutes sur Vesoul. Laissons les espèces vivre. Il faut changer notre mode de vie et éviter que 80 % des biens transitent par conteneurs, ce qui n'est plus soutenable pour la planète. Pas de mauvaise blague, soyons fier de notre territoire comme il est.

Observation n°231 : Monsieur Charles **MONNIAUX** : opposition au projet  
- Questionne sur l'utilité de s'opposer au projet décidé par « les puissants » qui auront toujours gain de cause ?  
Evoque le coût prohibitif du projet et l'argent public qui ne coûte pas grand-chose. Met en perspective la défense des commerces de centre-ville et même temps une politique de construction de zones qui détruisent le centre, voit ce type de projet sorti de la tête « d'illuminés ». Dénonce l'absence de lucidité des autorités de tutelle et avance que c'est toujours le contribuable qui paye. Désabusé au final et résigné.

Observation n°232 : **Anonyme** ([tiphaine.gereard@gmail.com](mailto:tiphaine.gereard@gmail.com)) : opposition au projet  
Dénonce la destruction de la faune et la flore – les poids lourds vont essentiellement chez Peugeot donc un itinéraire inchangé pour la majorité. Déviation = aberration.

Observation n°233 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Evoque le bénéfice par un désengorgement de l'Ouest de Vesoul. Regrette le dimensionnement en 2x1 voie et le manque d'ambition pour la Haute-Saône en ne créant pas une 2x2 voies alors que toutes les RN autour passent progressivement en 2x2.

**Observation n°234 : Anonyme (s.lambolej.ifsivesoul@gmail.com) : adhésion au projet**

Est pour, mais s'étonne que les interdictions actuelles ne soient pas respectées créant de l'insécurité routière permanente à ECHENOZ. Oui à la déviation qui pourrait alléger le trafic mais la priorité reste à faire appliquer la loi.

**Observation n°235 : Anonyme (deb.simard@outlook.com) : opposition au projet**

Nomme « abomination » la destruction Natura 2000, faune et flore, fragilisation de la biodiversité sans rien changer aux problèmes de Vesoul. Avance le coût prohibitif, ne supporte plus les animaux écrasés sur les routes, celle-ci amplifiera le phénomène. Doute sur la capacité des décideurs à écouter la population.

**Observation n°236 : M ou Mme HARISMENDY : opposition au projet**

Est contre la destruction de l'espace Natura 2000.

**Observation n°237 : Anonyme : opposition au projet**

L'impact environnemental par la destruction des habitats et espèces au sein de l'espace Natura 2000 est intolérable et contraire aux ambitions de l'État qui tient un discours général de protection de l'environnement.

L'impact sur des espaces agricoles qui découlent des compensations de la LGV, donc où de l'argent public a déjà été engagé et qu'on vient détruire (gabegie). Prône les solutions alternatives (*feroutage*) et demande une cohérence entre les discours et les actes dans la mise en œuvre effective de la transition écologique.

**Observation n°238 : Anonyme (kientz7@hotmail.com) : opposition au projet**

Avance des arguments en faveur de la mise en cohérence du réseau 2x2 voies partout en Haute-Saône pour la liaison Nord-Sud entre Vosges et Suisse. Confort, sécurité et tranquillité des riverains et usagers priment, mais pourquoi une 2X1 voie. Projet pas assez ambitieux qui devrait se prolonger au-delà de Frotey pour rejoindre la RN57 direction Nancy au-delà de Comberjon et Colombier. Manifeste son opposition en indiquant « *ce projet est ridicule et je ne peux qu'être contre, et j'en suis très déçu* ».

**Observation n°239 : Monsieur Jean-Marc JAVAUX : adhésion au projet**

Constate que le trafic Nord Sud ne cesse de s'intensifier et que les ronds-points de Noidans et du Lac n'absorbent plus le trafic aux heures de pointe comme celui de la Vaugine. Ces points noirs représentent un danger permanent pour les usagers de toutes natures.

Il est urgent de partager le trafic RN19 et RN57 dans la traversée de Vesoul la sécurité et pour la quiétude des riverains.

La composante environnementale est importante compte tenu de la couverture forestière de la Haute-Saône, il est possible de céder quelques hectares autour de Vesoul pour améliorer le quotidien et entrer enfin dans la modernité.

**Observation n°240 : Monsieur Christian MASSON (Echenoz-la-Méline) : adhésion au projet**

Habitant l'avenue Pasteur à Echenoz-la-Méline, avec des enfants, il souffre du passage des poids lourds à toute heure, bien qu'ils soient interdits. Malgré des ralentisseurs cette traversée est considérée comme un raccourci, et effectuée à des vitesses hallucinantes. D'ailleurs, les GPS vous feront passer par cette route.

La dangerosité s'accélère la nuit, où toutes règles élémentaires de sécurité routière ont disparu.

Il exprime son « ras-le-bol » et dit OUI à la déviation.

**Observation n°241 : Anonyme : opposition au projet**

Manifeste une simple opposition au projet

**Observation n°242 : Monsieur Bernard COURTOT : opposition au projet**

Il évoque la richesse de la faune sauvage, et de la flore, où figurent un certain nombre d'espèces rares et menacées sur le site de la déviation.

Cette opération doit être considérée comme une atteinte majeure à la nature et à la biodiversité.

**Observation n°243 : Anonyme (laurettechavanne@aol.com) : adhésion au projet**

Manifeste une simple adhésion au projet

Observation n°244 : Madame Christine **LAMY** : opposition au projet  
Priorité à la nature, la santé et l'éducation. Investissons ailleurs que dans une déviation inutile.

Observation n°245 : Gilles **RAVIER** : opposition au projet  
Priorité à la nature, la santé et l'éducation. Investissons ailleurs que dans une déviation inutile, il y a urgence.

Observation n°246 : **Anonyme** : opposition au projet  
La protection de la nature, de la faune et de la flore est prioritaire. Ras-le-bol de détruire la nature.

Observation n°247 : M ou Mme **PFLIEGER** : adhésion au projet  
Déviation indispensable pour éviter une thrombose de la déviation Ouest.  
Diminuer le nombre de transits, cela augmentera l'attractivité de la future zone d'Echenoz-la-Méline  
Cette infrastructure est attendue.

Observation n°248 : **Anonyme** ([gerard.cousin1@orange.fr](mailto:gerard.cousin1@orange.fr)) : adhésion au projet  
Cette déviation sera un plus pour notre département, mais à condition que le giratoire D457 et D474 soit complet autrement la commune d'Andelarrot sera la déviation pour rejoindre la route de Gray.

Observation n°249 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Comment peut-on refuser de faire avancer la Haute-Saône en 2021 ?

Observation n°250 : M ou Mme **COUPE** : adhésion au projet  
Demande que des voies spécifiques pour les cyclistes soient mises en place pour faciliter la circulation vers Colombes - Montcey - Quincey – Vessoul et qu'elles soient distinctes des voies de circulation agricoles pour des raisons de sécurité ; cette déviation est nécessaire au bien-être des habitants ce qui n'empêche pas d'être respectueux de l'environnement.

Observation n°251 : M ou Mme **PFLIEGER-PEYLHARD** : adhésion au projet  
attente depuis plus de 15 ans le 2eme tronçon de la déviation Est pour limiter le transit des camions sur l'axe Nord-Sud de la N57 - Les ronds-points de la déviation Ouest sont saturés - Nous sommes défenseur de l'écologie et nous soutenons la préservation de la nature - La déviation Est limitera la pollution sur la région vésulienne - Les emprises sur les terres agricoles sont compensées - Déviation indispensable!!!

Observation n°252 : **Anonyme** : plutôt favorable au projet  
« Je pense que ce serait très bien que les camions venant de Besançon et qui sont juste en transit sur Vesoul ne passent plus par Vesoul. »

Observation n°253 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Je suis contre ce projet de destruction massive de la nature. Des alternatives d'aménagement des voies existantes ne seraient-elles pas envisageables ? »

Observation n°254 : M ou Mme **GIRARDET** : opposition au projet  
projet du siècle passé - les élus doivent imaginer Vesoul , la France demain, le monde de demain. Ce n'est pas celui des poids-lourds. Toutes les villes se mettent au vert, Vesoul se bétonne - protéger un des derniers poumons verts autour de Vesoul - les mini embouteillages, quelques heures dans la journée, quelques aménagements suffiraient - demain les villes attractives seront vertes et Vesoul passe à côté –

Observation n°255 : M ou Mme **HARISMENDY** : opposition au projet  
« Je suis contre ! »

Observation n°256 : M ou Mme **BOURGEON** : opposition au projet

projet inutile ; désastre écologique - période déjà compliquée pour l'environnement, utilisation du plastique difficilement recyclable - on arrête de vendre des pailles et des gobelets pour que d'un autre côté on supprime des forêts pour gagner 12 minutes dans une vie ... en un mot ... Ridicule !

Observation n°257 : **Anonyme** : opposition au projet

« ...détruire de la forêt pour quelques kilomètres de déviation qui engendre 10 minutes de ralentissement par jour c'est la honte ! La campagne à la ville va se transformer en périphérique...je dis NON ! Toutes les villes se mettent au vert sauf Vesoul ?? »

Observation n°258 : **Anonyme** : adhésion au projet

« Habitant à Echenoz la Méline nous subissons la pollution de l'air et la pollution sonore dues au trafic des voitures et des camions. Nous sommes pour la déviation Est de Vesoul qui réduira de 66 % le trafic de transit. »

Observation n°259 : M ou Mme Zoé **TRIMBUR** : opposition au projet

« Je suis contre. C'est une honte d'un point de vue écologique. »

Observation n°260 : Monsieur Jean-René **SONET** : adhésion au projet

Habitué du trajet Lure-Besançon, il constate un engorgement fréquent au rond-point Peugeot et ce trajet rallonge son parcours. Les minutes perdues sont sans doute relatives mais la surconsommation de carburant et l'émanation liée de CO2 posent problèmes. Il espère que ce projet verra enfin le jour !

Observation n°261 : M ou Mme **GIRARDET** : opposition au projet

La Vesoul de 2100 (comme la France de 2100) ne sera pas celle des poids lourds. Vesoul se bétonne à l'opposé des autres villes qui se verdissent. Il faut protéger un des derniers poumons verts de l'agglomération vésulienne.

Quelques aménagements suffiraient pour régler les quelques mini-embouteillages ponctuels.

Observation n°262 : M ou Mme **HUZ** : adhésion au projet

La rocade est saturée le midi et le soir donc cette déviation s'impose.

Observation n°263 : Monsieur Aurélien **GAUME** : opposition au projet

Projet inutile et destructeur de l'environnement. Pour lui la circulation vésulienne reste fluide et ne nécessite pas qu'on sacrifie autant de surface agricole et forestière.

Observation n°264 : **SARL CHATRENET** : opposition au projet

Projet de dépenses inutiles et de contrariétés...

Les blocages se font sur les deux rond-point de Peugeot et la Vaugine. Cette déviation n'apportera aucune solution au problème de circulation de Vesoul et l'idée reste utopique. Le respect déclaré de la zone Natura 2000 devient en outre aboli.

Analyse de la motivation appuyée sur l'ambition ou la volonté politique de l'élu... au regard de l'utilisation de l'argent du contribuable....

Utilité primordiale pour Vesoul : aménagement des deux rond-point par des agrandissements à l'image du rond-point du lac de Vaivre (moindre coût et renforcement de la fluidité....)

Le problème ici est un problème de circulation urbaine et non un problème de trafic routier.

Observation n°265 : M ou Mme **LHOMME-PERROT** : opposition au projet

Dénonce un projet coûteux et désastreux pour la nature locale. Les poids lourds et les embouteillages ne sont pas la priorité.

La construction à la campagne est un choix : celui de pouvoir entendre les oiseaux, de profiter de sa terrasse sans pollutions sonores et visuelles...l'environnement, l'agriculture bio, la source d'eau sans pollution, la tranquillité et celle de tous les êtres vivants....

Observation n°266 : Monsieur Alexandre **BALDASSARRE** : adhésion au projet

La déviation EST de Vesoul fluidifierait le trafic routier dont les nombreux poids lourds qui empruntent ce tronçon. Cela serait aussi favorable aux riverains qui à cause de cela sont notamment obligés de faire face à cette pollution sonore et visuelle.

Rappel des règles de bonne conduite et du code de la route peu respectés. Il serait nécessaire de sensibiliser les usagers de la route sur les bonnes manières de circuler. Discours sur les problèmes liés aux limitations de vitesse et aux types de moteurs actuels.

Observation n°267 : **Anonyme** ([elysfency@gmail.com](mailto:elysfency@gmail.com)) : adhésion au projet

Pour le projet. Mais l'aménagement en 2x1 voie est regrettable.

Observation n°268 : **Anonyme** : opposition au projet

Passé tous les jours devant la gare de Vesoul, et un soir, bloqué dans les bouchons, a pu voir vos panneaux concernant la déviation. « Je suis allé voir, entre nous j'avais le temps, ces bouchons sont tellement longs ».

« J'ai eu le temps de lire toutes les grandes lignes, le seul argument que j'ai trouvé de recevable en faveur de la déviation est le ralentissement de 5 à 12 minutes ». Quant à la rocade, la circulation reste fluide. Bien entendu cette déviation c'est non ! si un budget pour Vesoul est disponible il faut l'utiliser pour des aménagements sur Vesoul.

Observation n°269 : Monsieur Jean-Pierre **MACHERET** : adhésion au projet

Il est grand temps de désenclaver la ville (*il faudrait que cela se fasse en 2x2 voies*). À mon avis c'est un très bon projet.

Observation n°270 : Monsieur Maurice **CHIPRET** : adhésion au projet

Habitant route de Paris, attend avec impatience cette amélioration qui apportera une meilleure qualité de vie.

Observation n°271 : Madame Elisabeth **PERRIN** : adhésion au projet

Est favorable au projet mais en 2x2 voies si possible.

Observation n°272 : **Anonyme** ([plazal.domicilgym@gmail.com](mailto:plazal.domicilgym@gmail.com)) : opposition au projet

mention « je suis contre »

Observation n°273 : M ou Mme **NEVER** : opposition au projet

Ce projet ne résoudra aucun problème, à l'heure du réchauffement climatique vous allez détruire encore de forêt. STOP. Etudiez d'autres solutions : train et desserte bus plus appropriée à la campagne.

Observation n°274 : (Gabriel - [sofgabriel@gmail.com](mailto:sofgabriel@gmail.com)) : opposition au projet

Est pour la protection des forêts et des arbres face à tout projet destructeur. Quand va-t-on agir face à l'urgence climatique ? Ce n'est pas en détruisant la forêt qu'on arrêtera la catastrophe.

Observation n°275 : **Anonyme** ([schloessinger@laposte.net](mailto:schloessinger@laposte.net)) : opposition au projet

mention « je suis contre »

Observation n°276 : M ou Mme **RIGOLLOT** : opposition au projet

Demande à tenir compte de la source à La Demie et n'est pas d'accord sur la traversée de l'espace Natura 2000.

Observation n°277 : Monsieur Yves **DUBILLARD** : opposition au projet

Dénonce l'atteinte environnementale « sacrifice de l'écosystème » au prétexte de bouchons de 12 minutes dont il conteste l'existence et en attend la démonstration par les chiffres. Préconise d'aménager le contournement Ouest par la mise en place d'autoponts au-dessus des ronds-points pour le trafic en transit. Le rapport coût/avantage démontre que le projet « ne tient pas la route ».

Il va à l'encontre de la politique gouvernementale du « zéro artificialisation ». Il faut mettre fin au tout béton aux extensions de zones commerciales et prioriser la réhabilitation des friches existantes. La priorité serait de mettre cet argent dans l'amélioration des modes de liaisons douces. Il est temps localement de faire des efforts pour combattre le réchauffement climatique pour laisser une planète propre à nos enfants. Rappelle que la crise actuelle appelle à l'humilité et à la prudence dans les décisions. Il demande aux élus de tenir compte des 80 % d'opposants au projet.

Observation n°278 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Mention : « je suis pour cette déviation »

Observation n°279 : **Anonyme** ([pascal.chanteclair@orange.fr](mailto:pascal.chanteclair@orange.fr)) : opposition au projet  
La motivation de l'opposition au projet est l'atteinte à la biodiversité (*faune, flore*) dans l'espace Natura 2000 et la destruction de la forêt de La Demie. La priorité semble aller à la RN 19 déviation des villages de Pomoy, Amblans et Genevreuille, ce projet pouvant venir après et selon un autre tracé.  
Craint la surcharge de circulation dans Quincey pour rejoindre la déviation nouvelle. Préconise des solutions dans la réorganisation des itinéraires poids-lourds à envoyer sur l'autoroute par Lure ou Baume les Dames.  
Invite les décideurs à se mettre à la place des habitants des villages impactés.

Observation n°280 : **Anonyme** : adhésion au projet  
« Je suis favorable pour la déviation ».

Observation n°281 : M ou Mme **RIVET** : adhésion au projet  
Evitera de contourner Vesoul oui de passer dans les rues d'Echenoz, Vesoul, Navenne, Quincey, très empruntées par les piétons et les deux roues.  
Gain de sérénité et de sécurité pour la communauté de Vesoul. Moins de carbone.

Observation n°282 : M ou Mme **CRESPY** : adhésion au projet  
Habitant Noidans les Vesoul, dévier le flux de circulation sera bénéfique, moins de trafic, donc plus de fluidité, moins de pollution sur l'agglomération.

Observation n°283 : Madame Géraldine **THIERRY** : opposition au projet  
Sidérée en prenant connaissance du projet.  
Comment étudier des projets d'axes routiers qui vont dégrader des milieux naturels riches, précieux et sensibles.  
Pas d'urgence. Oui, circulation un peu dense aux heures de pointe, mais loin d'être problématique !  
Investir dans l'élaboration de tels projets, sans scrupule ?  
L'argent devrait être dépensé dans d'autres solutions : réduire le trafic, autres modes de déplacement, créer des parkings de covoiturage, inciter les Peugeot à utiliser les bus, remettre en place le fret...  
Ce serait un pari plus audacieux, plus novateur, qui répondrait aux vrais enjeux de demain.  
Dommage que nos campagnes soient si vertes, et nos élus si peu...

Observation n°284 : Madame Emilie **ROLLET** : adhésion au projet  
Tout à fait favorable à cette déviation, et qu'elle se fasse vite. Elle fera gagner du temps en contournant Vesoul. Venant de Lure ou de Luxeuil, pour direction Besançon, obligé de passer par Vesoul. Perte de temps, pollution, bouchons. Mari routier favorable à cette déviation. Le tronçon qui relie la RD9 à la N19 a été formidable. Les habitants des villages soufflent depuis.  
Ceux qui parlent que cela va dénaturer le paysage sont tous des réfractaires.

Observation n°285 : M ou Mme **LASNIER** : opposition au projet  
Combien de temps à gagner, quel impact sur la pollution : très faibles.  
Coût considérable ! On peut mieux utiliser cet argent. Réparer les départementales serait plus utile au développement local. Zone Natura 2000, sources en bordure... L'eau indispensable.  
Le centre de Vesoul qui se meurt doucement a plus besoin de rénovations que de nouvelles routes.



Le transit Nord-Sud par la RN 57, Est-Ouest par la RN 19, n'améliorera pas le développement du département.

Observation n°286 : **Anonyme** : opposition au projet

L'écologie ne compterait plus à Vesoul ? pour éviter quelques bouchons... Pratiquons le covoiturage ou le transport en commun. Préservons la forêt, les prairies et les champs.

Avec ce projet insensé, que va-t-on léguer à nos enfants. Contre ce projet irresponsable !

Observation n°287 : **Anonyme** : opposition au projet

Réside à Echenoz la Méline. Connaît bien le trafic routier aux heures de pointe. Circule souvent en vélo, respire quotidiennement les gaz d'échappement.

Pourtant, elle ne souhaite vraiment pas cette déviation.

La zone des plateaux est un havre de verdure, peuplé d'animaux et végétaux qui bénéficient de conditions optimales pour vivre dans un environnement protégé. Ces lieux sont fréquentés par des personnes qui se rendent là justement pour profiter du silence, de la quiétude, de la vue.

On déplacerait les problèmes de pollutions vers une nature intacte et respectée afin de soulager une zone qui, de toute façon, gardera ses nuisances. La solution serait peut-être de chercher dans la modernisation du réseau actuel – transport en commun, pistes cyclables.

Observation n°288 : M ou Mme **BLAND** : opposition au projet

Dégradation de la zone Natura 2000, riche de biodiversité. Ce projet favorise le transport routier et va augmenter le trafic par effet induit, ce qui est contradictoire avec les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Effondrement de la biodiversité. Type de projet non adapté aux enjeux actuels. Argent à servir pour la transition écologique.

Observation n°289 : **Anonyme** ([maertber@hotmail.fr](mailto:maertber@hotmail.fr)) : opposition au projet

Tout à fait contre. Disproportion entre les sommes engagées et le résultat.

Le pire : l'impact écologique et environnemental. Chance d'habiter cette belle région, ne la massacrons pas avec du béton. Epargnons notre belle nature.

Observation n°290 : **Anonyme** : opposition au projet

Habitant Echenoz la Méline, chauffeur de taxi sur l'agglomération, empruntant le pont de Peugeot matin et soir, ne peut concevoir que pour quelques minutes de perdues, on sacrifie des hectares de forêts, de terres cultivables, qu'on détruit un biotope remarquable, pollue une vallée, bouleverse un écosystème si paisible - on ne parle pas des millions dépensés. Pourquoi ? Pour gagner quelques minutes, pour aller encore plus vite ? - Nous avons une chance unique de vivre dans une nature préservée, alors prenons en soin – battons-nous contre les sirènes du toujours plus, toujours plus vite.

Observation n°291 : **Anonyme** ([apgis@sfr.fr](mailto:apgis@sfr.fr)) : opposition au projet

« Ah non ! Halte aux routes et routes et routes..... toujours plus vite On ne va pas dégrader ce secteur ! »

Observation n°292 : **Anonyme** ([helenegeorgeguyon@gmail.com](mailto:helenegeorgeguyon@gmail.com)) : opposition au projet

« Nous sommes contre la déviation EST de Vesoul-RN 57 - Préservons la nature - nous avons tous besoin d'eau pure et de fruits et légumes bio pour survivre et préserver nos défenses immunitaires. »

Observation n°293 : M ou Mme **MARCHAL** : opposition au projet

Complète une précédente observation : « je suis chauffeur routier et je pense que cette déviation ne servira à rien. Il vaudrait mieux mettre Vesoul en transit interdit car les poids lourds Français et étrangers sortent de l'autoroute à Dole pour se rendre sur Mulhouse en passant par Vesoul - il serait plus judicieux de faire comme le Jura entre Dole et Chalon par la nationale et je pense que cette déviation ne peut qu'intensifier le trafic » - précise qu'il n'habite pas sur le tracé de cette déviation notamment à la Demie où la déviation est

prévue très près des habitations - comprend le désarroi des habitants de ce village, il y aurait sûrement plus important à faire comme travaux - pense à la nationale 19 sur le tronçon Vesoul Amblans.

Observation n°294 : **Anonyme** ([zouzmount@gmail.com](mailto:zouzmount@gmail.com)) : opposition au projet  
« Je suis contre, le désastre écologique ! »

Observation n°295 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Je suis contre cette route. Ce projet est une ineptie écologique et financière ! De nombreuses améliorations de l'existant seraient bien plus judicieuses. »

Observation n°296 : madame Sylvie **ROY** : opposition au projet  
aller détruire un site naturel, dégrader une source (denrée de plus en rare) ! un site magnifique ! faire de notre département une zone polluée, qu'une voie de passage, pour les vacanciers! - et les animaux !! entre autre!!! les fleurs etc! - le jeu n'en vaut pas chandelle, stop aux poids lourds! - le coût: 10 millions prévus, on peut en ajouter sur les caisses de l'Etat - dans une conjoncture, à dépenser ! les ouvriers Peugeot, vont emprunter votre route !! - Nous ne sommes plus au chacun pour soi et son petit confort, afin de gagner 3, 4 km! - qu'allez-vous laisser à vos enfants !!! - voir l'intérêt commun !!

Observation n°297 : Madame Isabelle **PLAZA** : opposition au projet  
« je suis contre la construction d'une déviation au détriment de la destruction de nombreux hectares de végétation. »

Observation n°298 : **Anonyme** ([bastien.ducret@hotmail.fr](mailto:bastien.ducret@hotmail.fr)) : opposition au projet  
aberration écologique et économique!- Le problème de fond de l'agglomération de Vesoul, plus généralement en France est l'allongement des distances domicile- travail, qui entraîne un besoin sans cesse croissant en infrastructure routière.

Observation n°299 : M ou Mme **GUIGNARD** : opposition au projet  
« Votre projet de déviation n'est pas pertinent car il détruira la faune et la flore du secteur désigné, alors que le trafic ne le nécessite pas. »

Observation n°300 : M ou Mme **JOURDET** : opposition au projet  
Trop de conséquences sur la nature et injustifié en matière de trafic.

Observation n°301 : **Anonyme** ([p.pouget7@laposte.net](mailto:p.pouget7@laposte.net)) : opposition au projet  
Contre la destruction des forêts et des paysages.

Observation n°302 : **Anonyme** ([serge.dornier@free.fr](mailto:serge.dornier@free.fr)) : opposition au projet  
Défense d'une nature fragile à protéger. Préférer des aménagements routiers cohérents (au niveau des ronds-point, quelques tronçons en 2 voies...).

Observation n°303 : **Anonyme** : opposition au projet  
Projet absurde pour gagner quelques minutes contre la destruction de la nature...

Observation n°304 : **Anonyme** : opposition au projet  
Contre la destruction de la nature et gâchis financier.... pour un bénéfice de quelques minutes !

Observation n°305 : **Anonyme** ([niboc70@icoud.com](mailto:niboc70@icoud.com)) : adhésion au projet (*sous conditions*)  
Déviation qui permettra de sécuriser les ronds-points et fluidifier la circulation, d'éviter ainsi les accidents et détourner les poids lourds de la ville.

Observation n°306 : **Anonyme** : opposition au projet  
Projet non justifié avec fort impact sur la nature. Préférerait des investissements sur la RD19.

Observation n°307 : M ou Mme **GUILLAUME** : adhésion au projet

Pose la question des nuisances sonores et les incertitudes pour l'accès de la zone artisanale de la Grande Besson à Valleriois.

Observation n°308 : **Anonyme** ([jena0515@gmail.com](mailto:jena0515@gmail.com)) : opposition au projet

Projet complètement injustifié au regard de la réalité des trafics (+ 2% en 10 ans) de la faiblesse des « bouchons » urbains, de la balance 12 mn d'encombrement/66 millions d'investissement et enfin des interdictions déjà existantes pour les poids lourds à Navenne et Echenoz !

Observation n°309 : **Anonyme** : opposition au projet

Question centrale de la qualité des eaux captées sur la commune de la Demie (source) à proximité immédiate d'une route nouvelle. Contradiction entre une incitation faite aux agriculteurs de se tourner vers le bio et le qualitatif et un projet de route au milieu de cette zone agricole.

Observation n°310 : **Anonyme** ([deprezcha@yahoo.fr](mailto:deprezcha@yahoo.fr)) : opposition au projet

Indique que le tracé retenu était celui prévu, les autres étant leurres. La concertation préalable est une farce comme le mur anti-bruit. Les nuisances ne seront que déplacées et l'atteinte aux exploitations bio n'est pas admissible. Les habitants impactés eux aussi aspirent à la tranquillité de vie.

Observation n°311 : **Anonyme** : opposition au projet

Donne priorité à l'aménagement de la RN19. Prétend que cette nouvelle route attirera encore plus de circulation et donc d'insécurité.

Observation n°312 : **Anonyme** ([cqlp@gmail.com](mailto:cqlp@gmail.com)) : opposition au projet

Dénonce le projet au motif que la circulation à Vesoul n'est pas embouteillée, mais seulement ralentie aux heures de pointes. L'investissement est trop lourd pour un gain injustifié. Pratique régulièrement ce secteur Ouest et a rarement été à l'arrêt sur ces voies.

Observation n°313 : Madame Fabienne **DONZELOT** : opposition au projet

Effarée par les arguments des pro déviation et de leur égoïsme. Ineptie en termes de budget et de nécessité. Il faut penser aux générations futures et ne pas bétonner comme nos aînés, respectons la nature.

Observation n°314 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet scandaleux. La Com-Com de Vesoul ne veut pas de La Demie mais veut bien tout détruire chez ses voisins (*source, faune, flore, forêt*). Les bouchons sont un faux prétexte, parlons de ralentissements. 5mn pour traverser Vesoul de long en large est-ce utile de dévier ce qui existe. Que va-t-on laisser à nos enfants.

Observation n°315 : M ou Mme **KINET** : opposition au projet

Stop à la dégradation de l'environnement n'ayant qu'un effet d'augmenter le trafic routier. Nos enfants doivent connaître une nature préservée. La dette explose mais on fait des projets à 10M€ du km. Cet argent devrait aller aux hôpitaux et à la recherche.

Observation n°316 : **Anonyme** : opposition au projet

Il ne faut pas détruire la faune et la flore. Le trafic est supportable sur Vesoul et génère peu de nuisances, il suffit d'améliorer l'existant pour améliorer la situation.

Observation n°317 : Monsieur Gérard **GUICHARD** : opposition au projet

Avance la destruction de la faune de la flore de la source d'eau potable, les nuisances sonores, projet trop coûteux.

Observation n°318 : Monsieur Luc **PLOUSEY** : adhésion au projet

Stupéfait des arguments des « anti déviation » qui malgré tout utilisent leurs voitures sans souci. Evoque les bouchons à Vesoul aux heures de pointes. Dénonce une campagne de « tractage anonyme anti déviation ».

**Observation n°319** : M ou Mme **SEMPREY** : opposition au projet

Rappelle les sécheresses à répétition et la nécessité de préserver les ressources tout comme sanctuariser les zones Natura 2000.

Trouver des alternatives à la route et le toujours plus de camions avec la somme prévues.

La déviation porte bien son nom : « contourne le problème mais sans le résoudre ».

**Observation n°320** : M ou Mme **FOLLET** : adhésion au projet

Le développement d'une ville ne peut se faire sans voies de communication. La Haute-Saône est le seul département délaissé par les autoroutes. Déjà dans les années 70, les études préconisaient 2 axes routiers à grande circulation à 4 voies ou autoroutes.

Pour l'axe Nord-Sud, seul existe un embryon de 4 voies entre Vesoul et Besançon et pour l'axe Est-Ouest, seul le tronçon Belfort-Lure est en cours.

Vesoul et son agglomération sont restées dans l'état des années 70.

Il est temps et indispensable d'apporter à cette agglomération des voies de communication dignes de ce nom. La déviation Est de Vesoul s'inscrit dans ce projet de développement indispensable de l'agglomération.

**Observation n°321** : **Anonyme** ([vthomaspereur@hotmail.fr](mailto:vthomaspereur@hotmail.fr)) : opposition au projet

Préserveons la nature. Stop aux automobilistes et aux camions.

**Observation n°322** : **Anonyme** ([cassandrethomas07@gmail.com](mailto:cassandrethomas07@gmail.com)) : opposition au projet

Luttons contre le bouleversement climatique, protégeons notre patrimoine naturel.

**Observation n°323** : Monsieur Pierre-Jean **THOMAS** : opposition au projet

Stop à la macadamisation et gardons notre nature.

**Observation n°324** : **Anonyme** : opposition au projet

Ce correspondant s'adresse au Président du Département et non à la commission d'enquête. Néanmoins, ses propos manifestent clairement une opposition au projet en développant notamment des arguments relatifs aux impacts du projet sur le milieu naturel et en indiquant l'absence de réels bouchons à Echenoz-la-Méline.

**Observation n°325** : **Anonyme** : opposition au projet

Certains pensent qu'est nécessaire la croissance du secteur économique de Vesoul. Par contre, cette croissance va amener à la destruction de la planète !

Toujours plus, et plus vite vers la mort de notre habitat, quel avenir pour nos enfants ?

J'espère qu'ils seront contents, quelques minutes dans leur belle voiture car ce sera le prix payé pour avoir détruit la nature et tué les animaux.

**Observation n°326** : **Anonyme** ([thierry.gutehrle@wanadoo.fr](mailto:thierry.gutehrle@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Destruction d'une zone Natura 2000 pour quelques minutes d'attente. Projet financièrement démesuré.

Aucune alternative n'est recherchée. Orienter la circulation des marchandises sur le rail.

**Observation n°327** : M ou Mme **ANDRIEU** : opposition au projet

L'étude des flux doit dissocier les véhicules allant et partant de PSA Vesoul. Ils n'utiliseront pas la déviation. Ils rentrent par l'entrée Gefco.

Les véhicules venant de Belfort pour Dijon et Gray continueront de passer par la rocade Ouest, car il n'y a pas de tourne-à-gauche en haut de la côte d'Andelarre.

**Observation n°328** : **Anonyme** (Perrine) ([perrinedarcq@yahoo.fr](mailto:perrinedarcq@yahoo.fr)) : opposition au projet

Habitant Echenoz, nous ne subissons que peu de nuisances. La déviation ne nous apporterait rien en tant que riverains mais coûterait beaucoup aux écosystèmes, faune, flore, paysages et biodiversité.

Sans parler des zones de loisirs, sentiers forestiers, pistes VTT. Nous sommes contre ce projet destructeur. Impossible de croire qu'au 21° siècle on en soit à se poser ce genre de questions.

Observation n°329 : **Anonyme** ([bernard.labreuche@sfr.fr](mailto:bernard.labreuche@sfr.fr)) : opposition au projet  
Projet destructeur d'espaces naturels. Massacre de la forêt, de la faune, la flore et biodiversité.  
Rapport qualité/prix pas en faveur du projet. Argent plus utile à l'entretien du réseau existant.

Observation n°330 : M ou Mme **ZUCHELLI** : opposition au projet  
le projet porte atteinte aux territoires des communes, à NATURA 2000 – son intérêt économique s'avère négatif.

Observation n°331 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Contournement inutile et en plus il empièterait sur la zone naturelle 2000. Je suis contre ! je suis contre »

Observation n°332 : Monsieur Michel **ROBIN** : opposition au projet  
Impact sur des dizaines d'hectares Natura 2000 – nuisance sonore pour Quincey – fort coût fort et peu utile – farouchement en désaccord.

Observation n°333 : **Anonyme** : opposition au projet  
« A quoi sert d'instaurer des zones protégées si on y fait passer des déviations ».

Observation n°334 : Monsieur Léo **CASOLI** : opposition au projet  
Déviation inutile – atteinte à protection de la nature – pollution village La Demie et nuisances sonores – source eau potable menacée– avait construit à La Demie pour la tranquillité.

Observation n°335 : M ou Mme **BERDYS** : opposition au projet  
Effarement face à des décideurs qui proposent et portent ce genre de projet – quelle utilité – gain de temps moyen – aucun impact sur le trafic – trafic PL dû à Peugeot qui ne changera pas - impact sur la biodiversité – stop aux projets inutiles et mortifères.

Observation n°336 : Madame Annick **CORDIER** : opposition au projet  
Cette résidente de Quincey se balade en forêt et préfère le chant des oiseaux, les chevreuils plutôt que le bruit des voitures et camions – il y sûrement d'autres solutions.

Observation n°337 : Monsieur Sylvain **BRENET** : opposition au projet  
Améliorer le contournement Ouest - aménager échangeur La Vouguine – l'argent pourrait être mieux utilisé.

Observation n°338 : **Anonyme** ([elise\\_barbaux@yahoo.fr](mailto:elise_barbaux@yahoo.fr)) : opposition au projet  
Il y a plus urgent – pourquoi ce projet, quel intérêt - prônons l'écologie, la nature – se recentrer sur priorité des villes – développer des solutions pérennes, logiques – arrêtons de gaspiller l'argent.

Observation n°339 : **Anonyme** : opposition au projet  
route inutile, détruit la nature, les animaux – 8 personnes sur 10 sont contre – 66 millions au moins 20 supplémentaires – laisser la nature tranquille.

Observation n°340 : **Anonyme** : opposition au projet  
Destruction programmée de murgets (*murs vignerons*) et des écosystèmes liés (*rongeurs, reptiles, ...*)  
Dénonce l'égoïsme des habitants de Vesoul, Echenoz et Frotey qui savaient ce qu'ils risquaient quand ils ont acheté ou construit !  
Destruction des milieux karstiques – référence faite à la voie des Mercureaux à Besançon. C'est à l'Etat de prendre en main les travaux nécessaires en dehors de ce projet.  
Attaque les élus dans leurs contradictions (*fleurissement de la ville mais sacrifice de la campagne environnante*).

Observation n°341 : **Anonyme** : opposition au projet

Contre la destruction de la flore et de la faune, l'attaque de la nappe phréatique et de la zone Natura 2000. Reference est faite au réchauffement climatique, aux amérindiens, au règne de l'argent, ...

Observation n°342 : **Anonyme** ([catherine.marey@orange.fr](mailto:catherine.marey@orange.fr)) : opposition au projet

Pense que les ralentissements ou désagréments occasionnés par les PL la plupart en transit ne justifient aucunement un tel projet coûteux et destructeur. Il faut réfléchir au trajet des PL pour qu'ils utilisent les autoroutes existantes en évitant Vesoul. Les Vésuliens profitent des zones vertes situées à proximité.

Ce projet méprise l'existence même d'une zone Natura 2000 et la protection des sources, ...

Observation n°343 : M ou Mme **VERNIER** : opposition au projet

Projet inutile et défense absolue des forêts.

Observation n°344 : **Anonyme** : adhésion au projet

Projet lutte contre les bouchons à Noidans, ; fluidité des échanges.

Observation n°345 : M ou Mme **NIEF** : opposition au projet

Nécessité de protéger nos belles forêts qui, elles, protègent des pollutions.

Observation n°346 : **Anonyme** : adhésion au projet

Une réflexion ancienne (30 ans) et un projet qui permettra un développement économique et commercial à tous les échelons.

Observation n°347 : **Anonyme** : opposition au projet

Pas d'argument.

Observation n°348 : **Anonyme** : adhésion au projet

Propriétaire foncier favorable.

Observation n°349 : **Anonyme** (Romain) : adhésion au projet

Projet permettant de désengorger la RD57. Les compensations forestières sont bien prévues.

Observation n°350 : **Anonyme** : opposition au projet

Coût trop élevé à 66M€ payé par les contribuables qui peut finir à 90M€. Avenir incertain et dette colossale laissée à nos enfants. Déviation = aberration. Investir dans une noble cause mais pas dans le service routier.

Observation n°351 : **Anonyme** : ne manifeste ni opposition, ni adhésion au projet

Consacrer l'argent au développement du plateau CITA de la zone Natura 2000 pas à la route.

Observation n°352 : **Anonyme** : opposition au projet

La déviation ne changera rien, les bouchons ne sont pas réels – 2 mn de ralentissement de toute façon ce sont des véhicules qui sont occupés par des personnes qui travaillent à Vesoul. Mettre les 66 M€ ailleurs, l'économie est déjà en mauvais état. Les entreprises ne viendront pas plus s'installer à Vesoul.

Observation n°353 : **Anonyme** : opposition au projet

Ne pas laisser la ville s'installer à la campagne et ravager la nature. Les contournements ne fluidifient pas le trafic.

Observation n°354 : **Anonyme** : opposition au projet

Ce n'est pas bien du tout pour la nature.

Observation n°355 : **Anonyme** ([maryse.jacquin.70@orange.fr](mailto:maryse.jacquin.70@orange.fr)) : opposition au projet

Ne pas détruire la nature. Aménager ce qui existe.

Observation n°356 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Je suis contre ».

Observation n°357 : **Anonyme** : opposition au projet  
Pas d'intérêt face à la catastrophe écologique engendrée.

Observation n°358 : **Anonyme** : opposition au projet  
Pas bien du tout.

Observation n°359 : **Anonyme** ([butezelisabeth@gmail.com](mailto:butezelisabeth@gmail.com)) : opposition au projet  
Investir l'argent dans autre chose que le bétonnage de la campagne au détriment de la nature (*Natura 2000 et nuisances causées*).

Observation n°360 : M ou Mme **DUBOIS** : adhésion au projet  
« Je suis pour cette déviation ».

Observation n°361 : **Anonyme** : adhésion au projet  
« Très favorable à cette déviation ».

Observation n°362 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Contre ce désastre eco(n)(l)ogique !! ».

Observation n°363 : **Anonyme** : opposition au projet  
Trouve dommage de gâcher 200 ha de forêts et de champs d'un espace protégé pour juste 12 minutes de ralentissement gagné, et un projet à plus de 10 millions d'euros au km.

Observation n°364 : Monsieur Jean **MANTION** : adhésion au projet  
Son expérience lui permet d'affirmer que ce contournement est un des maillons manquants pour le transit routier. Il permettra d'éviter de passer dans l'agglomération vésulienne et ainsi alléger de façon importante ce trafic routier.

Il propose que ce projet soit associé à la création d'une bretelle de raccordement RD457 à la RD474 pour rejoindre les régions grayloises et dijonnaises.

Il propose surtout les contournements de Pomoy, Genevreuille et Amblans sur la RN19, ce qui permettra d'avoir un schéma routier cohérent de transit du département.

Observation n°365 : **Anonyme** ([jimtri70@gmail.com](mailto:jimtri70@gmail.com)) : opposition au projet  
Trop d'argent dépensé pour peu d'amélioration du trafic routier. Grave impact sur l'environnement. Remblaiement de 18 mètres vers La Demie, des hectares de forêt décimés, des conséquences désastreuses pour la faune.

Observation n°366 : Monsieur Dominique **DAVID** : opposition au projet  
Après avoir écrit « Non au bitumage intensif de nos campagnes », ce correspondant confirme son rejet du projet en revisitant les paroles d'une chanson de Jacques BREL !

Observation n°367 : **Anonyme** : opposition au projet  
45M€ pour 12 minutes, destruction de la faune et de la flore, pollution de chantier, impôts devraient servir à l'éducation, la santé...

A quand des décisions politiques cohérentes et respectueuses de l'environnement et de la population.

Observation n°368 : **Anonyme** ([françois1981@hotmail.com](mailto:françois1981@hotmail.com)) : opposition au projet  
Projet scandaleux. 66 millions d'euros pour quelques minutes.

Totalement irresponsable pour l'homme et la nature.

Il reproche des « non-prise en compte » sur le projet : Pas de document sur le bassin d'assainissement – Pas d'information sur l'impact des travaux sur la source – Diagnostic très pauvre, sur 2 années seulement – A cause de la météo pas d'inventaire des coléoptères en 2019 : du travail d'amateur – 3 relevés par an pour l'entomofaune – Pas un mot de l'impact sur la population de l'Azuré du Serpolet en zone Natura 2000 – Critique l'examen du Damier de la Succise – Critique l'examen fait dans le document concernant l'engoulevent – Aucun engagement sur les projets de compensation – Pas de calendrier – Aucune certitude sur la mise en place par convention ou achat des terrains concernés – Aucun mot ni avis de l'opérateur Natura 2000.

Observation n°369 : **Anonyme** (moheb.taghian1@orange.fr) : opposition au projet

Projet scandaleux. 72 M€ pour gagner quelques minutes. Totalement irresponsable pour l'homme et la nature. L'argent pourra servir à autre chose, les lycées, les écoles, et l'hôpital.  
Et sur le secteur Natura 2000 !

Observation n°370 : Monsieur Jean-Pierre **JAQUOT** : opposition au projet

Ecrasante majorité contre – avoir l'honnêteté d'en tenir compte – pour les décideurs le développement économique n'a pas de prix mais ce n'est pas à cela que nous aspirons.

Observation n°371 : Madame Anne-Marie **SECHEHAYE** (adjointe au maire d'Andelarrot) : opposition au projet

On prend de plus en plus conscience de la protection des milieux naturels, il est aberrant de les détruire – les solutions proposées ne compenseront pas les destructions réalisées – croit qu'il est possible d'améliorer le réseau existant – pas de solution pour la jonction RD474 et RN57.

Observation n°372 : M ou Mme **DUBREUIL** : adhésion au projet

Excellente idée de contourner Vesoul – pour les habitants proches des voies actuelles : route dangereuse, nuisances sonores.

Observation n°373 : **Anonyme** (maxencecleret8@gmail.com) : opposition au projet

On doit limiter le trafic et réduire l'emprunte carbone, on densifie le maillage routier – le projet détruit des sites naturels, Natura 2000, met en péril des espèces de la faune et de la flore – c'est de la responsabilité de chacun.

Observation n°374 : **Anonyme** (clem8@hotmail.fr) : opposition au projet

Vouloir redynamiser la ville, mais construire des infrastructures qui facilitent la mobilité – ce serait plus cohérent de construire des cadres de vie pour encourager à s'y installer – le département communique sur les espaces de la nature, une ville qui préserve des espaces protégés.

Observation n°375 : M ou Mme **VALOT** : opposition au projet

« Contre la déviation zone Natura »

Observation n°376 : M ou Mme **ROGER** : opposition au projet

Projet inutile profitant à une fourchette de copains qui dénoncent la déforestation en Amazonie mais en font de même à leur échelle.

Observation n°377 : **Anonyme** (catherine.marey@orange.fr) : opposition au projet

Ralentissement dus aux camions – réfléchir à d'autres alternatives – pour rendre la vie à Vesoul pas de ceinture de bitume – à quoi sert le classement Natura 2000 –

Observation n°378 : **Anonyme** (jeremie.reve@hotmail.fr) : opposition au projet

« Ce projet est hors de prix, hors du temps et destructeur de zones naturelles. »

Observation n°379 : Monsieur Claude **THIEDY** (maire de Velleminfroy) : opposition au projet



Les déviations des villages de Amblans –et-Velotte, de Pomoy, Genevreuille sont prévues depuis 40 ans à cette époque la déviation Est était prévue – il semble indispensable la mise à 2x2 voies du tronçon Frotey/Amblans avant cette déviation – cette déviation fera augmenter le trafic sur la RN19 avec risques d'accidents.

Observation n°380 : **Anonyme** (fpj97370@gmail.com) : opposition au projet

Destruction programmée de source, de zone Natura 2000, de murgets, de sentiers de randonnée,... une catastrophe écologique et humaine ! et un coût faramineux qui n'apportera rien au trafic et au développement local et départemental!

Observation n°381 : **Anonyme** (bruno.fleury122@orange.fr) : opposition au projet

Contre l'agression sur l'environnement. Préconise la finalisation de la RD19 et l'amélioration des axes existants.

Observation n°382 : **Anonyme** : adhésion au projet

Semble contester la libre expression et les avis de citoyens non impactés par le trafic actuel! Vesoul n'est pas la seule commune à subir les nuisances actuelles. Ainsi Neurey les la demie et Valleriois subissent les conséquences du développement des GPS qui indiquent le chemin le plus court entre N19 et N57. Cette déviation évitera au trafic de traverser des zones habitées.

Observation n°383 : Monsieur Michel **BOURGEOIS** (maire de Villeparois) : adhésion au projet

Monsieur le maire transmet la délibération de son conseil municipal réuni le 15 avril et qui donne un avis favorable à l'unanimité.

Observation n°384 : Monsieur Michel **BOURGEOIS** (maire de Villeparois : doublon avec obs RE n°383

Observation n°385 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet inutile qui s'attaque à l'environnement, la faune et la flore... Il n'y a pas de réalité en matière d'engorgement.

Observation n°386 : Monsieur Christian **PETIT** : opposition au projet

Impact négatif et nuisible sur les riverains. Evoque une expérience ailleurs...

Observation n°387 : M ou Mme **FAURE** : adhésion au projet

Favorable car la déviation permettra de réduire la pollution et les nuisances sonores.

Observation n°388 : **Anonyme** (info@compagniephilemon.fr) : opposition au projet

A contre-courant des besoins actuels ! Privilégier les investissements dans le rail pour désengorger le trafic des camions. Il faut absolument protéger la faune et la flore et laisser les habitants des villages concernés tranquilles et dans leur environnement préservé.

Observation n°389 : Monsieur **Romain BRESSON** : opposition au projet

Pas d'argument.

Observation n°390 : **Anonyme** : opposition au projet

Le déposant s'inquiète des accidents de PI transportant des matières dangereuses et rappelle l'accident du 26 mai 2005 sur la RD919 ayant pollué La Colombine et la nappe. Demande si une interdiction de l'emprunt de la déviation est ou sera pris. (est joint un document d'un accident de 2005 sur le pont de la Colombine impliquant un camion transportant des hydrocarbures).

Observation n°391 : Monsieur Michel **BERGERET** : adhésion au projet

Juge utile cette déviation à concrétiser rapidement – bénéfice risque évident – désengorgement axe Lure Port sur Saône indispensable – gain pour les populations actuellement impactées à Vesoul – gêne minime pour des zones presque inhabitées.

Observation n°392 : M ou Mme **LECHIM** : adhésion au projet

Ne nie pas les contestataires de principe – dossier qui prend en compte les enjeux environnementaux.

Observation n°393 : **Anonyme** (Jérôme) ([scidubelier@free.fr](mailto:scidubelier@free.fr)) : adhésion au projet

Saturation Vesoul évidente – n'habite pas Vesoul mais juge cette déviation utile.

Observation n°394 : M ou Mme **DIJOUX** : adhésion au projet

Chef d'entreprise est favorable au projet et ne veut pas refaire le débat qui est largement connu – fait confiance à ceux qui sont en charge de l'intérêt public.

Observation n°395 : **Anonyme** ([m.bergeret@cpme70.com](mailto:m.bergeret@cpme70.com)) : adhésion au projet

Responsable d'organisation patronale est totalement pour – environnement bien pris en compte – n'envisage pas le rejet du projet.

Observation n°396 : M ou Mme M. **BERGERET** : adhésion au projet

Pense qu'il n'y a aucune atteinte à l'environnement – que le projet ne pénalise quasiment personne – rappelle l'existence de spécialistes de la contestation plus ou moins de bonne foi.

Observation n°397 : M ou Mme **ZANGRA** : adhésion au projet

« Tout à fait favorable ».

Observation n°398 : Madame Marie-Anne **BERGERET** : adhésion au projet

Observation n°399 : Monsieur Michel **BERGERET** : adhésion au projet

Pointe les contestataires ne prenant pas en compte l'intérêt général.

*Nota : la commission s'interroge sur la possibilité que la présente observation et celles apparaissant au n°391 et 396 émanent de la même personne.*

Observation n°400 : **Anonyme** : opposition au projet

Gaspillage d'argent qui ronge la France. Budget de 66M€ qui sera allégrement dépassé.

Destruction d'une partie du plateau. Enlaidissement des abords du Sabot de Frotey. Désertification du centre-ville avec nouvelle ZAC (encore une)

Pour quels résultats ? Désengorger Vesoul des bouchons de 10 mn (changements d'équipe Peugeot.

(Ceux qui connaissent les grandes villes françaises rigolent) Camions transiteront par Frotey au lieu de Noidans. Ces 6 km devraient améliorer le trafic Luxembourg/Milan ???

Le pont SNCF de Colombier sera toujours là : triste spécificité locale connue de tous les chauffeurs, et qui n'est pas près de disparaître.

Situation financière de la France ! Utilité très discutable de cette déviation. Bon sens et raison devraient commander à nos élus de refuser ce projet pour une agglomération comme Vesoul.

Observation n°401 : Monsieur Bruno **MANTION** : adhésion au projet

Ce projet doit être réalisé dans l'intérêt général. Essentiel pour le transit routier. Réduction des accidents. PL utilisent le GPS, bravant les transits interdits.

Projet devra être accompagné du raccordement RD474 et RD 457.

Ainsi le transit routier du département sera alors complet lorsque les contournements encore à l'étude des communes de Pomoy, Genevreville et Amblans seront réalisés (à entreprendre sans attendre).

Observation n°402 : **Anonyme** (jessica\_litzler@yahoo.fr) : opposition au projet

Contre, comme beaucoup de personnes. Dévaster une zone protégée. Nature et animaux. Déforestation. Pour que l'homme aille plus vite, ne perde pas 12 mn de plus...Quelle ironie !  
Etudes bien réalisées ? Qui emprunterait cette route ? Projet non indispensable à l'amélioration de la qualité de vie à Vesoul.

Observation n°403 : Mou Mme JJ. **JUIF** : opposition au projet  
NON à la déviation.

Observation n°404 : M ou Mme M. **JUIF** : opposition au projet  
Non, pas besoin de déviation.

Observation n°405 : M ou Mme **MARTIN** : opposition au projet  
Chasseur, j'aime la nature. Contre ce projet qui ne me semble pas une absolue priorité. Il va détruire une grande partie d'un écosystème que je connais bien, et de magnifiques paysages. Des chemins de randonnée vont disparaître. Remblais qui dénatureront nos communes. Le réseau routier est suffisant.

Observation n°406 : Monsieur Bernard **DUCHANOY** : adhésion au projet  
Nous attendons tous ce projet. Les constructions se sont faites au sud et sud-ouest. La déviation Est fluidifierait. C'est un bon équilibre. Le trafic routier est en augmentation, surtout les PL. Je comprends les riverains mais il faut aussi un équilibre pour tous, afin de les nuisances soient réparties.

Observation n°407 : **Anonyme** : opposition au projet  
Le modèle économique prédateur n'est pas viable. Le niveau d'artificialisation est devenu intolérable. La croissance est nulle. Va-t-on se réveiller ? Cette déviation amplifiera le trafic de transit non profitable à Vesoul, mais renforcera les nuisances. L'intérêt économique des zones gagnées sur les terrains agricoles n'est pas un argument aujourd'hui.  
La vie collective, la culture, l'alimentation et autres besoins vitaux, etc... n'est pas compatible avec ce projet du passé.

Observation n°408 : M ou Mme **TASSIN** : opposition au projet  
Carrément contre. Détruire le plus beau secteur de Vesoul. Le transport des camions est une aberration, les camions qui traversent la France sans rien payer, il faut les obliger à se mettre sur les wagons. Les Suisses le font bien.

Observation n°409 : **Anonyme** : opposition au projet  
La préservation de l'environnement naturel est indispensable à la vie. Quand il sera trop tard ?  
Allez voir les bouchons en région parisienne ! Des bouchons à Vesoul ? Entre un peu de trafic et des magnifiques paysages, mon choix est fait.  
Stop à une énième stérilisation de terres.

Observation n°410 : M ou Mme **VERNIER** : adhésion au projet  
Déviation qui va apporter du confort pour les riverains et désenclaver certains villages.

Observation n°411 : **Anonyme** (Frédérique) : opposition au projet  
Zone de forêts et prairies précieuses pour la faune – le silence à deux pas de la ville, apprécié par les promeneurs et les cyclistes – richesse du département – invite les personnes travaillant sur le projet à expérimenter silence et verdure – préservons les lieux ressourçant et transmettons à nos enfants et petits-enfants – communication partielle – espère que les avis contre seront pris en compte et les millions prévus investis dans des projets novateurs en faveur de l'environnement.

Observation n°412 : **Anonyme** : opposition au projet

cette déviation comment déclarer d'utilité publique ? - la France engagée dans la COP21 – projet à l'encontre – il grand temps de prendre les bonnes décisions face à crise écologique – enquête orientée et partielle – choquée par la campagne pour le « OUI ». – trop de gâchis d'argent public.

Observation n°413 : Monsieur Patrick **AURY** : opposition au projet  
projet inutile – Natura 2000, zone écologique du FRAIS PUIITS – zone bonheur des randonneurs, cyclistes – calme recherché par les habitants de Neurey et de La Demie.

Observation n°414 : **Anonyme** : opposition au projet  
Non à la déviation – avec notre argent faciliter l'implantation d'activités sur Vesoul – continuer à répare la 19.

Observation n°415 : M ou Mme **VAUTHIER** : opposition au projet  
« Je suis contre ce projet. Le trafic ne sera pas important. bien trop onéreux par rapport au faible nombre de voiture qui emprunteront cette route. Encore un beau gâchis financier »

Observation n°416 : **Anonyme** : opposition au projet  
En 2021 un projet de la sorte peut-il être soutenu par nos politiques : gaspillage d'argent, déforestation, zone Natura 2000, impact irrémédiable sur les sources, études d'impacts bâclée - nos politiques imposent ce projet - faire passer une route dans une zone boisée et d'une richesse écologique exceptionnelle est tout simplement hallucinant.

Observation n°417 : **Anonyme** (Didier) ([robione@free.fr](mailto:robione@free.fr)) : opposition au projet  
Ne comprend pas la logique de développement routier de la Haute-Saône – la déviation de Port sur Saône étant presque terminée, faire un effort sur les déviations des villages jusqu'à Langres – réorganiser l'accès de la déviation Ouest – peut être un tunnel sous la bosse de la Motte ? – faire un choix sur les infrastructures existantes, les développer avant de créer de nouveaux axes – cela fait 50 ans que nous attendons les déviations simple (2x1voie) des villages sur la RN19, mieux vaut commencer par cela.

Observation n°418 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Je suis contre ce projet, protégeons la nature. »

Observation n°419 : **Anonyme** (Antoine) : adhésion au projet  
la Haute-Saône ne doit pas être la lanterne rouge de la Bourgogne-Franche-Comté en matière de développement routier – la nature qui est mise en avant peut être largement compensée.

Observation n°420 : Monsieur Mickael **COLLARDEY** : adhésion au projet  
Les 3 ronds-points de l'Ouest vésulien sont quotidiennement surchargés. Déviation nécessaire.

Observation n°421 : **Anonyme** : opposition au projet  
Argumente surtout sur la ressource en eau et la source d la Demie. L'outil de travail des agriculteurs (intégrité des parcelles) n'est pas respecté.

Observation n°422 : **Anonyme** : opposition au projet  
Investissements uniquement dans le rail et opposition au « tout camion ». Veut des actions concrètes cotre le réchauffement climatique, les pollutions et la destruction des paysages.

Observation n°423 : **Anonyme** ([jjbgari@bbox.fr](mailto:jjbgari@bbox.fr)) : opposition au projet  
Contre les projets destructeurs de la faune et la flore avec les conséquences sur les inondations, coulées de boue... Propose d'utiliser tous ces millions pour rénover les routes et rues de Vesoul, d'entretenir les voies cyclables. Renvoie les élus à la pratique du vélo.

Observation n°424 : Madame Catherine **TISSERAND** : opposition au projet

Pour la protection de la diversité, du captage de la source, de la zone Natura 2000.

Observation n°425 : **Anonyme** : opposition au projet  
Défend la nature, l'eau, les espèces, la forêt...

Observation n°426 : **Anonyme** (AICA) ([rmgrosjean@orange.fr](mailto:rmgrosjean@orange.fr)) : opposition au projet

Développe un long plaidoyer sur l'inutilité des déviations (exemple de Rouen)...

Pense que la société est en plein changement (marquée par la Covid 19). Pose la question du pourquoi d'un tel projet très lié en fait aux intérêts commerciaux et financiers ; la création de deux ZAC aux extrémités en est la preuve. (exposé sur les conséquences d'une nouvelle ZAC à Echenoz au détriment de l'Intermarché de Navenne....)

Expose ensuite ses analyses sur les conséquences environnementales et écologiques en axant sa réflexion sur le plateau de la Demie et la zone Natura 2000 où l'air est bien meilleur qu'ailleurs. Dans les tendances actuelles un tel projet n'a pas sa place (projet archaïque).

Préconisation en matière de trafic PL : seule vraie solution = l'autoroute à Baume les Dames (obliger les poids lourds à utiliser l'autoroute). Contesté les travaux du CEREMA qui sont momentanés et partiels. Reprend à son compte certaines conclusions de l'autorité environnementale.

Impact négatif et nuisible sur les riverains. Evoque une expérience personnelle ailleurs...

Observation n°427 : **Anonyme** : opposition au projet  
Pour la préservation de ce bel espace naturel.

Observation n°428/429 : **Anonyme** ([schoor.david@gmail.com](mailto:schoor.david@gmail.com)) : opposition au projet

A contre-courant du progrès! Chance d'avoir un site aussi remarquable que le plateau de la Cita (air sain, calme...)

Objectif sans doute louable à l'origine de dévier la circulation des poids lourds de la ville mais les retombées économiques restent vraiment à démontrer. La première des choses à faire c'est de faire respecter la circulation des poids lourds là où c'est indiqué. Il faut maintenir le transit poids lourd sur les autoroutes et aller progressivement à un véritable plan climat (moins de camions, moins polluants, ferroutage, covoiturage, télétravail.....)

Les bouchons signalés sont très momentanés et se traduisent par 2 fois 6 minutes. La plupart du temps la circulation sur Vesoul est et reste fluide.

Propositions : mur antibruit, traitement des ronds-points, aménagement des échangeurs (Andelarre)

Priorité aux déviations d'Amblans, Genevreuille et Pomoy.

Préserver les espaces naturels vitaux.

Observation n°430 : **Anonyme** ([laure.pacchioni@laposte.net](mailto:laure.pacchioni@laposte.net)) : opposition au projet

Laissez le site Natura 2000 tranquille. Créer une bretelle directe de la RN pour entrer au Leclerc.

Observation n°431 : **Anonyme** (AICA) ([rmgrosjean@orange.fr](mailto:rmgrosjean@orange.fr)) : opposition au projet

Projet inadapté et d'un autre temps. Réhabiliter les friches commerciales avant de créer de nouvelles ZAC. Application du « zéro » artificialisation. Sauver le centre-ville en créant des ZAC périphériques = paradoxe aux interdictions des centres de plus de 10 000m<sup>2</sup>. Protection source d'utilité publique à La Demie.

Modes de consommation en évolution. Préserver la biodiversité. Un seul passage grande faune insuffisant. Revoir les ronds-points existants car Vesoul n'est pas saturé. Inutile de déplacer les nuisances. Coût exorbitant. Volonté politique plus que d'intérêt général, ça fait 40 ans qu'on en parle et on s'en est passé jusque-là. Renoncer à ces rocade qui attirent la circulation étrangère qui évite les autoroutes. L'avenir c'est de préserver la nature et en faire un atout d'attractivité territoriale, changer nos modes de vie.

Observation n°432 : M ou Mme **GROSJEAN** ([rmgrosjean@orange.fr](mailto:rmgrosjean@orange.fr)) : opposition au projet

Réplique de l'observation n° 431 déposée au titre de président AICA Valleriois et celle-ci à titre personnel.

*Nota : même rédacteur pour obs 426, 431 et 432*

Observation n°433 : M ou Mme **CHATELAIN** : opposition au projet

« Je suis contre »

Observation n°434 : **Anonyme** : opposition au projet

Il faut préserver la nature pour la léguer à nos enfants. Incitation gouvernementale à utiliser les modes doux (prime réparation vélo) donc prioriser l'aménagement des voies utiles aux vélos et modes de déplacement alternatifs.

Observation n°435 : **Anonyme** : opposition au projet

Domage de détruite de belles choses pour 6 km de route et une dépense démesurée.

Observation n°436 : M ou Mme **TRIBOULET** : opposition au projet

Arrêtez le massacre. Atteinte à la biodiversité et la ressource en eau. Projet ne répond pas aux enjeux de développement économique.

Observation n°437 : Monsieur Mathias **BIBLIEZ** : opposition au projet

« Développement anachronique et dépassé. Qui nous gouverne ? Avis de la députée à pied...en marche ??? Tout auto, tout camion !!! Au secours ».

Observation n°438 : Monsieur Jean-Pierre **CATTELAINE** : opposition au projet

Projet qui n'est pas indispensable et ne répond pas aux objectifs environnementaux ERC. Déploire l'absence de l'étude alternative du réaménagement de la rocade Ouest.

Observation n°439 : Madame Agnès **COURGET** : opposition au projet

Quand cesseront ces projets destructeurs de notre avenir ? Appelle au bon sens.

Observation n°440 : M ou Mme **LANGROGNEY** : opposition au projet

Zone magnifique avec une zone protégée. Je m'y promène : nature, animaux. Assez bétonné les routes Annulez ce projet. C'est une erreur, et le réétudier d'une autre manière. Ne pas détruire les espaces naturels.

Observation n°441 : M ou Mme **CLERGET** : opposition au projet

Projet destructeur de l'environnement.

Observations n°442, 443 et 444 : M ou Mme **SABANOVIC** ([amelie.sabanovic@gmail.com](mailto:amelie.sabanovic@gmail.com)) : opposition au projet

Problème de l'eau potable, pénurie. Dévastation de la zone Natura 2000. Coupée en 2.

Ne pas accepter ce projet, c'est une aberration.

Observation n°445 : **Anonyme** ([varennecharles@aol.com](mailto:varennecharles@aol.com)) : opposition au projet

Contre ce projet qui ne prend pas en compte cette zone de milieux humides.

Décideurs qui ne demandent pas l'avis de la population.

Observation n°446 : Monsieur Christophe **DEVAUX** : opposition au projet

Je suis contre.

Observation n°447 : M ou Mme **HERARD** : opposition au projet

Manque d'informations sur impacts environnementaux (zones humides).

Responsabilité de l'Etat, engagements européens et nationaux sur les types d'environnement en danger au niveau national et international.

Préservation de la biodiversité : destruction de 18 ha d'un site classé Natura 2000.

L'Etat manque à son devoir d'exemplarité.

Observation n°448 : M ou Mme **LACHAT** : adhésion au projet

Demande que Valleriois-Lorioz ne soit pas coupé des territoires sud et ouest.  
Le hameau de la Grange-Besson doit rester accessible depuis le village en liaison douce et courte.  
Actuel giratoire devra être sécurisé pour piétons et cyclistes.

Observation n°449 : **Anonyme** ([catherinehennequin24@gmail.com](mailto:catherinehennequin24@gmail.com)) : opposition au projet  
Je suis contre pour des raisons environnementales.

Observation n°450 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Déviation qui va permettre d'améliorer nettement la circulation surtout aux heures de pointe.

Observation n°451 : Madame Marie-Claude **GUILIANI** : opposition au projet  
Propriétaire à La Demie dénonce le projet non pas par intérêt personnel mais pour tous – déviation absurde, irraisonné - 66 millions d'euros pour si peu d'amélioration de trafic - lacunes de dossiers ont conduit certains élus favorables à ce projet démesuré - pourquoi cette dépense pour favoriser une liaison Besançon- Epinal Nancy, des infrastructures routières très correctes existent déjà (en passant par Belfort par l'A36 puis Lure-Luxeuil) - cette déviation ne diminuerait pas le trafic actuel dans Vesoul et sa périphérie qui est plutôt local - ne changera rien aux seuls embouteillages connus aux horaires de sortie d'usine des ouvriers Stellantis -le trafic des routiers n'impacte en rien cette traversée -pourquoi un tel projet destructif sur le plan Faune et Flore - anéantir tant d'espèces animales et végétales si bien protégées jusqu'ici par Natura 2000 autour de de La Demie et très appréciées et respectées par tous promeneurs - le monde entier se tourne vers ces enjeux nature pour en créer, et là, on veut détruire tout ce patrimoine riche pour nos générations à venir - l'EAU : une zone de captage perturbée, une source alimentant La Demie va sans doute disparaître – ce tracé a aussi un impact fort de nuisances sonores et polluantes pour les habitations de La Demie - sans compter la décote immobilière, certes indemnisée mais qui ne comblera pas l'impact mental sur ces résidents - à l'heure de cette pandémie sanitaire, les hommes recherchent les vraies valeurs de la vie et la nature en est une. Alors pourquoi aller à contre sens de ce nouveau mouvement humain pour un projet inutile et non justifié.

Observation n°452 : **Anonyme** : opposition au projet  
D'autres aménagements (mise à 2x2 voies de routes déjà existantes par exemple) semblent prioritaires par rapport au projet qui est une absurdité d'un point de vue écologique.

Observation n°453, 454 et 455 : M ou Mme **VOLUZAN** : opposition au projet  
« N'oubliez pas de tenir compte des dernières actualités du Conseil d'Etat ».

Observation n°456 : M ou Mme **GABIN** : opposition au projet  
Projet qui n'apportera rien aux riverains, va détruire l'écosystème sur 200Ha - si 66 millions d'euros doivent être investis pense que cela doit être dans la préservation de l'environnement et non dans sa détérioration!  
La nature est notre cadre de vie et de loisirs.

Observation n°457 : M Bruno et Mme Catherine **GUILLARD** : opposition au projet  
« Non à la déviation qui n'est pas nécessaire et surtout qui va encore détériorer la nature et déplacer des centaines d'animaux. Arrêtons de gaspiller des millions d'euros pour des projets qui ne sont pas utiles. »

Observation n°458 : **Anonyme** (Henry) ([gabatch25@yahoo.fr](mailto:gabatch25@yahoo.fr)) : opposition au projet  
Sportif, suis farouchement opposé à ce projet – le bien-être passe par un environnement préservé, une nature présente, des paysages éblouissants - que des véhicules se rendent d'un point à un point B plus rapidement parait ridiculement moins important que la préservation de notre cadre de vie à tous - habite Vesoul depuis des années après avoir connu d'autres villes, comment dire..... les bouchons ne sont pas un problème - arrêtons de créer des solutions à des problèmes qui n'en sont pas et commençons réfléchir à long terme - à long terme savons tous que la préservation de l'environnement est capitale, pour nous, pour nos enfants et pour leurs enfants après eux - en revanche, si certains cherchent désespérément à utiliser 66 millions d'argent public, je propose des actions en faveur de la prévention des maladies chroniques, des cancers, des investissements pour la mobilité douce, des soutiens aux entreprises qui créent des vrais

emplois à long terme en offrant un cadre de travail décent à leurs employés - il y a tant à faire - nous répétons inlassablement les mêmes erreurs - en lisant tous les commentaires "contre" le projet je me dis... peut-être que cette fois cela va changer. Peut-être qu'une décision difficile mais courageuse sera prise. Je croise les doigts et j'ai envie de croire à la démocratie.

Observation n°459 : **Anonyme** ([lbaldacchino29@gmail.com](mailto:lbaldacchino29@gmail.com)) : opposition au projet

« je suis contre : - pour des raisons environnementales - le gaspillage de l'argent publique - la destruction des forêts. »

Observation n°460 : **Anonyme** (Henry) ([hdarkc@gmail.com](mailto:hdarkc@gmail.com)) : opposition au projet

Pas d'argument.

Observation n°461 : **Anonyme** : adhésion au projet

La déviation Ouest a déjà fait ses preuves en termes de fluidification du trafic.

Observation n°462 : M ou Mme **CHAPAS** : opposition au projet

Défense de l'environnement, des pelouses sèches, de la faune et la flore locales.

Observation n°463, 464 et 465 : Monsieur Patrice **MALAVAUX** : opposition au projet

Le progrès (doute) ne peut se faire au détriment de l'environnement.

Observation n°466 et 467 : M ou Mme **VUILLEMIN** : opposition au projet

Constate trop d'impacts sur l'environnement, la non-conformité des réglementations nationales, l'absence de justification et d'intérêt public majeur.

Observation n°468 : M ou Mme **SEGARD** : opposition au projet

Ne respecte pas la nature, richesse même du département !

Observation n°469 : M ou Mme **CHAILLARD** : opposition au projet

Evoque sa propre expérience quotidienne : ralentissements aux heures de pointe comme partout mais pas de bouchons. Opposition à un tel investissement qui ne règlera absolument rien (gain nul). Défend en outre l'environnement de qualité (faune, flore, paysages).

Observation n°470 : **Anonyme** ([xanthphtisie@yahoo.fr](mailto:xanthphtisie@yahoo.fr)) : opposition au projet

Ce projet est une hérésie – mise en danger source Frais-Puits – ruine la zone Natura 2000, les espèces et la forêt – pas de justification de sur-fréquentation pas d'intérêt pour le département et l'agglomération – implantation des ZAC à l'Ouest a vidé le centre de Vesoul de ses commerces et incité les habitants à se délocaliser en périphérie.

Observation n°471 **Anonyme** ([coudry.bertrand@yahoo.fr](mailto:coudry.bertrand@yahoo.fr)) : opposition au projet

Projet honteux, la Haute-Saône doit rester verte. Risque d'atteinte au captage eau potable et zone Natura 2000. Préférer l'entretien et la réfection de l'existant (181 km de RN, ouvrages d'art, RD...). Route qui ne servira qu'aux touristes ne voulant pas s'arrêter en Haute-Saône donc inutile pour les locaux qui n'y gagneront pas de temps. Quid des liaisons RN57 Pont de Comberjon et RN19 lacets de POMOY ? Les élus veulent-ils redonner des garanties au 1<sup>er</sup> employeur local « PEUGEOT ». Etude d'impact bâclée, impact CO2 faux et quid du train ?

Observation n°472 : **Anonyme** : adhésion au projet

Côté Ouest bouché matin et soir entre 5 et 20 mn. Raccourci pour l'axe Lure – Besançon qui serait favorable à l'immobilier. Amélioration positive pour le site Peugeot premier employeur local.

Observation n°473 : **Anonyme** : opposition au projet

Pourquoi détruire la nature pour quelques minutes gagnées aux heures de pointes. Le département doit



sauvegarder sa nature.

Observation n°474 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Fluidifier le trafic pour baisser la pollution.

Observation n°475 : M ou Mme **HENNIAUX** : opposition au projet  
Projet qui porte atteinte à la nature dans un secteur financé pour compenser la LGV Rhin-Rhône. Anéantissement d'investissements publics déjà consentis sur cet espace (MAET 2008-2012) et MAEC (2017-2018). Evoque l'avis défavorable du CSRPN il y a un mois du fait de l'atteinte trop prononcée à la zone Natura 2000 et compensation insuffisante. Projet décalé dans son objectif d'intérêt public et contraire à la protection du cadre de vie des populations humaines.

Observation n°476 : M le Président de l'Union Départementale des Commerçants, Industriels et Artisans (**UDCIA**) : adhésion au projet  
Infrastructures routières inadaptées – désenclavement et atout développement économique – impact positif sur site PSA.

Observation n°477, 478 et 480 : Madame Sylvie **CASSIAT-FOURNIER** : opposition au projet  
Atteinte Natura 2000 – sacrifice du village de La Demie – pas d'apport positif - projet obsolète

Observation n°479 : **Anonyme** ([dleuvrey1961@gmail.com](mailto:dleuvrey1961@gmail.com)) : opposition au projet  
Site exceptionnel sera impacté - dernier paysage non « sali » par les routes – circulation Vesoul n'est pas problématique – traiter les problèmes des heures pendulaires par des moyens efficaces sans massacrer l'environnement.

Observation n°481 : **Anonyme** ([callyane.c@hotmail.fr](mailto:callyane.c@hotmail.fr)) : opposition au projet  
Projet inutile et destructeur de milieux naturels.

Observation n°482 : Monsieur Vincent **BOUSREZ** : opposition au projet  
Projet anachronique. Met les véhicules (VL et PL) au centre des investissements publics au mépris des engagements de rejet de CO2.  
Destruction de beaux coins de la nature. Atteinte grave et irréversible à note patrimoine.  
Insécurité sanitaire en dérangeant des espèces comme les chauves-souris (porteuses de maladies).  
Choqué que la ville a fait appel à se prononcer pour ce projet destructeur.

Observation n°483 et 484 : **Anonyme** ([jpcolnat@gmail.com](mailto:jpcolnat@gmail.com)) : opposition au projet  
Impact écologique important et risque pour l'alimentation en eau. Le projet prévoit un accroissement de la circulation. Pourquoi ne pas aménager le tracé Longine – Noidans en parcours rapide.  
L'engorgement de la Vaugine n'est que de 5 ou 10 mn, à certains moments.  
10 millions d'euros pour des camions (étrangers en grande partie) qui pourraient faire le détour indiqué en venant de Nancy ou Epinal. Merci de réfléchir à une autre solution.  
Merci de garder à cet endroit proche de Vesoul, sa rusticité, son cachet, sa quiétude.

Observation n°485 : M ou Mme **KIEU** : opposition au projet  
A mon sens, déviation inutile dans notre secteur.

Observation n°486 : **Anonyme** ([francis.muller88@sfr.fr](mailto:francis.muller88@sfr.fr)) : opposition au projet  
Projet pas possible à notre époque, combinant autant de dégradations (flore, faune, habitats, eau).  
Il ne faut pas dégrader l'est de la ville comme cela a été fait en dépit du bon sens à l'ouest.  
Au minimum, il faut revoir la copie en supprimant toutes ces atteintes. Mesures pour limiter le trafic routier, avec réduction de l'empreinte carbonée.

Observation n°487 : **Anonyme** ([claudew@hotmail.fr](mailto:claudew@hotmail.fr)) ; opposition au projet

Ce projet ne résoudra pas la pollution automobile et détruira forêts et prairies. Hausse des températures et dérèglement climatique. On doit lutter contre ce genre d'initiative.  
Préservez notre belle nature.

Observation n°488 : **Anonyme** [julanglade@yahoo.fr](mailto:julanglade@yahoo.fr) ; opposition au projet

Les enjeux environnementaux sont trop importants sur ce projet (Znieff, Natura 2000).

Mise en cause de conservation d'espèces rares. Rupture des continuités écologiques par l'infrastructure routière. Isolement des populations. Aucune mesure compensatoire ne pourra être mise en œuvre pour palier à ces impacts directs et indirects.

Observation n°489 : M ou Mme **BELLE** : opposition au projet

Projet porte atteinte à l'environnement. Espèces protégées. Natura 2000. Artificialisation des terres.

Observation n°490 : Monsieur **ROUILLAUD** : adhésion au projet

bonne initiative – une bonne anticipation vu le trafic routier en augmentation.

Observation n°491 : **Anonyme** : adhésion au projet

« Je suis favorable au projet. Le trafic autour de Peugeot devient un réel problème pour les habitants devant traverser le secteur tous les jours. »

Observation n°492 : M ou Mme **DALVARD** : opposition au projet

destruction de prés, bois et faune sauvage - va coûter une fortune pour le contribuable - on nous vole notre environnement - nécessité de la nature pour vivre.

Observation n°493 : M ou Mme **WICKY** : adhésion au projet

déviation importante pour notre agglomération afin de se relier aux grandes axes de notre Région - va aussi fluidifier le trafic dans le centre-ville en réduisant les nuisances - notre département n'a pas énormément de routes - beaucoup d'espaces préservés, pour faire une nouvelle route de moins de 10 km sans impacter l'environnement - avons besoin d'améliorer la circulation routière pour favoriser l'emploi et les entreprises - un projet raisonnable et toutefois ambitieux.

Observation n°494 : M ou Mme **FAIVRE** : adhésion au projet

une chance pour le dynamisme de l'Agglomération de Vesoul - plus de confort pour les habitants qui subissent depuis des années les nuisances des camions - le tracé retenu est raisonnable et le moins impactant pour l'environnement: il allie au mieux, préservation des espaces naturels et coût financier du projet - la Haute-Saône dispose d'une superficie d'espaces naturels conséquent et ce n'est pas ce projet qui remettra cela en cause - c'est aussi un moyen de fluidifier le trafic routier à la Vaugine et au rond-point de Noidans-les-Vesoul - permettre à nos entreprises de se développer et de créer des emplois - sera aussi directement en connexion avec la future ZAC d'Echenoz-la-Méline - nos territoires doivent encore se développer pour ne pas mourir - ce contournement devrait être fait depuis longtemps.

Observation n°495 : **Anonyme** : opposition au projet

-les études d'impacts sur l'hydrologie, la faune, la flore sont très peu développées - les nuisances sonores et les rejets des véhicules minimisés - les besoins justifiant la réalisation du projet sont obscures, gonflés et mal étayés : fluidité du trafic, réduction de la pollution - les flux de circulation envisagés absurdes - les PL de et vers l'usine Peugeot continueront d'emprunter la côte d'Andelarre en direction de Besançon Dole et la RN19 en traversée de Vesoul et Frotey en direction de Paris et Belfort - Incohérence par rapport au réseau déjà existant et aux travaux qu'il y auraient lieu de réaliser sur la RN19 : traversée de Vesoul, Pomoy-Amblans ou sur la RN57 Rioz-Authoison - en contradiction avec les récentes orientations prises par le gouvernement Français et l'Europe qui fixent des dispositions et des objectifs en matière de protection de l'environnement -le saccage d'une zone Natura2000 sensée être protégée - on ne compense jamais la perte d'un territoire naturel : la nature n'est pas extensible - ne comprends pas l'obstination de nos élus.

**Observation n°496 : Anonyme** : opposition au projet

**Nota** : doublon avec obs n°36 du registre papier de La Demie, à laquelle il convient de se reporter (cf. infra).

**Observation n°497** : Monsieur Serge **VIEILLE** : adhésion au projet

Evoque des constructions importantes, viaduc de Millot, de Port/Saône – comment être opposé au projet de déviation – Seul regret n'est pas prévue en 2x2 voies.

**Observation n°498 : Anonyme** : opposition au projet

« Encore a projet de trop contre une nature qui n'en a que trop vu, ce projet est a oublier d'urgence. »

**Observation n°499 : Anonyme** (joan.tripard@sfr.fr) : opposition au projet

« Pour, fini les bouchons, camions au centre de Vesoul. »

**Observation n°500 : Collectif Unis pour AMBLANS** : adhésion au projet sous condition

Anciens élus d'Amblans et habitants de cette commune et celle de Velotte.

Ils annoncent leur avis joint en pièce jointe. Développent une position de « chantage » de calendrier et de priorité ! Le collectif ne précise pas la qualité et le nombre de ses membres des deux communes.

« ... Nous sommes tous unanimes et défendons avec fermeté qu'il soit nécessaire de dévier tous les lieux de vie impactés par un trafic routier engendrant de l'insécurité et des nuisances pour les habitants.

En ce qui concerne la déviation Vesoul-Est, ... si cette déviation est réalisée avant le détournement des 3 villages, (Pomoy, Genevreville et Amblans), le trafic routier (sud nord ↔ nord sud) se reportera en toute logique sur la RN19 via Lure, et ceci au détriment des habitants des villages traversés et déjà fortement impactés. N'oublions pas que le centre européen de pièces détachées automobiles implanté à Vesoul, implique un trafic routier Poids Lourds intense. .... nous nous opposerons catégoriquement au projet de déviation Vesoul-Est aussi longtemps que les 3 villages ne seront pas déviés.

« ...En terme environnemental, l'étude du tracé de la RN19 entre Lure et Vesoul n'a rencontré aucune opposition.

Nous pensons souhaitable que ces considérations soient prises en compte lors de l'établissement du calendrier des travaux (Détournement des 3 villages puis Déviation Vesoul -Est). ...

**Observation n°501 : Anonyme** (dominique.bailly01@free.fr) : opposition au projet

Plutôt favorable à une politique de transports collectifs. Les crédits devraient être injectés dans le développement des transports par cars, trains, pistes cyclables, covoiturage.... Renvoie la commission d'enquête à ses responsabilités en matière de réchauffement climatique.

La déviation Ouest a déjà fait ses preuves en termes de fluidification du trafic

**Observation n°502 : Anonyme** (verocom@sfr.fr) : opposition au projet

Argumente et défend la zone Natura 2000, la zone de captage d'eau, les forêts à protéger

Expose sa vision d'une autre utilisation des crédits alloués ou prévus.... Avec des chiffres sans sources

**Observation n°503** : Monsieur Jean-Paul **FABRY** : opposition au projet

Développe son avis négatif en parlant des traumatismes subis par les habitants de la Demie, l'impact déplorable sur la zone Natura 2000, les atteintes aux zones de captage

Les décideurs prendront des responsabilités à l'encontre des générations futures.... Les gouvernants sont dans la contradiction ce qui constitue une grave menace pour la démocratie....

**Observation n°504 : Anonyme** (lucie.vari@gmail.com) : opposition au projet

Condamne toute action contre la zone Natura 2000, les espèces protégées. Il doute de l'efficacité réelle des mesures compensatoires annoncées.

Pose enfin la question de véritable utilité de ce projet. Le faible gain de temps ne vaut pas le sacrifice d'espèces menacées.

Observation n°505 : M Cédric et Mme Isabelle **PLEIGNET** : opposition au projet

Se déclarent en colère face à une menace sacrifiant le village de la Demie, son environnement, son calme, sa qualité de vie. Sont opposés à une agression contre la zone Natura 2000, la source de Veaudemonge... dans un temps où nous entrons en période de sécheresse et de réchauffement climatique  
La déviation toucherait la forêt lieu préservé de sérénité, de quiétude,... de belles ballades et de running !  
Le village de la Demie est purement et simplement sacrifié pour un bénéfice ridicule

Observation n°506 : **Loïc** ([cedisapleignet@laposte.net](mailto:cedisapleignet@laposte.net)) : opposition au projet

Cet adolescent de 14 ans fustige les atteintes au milieu naturel qui menacent lourdement la biodiversité. La création de routes, la déforestation et les véhicules thermiques qui polluent l'atmosphère et intoxiquent les êtres vivants compromettent la survie de la planète.

Observation n°507 : **Elsa** ([cedisapleignet@laposte.net](mailto:cedisapleignet@laposte.net)) : opposition au projet

Nota : doublon avec obs n°24 du registre papier de La Demie, à laquelle il convient de se reporter (cf. infra).

Observation n°508 : **Mathis** ([cedisapleignet@laposte.net](mailto:cedisapleignet@laposte.net)) : opposition au projet

Ce garçon de 11 ans a rédigé un court texte indiquant en résumé que la route va « abimer mère Nature » et que les animaux ne pourront plus vivre comme avant en accompagnant ses propos d'un dessin .

Observation n°509 et 510 : M ou Mme **KOEBERLE** : opposition au projet

Projet destructeur biodiversité, ressource en eau, paysage. Décideurs rament à contre-courant. Inutile car flux faibles - Utiliser l'argent pour construire et pas détruire.

Observation n°511 : **Anonyme** ([magninpierrelouis19@gmail.com](mailto:magninpierrelouis19@gmail.com)) : opposition au projet

Projet déconnecté de la réalité environnementale et aberrant. Cesser de construire des routes qui détruisent tout. Remettre le **vivant** au centre des systèmes qui nous font vivre : eau, animaux, végétaux. Voir à long terme et ne pas desservir le territoire.

Observation n°512 : M ou Mme **DUPONT** : opposition au projet

« je suis contre ».

Observation n°513 : **Anonyme** : plutôt défavorable au projet

Projet présenté sous un angle trop favorable – Proposer de tenter de régler les problèmes sur l'existant avant d'envisager un projet- Prioriser la RN19 – La crise va faire ralentir durablement le trafic qui amenuisera l'intérêt du projet – secteur environnemental à sauvegarder il est le poumon de Vesoul. Projet à abandonner ou à différer au moins.

Observation n°514 : Monsieur Daniel **GOUDEY** : opposition au projet

Comprend les problèmes de circulation sur Vesoul qui doivent trouver une solution d'aménagement de l'existant. Priorité à conserver l'espace naturel et sa richesse de biodiversité. Faire preuve d'imagination : « c'est au pied du mur que la créativité devient forte »

Observation n°515 : **Anonyme** ([chevrier.sophie@orange.fr](mailto:chevrier.sophie@orange.fr)) : opposition au projet

Ne veut pas de la destruction d'une espace naturel préservé par un bitumage au nom de la fluidité du trafic et du développement économique. Avance la priorité à l'écologie pour lutter contre le réchauffement climatique. Veut léguer une planète propre à ses enfants.

Observation n°516 : **Anonyme** ([anagine@wanadoo.fr](mailto:anagine@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Projet destructeur de l'environnement : faune, flore, habitants qui est à protéger ainsi que ses ressources. A quoi servent les classements Natura 2000, protection des sources...

Observation n°517 : **Anonyme** : opposition au projet

Limiter la circulation des camions plutôt que de faire des routes.

Observation n°518 : **Anonyme** (lescriqui@wanadoo.fr) : opposition au projet

Vision courttermisme des décideurs qui n'ont pas à l'esprit la préservation de l'espace naturel dans l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique. Il faut travailler à améliorer l'existant routier dans une perspective de la réduction du trafic à venir accompagnant la modification du modèle économique. Connecter la couronne de Vesoul avec des pistes cyclables pour encourager les modes de transport alternatifs.

Observation n°519 : **Anonyme** : opposition au projet

Choquée par ce projet. Relativise les encombrements de Vesoul à comparer avec Paris. Dépense excessive pour l'utilité apportée. Ne pas toucher la zone Natura 2000. Penser à l'état de la planète à laisser à nos enfants.

Observation n°520 : Madame Colette **JACAMON** : opposition au projet

Projet inutile, coûteux et destructeur. A l'encontre de la protection de l'environnement. Trop de surfaces bétonnées. Pas besoin d'entreprises et de commerces dans cette zone.

Observation n°521 : Monsieur Xavier **CHAMPION** : plutôt défavorable dans l'immédiat

Habite Pomoy. Déviation promise depuis 1970. Beaucoup d'accidents.

Reporter le trafic de la 57 sur la 19 alors qu'elle n'est pas dimensionnée pour, est une aberration.

Attendre que la déviation de la RN19 en 2x2 voies (Pomoy et autres) soit faite avant de lancer les travaux de la déviation Est de Vesoul.

Observation n°522 : M ou Mme **MAGNIN** : Favorable sous condition

Le projet n'a pas pris en compte deux nœuds existants : RD457/RD61 et RD457/RD474.

Ces deux aménagements sont nécessaires avant de réaliser la déviation Est. De nombreux véhicules venant de la direction de Besançon coupent la RD457 pour rejoindre la RD474, voire transitent par la RD61 qui traverse le village d'Andelarrot.

(Ce correspondant a joint deux cartes du lieu).

Observation n°523 : Madame Anne-Claude **HANS** : Favorable sous réserve

Ses parents âgés habitent le hameau de la Grange-Besson, à Valleroy-Lorioz. Elle demande des précisions quant au maintien de la liaison entre le hameau et le village.

La topographie actuelle des lieux n'exclut pas de trouver une alternative qui permette aux habitants du hameau de sortir à proximité du rond-point actuel.

Observation n°524, 525, 526,527 : Madame Christiane **BRENET** : opposition au projet

*cette même observation de Madame BRENET a été déposée par lettre en la mairie de Quincey lors de la permanence du 8 avril 2021. Elle fait l'objet d'un examen complet sous le N° 2, du registre de Quincey.*

Observation n°528 : Madame Christiane **BRENET** : opposition au projet

La rédactrice apporte quelques précisions sur sa précédente proposition (*déposée à de nombreuses reprises, par exemple au n° 527 du registre électronique*) sur une déviation de la RN 57 jumelée à la RN 19.

La RN 57 rejoindrait par une déviation la 2x2 voies Luxeuil-Lure, sans impacter les villages jusqu'à Saulx.

Elle parle ensuite de la gare et du trafic SNCF, bel atout sous exploité.

Elle évoque les circuits-courts en support au monde paysan, ainsi que les ressources en eau."

Observation n°529 : **Anonyme** : adhésion au projet

Trop de camions transitent par l'agglomération alors qu'ils n'ont rien à y faire.

Insécurité – pollution. Ils dégagent bien plus de polluants que s'ils circulaient à vitesse constante sur cette déviation Est.

Observation n°530 : **Anonyme** : adhésion au projet

pas concevable que la "parole" soit monopolisée par des personnes ne vivant absolument pas sur le territoire et sur les communes concernées - écoutons ceux qui habitent et vivent tous les jours ce flux de camions - aucune plus-value à notre territoire - stop à ce flux de camions - OUI à une déviation Est de Vesoul !

Observation n°531 : M ou Mme **PLAISANCE** : opposition au projet

voir enjeux climatiques de notre siècle et de la politique environnementale - projet à l'encontre du bon sens - à terme 280 ha de forêt supprimés - une biodiversité irremplaçable sur des zones Natura 2000 - 70 ha de plateformes bétonnées - 70 millions d'Euros + 30% d'inconnus utilisés sur le dos du contribuable pour un projet qui n'apporte rien à Vesoul - va desservir les voies de circulation d'Europe de l'Est pour l'Europe du Sud via la vallée du Rhône - à l'heure du zéro carbone et de la voiture électrique est-il sage d'envisager de réaliser un tel projet ? - il serait plus opportun d'envisager d'améliorer les voies de circulation sur ce secteur déjà urbanisé

Observation n°532 : M ou Mme **MARECHAL** : opposition au projet

« Arrêter avec ce projet inutile, merci. »

Observation n°533 : **Anonyme** : opinion réservée

réserves sur ces travaux routiers extrêmement coûteux et délétères pour l'environnement - favoriser un trafic plus important parce que gratuit est ce plus important que notre environnement naturel ?

Observation n°534 : M ou Mme **ZYOLNI** ([sylvie.thorimberg@wanadoo.fr](mailto:sylvie.thorimberg@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Pourquoi nuire encore à la faune, la nature - déviation ne sera pas utile juste bonne à faire accélérer les chauffeurs de camion étrangers, cela ne rapporte rien aux communes des environs, cela nuit simplement à la population humaine et animale ne peut pas se défendre seule contre l'appât du gain.

Observation n°535 : **Anonyme** : opposition au projet

« je suis contre ce projet inutile, coûteux et destructeur. »

Observation n°536 : M ou Mme **MIRA** : opposition au projet

« Je suis contre la nouvelle déviation routière. »

Observation n°537 : **Anonyme** : adhésion au projet

« Ça serait super !!! Vite qu'elle soit créée ! »

Observation n°538 et 539 : **Anonyme** ([patricialestel@yahoo.fr](mailto:patricialestel@yahoo.fr)) : opposition au projet

Dépenser 70 M€ pour économiser ¼ H de bouchon – les automobilistes peuvent méditer sur leur responsabilité d'avoir endommagé la nature qu'ils vont laisser à leurs enfants et petits-enfants.

Observation n°540 : **Anonyme** : opposition au projet

La forêt est bien plus utile que les commerces. Projet inutile

Observation n°541 et 542 : M ou Mme **BAHMED** : opposition au projet

Ce secteur doit être protégé comme la flore et la faune

Observation n°543 : **Anonyme** : opposition au projet

Défend la protection de la nature et de l'environnement, la qualité des eaux, la zone Natura 2000, les 3 exploitations agricoles bio,.... Contre une augmentation du trafic, un coût problématique,...

Observation n°544 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet inutile et destructeur de la biodiversité

Observation n°545 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet inutile. L'argent public devrait être utilisé ailleurs pour les pistes cyclables,....

Observation n°546 et 547: Monsieur Maxime **GERARD** : opposition au projet  
Contre un projet inutile qui est une aberration écologique. Priorité à la défense des biotopes, de la faune et flore sauvages, des captages d'eau....

Observation n°548 : monsieur Claude **PLOY** : opposition au projet  
Contre le béton, pour la nature et les terres agricoles

Observation n°549 : **Anonyme** : opposition au projet  
Demande l'abandon pur et simple d'un tel projet ! Argumente son opposition sur la présence de la zone Natura 2000, le captage protégé de l'eau locale, un coût astronomique sur le dos des contribuables

Observation n°550 et 552 : **Anonyme** ([annie.jourdet@hotmail.fr](mailto:annie.jourdet@hotmail.fr)) : opposition au projet  
Protéger la nature : arbres, plantes, animaux – diminuer le nombre de camions sur les routes - Utiliser l'argent pour construire des projets écologiques responsables pour nos enfants et l'avenir de l'humanité.

Observation n°551 : **Anonyme** : opposition au projet  
Dévastation de la faune et la flore – coût exorbitant pour quelques minutes gagnées – accentuera la désertification du centre-ville de Vesoul.

Observation n°553 : M ou Mme **NAVARRO** : opposition au projet  
Bénéfice ridicule au vu des risques engendrés sur l'environnement. Projet dépassé et sans intérêt.

Observation n°554 : Monsieur Christophe **CASELLES** : opposition au projet  
Dommage d'abattre tant de forêts. Nous en avons besoin.

Observation n°555 : M ou Mme **CASSAMANI** : opposition au projet  
Mention « je m'y oppose ».

Observation n°556 : M ou Mme **FRANCESCHINI** : opposition au projet  
Projet d'un autre temps, logique arriérée, espère abandon du projet.

Observation n°557 : Madame Angèle **PETIT** : opposition au projet  
Projet aberrant pour gagner quelques minutes. Cesser de bétonner la Terre entière. Protéger la biodiversité pour ne pas détruire les générations futures.

Observation n°558 : M ou Mme **TOURNIER** : opposition au projet  
Respecter les arbres et la nature.

Observation n°559 : Madame Laetitia **NODE** : opposition au projet  
Destruction d'hectares de nature, de forêt et de terres agricoles bio. Atteinte à la ressource en eau potable pour un coût exorbitant et 2 % du trafic non saturé en Haute-Saône. Gain à conserver le caractère rural du département.

Observation n°560 : M ou Mme **NODE** : opposition au projet  
Nota : contenu de l'observation identique à celui de la 559 mais identité différente

Observation n°561 : Madame Fanny **LANOUE** : opposition au projet  
Zone remarquable classée Natura 2000. Inadmissible de détruire cette richesse. Ce projet de route n'apportera rien à Vesoul. Haute-Saône : développement du tourisme vert. Chance d'avoir ce patrimoine. Destruction de 200 ha, et mise en péril de la source d'eau. Pensons aux enfants et aux générations futures. Stopper ce projet maintenant. Il n'est pas trop tard.  
Nature exceptionnelle que beaucoup de départements nous envient.

Observation n°562 : Monsieur Nicolas **PETIT** : opposition au projet

Zones protégées. Espèces sensibles.

Est-il pertinent d'envisager d'artificialiser un peu plus ?

Dans quelle époque vivent ceux qui décident de réaliser ce genre de projet ?

Préservation de la vie des espèces et de la nôtre en particulier.

Temps de considérer les vraies priorités, avant qu'il ne soit trop tard.

Observation n°563 : **Anonyme** : opposition au projet

Priorité : protection de l'environnement. Ce projet est une aberration. L'éducation et la santé devraient bénéficier de cet argent.

Observation n°564 : Monsieur Christophe **BINETRUY** : opposition au projet

Projet particulièrement inutile au regard des avantages avancés par les initiateurs. Gain de temps minime aux heures de pointe ne justifiant pas de tels travaux. Coût sûrement sous-évalué. Préservation de l'environnement prioritaire pour les citoyens. Projet à l'encontre de toute logique, détruisant une source d'eau potable, détruisant la flore et la faune riche d'espèces variées, ainsi qu'une zone Natura 2000, laquelle n'aurait plus aucun sens. Les nuisances seraient très impactantes pour les espèces.

Observation n°565 : Monsieur Arnaud **BRUNET** : opposition au projet

Projet va à l'encontre de la protection de l'environnement. Ecosystèmes, flore, faune, source d'eau, enjeux d'actualité. Projet néfaste sur le plan écologique et aussi humain. Source de nuisances pour la population locale.

Observation n°566 : **Anonyme** ([martial.lanoue@wanadoo.fr](mailto:martial.lanoue@wanadoo.fr)) : opposition au projet

A contre-sens de l'image de la Haute-Saône, département vert, et on détruit des ha de forêt ! Zones traversées abritent une flore et une faune riches. Risque pour le captage d'eau. Les analyses de trafic se basent sur le passé. Ne voit même pas un intérêt économique.

Observation n°567 et 568 : Madame Estelle **LOCATI** : opposition au projet

Les bouchons occasionnés ne sont pas insurmontables et nous ne vivons pas dans une grande métropole où les transports sont saturés. Préserver notre beau paysage, ne pas le gâcher avec de tels travaux. L'environnement doit être la préoccupation première. Ce projet est pour moi un non-sens.

Observation n°569 : M ou Mme **PELLISSIER** : opposition au projet

Aucune vocation à réduire le trafic ou les nuisances. Elle est le préalable à la 2x2 voies dans le cadre du projet de relier Delle à Langres. Aucune sortie n'est prévue en la RD457 et la RD 474, sans avoir à redescendre jusqu'au rond-point de Noidans.

Ce projet s'inscrit dans le vaste projet Atlantique – Rhin Rhône, mené par l'association dirigée par des élus, ne laissant que peu de place à la concertation.

Il est donc nécessaire de se mettre autour d'une table afin de rechercher une solution qui puisse répondre à l'aspect environnemental et à un besoin de développement raisonné compatible avec les besoins d'aujourd'hui et de demain.

Observation n°570 : **Anonyme** : opposition au projet

Il y a juste à regarder l'avis de l'autorité environnementale. C'est un non-sens - comment est-ce possible qu'il y ait autant d'écarts, de non conformités dans un projet mené par l'état - c'est un projet d'un autre temps - pour réduire la pollution associée à la circulation, il faut en repenser son usage et non créer des routes et détruire l'environnement.

Observation n°571 : **Anonyme** : opposition au projet

projet hallucinant 70 M€ pour 6 km - la France était endettée à bientôt 100% de son PIB... Il y a autre chose à faire - à Valleriois, on valide le projet pour avoir un raccordement en eau depuis Vesoul, cela ne pose aucun



problème d'intervenir dans le périmètre rapprocher de la source de La DEMIE au risque de priver un village de sa source. Comment peut-on avoir confiance en nos élus ??

Observation n°572 : **Anonyme** ([messica.claude@orange.fr](mailto:messica.claude@orange.fr)) : opposition au projet arrêter les déviations qui détruisent tout l'écosystème , et/ou les meilleurs terres agraires – avez-vous intégré les véritables défis qui nous attendent ces prochaines décennies, années ? - l'ère de l'auto est passé et nous avons en France un réseau suffisamment.

Observation n°573 : M ou Mme **CHOVANEY** : opposition au projet dégrader une zone Natura 2000 - détruire la source d'eau potable des villages -faire perdre la valeur des habitations de ces petits villages, la qualité de vie, des nuisances inévitables, tout cela pour une histoire de politique et d'argent - à l'heure où l'on parle de préserver la nature et diminuer la pollution, vous faites tout l'inverse.

Observation n°574 : M ou Mme **NODE** : opposition au projet des centaines d'ha détruits dont des dizaines en zone Natura 2000 ainsi que des terres agricoles bio - la suppression d'une source protégée - un coût exorbitant pour seulement 2% du trafic local, pour gagner quelques minutes sur des - la Haute-Saône a tout à gagner à conserver son caractère rural.

Observation n°575 : M ou Mme **JEANPIERRE SYLVIE** ([meum3770@gmail.com](mailto:meum3770@gmail.com)) : opposition au projet projet pas viable en zone Natura 2000 - ce tracé va couper une plaine qui est magnifique, où la faune et la flore se développent librement.

Observation n°576 : Monsieur Florian **HOUDELOT** : opposition au projet projet inutile à l'heure de l'érosion de la biodiversité ...! rien ajouter tellement l'aberration de ce projet est énorme.

Observation n°577 : **Anonyme** (Jean-Jacques) : opposition au projet après avoir lu les différents commentaires, cela concerne un projet pour désengorger Vesoul pour des ralentissements de 12 mn – Les avis des écologistes ne sont pas pris en compte et au sérieux – il faudrait mieux trouver des solutions alternatives – dépenser de l'argent pour des lobby – depuis de route (RD457) la vision des entrepôts de Peugeot est affreuse – propose de délocaliser Peugeot – plutôt que de construire des ZAC il faut occuper les locaux vides dans Vesoul – pour éviter que les camions passent à Vesoul voir avec APRR pour réduire le coût des péages.

Observation n°578 : M ou Mme **MAAS** : opposition au projet forts impacts sur l'environnement et le cadre de vie - absence de raison impérieuse d'intérêt public majeur - corridor écologique rompu - la préfecture ne devrait-elle pas faire respecter les lois étatiques - zone Natura 2000 - l'économie passe avant la Vie - qu'apportera ce nouveau contournement - chers élus, arrêtez de bitumer la Haute-Saône et dépensez la TDENS à son juste objectif...

Observation n°579 : Monsieur Alix **MICHON** : opposition au projet Le transport routier de plus en plus compromis, les transports ferroviaires et fluviaux reprennent de l'importance – fragmentation des paysages et sur l'écosystème – richesse écologique de la zone concernée – ZIEFF, Natura 2000 – habitats et espèces protégées.

Observation n°580 : **Anonyme** ([p.pecriaux@gmail.com](mailto:p.pecriaux@gmail.com)) : opposition au projet « Impact fort sur l'environnement, coûts énormes, pour un intérêt faible pour la population. »

Observation n°581 : Monsieur Philippe **HUGO** : opposition au projet « Un intérêt dérisoire face à l'impact environnemental que ce projet génère. »

Observation n°582 : **Anonyme** : opposition au projet

en Haute-Saône on projette de construire une nouvelle route – on impose aux citoyens – ce projet semble satisfaire les élus locaux – que dire des commerçants de Vesoul qui valident ce projet ainsi que des ZAC alors que déjà en difficulté – dans le Doubs on ne construit plus de nouveaux axes routiers – on affiche une volonté-conscience écologiste et on impose ce genre de projet.

Observation n°583 : **Anonyme** ([emilia.pachot@hotmail.fr](mailto:emilia.pachot@hotmail.fr)) : opposition au projet

« Les observations qui ont été faites jusque-là expliquent suffisamment pourquoi ce projet ne doit pas se faire. Il serait temps d'arrêter d'avoir de mauvaises idées...! ».

Observation n°584 : **Anonyme** : opposition au projet

suis surprise de ne pas voir de propositions pour maintenir les liaisons douces entre la grange Besson et le restant du village de Valleriois-Lorioz – les citoyens de Vesoul souhaitent limiter les nuisances visuelles et sonores et déplacent les problèmes vers les autres communes – les ouvrages existants peuvent être aménagés pour améliorer la fluidité de la circulation.

Observation n°585 : **Anonyme** (Julien) : opposition au projet

a rédigé un long poème « STRADIVARIUS »

Observation n°586 : Monsieur Antoine **ISAAC** : opposition au projet

arrivé en Haute-Saône il y a quelques années – Points forts du département : la nature, la forêt, les animaux, facilité de circuler, la vie du centre-ville – projet néfaste pour l'environnement.

Observation n°587 : **Fédération de l'Environnement de la Haute Saône** (HSNE) : opposition au projet

rappelle la réunion publique de concertation du 16 décembre 2016 avec documents et courriers à l'appui.

Observation n°588 : **Fédération de l'Environnement de la Haute Saône** : opposition au projet

Reprend et rappelle le dossier présenté à la réunion du 15 septembre 2020 en CDAF, avec les copies de coupures de journaux, articles de presse de l'Est républicain.

Fait part qu'il adressera une déposition le 30 avril pour signifier l'avis de HSNE.

Observation n°589 : M ou Mme **BOURGEOIS** : opposition au projet

Après avoir eu le courage de lire en intégralité les 934 pages du dossier de l'enquête publique unique, remet des observations et son avis sur le projet : projet lancé en 1976 pas abouti – les objectifs du projet déroutants – fait des contre-propositions – Vesoul possède déjà un contournement – les chiffres du trafic ne sont pas favorables avec un manque de clarté dans les comptages – Aménager l'existant avec les 65M€.

Observation n°590, 591 et 592 : **Anonyme** ([gabrielmarandan@orange.fr](mailto:gabrielmarandan@orange.fr)) : opposition au projet

Ne pas détruire la nature à proximité de Vesoul mais la respecter – projet à contre-courant – aménager l'existant en supprimant les ronds-points.

Observation n°593 : Monsieur Didier **CLEMENT** : opposition au projet

Pas de camion ni pollution dans les villages – du calme et des forêts.

Observation n°594 : Madame Dsouza **CLEMENT** : opposition au projet

Domage d'abattre tant de forêts. Nous en avons besoin.

Observation n°595 : **Anonyme** ([perrine.jacquottiti@laposte.nt](mailto:perrine.jacquottiti@laposte.nt)) : opposition au projet

Projet inutile et destructeur pour la biodiversité, les espèces et leurs biotopes. Altération des corridors de migration entraînant l'isolement des animaux. Projet destructeur et inutile. Utiliser l'argent pour la préservation des espèces et des espaces naturels pour les générations futures.

Observation n°596 : **Anonyme** : opposition au projet

Panneaux dans Vesoul appelant à dire oui mais il faut dire non pour préserver l'espace naturel sauvage.

Vesoul est déjà contournable par l'Ouest.

Observation n°597 : **Anonyme** ([chantalclement@icloud.com](mailto:chantalclement@icloud.com)) : opposition au projet  
Besoin de forêts et de calme pas de camion dans nos villages et de pollution.

Observation n°598 : Monsieur Franck **BALLESTER** : opposition au projet  
Projet d'un autre temps avec un raisonnement du passé qui est motivé par des arguments non crédibles au vu de l'ensemble des objectifs de zéro artificialisation nette, de la stratégie nationale bas carbone, de l'adoption en cours de la loi climat. L'avenir se construit en tirant un trait sur les projets destructeurs. Dans un exposé de 5 pages bien argumentées le déposant démontre l'inutilité publique de ce projet par les chiffres sur les prévisions de circulation et sur l'actualisation de chiffres anciens non révisés. Il apporte des voies d'amélioration de la circulation et notamment de la possibilité de faciliter le passage des transports exceptionnels par un aménagement des voies existantes, notamment à Vesoul.

Observation n°599 : **Chambre d'Agriculture 70** : sans avis tranché mais 8 préconisations pour ne pas dire réserves

Après un rappel liminaire sur les conditions de concertation tout au long du dossier et le prélèvement de 39 ha sur la ferme agricole de Haute-Saône, le Président de la CAHS demande l'assurance de la prise en compte de :

- . rétablissement agricole à Valleriois Lorioz le long du tracé (schéma dans annexe)
  - . réalisation d'un chemin agricole à La Demie pour faciliter l'exploitation des parcelles coupées par le tracé
  - . que la hauteur sous pont des passages inférieurs soit à 5 mètres
  - . que tous les rétablissements agricoles prévus soient effectivement réalisés
  - . que le merlon au sud du rond-point soit exploitable à terme
  - . d'une mise en place de convention de stock de terrains avec la SAFER dans l'objectif de compensation
  - . d'une étude d'impact sur les structures agricoles afin de limiter l'impact économique et faire des propositions de dédommagement
  - . si un aménagement foncier n'est pas validé, de procéder à l'amiable par le financement d'une animation foncière par la prise en charge des frais d'échange et de bornage des parcelles
- Enfin que le maître d'ouvrage respecte les protocoles régionaux liés à l'élaboration des grandes infrastructures et que le processus des compensations fasse l'objet d'une contractualisation et non d'une expropriation.

Observation n°600 : **Anonyme** ([angelique.guichon@gmail.com](mailto:angelique.guichon@gmail.com)) : opposition au projet  
Aberrant qu'une poignée d'élus puissent décider de détruire un espace biodiversifié. Respecter la nature de la campagne environnante.

Observation n°601 : **Anonyme** ([eliclav70@gmail.com](mailto:eliclav70@gmail.com)) : opposition au projet  
Contre cette déviation qui détruira ce site remarquable en tout point.

Observation n°602 : M ou Mme **ANDRE** : adhésion au projet  
OK pour cette déviation, ça permettra de désengorger cet axe aux heures de pointe.

Observation n°603 : Monsieur Laurent **THIBAUD** : adhésion au projet  
Très bon projet pour diminuer le flux sur les axes qui convergent sur Vesoul. Permettra de conserver uniquement les camions qui doivent livrer ou prendre de la marchandise à Vesoul.

Observation n°604 : **Anonyme** ([florencevullemin8@gmail.com](mailto:florencevullemin8@gmail.com)) : opposition au projet  
Ce projet est une aberration. Restriction budgétaire. Les priorités : l'environnement, la santé et l'éducation. Habitant Echenoz depuis 20 ans, le trafic PL n'a jamais été un problème.

Observation n°605 : Monsieur Benjamin **LALLEMAND** : opposition au projet

Imaginé il y a 50 ans à l'époque du tout voiture, ce projet n'est plus du tout connecté aux enjeux du futur. Ce correspondant cite la conclusion des rédacteurs de l'enquête : stagnation du trafic, respect de la Stratégie Nationale Bas Carbone de 2019 visant la neutralité carbone transports à l'horizon 2050, le projet de déviation s'inscrirait alors dans une situation moins congestionnée, ce qui annulerait son intérêt économique. Les gains de temps ne compenseraient pas le coût d'investissement.

Il faut donc suivre l'avis des rédacteurs... *conclut-il.*

Observation n°606 : Madame Marie-Pierre **PAGGI** : opposition au projet

Ce correspondant analyse en premier lieu le trafic routier, connaissance indispensable pour déterminer l'utilité publique d'une voie qui vise à le dévier.

Un comptage manuel a été demandé, mais n'a jamais été réalisé.

Le trafic a peu augmenté. Idem pour le trafic PL, sauf sur l'axe de la RN57.

Malgré l'installation du Leclerc avec d'autres commerces, et récemment Oasis 3, on peut conclure que le trafic a même sensiblement diminué. Ceci devant s'accroître avec les nouveaux modes de vie.

L'essentiel du trafic est interne, et un trafic d'échange pour alimenter l'ensemble des commerces.

Sans oublier PEUGEOT pour qui circulent 1000 camions par jour, et qui ne pourront pas être déviés.

L'utilité publique ne reposerait donc que sur le flux de transit qui n'a pas été compté. Les services instructeurs ont conclu que la stagnation voire la diminution du trafic routier dans une situation moins congestionnée, annulerait l'intérêt économique du projet. Les gains de temps ne suffiraient pas à compenser le coût d'investissement. L'enquête conclut elle-même que le projet n'aura pas d'utilité publique. Les auteurs de l'étude insistent sur son obsolescence programmée.

Le coût écologique ne s'emprunte pas et ne se rembourse pas. L'empreinte est définitive.

Le projet passe sur une zone Natura 2000 exceptionnelle, les 4 sapins, le plateau de la croix de Cassini : réel atout de poumon vert.

Le gouvernement lutte contre l'artificialisation des sols.

Le projet passe dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau déclaré d'utilité publique. Les travaux projetés auraient un impact lourd sur cette ressource, laquelle est un enjeu majeur qui doit prévaloir sur tout autre intérêt.

L'agglomération connaît des ralentissements de moins de 5 minutes. Des ouvrages d'art seraient possibles d'être aménagés dédiés au flux de transit.

La meilleure façon est de proposer des transports intermodaux. (espaces piétons, pistes cyclables, transports en commun). Développement du covoiturage.

L'attachement à la voiture diminue. (24 à 35 ans) Cette génération est l'avenir de l'agglomération. Penser comme elle, et construire pour elle.

Rencontrer les acteurs économiques sur le décalage des heures de sorties des entreprises.

Ce correspondant conclut : Ce projet va bientôt fêter ses 50 ans. L'utilité publique n'est pas démontrée.

Projet du passé. Pensé à une époque où le tout-voiture dominait. Le mode de raisonnement est obsolète.

D'autres choix sont possibles, moins coûteux, plus durables et plus respectueux de l'environnement. Faisons de l'agglomération vésulienne une agglomération visionnaire, verte et vertueuse.

Observation n°607 : **Anonyme** : opposition au projet

Ce projet est une aberration. Comment peut-on détruire des milieux naturels au nom du tout camion ? Cette route ne désengorgera pas les routes existantes aux heures de pointe. Destruction d'un milieu naturel irremplaçable pour rien. 100 % contre cette déviation.

Observation n°608 : monsieur Jean-Luc **MIGNON** : opposition au projet

L'engagement de la ville en faveur de la déviation Est interpelle à maints égards.

Tout d'abord, l'artificialisation des sols est l'une des causes premières du changement climatique.

Projet absurde. Effet désastreux pour la planète. Absurde par son inutilité : il existe la déviation de Vesoul par la RN57 venant de Besançon, rond-point Leclerc, pont sur la voie ferrée, rond-point sur le Durgeon.

Route à 4 voies direction de la Vaugine, connexion avec la RN19, traversant tout Vesoul en 3 ou 4 voies jusqu'à Frotey-lès-Vesoul. Si besoin pour les maisons proches, on peut mettre des murs anti-bruit, dont le

coût sera sans aucune mesure avec celui de la déviation. Les camions doivent disparaître de nos routes ce qui améliorera de beaucoup la situation.

Observation n°609 : M ou Mme **THILY** : adhésion au projet  
Favorable au contournement EST de Vesoul.

Observation n°610 : Madame Francine **FIARDET** : opposition au projet  
« Je suis contre le projet de déviation Est de Vesoul en pleine zone NATURA 2000. »

Observation n°611 : M ou Mme **DONZEL** : opposition au projet  
a découvert la région la trouve exceptionnelle – 60M€ vont alourdir la dette – destruction Natura 2000 pour gain de quelques minutes – détruire 200ha d'une zone exceptionnelle – projet pas une solution à long terme il suffit de regarder l'immatriculation des camions – le tout camion n'est pas l'avenir de la Haute-Saône.

Observation n°612 : **Anonyme** ([lucie\\_lmb@hotmail.fr](mailto:lucie_lmb@hotmail.fr)) : opposition au projet  
« : Contre la déviation »

Observation n°613 : **Anonyme** : adhésion au projet  
« Je trouve qu'il est urgent de désengorger Vesoul en évitant Echenoz-la-Meline. Je trouve ce projet cohérent et essentiel. »

Observation n°614, 615 et 616 : M ou Mme **GRESSET** : opposition au projet  
« Je ne suis pas d'accord pour ce projet car il va à mon sens détruire la faune et la Flore, Il y avait je pense d'autre solution bien mieux étudiées que celle-ci»

Observation n°617 : **Anonyme** : opposition au projet  
« Non merci! »

Observation n°618 : **Anonyme** : adhésion au projet  
« je suis pour cette déviation qui devrait permettre de désengorger le trafic aux heures de pointe. »

Observation n°619 : M ou Mme **IBLED** : opposition au projet  
projet d'un autre temps – imperméabilisation des de surfaces naturelles – disparition de terres agricoles, de patrimoine naturel – la tout voiture n'est plus d'actualité – réfléchir à d'autres alternatives.

Observation n°620 : Monsieur Sébastien **BARD** : adhésion au projet  
favorable à la création de cette déviation afin de desservir aisément les accès Montbelliard, Belfort et Metz depuis le sud de Vesoul - surtout permettre la fluidification du trafic sur le contournement Ouest actuel plus praticable à diverses heures de la journée.

Observation n°621 : M ou Mme **VUILLEMENOT** : opposition au projet  
« Cet endroit est gorgé de faune et flore, cette déviation mettrait en péril une fois de plus les espaces verts »

Observation n°622 : **Anonyme** ([scherer.muriel@hotmail.com](mailto:scherer.muriel@hotmail.com)) : opposition au projet  
- projet à contre-courant du siècle dernier - à l'heure du zéro carbone inconcevable de porter atteinte à la biodiversité sur sites Naturels 2000 - 65 millions d'argent publique + 30 % pour ce projet mortifère pour la faune - va desservir uniquement le Fret de l'est de l' Europe pour alimenter le Sud de la vallée du Rhône, l' Espagne et l'Italie - pas une avancée mais un recul - Il sera plus profitable de réévaluer ce projet sur des voies existantes à améliorer pour un coup moindre.

Observation n°623 : Monsieur Jean-Claude **PRUNIAUX** : adhésion au projet  
« je suis favorable à la déviation au regard du trafic important particulièrement de camions venant de Nancy très dangereux à l'entrée de notre commune »

**Observation n°624 : Anonyme** : opposition au projet

4 questions sur ce projet – 1°) tant de destructions pour quelques minutes gagnées est-ce raisonnable?  
2°) le DOUBS ne crée plus de nouvelles routes au bénéfice de l'entretien de l'existant – pourra-t-on vraiment entretenir ce nouvel axe? Ou faut-il privilégier la sauvegarde de l'existant?  
3°) s'est-on interrogé sur l'évolution de l'automobile avec la fin annoncée du moteur thermique qui réduira fortement les nuisances de la traversée de Vesoul -  
4°) enfin le coût de réaménagement ponctuels de la RD 457 et de la RN19 y compris avec expropriations a-t-il été comparé à celui du projet ( économiquement et environ mentalement.)

**Observation n°625 : Monsieur Christophe DUBREUIL** : opposition au projet

malheureusement pas pu consulter l'ensemble - dépose ici simplement un principe qui lui semble désormais incontournable : Arrêtons de laisser nos empreintes sur l'environnement local - le désengorgement de l'agglomération vésulienne effectivement avéré, doit être traité par l'aménagement de l'existant plutôt que la réalisation de 8 km supplémentaires - l'organisation des flux des industries locales : ajuster les horaires, lisser le flux des poids lourds, ré-exploiter le réseau ferroviaire - dans le déplacement des particuliers : communication, sensibilisation, car je ne pense pas que tout ait été mené jusqu'au bout dans ces deux axes, entre autres - NON à cette déviation. Mais OK pour participer à une réflexion qui viserait à trouver une autre solution.

**Observation n°626 : Anonyme (scherer.muriel@hotmail.com)**: opposition au projet

**Nota** : redondance avec obs n° 622

**Observation n°627 : Anonyme** : adhésion au projet

« Cela serait une très bonne chose. »

**Observation n°628 : Anonyme (griff\_2010@orange.fr)** : opposition au projet

primordial de penser écosystème , changer de vision, le futur n'est plus toujours plus de camions ou de véhicules - préserver l'eau et l'agriculture, c'est essentiel - stop au cout exorbitant pour 6 km pour gaver 2/3 entreprises - stop à la création de zones commerciales qui finiront vides comme dans le Nord de la France – mettre ces investissements dans des systèmes qui privilégient la vraie qualité de vie. Système solaire, véhicules propres, économie circulaire...

**Observation n°629 : Anonyme** : adhésion au projet

« cette déviation permettra de diminuer le trafic, notamment des camions, dans nos communes, pour le bien de tous »

**Observation n°630 : Madame Odile DEVAUX ZELLER** : opposition au projet

Respecter la nature : Natura 2000, espèces et les ressources en eau. Pas faire l'erreur des autres villes.

**Observation n°631 : Anonyme (Milie)** : opposition au projet

Détruire, saccager, imposer, menacer, gaspiller tel voit à travers un bel exposé, se plaçant à 6 âges différents de la vie, le déposant anonyme qui décrit le projet vu sous des angles philosophiques et de choix de vie. Il conclut par l'âge du projet pour définir son inutilité, son décalage dans le temps, son incohérence avec la vision des enjeux environnementaux actuels. Il faut abandonner et savoir se retirer.

**Observation n°632 : M ou Mme MARECHAL** : opposition au projet

Disproportion entre avantage et inconvénients du projet. Suffisamment de voies existent à améliorer pour en tirer un usage optimum sans doute moins coûteux.

**Observation n°633 : Anonyme (jilegay70@gmail.com)** : adhésion au projet

Est plutôt pour partager la charge de la pollution en CO2 qui selon lui se diffuse partout et qui n'augmentera pas car le flux routier ne sera pas plus important mais partagé. Pense que les opposants sont des militants

partisans écologistes ou des propriétaires égoïstes.

Observation n°634 : **Anonyme** ([lucile.raboison@gmail.com](mailto:lucile.raboison@gmail.com)) : opposition au projet  
Priorité à la préservation de l'environnement – rechercher des solutions alternatives pour ne pas bouleverser la faune et la flore.

Observation n°635 : **Anonyme** : opposition au projet  
Penser aux habitants de La Demie qui seront impactés – projet destructeur sans bénéfice final pour 5 minutes économisées.

Observation n°636 : Monsieur Guillaume **RICHARD** : opposition au projet  
Projet à rebours des enjeux environnementaux actuels : artificialisation zéro, protéger les ressources en eau, réduction de la circulation, perte de biodiversité. Consacrer les moyens pour financer la transition vers les modes de mobilité douce qui profite aux locaux. Vision « courte-termiste et électoraliste ».

Observation n°637 : **Anonyme** ([emmanuelle@lehimas.com](mailto:emmanuelle@lehimas.com)) opposition au projet  
Destruction des milieux naturels. Faiblesse du dossier soulignée par l'AE. Ne pas poursuivre une voie erronée.

Observation n°638 : Madame Marina **MATTHEWS** : opposition au projet  
Projet inutile préjudiciable à la nature et l'environnement.

Observation n°639 : **Anonyme** ([azza99@laposte.net](mailto:azza99@laposte.net)) : adhésion au projet  
Faciliter le flux des camions et nécessaire à l'économie de la région. A faire au plus vite.

Observation n°640 : **Anonyme** ([eva1.ctou@gmail.com](mailto:eva1.ctou@gmail.com)) : opposition au projet  
Gabegie environnementale, financière... A Vesoul, ça rase ça bitume, ça saccage...  
Je suis contre la déviation Est de Vesoul.

Observation n°641 : **Anonyme** : plutôt favorable  
Compte tenu de toutes les nouvelles implantations, il est urgent de décharger le secteur de la Vaugine.

Observation n°642 : M Denis et Mme Raymonde **COUDRY** : opposition au projet  
Je suis contre : le projet de la déviation passe trop près du site protégé du puits...

Observation n°643 : **Anonyme** ([frncshorvat@gmail.com](mailto:frncshorvat@gmail.com)) : opposition au projet  
Notre fille habite La Demie. La déviation passera juste au-dessus de leur maison. Autour, ce n'est que la forêt, la verdure le calme. Avec la route, ce sera le bruit, plus de forêt, ni verdure, ni d'oiseaux, ni de jolies ballades. Village calme très joli, les enfants peuvent s'épanouir en toute tranquillité. Ils ne veulent pas perdre toutes ces joies de vivre. C'est pour cette raison que nous sommes contre.  
Nous, nous habitons Vesoul.

Observation n°644 et 645 : **Association des Acteurs Décideurs Economiques 70** : adhésion au projet  
Les membres de cette association soulignent l'importance de la réalisation de la déviation Est de Vesoul dans les meilleurs délais. Ils émettent un avis favorable.  
Projet attendu depuis longtemps. Il réduira le trafic, la pollution sonore, la pollution de l'air et le nombre des accidents. Les infrastructures actuelles ne sont plus suffisantes et plus adaptées à la circulation.  
La logique Nord-Sud est un atout pour le développement économique local en limitant le trafic de transit et en désenclavant le territoire. L'activité des entreprises locales sera facilitée, en impactant très favorablement le centre mondial de la logistique du groupe Stellantis qui est l'un des acteurs économiques majeurs dans l'agglomération de Vesoul.  
Cette déviation desservira également la future zone d'activités d'Echenoz Sud.  
(Nota : cette association a également produit ce même texte dans une pièce jointe à l'observation)

**Observation n°646 : Anonyme** : adhésion au projet

Compte tenu de toutes les nouvelles implantations, il est urgent de décharger le secteur de la Vaugine. Les km supplémentaires et les bouchons engendrés par le contournement actuel ont-ils été pris en considération ?

**Observation n°647 : Anonyme** : adhésion au projet

« Avis favorable »

**Observation n°648** : Monsieur Stéphane **MAQUET** : opposition au projet

Penser aux générations qui devront payer le prix de nos erreurs.

Détruire des zones de vie, engendrer des pollutions sur un captage d'eau potable, tout ça pour le bien-être de personnes pressées.

Il y a d'autres solutions. Si personne n'y a pensé, pas accessibles, ou pas encore étudiées.

Être raisonnable pour l'avenir des générations futures.

La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prête.

La nature est suffisamment saccagée. Inutile d'en rajouter.

**Observation n°649 : Anonyme** : adhésion au projet

Le trafic ne cesse d'augmenter (communes de Valleriois-Lorioz et Neurey les La Demie)

La route départementale est un raccourci. Le GPS favorise cet itinéraire pour les PL étrangers et les petits camions qui roulent jour et nuit y compris les WE. A cela s'ajoute le passage des convois exceptionnels...

**Observation n°650 : Anonyme** ([sertek25@hotmail.fr](mailto:sertek25@hotmail.fr)) : opposition au projet

tracé en zone Natura 2000 – captage d'eau – 3 exploitations agricoles bio – provoquera le changement d'itinéraire des camions qui iront sur A36

**Observation n°651** : M ou Mme **GUYOU** : plutôt favorable au projet

« Seuls les véhicules qui ont besoin circuleront sur la rocade de Vesoul, il y a un impact sur la faune et la flore qui a mon avis se récupère par moins d'émission de co2 dans les bouchons journalisés. »

**Observation n°652 : Anonyme** : opposition au projet

est-ce la solution pour traiter le problème du trafic d'une agglomération de moins de 20000 habitants ? – coût énorme – dégâts sur écosystème – c'est bien une priorité pour l'avenir ?

**Observation n°653 : Anonyme** : opposition au projet

« Je suis contre ce projet de la déviation Est de Vesoul »

**Observation n°654** : Madame Elisabeth **FAIVRE MOREL** : opposition au projet

projet est un projet déjà obsolète - le trafic n'a pas augmenté pourquoi dépenser 66 M€ ? - artificialiser des terres agricoles à massacrer une zone Natura 2000 - mettre en péril une zone de captage - le président de la République en juillet 2019 demande la mise en place du zéro artificialisation du territoire - Mmes et Ms les élus et décideurs, dire non aujourd'hui c'est protéger le futur de nos enfants.

**Observation n°655 : Anonyme** ([clement.richeton@outlook.fr](mailto:clement.richeton@outlook.fr)) : opposition au projet

Vesoul n'est pas encore une mégapole - patienter 12 mn dans son véhicule relève du supportable - de tels projets à l'heure du zéro voitures, moi - le problème avec la gérance des villes, c'est souvent qu'elles veulent absolument les rendre attractives, plutôt qu'agréable à vivre....

**Observation n°656 : Anonyme** : opposition au projet

il serait cohérent d'obliger les poids lourds à circuler sur les autoroutes sauf livraison locales - une très grosse partie du trafic vient de l'Alsace pour monter sur Paris et pourrait circuler sur l'A5 - il judicieux de baisser les tarifs pour les TRM?



Observation n°657 : M ou Mme **BICHON** : opposition au projet  
« Une catastrophe écologique »

Observation n°658, 659, 660, 661, 662, 663 et 664 : **Anonyme** : opposition au projet pour la municipalité de Valleriois : projet attendu depuis des décennies, réduction du trafic de 66% « vos chiffres sont complètement obsolètes revoyez votre copie ! » - on comprend que n'impactant pas votre commune .... la destruction de la nature, d'une source d'une zone nature 2000 , vous n'en n'avez rien à faire !

Observation n°665 et 666 : **Anonyme** ([h.thabourey@hotmail.fr](mailto:h.thabourey@hotmail.fr)) : opposition au projet d'un point de vue macro écologique, nous sommes en train de creuser notre propre tombe - d'un point de vue micro économique (aussi bien que macro) nous sommes tous submergés par un profond désespoir et une réelle inquiétude quant à notre avenir, du fait du virus - aujourd'hui tout s'oppose à ce projet - sacrifier un environnement au profit d'une fluidité pour les véhicules... tout est dit - la raison finira par trouver son chemin chez certains décideurs.

Observation n°667 : **Anonyme** : adhésion au projet afin de désenclaver Vesoul et la Haute-Saône - il y a des habitants qui sont obligés de faire beaucoup de kilomètres pour aller travailler tous les jours, alors il faut un minimum d'infrastructures pour maintenir un territoire en vie.

Observation n°668 : **Anonyme** ([francoisemeunier2@wanadoo.fr](mailto:francoisemeunier2@wanadoo.fr)) : opposition au projet  
« c'est une catastrophe écologique, le jeu n'en vaut pas la chandelle. J'espère de tout mon cœur que ce projet n'aboutira pas. »

Observation n°669 : Madame Aline **LUSIEUX-BLUNTZER** : opposition au projet pourquoi sacrifier notre belle Haute-Saône pour une déviation qui ne fera qu'augmenter le trafic routier - pourquoi sacrifier nos ressources naturelles telle que l'eau, le tracé passe sur une source d'eau potable, protégée – allons-nous aller dans l'absurde et intensifier la circulation sur notre territoire ? Les camions venant de Lure pour aller sur Besançon utilisent pour l'heure la A36 pour aller à Besançon, avec ce tracé les camions utiliseront cette déviation pour éviter les péages, ce qui est déjà le cas pour certains transporteurs.

Observation n°670 : **Anonyme** : opposition au projet  
Dégâts sur pelouses sèches et impact sur les habitants de La Demie.

Observation n°671 : **Office pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté** (OPIE Franche-Comté) : opposition au projet  
L'OPIE expose son avis dans un document d'une page où les insectes rares et d'intérêt communautaire (espèces menacées) sont listés. L'impact environnemental sur les pelouses sèches, le site Natura 2000 et les corridors des trames vertes et bleues sont rappelés. La responsabilité de la région vésulienne dans l'application du plan national d'action du ministère de la transition écologique « dans le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des populations des espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier » est mise en exergue. Les compensations intégrales sont impossibles. L'ignorance des contrats en cours avec les agriculteurs engagés dans une démarche de respect de la biodiversité par une agriculture bio visant à la préservation des espèces et de leurs habitats réduirait à néant des années de travail.  
Le projet très impactant sur l'environnement est contraire aux engagements de l'État et destructeur vis à vis de la politique agro-environnementale mise en place sur cet espace.

Observation n°672 : Madame Agnès **RITZ BASSANI** : opposition au projet  
Inutile de rajouter des routes, celles qui existent sont suffisantes. Eviter l'hécatombe des commerces du centre-ville. Protéger la forêt pour son apport bienfaisant à l'humain et à la survie des générations futures. Conserver la qualité de vie à Vesoul.

**Observation n°673 : Anonyme (lebon\_th@yahoo.fr) : opposition au projet**

Déplore que l'avis de l'AE et le mémoire en réponse du MO soient relégués en annexe de la DUP ce qui les occulte partiellement et ne dit pas s'ils sont pris en compte dans l'étude d'impact postérieure. Constate une perte nette équivalente à l'emprise du tracé car les compensations sont déjà des espaces naturels et ne restent que des possibilités avec accord des propriétaires. Quid en cas de refus ? Annulation du projet ?

Compensation = obligation et non accessoire, donc impérativement intégrée à la DUP. Absence des emprises des bases de chantiers, donc dossier incomplet. Sur le traitement des eaux 15 à 35 % de rejet d'eaux non traitées avec impact sur les milieux non expliqué et non désignés (ruisseaux, fosse, infiltration?). Y aura-t-il déclassement si atteinte au bon état des masses d'eaux et qu'en est-il sur la déstabilisation des réseaux souterrains, absence d'étude. Le risque est notable avec des collectes d'eaux pluviales sur des surfaces de 6 à 8ha.

**Observation n°674 : Anonyme : opposition au projet**

Revoir collectivement nos modes de vie et l'impact sur l'environnement. Apprendre à utiliser l'existant pour ne pas dénaturer le cadre de vie. Coût exorbitant pour bénéfice non prouvé.

**Observation n°675 : monsieur Benoit VADCAR : opposition au projet**

Estime que le contournement existe déjà. Les contraintes de circulation actuelles résultent d'une absence de volonté d'avoir organisé l'urbanisation autour de l'axe Ouest. Des solutions existent dans l'aménagement des ronds-points et bretelles. Dénonce les fausses informations relatives aux tronçons à problèmes exposés sur les cartes et les chiffres du trafic. Secteurs rentables en matière d'infractions à la vitesse ce qui contredit les blocages avancés.

Renvoyer les camions sur l'autoroute, arrêter un projet ancien forcé par les politiques. 2021 n'est plus le siècle dernier. Que Stellantis recrée des accès réfléchis (seulement 3).

**Observation n°676 : Anonyme (Odile) (regodile@orange.fr) : opposition au projet**

Atteinte par impact environnemental au site Natura 2000 et à la biodiversité. Ne résoudra en rien les blocages induits par l'activité du site Stellantis. Consacrer l'argent à réaménager le secteur Ouest qui n'a jamais répondu aux besoins du fait d'une mauvaise conception. Projet Est trop coûteux pour le contribuable.

**Observation n°677 : Anonyme : opposition au projet**

Projet dévastateur de la faune et la flore. Protection des ressources en eau face à la sécheresse qui menace.

**Observation n°678 : M ou Mme FAIVRE : opposition au projet**

Projet dépassé en 2021, préjudiciable à la nature et l'environnement (nuisances sonores). Infrastructures routières déjà suffisantes. Demande le bon usage des deniers publics.

**Observation n°679 : Anonyme (floredrouhet@gmail.com) : opposition au projet**

6 km dévastateurs pour 66 M€, au lieu d'entretenir ou aménager l'existant et en portant atteinte à tout un écosystème protégé au niveau européen.

Etude sur des chiffres dépassés (2010-2015). Rien ne prouve que les ralentissements seront solutionnés en raison du flux PL vers le site Stellantis. Pas d'étude alternative présentées. Cet aménagement n'est pas prioritaire en comparaison de la RN19 AMBLANS-POMOY-GENEVREUILLE où l'argent serait mieux placé.

L'État se permet, dans un contexte de priorité de préservation de l'environnement et de ses ressources, de déroger à la protection et préservation de nombreuses espèces de faune et flore, s'affranchit de la DUP relative à la source de Vaudemonge en violant l'aire protégée du captage. N'apporte aucune proposition dans son objectif de « valorisation » du territoire. Porte atteinte au patrimoine culturel « croix de St Antoine ».

Projet qui présuppose un besoin non-vérifié, compromet l'argent public sans privilégier les opportunités d'amélioration existantes et impacte durablement l'environnement.

**Observation n°680 : Anonyme (clementine.lescanaux@gmail.com) : opposition au projet**

Ce projet est une aberration et d'une infâme hypocrisie. Besoin non vérifié. Compromet l'argent public. Détruit un environnement protégé.

Observation n°681 : **Anonyme** : opposition au projet

Aberration écologique et absolument obsolète. Ne répond à aucun besoin réel en termes de circulation. Cher. A peine 6 kms qui ravagent des espaces naturels protégés, pour seulement 15 minutes d'engorgement par jour. Il a 30 ans. Il doit être abandonné.

Observation n°682 : **Anonyme** : opposition au projet

Plateau joyau de verdure. Source stoppée, polluée. Prétendu désengorgement, désenclavement.

Pour que les futures générations puissent jouir de ces pelouses, plantes, animaux, sentiers, paysages. Assez de devoir lire entre les lignes.

Observation n°683 : Monsieur **Yves MARTIN** : adhésion au projet

Dans un courrier joint, ce correspondant fait la genèse du projet, approuvé par l'Etat en 1980.

En février 1982, le Conseil d'Etat approuvait l'avant-projet d'itinéraire de la RN57 de Remiremont à Besançon, dont le tronçon de Quincey à Valleriois Lorioz avec ce projet de déviation EST.

La RN 57 est classée Voie Européenne de Metz à Lausanne.

Donc, l'utilité publique n'est plus à démontrer.

Gain de temps et d'énergies. Réduction du trafic de la rocade OUEST, laquelle circule à proximité immédiate du Centre Hospitalier. (40.000 décès par an)

Ce projet aura des répercussions économiques positives.

Les quelques impacts seront réduits, voir supprimés, sinon compensés.

Il conviendra d'ajouter des traversées sous forme de 'buses', en zone de remblais pour les piétons, cyclistes chasseurs, cheptels et faune terrestre.

Prévoir également la transformation en échangeur complet (RD474) au-dessus de la côte d'Andelarre permettant aux PL venant du Nord et de l'Est de Vesoul, et allant en direction de Gray, Pesmes, Dole d'emprunter la déviation EST et d'éviter ainsi la rocade OUEST 457.

Observation n°684 : **Anonyme** : opposition au projet

Cette déviation va dévaster le peu de forêt et source qu'il nous reste.

Observation n°685 : **Anonyme** ([armory.laurent@wanadoo.fr](mailto:armory.laurent@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Aberration économique et écologique

Observation n°686 : Monsieur Bernard **GUENOT** : adhésion au projet

Citoyen, randonneur, écolo, je suis heureux que cette déviation puisse enfin voir le jour.

Je sais le projet contesté, mais je pense que les « bénéfiques » apportés seront supérieurs aux nuisances dénoncées.

Observation n°687 : M ou Mme **RINALDI** : opposition au projet

J'apprécie de randonner dans ce territoire préservé des nuisances sonores. Préserver la biodiversité et la belle forêt. Coût pour bénéfice minime.

Allez à Besançon, à Paris, vous comprendrez ce qu'est le mot 'bouchons'

Observation n°688 : **Anonyme** : opposition au projet

Préoccupation des riverains. Pas tenu compte des nuisances sonores et de l'impact des travaux sur la source de La Demie. Coût en période difficile. Résultat aléatoire sur la circulation. Incidence catastrophique sur Natura 2000.

Engager l'ensemble des parties pour un budget et une réalisation modeste, capable de faire rejoindre tous les administrés.

Observation n°689 : Monsieur Michaël **HUMBERT** : adhésion au projet

Cette déviation va permettre le développement de la ville et des activités environnantes.

Observation n°690 : **Anonyme** (cocperdant@gmail.com) : opposition au projet

« J'ai 22 ans et je suis profondément inquiet de la suite des événements et du monde dans lequel je vais vivre – si projet réalisé il y a 40 ans je ne me serais pas opposé, pas assez de connaissances, scientifiques et réchauffement climatique – problèmes de restrictions d'eau, de canicule – la Haute-Saône était en situation de sécheresse 3 ans de suite – bouleversement des ressources en eau du village de La Demie –

Observation n°691 : Madame Agnès **RITZ BASSANI** : opposition au projet

des tonnes de mâchefer avec son taux de déchets non recyclables dans bassin de captage d'eau, on s'interroge sur la place accordée à l'humain ! Au regard de quels bénéfices ! - avant tout ne pas nuire ! Placer l'homme en tête de tout projet !

Observation n°692 : M ou Mme **LECLERC** : opposition au projet

- la construction de cette nouvelle route va à l'encontre de l'évolution de notre société -- elle encourage un mode de transport polluant - elle apporte de la pollution sonore pour les riverains dont ceux de Quincey où je vis, de la pollution de l'air, des sols, des déchets en masse comme sur tout bord de route, - elle détruit sans réversibilité sol, faune et flore - elle détruit notre cadre de vie en nous supprimant le seul et dernier passage existant entre notre habitat -tous les chemins de randonnées empruntés par de nombreux piétons, cyclistes, cavaliers, coureurs à pied seront coupés et pollués - va détruire notre santé physique et mentale - cette route fera perdre à Vesoul et son agglomération tout attrait tant touristique que lieu de vie permanent -, ce site perdra tout attrait à nos yeux - seuls intérêts, sans doute financiers pour quelques-uns, nos décideurs sont encore capables de bâtir au 21e siècle de tels projets toxiques pour l'humanité car détruire de tels territoires, on le sait aujourd'hui, accélèrent notre anéantissement.

Observation n°693 : **Anonyme** (francoise.picavet@live.fr) : opposition au projet

aberration écologique – vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (2019) visant la neutralité à horizon 2050, pour des gains de temps, de sécurité, de confort ne compenseront pas le coût de l'investissement (66M€ pour 7 véhicules/H) – 280ha de nature détruits – 1 source d'eau qui alimente un village – augmentation de la pollution des eaux qui alimentent Vesoul.

Observation n°694 : M ou Mme **CELLIER** : opposition au projet

« Je suis contre le projet de cette déviation, il faut préserver la biodiversité qui est une richesse pour tous »

Observation n°695 : **Anonyme** (NATH235) : opposition au projet

« "Quand le dernier arbre aura été abattu, quand la dernière rivière aura été empoisonnée, quand le dernier poisson aura été pêché, alors on saura que l'argent ne se mange pas" »

Observation n°696 : Monsieur Pierre **EMANN** : n'exprime pas de position envers le projet

Place en pièce jointe un document distribué dans les boîtes à lettres d'ECHENOZ LA MELINE appelant à voter contre le projet.

Observation n°697 : M ou Mme **JASSEY** : opposition au projet

« Je suis contre ce projet destruction de la nature projet trop coûteux pour un trafic minium avant de prévoir de tel projet il serait bien d'entretenir le réseau routier actuel pour la sécurité de tous . »

Observation n°698 : **Anonyme** : opposition au projet

destruction forêts et champs, habitats d'animaux va favoriser leur désertion – pour économiser 5 mn de bouchon en zone urbaine.

Observation n°699 : **Anonyme** (claudio.caretti123@orange.fr) : adhésion au projet

« je suis pour la déviation Vesoul ouest à condition qu'elle soit associée à la création d'un giratoire complet D474 et D457 »

Observation n°700 : **Anonyme** (guenoleebouvard@free.fr) : opposition au projet  
Contre le développement des routes à outrance

Observation n°701 : Madame Anette **LAPALUS** : opposition au projet

Les projets de bétonisation des sols, d'atteinte à notre ressource en eau, de destruction de forêts, de terres agricoles. continuent. Ce projet n'échappe pas à ce constat et se situe en pleine zone Natura 2000.

Les risques pour la ressource en eau sont annoncés : interaction avec les nappes souterraines, diminution des débits, travaux en périmètre rapproché de la source de Vaudemonge, risques d'incident de pollution...

Dénonce les atteintes graves et irréversibles à la biodiversité du secteur, les déblais excédentaires à stocker (320000m<sup>3</sup>), la disparition de 17 ha de terres agricoles auxquels il faut ajouter 17 ha supplémentaires d'emprises nécessaires aux travaux et impactés temporairement, la fragmentation des parcelles agricoles et le projet de remembrement avec ses conséquences : labours et disparition de prairies, suppression de haies et bosquets, la destruction de 35 ha de forêts, les nuisances : bruit, la pollution de l'air pendant les travaux. Les impacts visuels : destruction de haies sur plusieurs centaines de mètres, talus de 10 voir 20m de haut...

Reprend l'évaluation socio-économique du projet : « Dans un contexte de stagnation voire de diminution des trafics routiers ... tel qu'attendu pour respecter la Stratégie Nationale Bas Carbone élaborée en 2019 (horizon 2050), le projet de déviation de Vesoul s'inscrirait alors dans une situation moins congestionnée, ce qui annulerait son intérêt économique. Les gains de temps, de sécurité routière et de confort, bien que demeurant significatifs, ne suffiraient pas à compenser le coût d'investissement initial de construction du projet ». Est-il bien justifié de dépenser 70 millions d'euros pour construire ce contournement ? C'est un projet d'un autre temps..

Observation n°702 : **Anonyme** (lemonierph@gmail.com) : opposition au projet

Aberration écologique et non-respect des études préalables

En contradiction avec les politiques liées à la Stratégie Nationale Bas Carbone élaborée en 2019 visant une neutralité carbone du secteur des transports à l'horizon 2050, le projet de déviation de Vesoul s'inscrirait alors dans une situation moins congestionnée, ce qui annulerait son intérêt économique. ...

66 millions d'euros pour 6km de route et 7 véhicules par heure! Destruction de 280 hectares (ha) dont 14 ha en Natura 2000 mettant en danger 63 espèces protégées (37 espèces d'oiseaux dont l'engoulevent, 2 de mammifères, 15 de chiroptères, 4 d'amphibiens, 3 de reptiles et 2 d'insectes), 30 ha de terres agricoles BIO, 230 ha de forêt. Inutilité et danger de ce projet pour l'environnement?

Observation n°703 : M ou Mme **TOURY** : opposition au projet

Défense de l'environnement, pas de la dégradation de nos lieux de vie

Observation n°704 : Madame Véronique **MERLE** : adhésion au projet

Pour la déviation est de Vesoul mais il faudrait inclure dans le projet l'échangeur situé au sommet de la côte d'Andelarre. Revoir cet échangeur pour qu'une bretelle soit créée pour faire la jonction avec la route de Gray : la tranquillité et la sécurité au cœur d'Andelarrot en dépendent.

Observation n°705 : M ou Mme **DUQUESNOY** : opposition au projet

Cette déviation n'est pas nécessaire. De plus, l'intérêt général n'est pas de continuer à détruire des arbres, tout ça pour que les camions arrivent plus vite ....

Observation n°706 : **Anonyme** (patrickgrandgerard1@orange.fr) : adhésion au projet

Beaucoup de temps gagné pour nos trajets aller et retour sur Besançon...moins de trafic sur Echenoz, Navenne et Quincey

Observation n°707 : M ou Mme **SIRON** : opposition au projet

Partage l'avis de Catherine Rousset qui n'est pas d'accord avec ce projet.( ??)

Observation n°708 : **Anonyme** (michel.dussaucy@gmail.com) : opposition au projet

Pense que la Haute Saône est un département rural où l'on a tendance à penser qu'un simple ralentissement est un bouchon. S'oppose totalement à ce projet de déviation qui est juste un désastre environnemental, écologique et économique.

Ce projet ne prévoit qu'un seul passage grand gibier sur la commune de La Demie, n'existe-t-il pas de grands gibiers dans la forêt de Quincey?

Un aménagement du réseau routier existant aurait certainement permis de désengorger le secteur concerné aux heures de pointe.

La nouvelle zone commerciale de Pusey sera-t-elle déplacée au carrefour de Valleriois Lorioz nouveau point stratégique routier? Cette idée tout comme le projet de déviation ont bien une trentaine d'années également donc obsolètes. Et que dire du village de La Demie qui va en subir toutes les nuisances, ce village ou il faisait bon vivre.

Observation n°709 : Madame Caroline **SCHOWALTER** : opposition au projet

« Est ce qu'il serait possible d'avoir un peu de lucidité de la part des "décideurs", et d'observer l'état de nos routes de Haute Saone ? Entretien l'existant avant de vouloir une déviation

Prône l'aménagement des voies, l'implantation des haies, des murs anti bruits pour les habitants déjà impactés aujourd'hui ! Adaptions les horaires des employeurs importants.7

Le manque d'eau s'est multiplié dans diverses communes de Haute Saône plusieurs été consécutifs, avec des restrictions pour tous.

Les prises de conscience sont lentes et douloureuses pour tout le monde »

Observation n°710 : Monsieur Frédéric **MELINE** : opposition au projet

Déplore l'absence de projet alternatif à ce projet et avance la priorité d'aménager la RN19 Pomoy Amblans Genevreville. Economiquement non justifié, atteinte à la zone Natura 2000, contre-courant des actions gouvernementales (zéro artificialisation, lutte contre gaz effet de serre, bas carbone, loi climat). Compromission de la source d'eau potable protégée par DUP de 2014.

Propositions : - Faire respecter les interdictions actuelles (PL-vitesse) à Navenne et Echenoz La Méline, installer un radar tronçon dans la traversée de Navenne, aménager le rond-point Noidans les Vesoul pour faciliter le passage des Transports Exceptionnels et revoir les ronds-points Vaugine et Echenoz pour fluidifier le trafic. Aménager des voies de déplacement « modes doux ».

Observation n°711 : M ou Mme **BABA** : opposition au projet

Atteinte environnementale : faune, flore, Natura 2000, forêt. Fragilisation de la source eau potable. Projet favorisant le réchauffement climatique.

Observation n°712 : **Anonyme** ([sandrahostetter@sfr.fr](mailto:sandrahostetter@sfr.fr)) : plutôt défavorable au projet

Atteinte environnementale – pollution sonore et visuelle à La Demie. D'autres urgences à honorer sur RN19 accidentogène. Peu ou pas de bouchons à Vesoul.

Observation n°713 : M ou Mme **LARCHER** : opposition au projet

Projet au coût colossal qui impacte l'écosystème déjà mis à mal. Privilégier les transports par voie ferrée moins polluants.

Observation n°714 : **Anonyme** ([michel.dussaucy@gmail.com](mailto:michel.dussaucy@gmail.com)) : opposition au projet

Dénonce le manque de considération fait de l'existence des habitants de La Demie et de leur source d'eau potable.

Observation n°715 et 716 : Madame Loïse **BOUAISSA-MATHIEU** : opposition au projet

Ancienne habitante de La Demie dénonce atteinte visuelle, dénaturation du village, perte du calme, perturbation des espèces et de leurs habitats, Natura 2000, fragilisation de la source d'eau potable, coût faramineux, La Demie toujours oubliée ou refoulée par la communauté vésulienne pour les transports, internet, etc. Aucun bénéfice pour les populations impactées puisque l'axe ne dessert aucune des 5 communes par des bretelles d'accès. Peu de convois exceptionnels seraient concernés. Va à l'encontre du

discours de l'État pour la protection de la nature et de l'environnement. Pas d'économie sur les temps de trajet, impact sur le prix de l'immobilier à la baisse. Déploie la campagne d'affichage de la commune de Vesoul et termine par revisiter un poème de Victor Hugo pour fustiger le projet ; totalement et résolument contre.

Observation n°717 : **Anonyme** : opposition au projet

Atteinte au havre de paix et faune sauvage. Préserver ce côté vierge et authentique. Modifier le pont Peugeot qui n'est qu'en 2x1 voies.

Observation n°718 : Monsieur Jean-Luc **HANS** : opposition au projet

Totalement opposé pour raisons économiques, environnementales, patrimoniales et civiques.

Coût aberrant et sous-estimé – données fausses – études tronquées – priorité à la RN19 – absence de proposition alternative et d'aménagement des ronds-points Vaugine et croisement RD13/RD457 – les contradictions du projet avec les orientations environnementales nationales (protection biodiversité de 2018 – artificialisation zéro de 2019) – violation de l'arrêté d'exploitation source de 2014. Atteinte au site Natura 2000 et à la « croix de Saint Antoine » site classé. Projet dépassé qui revient sur la table régulièrement en période électorale.

Observation n°719 et 720 : M ou Mme **NODE** : opposition au projet

Atteinte irréversible à la biodiversité aux forêts et terres agricoles. Coût exorbitant pour 2 % du trafic et des bouchons sont inexistantes à Vesoul. Améliorer l'existant pour fluidifier aux heures de pointes et conserver la nature intacte là où elle ne demande rien à personne.

Observation n°721 : Monsieur Romain **FILIPPI** : opposition au projet

La rocade Ouest est là. Il faut la réhabiliter si elle est engorgée. Toutefois, cette route est fluide.

Les camions venant de Lure, Langres, vont à Peugeot. Le trajet sera le même. Le transit doit être interdit en ville. Les comptages anciens ne reflètent pas la réalité. Seulement 3% de hausse pour les 10 ans à venir. L'autoroute est faite pour le transit.

Les arbres sont gourmands de carbone. Ils sont utiles.

La création de ZAC va amoindrir le centre-ville une fois de plus, avec des nouveaux bâtiments alors que Vesoul en regorge. Vesoul peut être différente des autres villes en restant une île verte.

Voilà sa richesse. Les jeunes viendront s'y installer en recherchant la tranquillité et le calme.

Observation n°722 : **Anonyme** ([mmenecier7000@gmail.com](mailto:mmenecier7000@gmail.com)) (Maxime) : opposition au projet

projet faramineux pour de si peu d'effets sur le trafic ; graves conséquences sur la faune et la flore des zones impactées.

Observation n°723 et 727 : **LPO BFC** (Nicolas LAVANCHY, Directeur Adjoint) : opposition au projet

Un courrier a été remis. Il est en annexe.

Emet un avis très défavorable.

Répercussions irréversibles sur les sites et zones naturelles. (ZNIEFF, Natura 2000 (l'opérateur de ce site est la CAV !)) Sur les espèces protégées, les 30 hectares de terres agricoles, les 230 ha de forêt, un monument historique, une source d'eau potable)

Le diagnostic écologique est incomplet et comporte plusieurs erreurs.

Prévu un bassin d'assainissement à l'endroit d'un milieu préjudiciable pour une espèce fortement impactée.

Les lieux de chasse de l'engoulevent sont impactés.

Des compensations n'auront aucun intérêt si la population a disparu localement.

Aucune trace sur le bassin d'assainissement actuellement existant. Aucune information sur l'impact des travaux sur la source de Vaudemouge.

Aucun engagement sur les compensations

Observation n°724 : Madame Fabienne **THOMAS** : opposition au projet

Véritable saccage pour l'environnement. Zone Natura 2000.

Pour quelques minutes de ralentissement 2 fois par jour. Ce ne sont pas les bouchons comme à Paris ! Destruction de la faune, de la flore et de la végétation.

Observation n°725 : Madame Adrienne **EMANN** : adhésion au projet

J'estime être concernée par le projet pour lequel je suis favorable.

Moins de gros ralentissements dans les ronds-points et sur la route qui va à Besançon.

Cette correspondante joint un document (*non daté*) qu'elle a reçu, et qui émane du « Collectif SOS Loue et Rivières Comtoises ». Elle écrit que ce document, dont elle ne partage pas les termes, résume « de façon arbitraire et à charge ce projet (*déviatio*n Est de Vesoul) sans apporter des preuves et éléments sérieux d'explications »

Observation n°726 : **Anonyme** ([alainleboheme@gmail.com](mailto:alainleboheme@gmail.com)) : opposition au projet

Pas besoin de cette nouvelle route. Laissez-nous des havres de paix, pour nos enfants. Ne gêchez pas la nature. Ne cherchez pas de faux arguments qui cachent les intérêts d'autres...

Sottise très onéreuse. Nous ne voulons pas de cette route.

Observation n°728 : **Anonyme** ([mignot.romuald@wanadoo.fr](mailto:mignot.romuald@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Retard de 30 ans. Gâchis économique et écologique.

La campagne d'affichage pro déviation par la commune de Vesoul est choquante. Faite aux frais du citoyen. Sachant que la CAV (président : le maire de Vesoul) est gestionnaire de la zone Natura 2000. Cela pose question !

Création d'une route : démesure, destruction d'habitats, pollutions, artificialisation. 66 millions d'euros pour 6 km. Mieux dépenser l'argent (dette de la France : 115% du PIB)

Fragmentation du milieu naturel. Impact sur le sol et la ressource en eau (contexte de sécheresse)

Impact sur les espèces, sur le milieu agricole.

Transport ferroviaire : mettre les camions sur les trains, et développer le transport collectif.

Observation n°729 : **Anonyme** : opposition au projet

Défavorable en raison des nuisances occasionnées au village de La Demie, de l'impact écologique sur la zone Natura 2000 et sur la source.

Observation n°730 et 731 : **Anonyme** ([damouretdosier@gmail.com](mailto:damouretdosier@gmail.com)) : opposition au projet

- Destruction massive de la faune et de la flore et de l'environnement, de Natura 2000,

d'une source -Nuisances sonores, pollution atmosphérique supplémentaires - créer une 4 voies qui ne servira pas à désengorger Vesoul, qui plus est n'est pas si engorgé - les petits villages, jusqu'alors oubliés de Vesoul et du grand Vesoul, sont bien bons à supporter ces conséquences -

de plus les poids lourds qui empruntent t la rocade de Frotey, vont en direction de Langres, pour ceux qui vont à Besançon, l'itinéraire n'est pas de passer par là, mais d'emprunter l'auto route qui se situe en amont - alors à qui profite réellement ce projet? - aux personnes qui veulent voir développer encore une zone commerciale à Echenoz? - aux personnes qui investissent dans la voirie? - aux élus? - pas aux riverains, ni aux Vésuliens qui paieront de façon détournée ce projet - dépensez l'argent mis en jeu à améliorer l'existant.

Observation n°732 : **Anonyme** : opposition au projet

pourquoi créer des zones Natura 2000, c'est pour pouvoir les artificialiser, cause de disparition des espèces animales et végétales – il y a d'autres manières d'investir 66 M€ pour diminuer les embouteillages – on est à Vesoul pas à Paris.

Observation n°733 : **Anonyme** ([mg.rare@gmail.com](mailto:mg.rare@gmail.com)) : opposition au projet

il me semble malvenu et incohérent, face à la mise en priorité l'écologie - faire une déviation qui va détruire un site à protéger pour que les usagers bénéficient de quelques minutes de moins d'embouteillage, nous sommes à Vesoul !!!!!!! le bénéfice apporté est par trop restreint, en regard de cette richesse naturelle.

Observation n°734 : **Anonyme** ([thelou@live.fr](mailto:thelou@live.fr)) : opposition au projet



des répercussions irréversibles sur zones naturelles - diagnostic écologique incomplet - impacts sur l'eau sous-évalués - des effets de compensation insuffisants.

Observation n°735 : Madame Catherine **HENRY** : adhésion au projet  
ce projet de déviation est de Vesoul permettra un désengorgement de certains points délicats, moins de pollutions et bien d'autres désagréments.

Observation n°736 : **Anonyme** ([decoutteretlpb@gmail.com](mailto:decoutteretlpb@gmail.com)) : opposition au projet  
ce n'est plus d'actualité ! - Détruire des biotopes de ce type, raser de la surface d'une région des espèces rares Les décideurs derrière ce projet n'ont pas compris que les temps changent.

Observation n°737 : Monsieur Dominique **LOUIS** : opposition au projet  
des répercussions irréversibles sur zones naturelles - diagnostic écologique incomplet - impacts sur l'eau sous-évalués - des effets de compensation insuffisants.

Observation n°738 : **Anonyme** ([aud90@free.fr](mailto:aud90@free.fr)) : opposition au projet  
projet situé dans une belle zone Natura 2000 - tout a déjà été dit dans les avis que l'on peut lire, - ce projet qui ne tient pas compte de l'environnement et du milieu vivant!  
Réfléchissez bien SVP ...il y a bien d'autres projets à mettre en œuvre mais comme ça - regardez les avis et revenez en arrière, vous les élus, vous pouvez aussi montrer l'exemple en changeant de direction.

Observation n°739 : **Anonyme** ([clemeent.bas@gmail.com](mailto:clemeent.bas@gmail.com)) : opposition au projet  
« Je suis contre le projet, cela met en danger la faune, l'environnement »

Observation n°740 : Monsieur Pierre **EMANN** : adhésion au projet

La saturation et la dangerosité des carrefours de la Vaugine de Noidans et du Lac sont une réalité. L'évolution du trafic poids lourd, celle de l'activité économique liée à Stellantis, la réduction du fret SNCF....sont aussi des réalités qu'il faut prendre en compte pour l'avenir. Les « écologistes » de l'époque se sont tus à cette époque alors que les impacts étaient beaucoup plus importants que ceux du projet de déviation Est.  
Celle-ci est un engagement de l'Etat qui doit maintenant tenu.

Observation n°741 : **Anonyme** : opposition au projet  
Projet inconcevable au vu du coût réel et des destructions des milieux naturels L'heure est au retour du respect de la nature.

Observation n°742 : **Anonyme** : opposition au projet  
Impact très négatif sur la faune et la flore et sur la zone Natura 2000 créée pour protéger !

Observation n°743 : **Anonyme** ([alexis.martin.alexis@gmail.com](mailto:alexis.martin.alexis@gmail.com)) : opposition au projet  
Projet inutile compte tenu du réseau existant et trop fort impact sur l'environnement. Les aspects négatifs l'emportent nettement sur les apports positifs.

Observation n°744 : **Anonyme** ([marcellegay@hotmail.com](mailto:marcellegay@hotmail.com)) : adhésion au projet  
Les rond-point existants sont très dangereux : non-respect des règles élémentaires, contournements sauvages, indiscipline.... Nombreux poids lourds des pays de l'Est  
Andelarrot en subi les conséquences et il est faux de dire que les rond-point ne sont saturés que par intermittence !  
Fait état de sa propre expérience de la pratique des routes et rues et s'interroge sur le danger constitué pour l'accès à l'hôpital !

Observation n°745 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Nécessité de désengorger le RN57 qui passe par Echenoz la Méline (pollution sonore et pollution de l'air).

Observation n°746 : **Anonyme** : opposition au projet  
Conteste l'existence de bouchons à Echenoz.

Observation n°747 : **Anonyme** : opposition au projet  
Dépenser l'argent ailleurs et autrement !

Observation n°748 : Monsieur Daniel **SASSI** : adhésion au projet  
Ancien directeur de l'usine des eaux de Vesoul – Fais part de sa contribution à la réflexion en matière d'eau et d'aménagements – A rencontré le président de la commission à la permanence de Quincey

L'accident de 2005 (RN19 /RD13) lui permet de mettre en évidence et faire quelques remarques:

-mauvaises collectes des eaux de ruissellement sensées passer par un bac de rétention. Actuellement un seul bassin existe alors que deux seraient nécessaires **IN57**

- les joints de dilatation du pont ne sont pas étanches. (Pollution accidentelle du 26 mai 2005)

- certaines eaux de la route passent par des regards qui rejoignent directement le milieu naturel ! -reprendre ces regards.

Actuellement il n'existe aucune collecte des eaux de la route RN 19/ viaduc de la Colombine et bien sûr aucun bac de rétention sur ce secteur!

Remarques à apporter pour l'aménagement du barreau actuel (entre RN 19 et sortie de Quincey) :

-revoir les joints de dilatation et mettre en place une « cuvette » sous ceux-ci permettant de pallier une mauvaise étanchéité

-collecter toutes les eaux de ruissellement de chaque côté de la route (RN 19 viaduc) et les raccorder à deux bacs de rétention distincts sur chaque côté de la route. \*

Lors des travaux concernant la modification des trompettes de raccordements sur la RN 19, bien prendre en compte que sous tout ce secteur ; depuis RN 19 jusqu'au Frais-Puits ; de nombreuses circulations d'eaux souterraines existent et certaines connues

Raccordement du barreau existant depuis la sortie de Quincey (RD13) et Vellefaux.

Prendre des précautions sur le secteur Frais-Puits, de nombreuses galeries souterraines noyées, partent dans le secteur déchetterie et ancienne carrière de Quincey, Neurey-lès- la Demie et La Demie.

- Déchetterie de Quincey coloration du 4/06/2003 la fluorescéine met 192 heures, en période d'étiage, pour parcourir les 2140 mètres la séparant de La Font de Champdamoy.

- La Demie, perte des égouts coloration du 5/12/2006, en période de moyenne eaux) met 36 heures pour rejoindre La Font de Champdamoy distante de 3000 mètres.

- Gouffre de la Dalle à La Demie, coloration du 5/12/2006, en moyenne eaux, la fluorescéine met 20 heures pour parcourir 3000 mètres et rejoindre La Font de Champdamoy.

Lors des travaux prendre en considération ces éléments et faire effectuer des colorations complémentaires en cas de doutes.

- porter une attention particulière sur les dolines du secteur.

- stationner les engins de chantier sur des aires étanches

- prendre en considération les risques liés au ravitaillement des engins de chantier.

- attention aux risques d'incendies concernant les engins, des actes de vandalisme ou de malveillances sont toujours possibles.

Aménagement de la route sortie de Quincey/Vellefaux :

- collecte de chaque côté du barreau de toutes les eaux de ruissellement et raccordement sur des bassins de rétention étanches.

Pour l'ensemble du barreau RN 19/ Vellefaux.

. mettre des panneaux « zone de captage ».

. limiter la vitesse des poids lourds.

. éviter de mettre du sel l'hiver.

Pense qu'il faut installer un système de détection d'hydrocarbures sur chaque bassin de rétention. Ce système appelé « Oil Spy » (développé par I. ISP (institut Français du Pétrole) serait installé dans chaque bassin. Ce dispositif suit les fluctuations du niveau des effluents et s'autodétruit s'il est en contact avec différents hydrocarbures arrivant dans un bassin.

Raccordé par GSM il avertirait les services chargés de la surveillance des infrastructures routières (DDE). Ce dispositif montre également les mesures innovantes et très particulières mises en place sur ce dossier pour protéger l'environnement et les ressources en eaux.

Aujourd'hui la Font de Champdamoy est retenue source majeure départementale à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future (SDAGE fin 2009).

Observation n°749 : M ou Mme **LAHEURTE** : opposition au projet

Souhaite défendre le village et les habitants de la Demie très impactés par le projet sur le plan pollution, écologie, faune, qualité de vie,...

Préconise d'investir sur la RD19, route dangereuse et occupée par un nombre important de poids lourds.

Observation n°750 : **Anonyme** ([mtherouanne@gmail.com](mailto:mtherouanne@gmail.com)) : adhésion au projet

Favorable à la déviation du trafic qui n'apporte rien à Vesoul. Respect cependant de la nature et des habitants impactés.

Observation n°751 : **Anonyme** ([mony.poirrier@wanadoo.fr](mailto:mony.poirrier@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Préservation des milieux naturels fragiles. Aberration de construire encore des nouvelles routes.

Observation n°752 : **Anonyme** ([droll.patrice90@gmail.com](mailto:droll.patrice90@gmail.com)) : opposition au projet

Approuve et adhère à l'observation de la ligue de protection des oiseaux.

Observation n°753 : M ou Mme **JAMET** : opposition au projet

Inacceptable de mener des projets avec si peu d'études et des diagnostics partiels.

Observation n°754 : **Anonyme** : opposition au projet

Destruction d'un coin de paradis à 2 mn de Vesoul. La campagne est précieuse, ne pas la ruiner.

Observation n°755 : Madame Claudine **VARLET** : opposition au projet

Onéreux – inutile – nocif pour l'environnement

Utiliser les fonds pour aménager l'existant (Vaugine- pont Peugeot) ou dévier la RN19 (Pomoy Amblans).

Projet vieux de 50 ans – pas d'augmentation de circulation et prévision à +2 % - risques pollution induits.

Défiguration de la nature et des sites protégés y compris une source d'eau potable.

Observation n°756 : M ou Mme **BLAYA** : opposition au projet

Dénonce les maigres arguments ou chiffres pour motiver le projet. Embouteillages éphémères aux heures de pointes ce qui est le cas de toute les villes la déviation n'y changera rien. Occultation de la fluidité du contournement Ouest et son faible impact. Mauvaise évaluation de la Vaugine par installation de commerce sans avoir pensé les accès utiles, la déviation sera un aspirateur à trafic plutôt que de laisser la circulation sur les autoroutes. Atteinte aux espèces et habitats, aux ressources en eau. Paradoxe de Vesoul qui incite à la protection de l'environnement et en même temps demande cette déviation. Projet trop coûteux, utiliser les fonds pour améliorer l'existant et protéger l'environnement.

Observation n°757 : **Anonyme** ([matlagrosse@yahoo.fr](mailto:matlagrosse@yahoo.fr)) : opposition au projet

Je suis contre ce projet de déviation.

Observation n°758 : M ou Mme **BAILLY** : opposition au projet

Opposé conformément à l'avis de l'AE. Artificialisation de 17 ha minimum, insuffisances sur les études, compensations faibles, projection de circulation quasi nulle à l'horizon 2044, destruction parcelles agricoles bio, bilan coût-avantage ne détermine pas un intérêt public prépondérant, trop coûteux, le contournement

ouest suffit, il faut veiller à préserver les ressources en eau dans un contexte de réchauffement climatique.

Observation n°759 : Monsieur Georges **GRENIER** (FNTR Bourgogne) : adhésion au projet  
La FNTR se prononce favorablement sur le projet – seul argument : réduction de l'impact des PL au sein de l'agglomération de Vesoul.

Observation n°760 : M ou Mme **GUALANDRI** : opposition au projet  
Aberration pour un projet inutile ne répondant pas aux enjeux économiques. Zone Natura 2000, détruire la biodiversité et la ressource en eau.

Observation n°761 : M ou Mme **PAUTHIER** : opposition au projet  
Trop coûteux. Destructeur de zone Natura 2000, flore, faune déplacement monument historique.  
La campagne est très appréciée  
Pour désengorger un ralentissement, même pas un bouchon !  
Faciliter l'axe routier vers Besançon, alors que les camions concernés partent vers Langres !

Observation n°762 : **Anonyme** ([bernard.marconot@gmail.com](mailto:bernard.marconot@gmail.com)) : opposition au projet  
Projet catastrophique pour notre avenir : dégâts irréversibles sur les zones impactées. Mise en danger de nombreuses espèces protégées. Etudes nettement insuffisantes. Le CSRPN a émis un avis défavorable.

Observation n°763 : M ou Mme S. **DELLA SANTA** : opposition au projet  
Insuffisance d'étude sur l'impact écologique. Répercussions irréversibles sur les sites et zones. Impact sous-évalué de la faune, flore et proximité bâtiment historique. Contre-sens de ce projet.

Observation n°764 : M ou Mme **SAILLARD** : opposition au projet  
Projet non justifié. Détruire une zone Natura 2000. La région a d'autres projets pour investir sur la liaison Vesoul-Langres et Besançon-Pontarlier.

Observation n°765 : M Antoine **GUILLEMIN** : opposition au projet  
Projet datant de plus de 40 ans. Pour gagner 12 minutes de trajet, en détruisant 230 ha de forêts dont 30 en zone Natura 2000. Flore et faune détruites, pour « désengorger Vesoul » ! s'occuper des commerces de centre-ville au lieu d'ouvrir des zones commerciales.  
Sacrifier la source et 3 exploitations bio. Pensons aux générations futures. Ne détruisons pas ce que nos ancêtres nous ont laissé de nature, la vie.

Observation n°766 : M ou Mme **HAESLER** : opposition au projet  
Natura 2000, zone de captage d'eau. Marre du tout-voiture. Utiliser le ferroutage. Respect de la nature  
Cette déviation ne passerait pas loin de chez moi. Alors que je suis venu ici pour le calme.

Observation n°767 : M ou Mme **BRONGNIART** : adhésion au projet  
Cette déviation permettra moins de trafic sur la commune de Quincey.

Observation n°768 : **HSNE** (Eric CORRADINI) : opposition au projet  
Le rédacteur a placé en pièce jointe un document qui a servi de support au document de presse réalisé le 19 septembre 2020 et indique qu'il contient des arguments susceptibles de retenir l'attention de la commission d'enquête.  
Après voir rappelé notamment que le projet a été présenté le 15 septembre aux membres de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) lors d'une réunion avec la DREAL, afin qu'ils se préparent à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement foncier sur les 5 communes concernées par ce linéaire de nouvelle route (Valleriois-Lorioz, La Demie, Quincey, Colombe les Vesoul et Frotey les Vesoul), vu que ce projet est susceptible de compromettre localement la structure des exploitations agricoles, sont développés les impacts négatifs attendus :

- surconsommation de carburant (tronçon à 90km/h) et pollution accrue,

- incohérence de permettre la circulation des tracteurs sur le barreau projeté,
- atteinte au cadre de vie, à la biodiversité, à la qualité des eaux,
- effets délétères sur les sols, encouragement de l'étalement urbain,
- impact économique.

« Remettre de l'humanité dans nos comportements et du lien dans notre société, ce qui passe par une attention particulière pour les gens qui vivent sur notre territoire ».

Observation n°769 : **Anonyme** : opposition au projet

Avis défavorable pour les raisons évoquées par la LPO bourgogne Franche-Comté.

Observation n°770 : **Fédération Départementale des Chasseurs** (Michel DORMOY) : opposition au projet

Bien que conscient de la nécessité du développement et du maintien de l'emploi manifeste son opposition -  
- une infrastructure entraînant d'importantes destructions d'habitats propres à une faune rare et protégée – elle perturbera un maillage bocager préservé jusqu'à maintenant.  
- Notre département, bien qu'il ne soit pas traversé par des autoroutes, possède un réseau routier dense faisant obstacle aux déplacements de la faune et entraînant de nombreuses collisions. Cette déviation ne fera qu'accentuer le phénomène.

Observation n°771 : M ou Mme **BERTELA** : opposition au projet

ce projet porte atteinte à la biodiversité.

Observation n°772 : **Anonyme** : n'exprime pas une opinion tranchée

propos polémiques vis-à-vis des entreprises de TP – le trafic contourne Vesoul sans s'arrêter chez Peugeot – quid du contournement Genevreville-Pomoy – revoir les infrastructures routières à la Vaugine – 6 km en forêt pour faciliter les poids lourds étrangers - la résolution de l'équation passe par la diminution du mode de la consommation ou le ferroutage.

Observation n°773 : **Anonyme** : opposition au projet

un projet inutile, dispendieux, dangereux, c'est le raisonnement du tout voiture et du tout camion dans la tête de nos élus – avoir des visions à long terme : voies cyclables sécurisées et interconnectées, covoiturage, extension et flexibilité des dessertes bus, ferroutage - imposer, un projet à 66 millions d'euros pour 6 km de voies - réfléchir à l'aménagement de l'existant au lieu de toujours créer et déplacer les problèmes - saupoudrage de petites avancées écologiques et de gros désastres environnementaux.

Observation n°774 : **Anonyme** : opposition au projet

contre la déviation passant par La Demie, plutôt basculer cet argent sur le contournement de POMOY GENEVREVILLE et AMBLANS - pourquoi toucher à la zone Natura 2000 et risquer de polluer les sources.

Observation n°775 : **Anonyme** ([gerardin.benoit@orange.fr](mailto:gerardin.benoit@orange.fr)) : opposition au projet

les impératifs environnementaux de notre temps sont, à l'opposé de ceux défendus par ce projet, la protection de la nature, la sauvegarde des espèces vivantes, la préservation des ressources en eau potable, la promotion de la culture respectueuse...

Ce qu'il faut dévier ce sont nos modes de transport, par le développement du ferroutage et des transports collectifs et ce sont nos modes de production et de consommation, par le retour aux circuits courts.

Observation n°776 : **Anonyme** ([willy.hugedet62@orange.fr](mailto:willy.hugedet62@orange.fr)) : opposition au projet

Même texte que n°734

Observation n°777 : M Denis **MORIN** et Mme Hélène **MORIN-HAMON** : plutôt défavorable au projet

Dr. Denis Morin, archéologue, Université de Lorraine. EA 1132

Dr. Hélène Morin Hamon, UMR CNRS 5608, archéologue des paysages, Université Jean Jaurès Toulouse.– dressent dans un long commentaire un rappel des textes et des conventions qui régissent la biodiversité et l'écologie – évoquent le patrimoine des aménagements et les édifices laissés par les générations précédentes

– les paysages sonores en harmonie avec la nature – rappellent les prédictions du secrétaire général de l'ONU sur le devenir du monde et les inquiétudes dès les années 50 vis-à-vis des modifications faites par l'homme au biotopes naturels – détruire la nature relève de l'inconscience - le paysage haut-saônois des plateaux calcaires constitue un patrimoine qui ne peut être considéré comme une nature déchue mais doit être conforté, consolidé – entre autres les pierres sèches devront être restituées en investissant des moyens financiers et matériels en partenariat avec les communes concernées.

Observation n°778 : **Anonyme** ([monin.jeremie@gmail.com](mailto:monin.jeremie@gmail.com)) : opposition au projet demande l'annulation de ce projet qui s'avère désastreux pour la nature.  
(Même texte que n° 734)

Observation n°779 : M ou Mme **RITEMANN** : plutôt favorable au projet  
« Si la déviation Est de Vesoul peut apporter indéniablement une plus-value pour le transit sur l'axe Nord-Sud de l'agglomération vésulienne, elle doit être liée à l'aménagement incontournable autour des villages d'Amblans, Genevreuille et Pomoy. Leur contournement est un préalable indispensable à la réalisation de la déviation Est de Vesoul. La dangerosité de la traversée de ces trois villages ne peut être accentuée par un afflux de circulation qui sera engendré par la nouvelle déviation. »

Observation n°780 : **STELLANTIS** (site de Vesoul) : adhésion au projet  
La déviation permettra la fluidification, la décongestion des itinéraires et améliorera la cohabitation avec les flux liés aux activités du site.

Observation n°781 : Monsieur Matthieu **CHARPENTIER** : opposition au projet  
Contre la bétonisation des espaces dans le paysage local. Hostile à toute nouvelle infrastructure sacrifiant les petits commerces du centre-ville. Dénonce l'hypocrisie et le non-sens des politiques urbaines.

Observation n°782 : M ou Mme **LIGNIER** : opposition au projet  
Projet sacrifiant 14 ha de zone Natura 2000, 30 ha de terres agricoles et 230 de forêt...Perturbations de la vie de la faune...

Observation n°783 : Madame Catherine **SEEBACHER** : opposition au projet  
Projet impactant la zone Natura 2000, les pelouses sèches, une forêt avec une faune protégée. Grave atteinte à la biodiversité

Observation n°784 : M ou Mme **TENERAND** : adhésion au projet  
Pas d'argumentaire

Observation n°785 : **Anonyme** ([jean-marie.gay0219@orange.fr](mailto:jean-marie.gay0219@orange.fr)) : adhésion au projet  
Défend un projet qui supprimera les bouchons et apportera de la fluidité. Argumente son avis sur les perspectives sur l'accès à Besançon, le giratoire de la côte d'Andelarre, le giratoire de Valleriois-Lorioz, l'équilibrage des zones commerciales, ...  
Après la construction de cette déviation, il sera possible d'ouvrir la 2\*2 voies devant l'hôpital aux véhicules lents. Demande qu'on améliore les voies à circulation douces.  
Entre le carrefour de la Libération et le "pont du Diable", cette voie mérite d'évoluer. il faut prévoir un bon revêtement en enrobés à chaud et continuer ce cheminement en direction d'Andelarrot jusqu'à Mailley par la voie du Tacot.

Observation n°786 : **Anonyme** : opposition au projet  
Menace pour la qualité environnementale et de vie de la combe Sectia à Quincey. Refuse le bruit des camions et défend le chant des oiseaux sur fond de silence.

Observation n°787 : M Philippe et Mme Elisabeth **DRIZARD** : opposition au projet  
Sont venus à la permanence de Valleriois-Lorioz le 29 avril 2021

Soutiennent toutes les remarques en opposition faites sur

- les contournements déjà existants,
- la protection de l'environnement et les dégâts sur le milieu naturel,
- les nuisances sur la commune de la Demie,
- le peu de réalité de la notion de bouchon routier,

Ils préconisent plutôt l'aménagement de l'existant,...

Ils déclarent apprécier la mise en place de l'enquête publique.

Observation n°788 : **Anonyme** ([aurelie.papillon@gmail.com](mailto:aurelie.papillon@gmail.com)) : opposition au projet

Projet ancien. Refuse l'agression de la faune, la flore, l'environnement, les sources d'eau, la zone Natura 2000.... Conteste la notion même de bouchon au niveau de Vesoul. Préconise les investissements au centre-ville qui se vide de ses commerces et des touristes.

Le projet lui semble inutile compte tenu de la facilité de circulation autour de Vesoul.

Observation n°789 : M ou Mme **CLAVE** : opposition au projet

Projet ancien. Refuse l'agression de la faune, la flore, l'environnement, les sources d'eau, la zone Natura 2000.... Conteste la notion même de bouchon au niveau de Vesoul. Préconise les investissements au centre ville qui se vide de ses commerces et des touristes.

Le projet lui semble inutile compte tenu de la facilité de circulation autour de Vesoul.

Observation n°790 : **Anonyme** : opposition au projet

Souligne la décroissance des véhicules circulant à l'énergie fossile et l'avènement de l'électrique non pris en compte (camions et voitures 38,2 millions en France). Anticiper en mettant l'argent ailleurs sur les transports en mode doux. Modifier les modes de vie la Haute-Saône a des atouts pour le futur face au réchauffement climatique et son attractivité sera naturelle. 30 mn de ralentissements par jour valent-ils autant d'argent ?

Observation n°791 : **Anonyme** ([latdrou@free.fr](mailto:latdrou@free.fr)) : opposition au projet

Aberration de construire encore des nouvelles routes si coûteuses. Préserver le potentiel agricole et naturel (Natura 2000) qui sont les priorités gouvernementales. Vesoul n'est pas une ville nécessitant une déviation. Les commerçants du centre-ville n'ont pas besoin de nouvelles zones concurrentes.

Observation n°792 : **Anonyme** ([constantini.antonella@orange.fr](mailto:constantini.antonella@orange.fr)) : opposition au projet

Les crises climatiques et sanitaires devraient inciter à la réflexion. Ne plus construire de route mais préserver la nature et la faune, les ressources en eau, Natura 2000 en pensant aux générations futures. Projet onéreux. Organiser le train et les transports publics, les circuits courts. Les décideurs ont-ils des enfants et petits-enfants ? Ont-ils pensé aux conséquences ?

Observation n°793 : M ou Mme **JEHLEN** : opposition au projet

Arrêter de détruire la nature et la biodiversité, pourquoi créer Natura 2000 et ne pas en tenir compte.

Observation n°794 : **Anonyme** ([mrfeeze70@live.fr](mailto:mrfeeze70@live.fr)) : opposition au projet

Stop à la destruction des forêts. Ne ruinez pas la planète.

Observation n°795 : Monsieur Adrien **CHARTIER** : ne se prononce pas explicitement

Déviation peut être utile pour le poids-lourds, mais incohérence avec discours actuel qui prône l'écologie, trop d'impact environnemental, sur les habitants et la biodiversité ainsi que la ressource en eau.

Observation n°796 : M ou Mme **DEMESY** : opposition au projet

Projet trop coûteux qui impacte l'environnement. Utiliser les fonds pour améliorer la RN19 et dévier les villages POMOY AMBLANS COMBEAUFONTAINE et FAYL BILLOT..

Observation n°797 : **Anonyme** ([erwan.morra@icloud.com](mailto:erwan.morra@icloud.com)) : opposition au projet

Détruit forêt et écosystème à respecter et protéger pour notre futur d'humains.

**Observation n°798 : Anonyme (agatha.dutel@gmail.com) : opposition au projet**

Face aux crises actuelles, il est temps de changer nos modes de vie, organiser le télétravail qui réduit les déplacements donc embouteillages et pollution. Préserver l'environnement et ses ressources (eau, espèces diverses faune et flore) doit être le guide des projets. Coût exorbitant qui ne sera pas respecté donc à investir dans des actions plus bénéfiques aux populations. Pas besoin de nouvelles zones commerciales, le commerce de centre-ville se vide alors concentrer les efforts pour repeupler le centre de Vesoul. Une zone naturelle abîmée ne se compense jamais. Penser aux générations futures en préservant les forêts et les écosystèmes. Les embouteillages sont ridicules comparés aux enjeux environnementaux.

**Observation n°799 : M ou Mme CHENEVEZ : opposition au projet**

Projet qui va engendrer la destruction d'espaces naturels, imperméabiliser des sols, produire du gaz à effet de serre, contraire à l'intérêt public, il faut changer de vision, mettre un terme à cette façon de faire.

**Observation n°800 : Anonyme : opposition au projet**

Les conséquences environnementales directes importantes ne peuvent se justifier par les arguments apportés par les porteurs de projet.

**Observation n°801 : Anonyme (emma.sanchez98@orange.fr) : opposition au projet**

Inadmissible de créer une déviation qui a pour seul but de faciliter la circulation, alors que la situation climatique est problématique. Le tracé se trouve sur une zone Natura 2000, une zone de captage d'eau et 3 exploitations agricoles bio.

**Observation n°802 : Anonyme : opposition au projet**

Projet va à l'encontre de l'espace naturel de la Demie.

**Observation n°803 : M ou Mme MAMY : opposition au projet**

En préambule, le dossier écrit : « Désireux de remédier à l'amélioration... » ??

Demande l'abandon de ce projet néfaste pour l'environnement et ne faisant que déplacer les problèmes. Mieux utiliser l'argent.

**Observation n°804 : M ou Mme KERLAN : opposition au projet**

Contournement qui détruirait une zone très utilisée pour la promenade et préservée (Natura) avec impact le temps des travaux. Secteur défiguré. Actuellement les voies ne semblent pas encombrées. D'autres routes pourraient bénéficier d'aménagements.

**Observation n°805 : Anonyme (LMS) : opposition au projet**

Projet destructeur de notre environnement. Habitué de la zone Natura 2000, outré qu'une tranchée ou un remblai vont couper le plateau du village de La Demie. Le Président du Département affirme que l'environnement est bien pris en compte. Hérésie ! Destruction du sous-sol karstique et couper le ruissellement souterrain de la source. Couper la forêt qui a pris la place des vignes de l'entre-deux guerres. Murgers qui abritent des espèces nombreuses

Selon quelle logique la Préfecture donnerait son accord ?

Dans la rue d'Echenoz on ne voit pas des hordes de camions. Seulement des voitures qui vont à Vesoul.

Il faudrait moins de 66 millions d'euros pour reprendre la RN 57 entre le rond-point de Vellefaux, la côte d'Andelarre et Intermarché la Vaugine.

**Observation n°806 : M Philippe et Mme Stéphanie DESPLEBIN : opposition au projet**

Déviation inutile. Grosses nuisances sonores, environnementales, dépréciation de nos biens immobiliers. On veut conserver notre quiétude.

Mettre du 2x2 voies sur les axes existants, cela fera gagner du temps.

**Observation n°807 : M ou Mme HAEGI : plutôt défavorable au projet**



Projet ne respecte pas l'équilibre de la Nature : les sites et zones naturelles seraient anéantis de façon irréversible. Diagnostic écologique incomplet et comportant des erreurs. (Impacts sur l'eau sous-évalués, compensation en deçà de l'équilibre Nature)

La biodiversité est une protection scientifiquement prouvée.

L'environnement serait bousculé, sols remaniés, bétonnés, circulation plus rapide, donc plus polluante.

Observation n°808 : **Anonyme** : opposition au projet

Pas lieu de créer cet ouvrage, le nombre de véhicules n'a pas augmenté depuis les dix dernières années.

Observation n°809 : Monsieur Philippe **CREUX** : opposition au projet

Identité rurale lentement défigurée par la création de nouveaux axes routiers.

Ile verte, paysage unique, à proximité de Vesoul, bocage, haies, biodiversité, partie classée Natura 2000. Les travaux menaceraient à jamais la richesse de ce lieu.

Tant d'argent dépensé dont les transporteurs de passage bénéficieront, et qu'il faudra entretenir.

Développer l'écotourisme, profitable au département.

Observation n°810 : **Anonyme** : opposition au projet

Le maigre bénéfice pour une poignée de conducteurs vaut-il de saccager cet espace naturel ?

Observation n°811 : **Anonyme** ([clairevalentin@gmail.com](mailto:clairevalentin@gmail.com)) : adhésion au projet

bénéfique pour les communes de Noidans Echenoz et Vesoul, en effet le trafic routier PL ne cesse d'augmenter et la pollution et les nuisances sonores deviennent trop importante - de plus un problème de vitesse de circulation dans la descente vers le rond-point de Noidans - la mobilité douce (vélo) au niveau du rond-point de Noidans devient impossible et dangereuse bien qu'équipée de piste cyclable - aux horaires de pointe la circulation est vraiment difficile sur cette zone avec des nombreux convois exceptionnels.

Observation n°812 : Monsieur Paul **VIDBERG** : opposition au projet

une déviation à cet endroit semble illégitime et insensé – habitant Navenne ne voit l'intérêt de ce projet énorme et ce point est partagé par son entourage - Vesoul devient déserte, le centre-ville se vide au fil du temps, c'est de l'argent jeté par les fenêtres - la préservation de l'environnement devrait être notre priorité - nous devons le protéger l'environnement - cette somme d'argent pourrait permettre de très belles choses.

Observation n°813 : M ou Mme **GRESSOT** : opposition au projet

66 M€ pour construire 6km de route pour régler le problème imaginaire des bouchons vésuliens est une aberration - les différentes espèces présentes dans la zone Natura 2000 qui seront détruites sont plus importantes que 10 misérables minutes passées d en plus ans une voiture - propos d'un jeune chasseur, qui en a marre de voir sa nature se faire détruire par des projets aberrants et complètement inutiles, surtout dans une ville telle que Vesoul.

Observation n°814 : Monsieur Frédéric **WEBER** : opposition au projet

pour M. Weber, maire de Dampierre sur Linotte, l'utilité publique n'est pas avérée au vu des critères qui sont développés surtout en fonction du trafic constaté sur Vesoul, pour cela on sacrifie des terres agricoles, on met en péril des ressources en eau potable alors que les tensions sont de plus en plus fortes, on gâche un cadre de vie de plus en plus recherché surtout en cette période de crise sanitaire. Garder la capacité de produire de la nourriture et avoir de l'eau sont d'utilité publique.

Si la circulation dans Vesoul est un problème il faut essayer d'autres solutions plutôt que de dépenser 60 à 70 M€, tels que le réaménagement des structures en place, d'inciter Peugeot au ferroutage, de développer les transports en commun et les liaisons douces entre communes périphériques et le covoiturage. La décision de cette déviation a été prise alors que ces moyens n'étaient pas envisageables. Le télétravail se mettant en place avec la crise du COVID va surement perdurer. Le trafic routier va donc se réduire.

D'un aspect économique avant de créer de nouvelles zones il faudrait exploiter les friches commerciales qui pullulent sur l'agglomération. L'espace peut être utilisé en prévoyant des constructions à étage comme en Suisse.

L'attractivité de notre territoire dans les décennies à venir ne tient plus sur des gains routiers de qq minutes. Il repose sur notre capacité à offrir aux habitants et aux touristes un cadre de vie de qualité, préservé, avec une tendance vers l'autosuffisance alimentaire, une nature préservée et des services de proximité.

**Observation n°815** : M ou Mme **GRANGIRARD** : opposition au projet

– Le dossier dans sa composition ne présente pas d'éléments suffisants pour justifier une DUP. Les estimations de croissance de trafic ne sont pas en rapport avec cette demande, la déviation ne procurera pas un gain de temps significatif qui pourrait mettre en péril des espèces protégées. Les points problématiques de circulation dans la ville n'ont pas vraiment de réponses avec le projet présenté comme en atteste les études de trafic (page 13). Dans l'étude les estimations de trafic sur les RD457 et RD13 ne donnent des résultats probants et se renforcent sur la RN19 à proximité du centre-ville. Sur le nouveau barreau la circulation apparaît sur estimée et peu logique.

Comment justifier l'intérêt du projet avec ces éléments du dossier qui ne mettent pas en évidence une problématique de saturation de circulation. La destruction des espèces protégées sur la base d'un tel dossier ne peut être. La raison impérative d'un intérêt public majeur n'est pas démontrée.

*« Globalement, le dossier au travers de ses pièces n'est pas étayé et suffisamment documenté/justifié pour permettre au maître d'ouvrage d'aller plus loin dans la procédure. »*

*« --> le dossier, du fait de ces absences de compléments, et compte tenu de la faiblesse des justifications apportées, nuit à la bonne information du public. »*

**Observation n°816** : **Anonyme** : opposition au projet

à l'heure du covoiturage et des transports en commun où est la nécessité de détruire une belle forêt et un milieu naturel pour faire passer une route – il est temps de chercher les causes des embouteillages – créer de nouvelles voies c'est encourager à rouler davantage en contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique – c'est faire le choix de donner plus d'avantages aux véhicules qui traversent le département au détriment de ses habitants.

**Observation n°817 et 818** : **Anonyme** ([dominique.bruot.perso@gmail.com](mailto:dominique.bruot.perso@gmail.com)) : opposition au projet

si le département a été mal desservi durant ces dernières années des infrastructures routières nous ne sommes plus à ce stade, on doit aller vers des horizons plus écologiques : mobilité douce, transports en commun, le ferroviaire - pourquoi ajouter des routes qui ne feront que développer le passage de camions - pourquoi investir dans des zones de protection naturelle (NATURA 2000) et dans le même temps les détruire

**Observation n°819** : **Anonyme** : opposition au projet

*« je suis fermement contre ce projet, économiquement ruineux, écologiquement irresponsable, que rien ne justifie »*

**Observation n°820** : **Anonyme** : opposition au projet

Pour la protection des espaces sauvages.

**Observation n°821** : M ou Mme **BARBE** : opposition au projet

Trop tard pour investir dans le tout automobile ! Privilégier les transports moins émetteurs de CO2.

**Observation n°822 et 823** : **Anonyme** ([patdetonnac@yahoo.fr](mailto:patdetonnac@yahoo.fr)) (Patricia TV) : opposition au projet

Trop coûteux, inutile et dangereux.

Trop coûteux : 11 millions au km en temps de crise économique. Il y a d'autres priorités dans le département comme la mise en 2x2 voies de la RN 59 entre Vesoul et Amblans, le contournement des 3 villages, le doublement du pont Peugeot, l'aménagement du rond point de la Vaugine !

Inutile : le trafic routier n'a pas augmenté depuis 10 ans et les ralentissements ne sont pas des bouchons !  
Doute de la réalité ou de la qualité de l'étude des trafics.

Dangereux : va à l'encontre des engagements internationaux en matière de réduction des gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité. : pollution par les poids lourds, passage sur une zone Natura 2000, terrassements sur une zone de captage d'eau.

Déplacement d'un monument historique, sites naturels agressés ou défigurés.

Observation n°824 : **Anonyme** (paul-adrien@pichon-pasquier.fr) : opposition au projet  
Projet qui détruira la faune et la flore pour supprimer des embouteillages presque inexistantes.

Observation n°825 et 826 : M ou Mme **BILLET** : opposition au projet  
Projet qui date de 40 ans et qui ressort au pire moment de la survie de la planète.  
Long plaidoyer sur l'évolution des villes, le soi-disant progrès....l'avenir de la planète...  
Cette déviation viendrait détruire, saccager une zone Natura 2000 ; les habitants des villages touchés ont choisi d'habiter ici pour vivre au vert... Expose ses visions sur les relations entre l'homme et la nature, la place de l'argent, l'absence de prise en compte du biotope.  
Demande la délibération du conseil municipal de Valleriois, la prise en compte du hameau de la Grange Besson.  
Pose beaucoup de questions de tout type ... Juge le projet inutile, trop impactant sur l'environnement, le biotope, les ressources en eau, les agriculteurs bio, l'air, le bruit...  
Tout en participant à l'enquête semble la contester parce qu'elle présente un projet incomplet ou non définitif.

Observation n°827 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Permettra de limiter la circulation des camions dans Vesoul et Echenoz.  
L'amélioration de la correspondance entre N19 et N57 permettra des échanges économiques plus faciles entre le N et NE de la Haute-Saône et le Sud

Observation n°828 : Monsieur Michel **DAMIDEAUX** : opposition au projet  
Projet inutile compte tenu du peu de blocage routier. La zone Natura 2000 doit être protégée et il vaudrait mieux penser à aménager l'existant en créant des liens avec Gray ou Lure  
Une mauvaise idée pour faire plaisir aux politiques.

Observation n°829 : Madame Emma **ROBERT** : opposition au projet  
Contre cette déviation qui va dégrader la beauté du paysage. Il y aura 22 mètres de remblai. Elle va passer à 80 mètres environ des premières maisons du village de La Demie. Il y aura beaucoup de bruit, de pollution et moins de tranquillité. Elle va dégrader la source qui disparaîtra. Elle va détruire la zone Natura 2000 où il existe des fleurs et des animaux protégés. Elle va passer sur le monument historique classé : la croix de Saint Antoine.

Observation n°830 : Madame Stéphanie **ZUCHELLI** : opposition au projet  
Doublon avec observation n°49 déposée sur le registre papier de La Demie (cf. *infra*).

Observation n°831 : Madame Charlotte **ROBERT** : opposition au projet  
Doublon avec observation n°46 déposée sur le registre papier de La Demie (cf. *infra*).

Observation n°832 : **Anonyme** (Aurore) : opposition au projet  
Urgence climatique ordonne de cesser le désastre. Les politiques s'entêtent. Dénonce atteintes : à l'environnement et aux écosystèmes, la ressource en eau, les chiffres minables avancés pour motiver le projet qui devrait attenter le moins possible à la nature. Trafic sur Vesoul ne sera pas modifié du à Peugeot et aux ZAC existantes. Inutile de créer de nouveaux espaces pendant que ceux de Vesoul et du centre ville sont ou se vident. Erreur de privatisation des autoroutes qui pourraient absorber le transit étranger avec des prix attractifs. Poursuivre dans la voie des circuits courts tels qu'initiés avec la crise. Innover plutôt que détruire, améliorer l'existant pour devenir un modèle à suivre.

Observation n°833 : Monsieur Cyrille **ROBERT** : opposition au projet  
Refait tout l'historique des projets et du dossier de la déviation EST avec ses atteintes diverses et incohérences de chiffres. Développe les arguments moult fois répétés de légèreté de la motivation du projet et de l'absence de proposition alternative par l'aménagement de l'existant.

Arrêter de détruire la nature et la biodiversité, pourquoi créer Natura 2000 et ne pas en tenir compte. Tout est résumé dans sa conclusion où il interpelle les politiques, ainsi : « lors du 4<sup>ème</sup> sommet de la Terre à Johannesburg Jacques Chirac a déclaré : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Un grand nombre de citoyens ont pris conscience de l'importance de notre environnement sans être écologiste dans l'âme. Alors ne regardez pas ailleurs et abandonnez ce projet ! ».

Observation n°834 : Monsieur Bertrand **GUILLAUME** : opposition au projet  
Projet d'un autre temps et désuet qui ne peut qu'encourager le trafic à perdurer. Il faut abandonner le tout voiture et se diriger vers des solutions innovantes : covoiturage, transports en commun, train, adaptation des horaires des entreprises. C'est en révisant des projets de ce type que les décideurs feront preuve de responsabilité et de clairvoyance.

Observation n°835 : **Anonyme** ([estelle.colin@lilo.org](mailto:estelle.colin@lilo.org)) : opposition au projet  
Projet d'un autre âge, freiner l'extension des réseaux routiers, lutter contre le gaz à effet de serre. Arrêter de détruire. Changer de mode de fonctionnement et voir l'avenir sans prédation des ressources et des espaces. Chacun se cache derrière sa particularité locale, mais ce sont ces comportements du tueur le monde.

Observation n°836 : **Anonyme** ([mercier.e67@gmail.com](mailto:mercier.e67@gmail.com)) : opposition au projet  
impact sur l'eau sous-évalué, répercussion irréversible sur l'environnement, compensations insuffisantes, diagnostic écologique sous-évalué. Projet désastreux pour la nature.

Observation n°837 et 838 : **Anonyme** ([celine\\_emilien@hotmail.fr](mailto:celine_emilien@hotmail.fr)) : opposition au projet  
Nuisances sonores, dévaluation immobilière, incitation à faire passer les poids-lourds sur ce tracé au lieu de les laisser sur des grands axes existants

Observation n°839 : **Anonyme** : opposition au projet  
développe 4 volets : économique (coût exorbitant, répétition des études malgré des rejets antérieurs), écologique (atteinte à la biodiversité, aux habitats, faune, flore, captages, légèreté des études menées) , patrimonial (Natura 2000, croix de St Antoine, murs de pierres sèches, source Vaudemonge) et civique (gaspillage des deniers publics, préférer des alternatives moins coûteuses, campagne de publicité en faveur du projet par la CAV douteuse). Projet dépassé, optimiste quant au rejet par l'État, interrogation du citoyen quant aux résurgences de ce projet à chaque échéance électorale locale, le peu de crédibilité en eux-mêmes des demandeurs qui avouent « l'inutilité publique » au vu de la loi sur la transition énergétique.

Observation n°840 : Monsieur A. **GRANJEAN** : opposition au projet  
Certains avis ont particulièrement bien expliqué les enjeux, et démontré que cette déviation allait à l'opposé des exigences environnementales et des objectifs qui paraissent désormais hors sujet.  
Pourquoi les élus des communes autour de Vesoul soutiennent cette déviation ?  
Si les habitants de Vallerois Lorioz et d'Echenoz souhaitent vraiment une zone artisanale, alors pourquoi pas. La déviation n'est pas nécessaire pour cela.  
A quoi sert finalement un classement Natura 2000 ?  
Entre 2008 et 2019, le trafic est resté stable. Les 1000 camions/jour de Peugeot emprunteront toujours le même itinéraire.  
Mais à quoi va servir cette déviation ? A ceux qui ne font que passer par Vesoul.  
Une route génère forcément un trafic.  
L'air : le nuage de pollution sera plus large avec la déviation  
L'eau : L'ampleur des travaux perturbera les sources et la zone de captage  
Le simple trafic avec son lot de rejets polluants hydrocarbures  
La mise à 2x2 voies entre Vesoul et Besançon : un réel impact sur le trafic.  
Détruire tout sur 6 kms est aujourd'hui un non-sens, surtout en présence de la zone Natura 2000 et la zone de captage d'eau.  
Conclusion : ce projet de déviation n'est pas d'utilité publique.

Destruction d'une zone de nature, d'un paysage, augmentation des pollutions, mise en danger des zones de captage d'eau.

Observation n°841 : Enfant Flavien **MELINE** : opposition au projet  
En pièce jointe, le dessin d'un enfant qui a souhaité donner son avis sur ce projet.

Observation n°842 : M ou Mme **RECEVEUR** : opposition au projet  
Ce projet est un non-sens économique et environnemental.

Observation n°843 : Enfant Victorine **MELINE** : opposition au projet  
En pièce jointe, dessin d'une petite fille qui a souhaité donner son avis sur ce projet.

Observation n°844 : **Anonyme** ([sjsjeannot67@gmail.com](mailto:sjsjeannot67@gmail.com)) : opposition au projet  
Projet insensé, tant écologique qu'économique. Quand s'arrêtera la bêtise ?  
Au lieu de fluidifier le trafic, il serait plus intelligent de le réduire.

Observation n°845 : **Anonyme** ([nell.dutel@gmail.com](mailto:nell.dutel@gmail.com)) : opposition au projet  
Non-sens qui aura un impact dévastateur sur les écosystèmes. Projet irresponsable.  
230 ha de forêts détruits – passage dans une zone Natura 2000, où se trouvent 50 espèces dont certaines protégées. Fractionnement du territoire avec une route grillagée avec un seul passage grande faune. Chute de naissances du gibier qui, en quelques années, aura disparu.  
Une source d'eau potable, protégée par Arrêté, qui sera impactée. Les fouilles modifieront obligatoirement le sillon de la source, alimentant 3 exploitations agricoles bio.  
Artificialisation des sols contribuant au réchauffement climatique.

Observation n°846 : **Anonyme** : adhésion au projet  
Dossier longuement étudié. Ce contournement obéit à une stratégie de déplacements plus globale sur le territoire national.  
A terme, la déviation des villages traversés par la RN19 sur l'axe Lure-Vesoul doit être menée de manière concomitante. Le trafic venant du Luxembourg, Nancy, devra prendre la 57 jusqu'à Lure, puis se dispatcher sur l'échangeur de la nouvelle déviation, évitant l'axe Luxeuil/Vesoul, puis localement, Frotey, Quincey.  
Le périmètre porte sur une largeur de 300 m. La future route n'utilisera pas toute cette emprise.  
Natura 2000 : l'emprise est effectivement située en limite, mais ne pénètre pas la zone.  
Les seuls bâtiments autorisés sur ce périmètre ne peuvent être que des bâtiments d'exploitation.  
L'eau : le village La Demie dispose de sa propre source et d'une alimentation de secours connectée à la CAV.  
Quant à la protection du captage il semblerait qu'il n'y a pas d'assainissement collectif à La Demie, et que les rejets mettent à mal ce même captage. Là encore, une solution d'assainissement collectif pourrait passer par la CAV.  
En conclusion, tous les arguments contre ne tiennent pas.

Observation n°847 : **Anonyme** : opposition au projet  
Sauvegarde de la zone Natura 2000, forêts, prairies et source.

Observation n°848 : M ou Mme **RONGEOT** : opposition au projet  
Réduisons le trafic routier.

Observation n°849 : **Anonyme** ([nelly.marillot@orange.fr](mailto:nelly.marillot@orange.fr)) : opposition au projet  
Source d'eau potable, protégée par Arrêté Préfectoral alimente la Demie. Elle sera impactée. Les fouilles modifieront obligatoirement le sillon. Elle alimente également 3 exploitations agricoles bio.  
L'artificialisation des sols contribue au réchauffement climatique avec la destruction des forêts, lesquelles permettent l'absorption du CO2.

Observation n°850 : Monsieur Pierre-Henri **FERBER** : opposition au projet

Une longue démonstration argumentée de constats et d'avis auxquels sont ajoutés des exemples de solutions afin de régler les problèmes d'engorgements sur l'agglomération.

Le projet a été initialisé il y a 44 ans et depuis aucun fond n'a été provisionné et pourtant décidé d'utilité publique.

1°) ce qui densifie la circulation de manière pendulaire : sorties du travail-camions-convois exceptionnels-architecture des voiries- les solutions : Stellantis a déjà modifié les horaires d'entrée et sortie des 3100 employés et doit encore y apporter des aménagements - Les camions, 1000/j approvisionnent Stellantis plus l'activité de la ZAC voisine et les autres aires commerciales, certains en transit traversent les communes de la périphérie alors qu'il existe des interdictions ; des contrôles s'imposent avec application d'amendes ainsi le trafic se reportera sur les autoroutes – l'axe de circulation PL Lure/Besançon ne passe pas par Vesoul mais par A36 c'est une fausse idée – les chiffres du CEREMA ne sont plus réalistes et datent de plusieurs années ; il faut des reprendre avec plus de questionnements sur les itinéraires de chacun –on ne doit pas créer des routes pour éviter les autoroutes – les ralentissements vérifiables atteignent 12 mn - Les convois exceptionnels – leurs fréquences sont faibles - 80% d'entre eux proviennent d'Alsace et ce n'est pas leur itinéraire normal – le problème principal reste la hauteur libre sous les ponts – le problème réside dans les villages de Neurey et Valleriois, mais peu nombreux – L'architecture des voiries – « *L'architecture existante est à revoir, sans grandes modifications, en tous les cas inférieure à 66 M€.* » - amélioration des routes existantes (pacte CLIMAT 2019 et Zéro artificialisation nette des sols) – l'architecture actuelle permet une hausse du trafic inférieure à 10% (étude CEREMA) – passage à 2x2 voies sur toute la longueur de la rocade Ouest – les problèmes viennent d'une mauvaise anticipation lors des extensions de ces dernières années.

2°) Le cadre actuel : la circulation dans est fluide – l'accès à l'hôpital est aisé – la zone des Repesé, de CORA sont des cimetières de hangars, réhabilitons ceux-ci avant de créer des autres ZAC – le centre de Vesoul est en bonne situation, il faut continuer à le préserver, ne plus voir de vitrines fermées – Vesoul île verte le doit à la proximité de la nature à quelques km de la zone Natura 2000 – il y a une recherche de tranquillité de travail à la campagne (télétravail) – le biotope sur le tracé est remarquable aussi riche que la Réserve Naturelle du Sabot de Frotey – la source de La Demie disparaîtra – la Croix de St Antoine est classée monument historique.

*« Cette déviation est donc un projet d'un autre temps, qui n'a jamais vu le jour depuis plus de 40 années, nous savons donc pourquoi. Les enjeux politiques et économiques sont la principale source d'intérêts de cette rocade. La motivation de nos politiques à entreprendre ce projet n'est pas des moindres, et ce n'est pas pour simplement désengorger un rondpoint. »*

Observation n°851 : **Anonyme** (evelyne.loc@gmail.com) : opposition au projet

- ne respecte pas la nature et l'environnement la Zone NATURA 2000, la source d'eau potable, les espèces protégées, une forêt magnifique très prisée des amoureux de la nature - protégeons la nature et surtout préservons la pour les générations futures et arrêtons de la bétonner - on va désengorger NOIDANS et son rond-point pour engorger la descente de la RN19 à Frotey les Vesoul - On déplace le problème !

Observation n°852 et 854 : Monsieur Pierre-Henri **FERBER** : opposition au projet

*« Avis du conseil municipal de la commune de La Demie. »*

(Nota : la pièce jointe n'est pas intégrée au registre électronique).

Observation n°853 : Madame Marie-Claude **SIMON** : opposition au projet

*« Je suis contre la déviation Est de Vesoul!!!! »*

Observation n°855 : M ou Mme **LIBIN** : opposition au projet

maman de 4 enfants et membre de la LPO BFC s'oppose à la destruction de la nature dans des sites préservés en zone naturelle.

Observation n°856 : Monsieur Olivier **RIETMANN** : opposition au projet

*« Une coquille s'étant glissée dans l'observation 779, vous trouverez ici un correctif du texte. Si la déviation Est de Vesoul peut apporter indéniablement une plus-value pour le transit sur l'axe Nord-Sud de l'agglomération vésulienne, elle doit être liée à l'aménagement incontournable autour des villages*

*d'Amblans, Genevreuille et Pomoy. Leur contournement est un préalable indispensable à la réalisation de la déviation Est de Vesoul. La dangerosité de la traversée de ces trois villages ne peut être accentuée par un afflux de circulation qui sera engendré par la nouvelle déviation. »*

Observation n°857 : Monsieur Benoit **SAUVAGE** : n'exprime pas une opinion tranchée par un courrier bien argumenté donne un avis essentiellement sur les prévisions de trafic sur la NR57 et sur son intersection avec la RN19 – les transporteurs routiers pour des raisons financières empruntent les routes sans péages et plus particulièrement les étrangers non assujettis à l'Eco-taxe comme dans d'autres pays de l'UE – l'amélioration du réseau sera un appel encore plus motivant pour ces PL – la politique du juste temps (flux tendu) a bouleversé les modes de transports – la RN57 est un axe névralgique ports nord-européens/couloir rhodanien/piémont italien – les prévisions de trafic sont chaque fois démenties, en 2007 à horizon 2025 c'était 4200 PL/J, en 2017 il a été compté à 4459 PL/J – l'arrivée de la RN57 nord sur la RN19 n'est pas évalué dans les documents d'enquête – sur la RN19 il y a un manque de pertinence sur le choix des aménagements pour pallier les nuisances du trafic – la RN19 sera un axe de liaison Europe centrale/bassin parisien/ports de Normandie –

*« Compte tenu de tout ceci, on ne peut concevoir raisonnablement que l'intersection RN57 x RN19 perdure sur l'actuel échangeur, sur le territoire de Frotey, sectionnant davantage l'agglomération, compromettant durablement l'environnement et la santé des riverains, rendant inopérant et obsolète le mur anti-bruit. Il va de soi que la déviation Est de la RN 57, implique que le trafic PL lourd puisse être détourné par la RD 64 (LURE) et que le contournement AMBLANS – POMOY soit relancé. »*

Observation n°858 : Monsieur Serge **ROLLAND** : opposition au projet

*« En tant que citoyen de l'agglomération vésulienne, je vous exprime mon désaccord concernant le projet de déviation Est de Vesoul. »* - le faible délestage apporté au réseau vésulien. - impact environnemental sur un milieu sensible, situé en zone protégée. - la contradiction avec le discours politique national et européen concernant l'environnement. - un bilan carbone probablement jamais équilibré par cette infrastructure.

Observation n°859 : Mme Isabelle **MOUSSIN** et M Jean-Noël **LAVOCAT** : opposition au projet

résidents de Beaumotte-Aubertrans CC du pays de Montbozon - rejoignent les nombreuses remarques, impacts sur les milieux naturels, la qualité de l'eau consommée, le monde agricole, la qualité de vie – de nombreuses carences, études et inventaires faunistiques, les mesures compensatoires, absence de prise en compte de l'aménagement foncier – le projet est totalement inutile – empruntons quotidiennement le trajet vers Vesoul, tout juste 2 à 3 mn de ralentissement.

Observation n°860 : **Anonyme** : opposition au projet

Projet inutile pour une déviation qui n'apporterait rien ! Il faut financer une réduction du trafic routier, pas une augmentation ! surtout dans le contexte climatique actuel.

Observation n°861 : M ou Mme **LEBIGOT** : opposition au projet

Nous devons repenser notre rapport économique à la nature et l'accompagner d'une considération éthique, morale,... cela concerne Vesoul comme tout autres espaces naturels. Non à la destruction d'écosystème autonome, non à l'appauvrissement des sols et de l'eau, d'une biodiversité qui ne nous appartient pas.

Observation n°862 : Mme Noémie **GARNIER** : opposition au projet

Il faut préserver la zone Natura 2000.

Observation n°863 : **Anonyme** : opposition au projet

Inquiète par les menaces qui pèsent sur les sources d'eau et la biodiversité. Compte tenu des forts impacts sur l'environnement et le cadre de vie, ainsi que la non-conformité avec les différentes réglementations nationales, et en l'absence de raison impérative d'intérêt public majeur, ce projet ne peut pas être accepté.

Observation n°864 : Monsieur Hervé **ARNOUX** : opposition au projet

Contre l'artificialisation de l'espace et de l'environnement.

Observation n°865 : Madame Pascale **ARNOUX** : opposition au projet

Ce projet s'avère désastreux pour la nature du fait :

- des répercussions irréversibles sur les sites et zones naturelles à proximité,
- d'un diagnostic écologique incomplet avec plusieurs erreurs,
- des impacts sur l'eau sous-évalués,
- des effets de compensation insuffisants

Observation n°866 : **Anonyme** : opposition au projet

Vesoul est disqualifiée pour parler d'environnement après avoir défiguré sa partie ouest et maintenant en projetant la destruction de la nature au sud (déviation et ZAC). Se contenter d'entretenir et d'améliorer l'existant et penser à rétablir l'écotaxe sur les poids lourds.

Observation n°867 : **Anonyme** ([annie.roux70@orange.fr](mailto:annie.roux70@orange.fr)) : opposition au projet

Il faut absolument protéger l'environnement. "Le réseau routier provoque une fragmentation des écosystèmes. La construction de l'entretien des routes absorbe la moitié de la production annuelle de granulats, soit 3t/an par français". Source de l'IFEN : les impacts du réseau routier sur l'environnement. Projet irrespectueux et irresponsable dans un département de plus en plus bétonné.

Observations n°868 et 870 : Monsieur Luc **MATHEY** : opposition au projet

Projet inutile en zone Natura 2000 et en l'absence de bouchons !

Observation n°869 : M ou Mme **SOULIE** : opposition au projet

Autres solutions possibles pour encourager les déplacements doux et l'apaisement de la circulation.

Observation n°871 : **Anonyme** ([marion.fichet@protonmail.com](mailto:marion.fichet@protonmail.com)) : opposition au projet

Les solutions sont nombreuses et n'ont pas été étudiées : ferroutage, aménagement de la rocade ouest, laisser les camions sur les autoroutes, végétaliser le contournement ouest pour le rendre moins bruyant et capteur de CO2, décaler les horaires des postes Peugeot, parking relais avec transports en communs, pistes cyclables. Projet destructeur de faune et flore en zone Natura 2000 et atteinte à la ressource en eau.

Observation n°872 : **Anonyme** ([vanarkelaukje@hotmail.com](mailto:vanarkelaukje@hotmail.com)) : opposition au projet

Trop d'invasion de notre belle nature.

Observation n°873 : M ou Mme **MENESTRIER** : opposition au projet

(copier/coller le l'obs. n°871)

Les solutions sont nombreuses et n'ont pas été étudiées : ferroutage, aménagement des la rocade ouest, laisser les camions sur les autoroutes, végétaliser le contournement ouest pour le rendre moins bruyant et capteur de CO2, décaler les horaires des postes Peugeot, parking relais avec transports en communs, pistes cyclables. Projet destructeur de faune et flore en zone Natura 2000 et atteinte à la ressource en eau.

Observation n°874 : **Anonyme** ([screlele@wanadoo.fr](mailto:screlele@wanadoo.fr)) : opposition au projet

Projet « petit bras » ; de façon humoristique le déposant explique qu'il est avant tout destiné à faire briller les politiques qui veulent les voix des vésuliens sans se soucier du volet écologique et du réel intérêt public. Sur le ton de la dérision, énonce un projet d'envergure pour soulager ceux qui ont un surcroît de circulation à partager avec ceux qui n'ont rien « La Demie » par exemple. Où est la prise en compte écologique quand on traverse une zone de protection naturelle ?

Observation n°875 : Madame Monique **CUINET** : opposition au projet

Cette adhérente de la LPO joint un document de cette association :

Répercussions irréversibles sur les sites et zones naturelles (source, monument historique, pelouses sèches, forêts, faune, flore, terres agricoles en bio avec des contrats MAEC et MAET). La fragmentation des habitats



est déplorable. Diagnostic écologique incomplet et contenant des erreurs, un impact sur l'eau sous-évalué et des compensations insuffisantes. Enfin la LPO invite le public à déposer son avis sur cette enquête publique.

Observation n°876 : Monsieur Laurent **POINSENOT** : opposition au projet

Projet désastreux pour la nature. Pas de bouchons à Vesoul, ralentissements aux heures de sortie d'usine mais insignifiants. Rien qui ne vaille la peine de détruire un bel espace de nature où l'on peut se ressourcer.

Observation n°877 : **Fédération HSNE** (Eric CORRADINI) : opposition au projet

complément à diverses observations (n°587, 588, 879) déposées par cette association, résolument contre le projet.

Dans un mémoire de 11 pages, l'association dénonce l'impact du projet.

Il est peut-être temps que l'ensemble des acteurs économiques et politiques s'interrogent à leur niveau, afin de réagir rapidement en regard des situations constatées. Nos acteurs politiques n'ont plus beaucoup d'imagination pour adopter un modèle économique propre à satisfaire les intérêts environnementaux et économiques de notre pays, alors ils jettent leur dévolu sur les routes et l'artificialisation incessante de nos terres productives.

Nous implorons un sursaut citoyen avec la mise en place d'un moratoire sur la construction des routes et l'artificialisation de nos terres et de nos espaces naturels. Nous pouvons décider unilatéralement d'un autre avenir pour nos enfants que l'endettement et la confiscation inexorable du foncier ; il en va de l'avenir de la France et de Haute-Saône en particulier.

Le bilan de l'empreinte carbone sur plusieurs siècles est évoqué. Soyons franc tout de suite : cette solution n'est en rien raisonnable et encore moins acceptable !!! Pas facile, voire impossible d'insérer une telle infrastructure sans détruire !!

La topographie chahutée sur l'ensemble du linéaire s'accompagne de travaux de terrassement importants avec des déblais de 15 mètres et remblais de près de 12 mètres pour satisfaire aux pentes maximales de 6%. La majeure partie de la zone d'étude est très sensible aux pollutions diffusées du fait de sa géologie karstique qui s'étend sur près de 150 km<sup>2</sup>. Comment imaginer un tel chantier sans conséquence sur les approvisionnements en eau potable des populations ??????

Les objectifs chiffrés sont surévalués. Il conviendrait de renforcer l'acquit et de mener une politique qualitative avec ceux qui sont encore là et qui vont arriver.

Jamais il n'a été évoqué la possibilité de performer l'existant en regard des incroyables contraintes rendant impossible la réalisation du projet de contournement Est envisagé.

Notre désaccord sur ce projet s'est encore renforcé à la lecture et l'analyse des innombrables documents contenus dans ce dossier d'enquête unique. Nous ne pouvons que souscrire à l'avis défavorable du CSRPN.

Observation n°878 : Monsieur Jean-Michel **GAGELIN** : opposition au projet

Raisonné d'être opposé à un projet destructeur de la biodiversité, l'eau, la flore,... donc l'homme.

Observation n°879 : **Anonyme** (hsne@wanadoo.fr) : opposition au projet

complément à diverses observations (n°587, 588, 877) déposées par cette association, résolument contre le projet.

document de 3 pages sur la densité des routes en France qui occupe la première place en Europe avec 4,8 voitures pour habitants et un réseau routier avec une intensité d'utilisation de 16,3 km pour 1000 attestant de l'addiction du français à la voiture. La page trois traite d'un rapport parlementaire sur l'artificialisation des terres agricoles en France et tire la sonnette d'alarme (61 000ha/an période 2006-2014)...

Observation n°880 : Monsieur Rémi **GUILLEMIN** : opposition au projet

Il existe des solutions moins chères pour le rond-point de la Vaugine.

Une branche le long de l'Intermarché pour un meilleur résultat. La seule sortie de la ZAC de Pusey sort sur ce rond-point. Elle a augmenté son nombre de commerces de telle sorte que le rond-point est engorgé. Il faudrait créer une bretelle d'environ 600 mètres. Créer aussi des pistes cyclables.

Cette bretelle permettra de dévier l'ensemble des véhicules partant vers ure, Luxeuil, Villersexel.

Ce correspondant a remis un plan expliquant son idée.

Observation n°881 : Monsieur Laurent **GUENOT** : opposition au projet

Ce correspondant rappelle certains articles de la Charte de l'Environnement

Les zones de ralentissement se situent aux deux ronds-points de Leclerc et La Vaugine.

Est-il nécessaire de construire cette route pour la ZAC prévue.

Il serait judicieux d'améliorer les deux ronds-points.

Les horaires scolaires et de travail génèreront toujours leur flux normal sur ces deux ronds-points.

Il pourrait y avoir une amélioration avec seulement 30 % de camions en ferroutage.

La déviation envisagée est prévue en pleine nature, bois, chemins, zone Natura, captage des eaux...

La zone de captage sera impactée par la déviation. Déjà trois années de sécheresse !

Observation n°882 : **Anonyme** ([didier.grandhay@laposte.net](mailto:didier.grandhay@laposte.net)) : opposition au projet

Impacts très négatifs. Motifs avancés reposent sur des erreurs et des approximations. Inexact d'affirmer que ce projet mettra un terme au trafic de transit à Echenoz et Navenne.

Le cadre de vie se trouvera dégradé par cette construction dans une zone naturelle. Le trafic est local et de transit. Or, des aménagements simples permettraient de séparer ces flux, pour leur donner de la fluidité.

Le projet, tel qu'il est conçu, apparaît inutile et, au demeurant, fragile.

Observation n°883 : Monsieur Thierry **MIRABLON** : opposition au projet

Je suis contre dans les conditions où les études ont été menées sur l'impact environnemental et la biodiversité.

Observation n°884 : **Anonyme** ([pouletjeff70@gmail.com](mailto:pouletjeff70@gmail.com)) : opposition au projet

Projet absurde et à l'opposé de ce à quoi la France s'engage. Honte à nous envers nos descendants. Marre de profits pour une élite minoritaire. Ceci est ma réponse et souhaite qu'elle soit entendue.

Observation n°885 : Monsieur Alain **KERLAN** : opposition au projet

Conséquences écologiques, alors que la préservation de l'environnement est désormais un enjeu humain et économique planétaire.

Disproportion entre l'utilité très discutable et ses coûts humains, écologiques et financiers.

Observation n°886 : **Anonyme** : opposition au projet

Des mesures alternatives pourraient résoudre le problème d'engorgement lié aux sorties des sites.

Changer plutôt les horaires de travail plutôt que dépenser l'argent dans un projet monstrueux.

D'autres approches : parking relais, pistes cyclables aménagement du contournement ouest transformant les ronds-points en échangeurs.

Observation n°887 : **Anonyme** ([sophie.montel@univ-fcomte.fr](mailto:sophie.montel@univ-fcomte.fr)) : opposition au projet

Il faut arrêter de créer toujours plus d'aménagements routiers ; Engagés dans le Plan Climat.

Il faut donc réduire le trafic. Etaler les heures. Privilégier le co-voiturage. Report sur autoroutes.

Fret par train. Créer des pistes cyclables et informer la population.

La zone traverse Natura 2000. Biodiversité, flore, faune, cours d'eau sont impactés par ce projet.

Je participe à une association contre le doublement de la RN 57 entre Beure et l'Amitié.

Observation n°888 : **Anonyme** : adhésion au projet

Cette déviation me paraît indispensable (trafic PL). Je crains pour la sécurité des enfants.

A pied ou à vélo, ils seraient à 5 mn de l'école. Cela nous oblige à prendre le bus ou la voiture.

Observation n°889 : Madame Colette **NUSBAUM** : opposition au projet

Sacrifice de terres agricoles. Dépérissement de la faune et de la flore.

Le bétonnage favorise le ruissellement. Trop de routes et de vies express.

L'eau est précieuse. Les insectes font survivre les oiseaux. Animaux traversant la route !

Respectons les zones naturelles protégées.  
Plutôt des parcs naturels que des ronds-points et des déviations.

Observation n°890 : **Anonyme** (cassandra2590@gmail.com) : opposition au projet  
- scandaleusement onéreux : (plus de 11 M€/km) serait plus urgent de financer la mise en 2x2 voie RN19 pour contournement Amblans (3 villages) .  
- inutile : le trafic routier à Vesoul n'a pas augmenté depuis 10 ans, les ralentissements ne sont ni des embouteillages ni des bouchons, voir les comptages, pourquoi attiré les PL sur le bassin de Vesoul .  
- nocif pour l'environnement, en 2018 engagement pour la réduction des gaz à effets de serre, la pollution par ce mode de transport peut être remplacé par le rail, passage dans une zone Natural 2000, travaux terrassement sur un captage d'eau potable (périmètre rapproché), sous-sol karstique.

Observation n°891 : **Anonyme** (patrick7025@free.fr) : adhésion au projet  
moins de pollution, de nuisances sonores et de risques d'accidents, les PL en transit ne doivent pas passer en ville – par contre il faut faire le contournement de Pomoy, les 9,5 km entre Rioz et Filain et le bout Fougerolles aux Vosges – un département qui n'a pas de voies de communication est un département qui meurt, les jeunes quittent pour les grandes villes, que se passera-t-il si Peugeot décide de partir – on devait avoir une 2x2 voies Belfort-langres et l'électrification de la ligne SNCF Troyes-Belfort, on n'en parle plus.

Observation n°892 : **Anonyme** (romain.munier@gmail.com) : adhésion au projet  
« je suis favorable au projet. J'habite Quincey et la déviation Est me semble une nécessité pour que le trafic routier puisse contourner les villes et villages de Vesoul. »

Observation n°893 : **Anonyme** (rebouxclo@gmail.com) : opposition au projet  
« Cette déviation n'est ni une solution écologique ni économique, plus de route plus de voitures donc plus de Co2 . » il y a de nombreuses solutions.

Observation n°894 : Monsieur Guillaume **BERDYS** : opposition au projet  
«Je souhaite compléter mon avis déjà déposé sur cette enquête publique (n°335) dans lequel je démontre entre autre l'inutilité de cette déviation puisque 99,8 % du temps le projet n'aura pas d'impact sur la fluidité du trafic. »  
Etudes incomplètes – simulations de temps pour contourner Vesoul par différents itinéraires - quelques minutes de ralentissements aux heures de pointes ne valent pas de dépenser autant d'argent publique -  
« En espérant que les nombreux avis et arguments démontrant l'inutilité et la nocivité de ce projet seront pris en compte dans votre décision ».

Observation n°895 : **Anonyme** (franchequin.yannick@orange.fr) (Yannick) : adhésion au projet  
« Cette déviation évitera un transit très important entre la Vaugine et Noidans les Vesoul, n'attendons pas et ne tergiversons pas encore une fois. Avançons !!! »

Observation n°896 : Madame Danielle **VIVIER** : opposition au projet  
le projet veut artificialiser les sols sur 6 km – problème SNCF orientation via Besançon TGV – désindustrialisation et diminution de la démographie – des milliers de m2 bétonnés – des dépenses de 45 M€ - « La modernité voudrait que les politiques prouvent leur souci d'une meilleure gestion des deniers publics et le recours aux compétences de l'ingénierie française qu'il suffit de solliciter pour adapter l'existant. »

Observation n°897 : **France Nature Environnement 70** : opposition au projet  
Un long courrier de 15 pages destiné aux membres de la commission d'enquête qui traite :

1. Contexte général du réchauffement climatique avec des graphiques et histogrammes.  
Rappel des conclusions du GIEC et des décisions prises le 21 avril 2021 par la commission européenne et les parlementaires : réduction nette de 55% des gaz à effet de serre de l'UE d'ici 2030 par rapport à 1990.
2. Contexte général de l'effondrement planétaire de la biodiversité.

Ces deux paragraphes bien qu'à prendre en considération sont hors sujet quant aux objectifs de l'enquête.

### 3. Les avis de l'Autorité environnementale (Ae) sur :

- insuffisances majeures du dossier concernant notamment la traversée de sites Natura 2000 et l'atteinte à certains de leurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.
- L'Ae recommande d'étendre l'aire d'étude des espèces mobiles à un périmètre adapté à leur domaine vital.
- Rehausser à « fort » l'enjeu associé aux habitats naturels d'intérêt communautaire.
- La faune : Les enjeux liés aux oiseaux sont importants, avec 158 espèces identifiées, les inventaires en ont repéré une bonne moitié, et l'étude considère que 15 espèces présentent des enjeux. - Concernant les insectes, la bibliographie cite 175 espèces dont 74 ont été trouvées sur le terrain.
- L'Ae recommande de revoir à la hausse le niveau d'enjeu pour les insectes.
- L'Insuffisance des études d'incidences. L'étude d'impact indique les dates de prospection : deux passages pour les oiseaux nocturnes (en mars et en mai), quatre passages pour les oiseaux de jour (deux en avril et deux en juin), deux prospections en mars, une en avril et une en juin pour les amphibiens, etc. Pour la flore, 53 relevés par échantillonnage ont été réalisés. Les dates ne sont pas mentionnées, Il apparaît que les prospections de terrain n'ont couvert que très partiellement la zone d'étude, et qu'ils n'ont pas été réalisés sur un cycle biologique complet, faisant courir le risque de n'avoir pas identifié des espèces à enjeu important. Au vu de la richesse de l'aire d'étude attestée par la bibliographie.
- Trames vertes et bleues. L'emprise du projet empiète sur deux réservoirs de biodiversité d'importance régionale : l'un classé en Znieff de type I « Bois et pelouses de Navenne et plateau de Cita », l'autre correspondant aux sites Natura 2000 « Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine ». En synthèse, l'étude d'impact classe en enjeu « forts » la quasi-totalité du tracé du projet, justifiant l'absence d'enjeu « majeur » par « l'absence d'habitats d'espèces patrimoniales fortement sensibles » classées EN (en danger) ou CR (en danger critique) sur les listes rouges. Ce parti trop restrictif semble erroné.
- Trafics et déplacements. Après les études de trafic sur les RN57 et RN19 le dossier indique qu'elles « disposent de belles réserves de capacité. »
- Analyse de la recherche de variantes et justification du choix. La variante B retenue est celle qui affecte le plus le milieu naturel et les sites Natura 2000 ». L'Ae recommande de reprendre intégralement l'étude des variantes,  
L'Ae recommande d'intégrer dans l'analyse des solutions de substitution raisonnables les contraintes et atouts d'un contournement de Vesoul empruntant des voiries existantes.
- Phase travaux. La phase travaux affectera de l'ordre de 75,5 ha d'habitats naturels (y compris 31,4 ha « d'habitats Natura 2000 », ce qui est extrêmement rare au vu de tous les projets analysés par l'Ae), dont 37,6 ha pour les besoins de l'organisation du chantier – sans pour autant que leur localisation soit précisée (à l'initiative des entreprises)
- Exploitation. Consommation d'espace, l'emprise nécessaire à la réalisation du projet sera de 26 38 ha. La majorité des parcelles agricoles détruites par le projet sont aujourd'hui exploitées en agriculture biologique.
- L'eau. Afin d'assurer la protection des eaux superficielles et souterraines, particulièrement vulnérables, le projet prévoit la mise en place d'un réseau séparatif, avec un système de collecte interceptant les écoulements extérieurs et les orientant vers les ouvrages hydrauliques de traversée de la déviation, et un système d'assainissement collectant les eaux de chaussées et les faisant transiter jusqu'à un ouvrage de traitement. Le dossier ne précise pas comment le traitement est prévu.  
« L'Ae recommande de prévoir un traitement des eaux de chaussées permettant un rejet acceptable au vu du milieu récepteur, constitué en partie de vallons secs où l'eau peut s'infiltrer directement vers la nappe. Elle recommande également d'augmenter la capacité des bassins multifonctions et la durée de confinement qu'ils permettent »

- Milieux naturels et continuités écologiques. Outre la confusion entre mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement, il est surprenant de constater que la Dreal considère qu'une mesure d'évitement des sites Natura 2000 a été appliquée au vu du tracé finalement choisi ...  
« L'Ae recommande de revoir la conception des ouvrages de rétablissement hydraulique de manière à ce qu'ils présentent une fonctionnalité adaptée au passage de la faune, et en particulier d'indiquer la manière dont les guides techniques seront pris en compte »
- Mesures compensatoires. L'Ae recommande de prendre en compte le SRCE dans la démarche ERC et de choisir les zones de compensation de manière à démontrer le respect de ce schéma. Tenant compte du fait qu'une mesure compensatoire met du temps à être pleinement fonctionnelle, et du risque de non atteinte de l'objectif qui lui est assigné, il apparaît que le dimensionnement de ces mesures est nettement insuffisant. De plus, l'importance des destructions nécessite que les compensations soient fonctionnelles avant que soit portée atteinte aux milieux. L'Ae rappelle aussi l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols du plan biodiversité de 201814 ainsi que l'article L. 163-1 I du code de l'environnement (issu de la loi pour la reconquête de la biodiversité) dont le deuxième alinéa dispose : « Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles doivent se traduire par une obligation de résultats et être effectives pendant toute la durée des atteintes. Elles ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. Si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante, celui-ci n'est pas autorisé en l'état. »
- Émissions de gaz à effet de serre.  
L'Ae recommande de compléter le dossier avec le calcul détaillé du bilan carbone du projet, en y intégrant les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction de la déviation.
- Analyse coûts-avantages. L'évaluation socio-économique conclut simplement que la prise en compte du scénario AMS, qui est le scénario central à utiliser, amenuise l'intérêt de la déviation, alors qu'un résultat négatif, bien inférieur aux seuils de rentabilité socio-économique requis, devrait au contraire conduire l'État à s'interroger sur l'utilité d'un tel projet.
- Évaluation des incidences Natura 2000.  
De manière inattendue, il commence par une justification du projet au regard des dispositions du I 4° de l'article L. 422-2 du code de l'environnement, qui fixe les éléments à apporter pour étayer une demande de dérogation à l'interdiction de destruction ou perturbation des espèces protégées ou de leurs habitats. Les deux premiers de ces éléments constituent l'introduction de l'évaluation des incidences Natura 2000 : la « justification de l'intérêt public majeur du projet » et la 17 Une erreur d'un facteur 10 semble s'être glissée dans le texte sur la valorisation du gain de confort, avec un gain estimé à 0,205 €2010/véh.km au lieu de 0,021 €2010/véh.km. Il conviendra de vérifier que les calculs ont été réalisés avec la bonne valeur, ou de corriger.  
À elle seule, l'analyse coût-avantages du projet devrait conduire à s'interroger sur l'intérêt public majeur du projet. La justification de l'absence d'alternative souligne que le choix de la variante B a été réalisé « malgré ses impacts sur le site Natura 2000 », avant d'indiquer que les alternatives consistant à éviter les sites Natura 2000 n'étaient pas économiquement viables, trop complexes techniquement ou avaient des impacts non supportables sur d'autres milieux – considérant implicitement que les impacts sur les milieux naturels sont supportables.  
L'Ae rappelle que ce raisonnement n'est pas recevable dans une étude d'incidences Natura 2000, qui doit prendre en compte l'importance de la zone affectée dans le fonctionnement du site et évaluer les incidences d'une atteinte par rapport aux objectifs de conservation du site. En dépit de cette erreur méthodologique, l'étude mentionne l'existence d'impacts résiduels sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire et évoque les mesures compensatoires prévues par l'étude d'impact.  
L'Ae rappelle que l'étude d'incidences Natura 2000 doit conclure sur les incidences avant application des mesures de compensation.  
Il est curieusement affirmé que la destruction potentielle de Tritons crêtés ou de Sonneurs à ventre jaune n'aurait pas d'incidence directe puisque les incidences surviendraient principalement en phase d'essaimage. La perte d'habitats et la mortalité par collision est qualifiée de non-négligeable pour les

oiseaux des milieux forestiers et des milieux semi-ouverts (neuf espèces déterminantes) mais il est considéré que cette incidence, quoiqu'évaluée à moyenne pour l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur, ne remettra pas en cause l'état de conservation des populations concernées.

Pour l'Ae, cette conclusion doit être étayée en prenant notamment en compte la dynamique d'évolution actuelle des populations, ce que ne fait pas le dossier. Concernant l'Engoulevent d'Europe, onze mâles territoriaux sont présents dans la ZPS et l'impact du projet représente la destruction de plus d'un quart (27 %) des effectifs du site (trois couples).

L'Ae considère que les informations qui y figurent suffisent pour attester de l'existence d'impacts significatifs dommageables avant mesures de compensation<sup>19</sup>. Les raisons 11 impératives d'intérêt public majeur et l'absence de solution alternative sont insuffisamment étayées pour les raisons déjà exposées (choix d'une variante privilégiant les enjeux relatifs au milieu humain, rentabilité socio-économique négative pour le scénario central).

En tout état de cause, l'État devra informer la Commission européenne<sup>20</sup> et prévoir des compensations spécifiques et supplémentaires offrant une valeur additionnelle pour assurer la cohérence globale du réseau Natura 2000.

#### 4. Les conséquences pour l'activité agricole locale.

Plus de 15 ha, principalement prairies, seront impactées par la déviation, pour plus de 10 exploitations touchées, la plupart en agriculture biologique ou mesures agri-environnementales. Par ailleurs, l'impact du remembrement n'est pas quantifié : la fragmentation agricole due à la création routière va apporter plusieurs impacts comme la disparition de haies, de bosquets, ou le retournement de prairies permanentes.

Au titre de mesures complémentaires aux mesures compensatoires liées à la mise en place de la LGV en Haute-Saône, Réseau Ferré de France a financé des mesures agro-environnementales en périphérie de Vesoul, sur des milieux similaires à ceux du site Natura 2000. Parmi eux, les prairies de la Combe Garet et du Creux Vaulion ont bénéficié de ces financements pour une restauration écologique. Ces mesures se sont poursuivies et sont encore en cours via des financements de l'Etat et de l'Europe et grâce à des agriculteurs dynamiques sur ce secteur. A quoi ces efforts sur plus de dix ans auront-ils servis, si ce projet routier devait se faire. Combien d'argent public gaspillé ? RFF devra-t-il proposer d'autres mesures ? Beaucoup d'agriculteurs locaux se sont engagés dans ces mesures agri-environnementales ou bien en agriculture biologique, on peut parler d'un réel gâchis et d'efforts réduits à néant.

#### 5. Les aspects légaux.

- Le caractère d'« intérêt majeur » non fondé -Comme l'indique l'Autorité environnementale (page 23 « § 2.3.4 Analyse coûtsavantages »), pour le scénario AMS, la non rentabilité économique de cette hypothèse qui était déjà la plus probable le deviendra de fait encore plus par la récente décision de l'Union Européenne de rehausser l'objectif de réduction des émissions de GES à 55 % à 2030.  
- La réalisation de cet objectif passera obligatoirement par une remise en causes des transports routiers. (Voir le poids des importations sur les émissions de GES en France - graphique histogramme présenté page 3. En 2018 nos importations constituent 56,7 % des émissions de GES)  
-Pour ne citer que ce problème de « non rentabilité économique du projet », il suffit à interdire les dérogations de destructions de biotope d'espèces protégées.
- Le non- respect des textes et des orientations de l'Etat (se reporter à la déposition de Mme Catherine Rousset).

#### 6. Les aspects trafics.

- Les embouteillages mineurs à Vesoul.

Le bureau d'études met en avant un trafic poids lourds marqué, notamment dû à la présence de l'usine PSA de Vesoul, un trafic interne majoritaire et fortement marqué par les 12 mouvements pendulaires, de type domicile travail vers Vesoul le matin et vers l'extérieur le soir. Les flux de transit restent minoritaires (30%).

La déviation ne résoudra pas ces deux points : les habitants de l'agglomération de Vesoul qui travaillent à l'extérieur emprunteront toujours le même itinéraire, comme les habitants extérieurs qui viennent travailler sur Vesoul. Idem pour l'usine PSA, le trafic poids lourd sera toujours marqué, lié à cette entreprise.

Les différentes études de trafic (bâclées puisque les comptages n'ont pas distingué les destinations) n'ont d'ailleurs pas mis en avant une forte diminution de la circulation dans les simulations (après finalisation de la déviation).

- Les problèmes de bruits des trafics actuels.  
Ils peuvent être traités avec des murs anti-bruit à l'instar du mûr récent construit le long de la RN 19 pour protéger le lotissement du Sabot à Frotey. S'il y a un problème sérieux d'inconfort pour ces riverains, il y a bien longtemps que le département aurait dû y répondre. Non pas prétexter davantage avec ce projet de déviation Est.
  - Les conséquences négatives du projet sur les trafics internes Vesoul, Quincey, Navenne, Noidans. Les allégations du CD 70 sur les améliorations seront totalement effacées par les trafics induits par les deux centres commerciaux prévus aux extrémités notamment pour Echenoz la Méline.
  - Les trafics induits des camions européens Nord/Sud -Tant que les régions ne pourront pas obliger les camions européens à passer par les autoroutes, cette déviation Est, comme toutes les déviations en France, induira un trafic de ces camions. -- Ce trafic aura une importante répercussion sur les villages traversés par la RN 19 qui attende une déviation depuis 40 ans entre Lure et Vesoul. Impact négatif sans commune mesure avec les inconforts évoqués par le CD 70 par les trafics internes cités plus haut.
7. Le chantier de la mise à deux voies de la RN19 à Vesoul
- Les alternatives n'ont pas été étudiées sur la déviation Ouest pas plus que le détournement des flux de la RN 19 très en amont de Vesoul dans les deux sens. Ni la possibilité d'imposer aux camions de passer par la A36 . Autant de solutions économiquement et écologiquement beaucoup moins coûteuses.
  - La solution préconisée
    - Ne pas réaliser la déviation Est car illégale faute de correspondre à l'intérêt public majeur tout en détruisant les biotopes de très nombreuses espèces protégées, inutile pour les trafics et dévastatrice pour la biodiversité générale si vitale !
    - Interdire le transit par Vesoul des camions français et européens (utilisation obligatoire de la A36)
    - Utiliser les fonds économisés pour réduire la durée du chantier de la RN 19 dans Vesoul :
    - Prévoir le passage dans Vesoul en deux tunnels séparés
    - Réaliser les deux tunnels avec un tunnelier en deux temps successifs pour ré-ouvrir la circulation alternée très rapidement.
    - Dévier temporairement la circulation de la RN 19 très en amont de Vesoul dans les deux sens.
8. Les risques sur la ressource en eau potable.
- Les risques de pollutions chimiques accidentelles liés au chantier puis à la circulation.
- Les risques liés au chantier.  
Le sous-sol karstique laisse subsister une méconnaissance importante des circulations qui peuvent être en communication pérennes ou temporaires avec les trois sources citées plus haut sur le territoire de La Demie et avec la fond de Champdamoy et son réseau de circulations amont. La moindre fuite d'huile moteur ou de vérin ou encore de kérosène et enfin les eaux d'arrosage du chantier, pourront polluer rapidement une ou plusieurs de ces sources ou encore s'accumuler dans des réservoirs du karst et reparaitre plus tard chassées par une crue. Ou encore percoler lentement vers ces sources.
  - Les risques liés à la circulation  
Construire une nouvelle route qui borde le périmètre de protection de plusieurs sources, ceci avec un trafic induit de camions européens sur le barreau, voie avec rétrécissement, augmente la probabilité d'accident non pas de façon arithmétique mais géométrique.
    - Sur le tronçon nouveau à construire la situation passerait d'un risque nul à un risque élevé d'accident chimique, en soit inacceptable pour les usagers.
    - La pollution entraînée par le trafic (usures des plaquettes de frein, des disques d'embrayage, des pneus, les gaz d'échappement, l'ensemble retombant avec les pluies sur et hors de la voie est entraînés dans le sous-sol. Enfin les nombreux déchets balancés par les fenêtres des véhicules.

- Les risques sur le débit voire la perte des trois sources de la commune de La Demi. Les tirs de mines et les très importants volumes de matériaux excavés, les remblais de vingt-deux mètres de hauteur font courir des risques élevés de modifications des circulations souterraines entraînant une réduction et même la disparition d'une ou plusieurs sources du village.
- Les conséquences sur le stockage des pluies en amont des trois sources de La Demie. Les surfaces artificialisées seront conçues pour capter les eaux de pluies et les concentrer dans des réservoirs afin de les épurer avant rejet dans le milieu. Ces mêmes pluies auraient dû être réparties sur les sols, en partie stockées temporairement dans la couche de terre superficielle, puis percoler vers les micro-réservoirs du karst avant d'alimenter les trois sources ou d'arriver aux rivières souterraines. Donc assurer un rôle de lissage dans le temps. En fait les eaux de ces pluies, concentrées sur les seuls points de traitement n'assureront plus cette fonction tampon.
- Les besoins en eau du BTP pour le chantier En période printemps, été et automne mais encore plus en période de canicule les besoins en eau du chantier vont être importants et tiré sur la ressource locale. Au final ce sont les nappes locales qui en subiront les conséquences.
- Quelles perspectives pour les prochaines années avec le réchauffement ?  
Les anticyclones de blocage sont d'ailleurs de plus en plus fréquents à cette période du mois d'avril avec des flux d'Est ou de Nord-Est récurrents.

**Commentaires ONG :** *Se dessine un type de climat plus sec sur des longues périodes -printemps, été, automne- qui va peser lourdement sur la ressource en eau pour l'agriculture, les milieux naturels et l'eau potable. Vouloir construire une route en prenant autant de risque sur cette ressource est totalement irresponsable.*

- Les conséquences sur la nappe alluviale commune Breuchin/Lanterne.  
La communauté de Vesoul sécurise son approvisionnement en EP par des compléments puisés dans la nappe Breuchin/Lanterne. Cette nappe alluviale est fortement surexploitée et se trouve en déficit. En été c'est la rivière Breuchin qui réalimente sa nappe, faisant courir un risque élevé à cette ressource stratégique pour la Haute-Saône. Une pollution est à craindre liée à un accident de camion chimique, idem celui survenu sur le barreau RD 919 en 2005. Ceci compte-tenu de la proximité des routes D6 et D311. Normalement en période d'étiage c'est la nappe alluviale qui réalimente le lit mineur d'une rivière, lui apportant une eau à 12 °, donc très riche en oxygène. C'est ce processus naturel qui permet à l'ensemble de l'édifice du vivant d'une rivière de surmonter ces épisodes. Le Breuchin est déjà fortement pénalisé par cette sur-exploitation. Un accident grave sur la ressource en EP de Vesoul et de La Demie mettrait tout le département de la Haute –Saône en crise grave.

**Remarques complémentaires des ONG :** *-- Aucune information sur l'impact des travaux sur la source de Vaudemouge et notamment sur son débit ! Sur les mêmes risques sur la source du centre du village mise par les anciens dans le premier tuyau d'égout du village. La municipalité actuelle va la capter correctement et la conduire dans un réservoir à créer pour alimenter le bétail de la commune en été afin d'alléger les compléments d'EP fournis par la ville de Vesoul. Pas d'étude non plus sur les risques du débit de la source de Vaulion qui alimente la pâture de Philippe Mouglin, agriculteur BIO à La Demie.*

Observation n°898 : M ou Mme **LIPS** : adhésion au projet doit permettre de désengorger la ville depuis les giratoires du contournement existant – le trafic de transit est en augmentation –

Observation n°899 : **Anonyme** ([jean-pierre.martin7@orange.fr](mailto:jean-pierre.martin7@orange.fr)) : opposition au projet peut-on envisager des alternatives plus respectueuses pour l'avenir de nos enfants au lieu d'engloutir des sommes faramineuses – utiliser ces sommes pour les transports de mode doux plutôt que le « tout voiture ».

Observation n°900 : Monsieur Pierre **GORCY** : adhésion au projet



Déviations nécessaires pour le développement et l'attractivité et d'écologie du territoire. S'inscrit dans la continuité Lure-Besançon.

Observation n°901 : Monsieur JF **BOURGEOIS** : opposition au projet

« Abandonnons vite ce projet très coûteux (66 millions d'euros) pour le résultat attendu : -10 minutes de gain sur le trajet pour le trafic en transit – pas d'amélioration du trafic intra-muros pour les vésuliens – destruction d'une partie d'une zone protégée (Natura 2000) avec des conséquences irréversibles sur la faune et la flore – Interaction sur des modifications des nappes souterraines (source de Vaudemonge et Fond de Champdamoy) – 34 Ha de terre agricole confisquée aux agriculteurs et disparition de 27 Ha de forêt... et tout cela pour assurer une hypothétique tranquillité à des citoyens qui ont choisi d'habiter la ville plutôt qu'à la campagne et pour les élus et politiques, un aboutissement de leurs promesses faites à leurs administrés. Cette déviation n'a aucune utilité publique »

Observation n°902 : M ou Mme **MERCIER** : adhésion au projet

Ce projet permettra de régler les blocages des ronds-points tels qu'ils existent réellement et il entre aussi dans une politique locale de développement indissociable avec la création des ZAC dont celle d'Echenoz-Valleriois

La signature d'une délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat devrait permettre des aménagements au plus près de la réalité environnementale. Il est nécessaire de rassurer les tenants de la préservation à l'identique du milieu existant.

Observation n°903 : Monsieur Alain **ROPION** : adhésion au projet

« Ce n'est pas une simple déviation de l'AVENNE et ECHENOZ la Méline. En effet, la RD 13 et la RN 57 sont depuis longtemps interdites au transit Poids Lourds,..... Ce n'est pas un simple tronçon neuf de «déviations Est» de la RN 57, mais l'achèvement de la grande déviation Sud de l'agglomération vésulienne, engagée depuis longtemps grâce à la réalisation de la «Rocade Ouest» puis du «barreau de FROTEY». L'achèvement de cette infrastructure doit permettre de détourner tout un trafic de transit, notamment Poids Lourds qui traverse actuellement VESOUL. Ce trafic coupe actuellement l'agglomération de ses quartiers nord, perturbe et pollue la vie des riverains des quartiers du Transmarchement, du Grand Montmarin et du Grand Grésil. Cette gêne, bruit et pollution, est aggravée par la pente très forte de la côte du Grand Grésil. Et ces quartiers ne peuvent bénéficier d'une protection phonique comme ont pu en bénéficier les habitants du lotissement du Sabot de Frotey. Cette «déviations Sud» permettra également de détourner une partie importante du trafic Poids Lourd desservant les zones d'activités Ouest de l'agglomération en provenance de l'Est, ou y retournant, puisque la rocade Ouest sera libérée du trafic de transit de la RN57 qui l'emprunte actuellement. Enfin, cette déviation Sud sera indispensable pour dériver, temporairement, le trafic de transit de la RN 19 lors de certaines phases des futurs travaux d'aménagement de la côte du Grand Grésil. Ces travaux d'enterrement de la chaussée sous la butte, de reconnexion des deux quartiers au nord et au sud de la RN 19, et de requalification en voirie urbaine sont promis aux riverains depuis 10 ans. Certes, ce dernier tronçon de déviation Sud va perturber le village de La DEMIE. Mais l'enquête préalable de 2017 a permis de retenir le tracé le moins perturbant. Il passe au-dessus du village, ce qui est beaucoup moins gênant qu'un passage en contre bas ou au même niveau. Le tracé proposé ampute malheureusement, de 2,5 ha, la zone NATURA 2000 sur sa bordure sud à La DEMIE. »

Observation n°904 : Monsieur Philippe **MOUGIN** : opposition au projet

A première vue, l'agglomération vésulienne me paraît peu perturbée en ce qui concerne le trafic routier. On peut noter quelques brefs ralentissements à certaines heures liés aux sorties des salariés. Je ne vois pas comment cette déviation pourrait améliorer la circulation. A cette problématique je propose des horaires de travail décalés par exemple et d'appliquer les règles liées au transit sur l'agglomération vésulienne. De plus, il serait pertinent de réaliser une enquête de destination afin de vérifier le bon dimensionnement de la rocade Ouest existante. Cette enquête pourrait aussi être une base de travail pour améliorer l'existant comme le préconise la loi zéro artificialisation nette.

En ce qui concerne le volet environnemental, aujourd'hui plus qu'hier et moins que demain, je ne peux pas cautionner un projet avec un tel impact écologique. Je pense à la zone «Natura 2000». En effet, cette zone

est protégée pour sa biodiversité et son biotope remarquables, quelle que soit l'enveloppe budgétaire, les compensations ne pourront pas remplacer ce qui sera détruit. En 2021, nous commençons seulement à connaître l'importance de ces milieux. Il est donc primordial de les préserver pour les générations futures. Par ailleurs, plusieurs sources sont impactées par ce projet. Je pense en particulier à la source qui alimente en eau potable les habitants de La Demie. Cette eau est de très bonne qualité. On pourrait presque l'embouteiller d'après les dernières analyses! Je crains qu'elle soit polluée voire même qu'elle disparaisse lors de la réalisation de ce projet. A noter également qu'elle est située en zone karstique.

En tant qu'agriculteur dans la commune de La Demie, je suis tout autant préoccupé par cette déviation car elle va se retrouver au milieu de mon exploitation avec de chaque côté des bâtiments agricoles. La perte du foncier, la diminution de l'accessibilité de mes parcelles actuelles et notamment d'un hangar agricole à Quincey, les points d'abreuvement qui vont être modifiés, l'emplacement peu pertinent du boviduc, le risque de tarissement en eau des forages à proximité de ce projet, le morcellement de mon exploitation vont impacter la viabilité de ma ferme et augmenter considérablement mon temps de travail quotidien. Par conséquent, je sollicite le maître d'ouvrage afin de réaliser un audit complet par un organisme compétent pour estimer les préjudices subis par cette déviation ainsi qu'un aménagement foncier. Pour finir, ce projet n'est pas en phase avec la politique nationale : la loi climat, le développement des circuits courts, l'objectif carbone et zéro artificialisation nette. »

Observation n°905 : **Anonyme** : opposition au projet  
Défense de l'écologie.

Observations n°906 et 907 : Monsieur Philippe **MICHELIN** : opposition au projet  
S'interroge sur les causes et justifications d'un tel projet qu'il rejette. Avance la finalité de l'intérêt financier dominant et l'absence de considération des impacts environnementaux.

Observation n°908 : **Anonyme** (François) : opposition au projet  
Que des effets négatifs : destruction d'hectares de forêt ; destruction de la zone Natura 2000  
impact sur la source d'eau potable ; destruction de terres fertiles ; bétonisation qui augmente le réchauffement climatique.

Observation n°909 et 910 : Madame Edith **GAUDILLAT** : opposition au projet  
Opposition en raison de la destruction d'une partie d'un site Natura 2000 ; de la menace sur une source protégée alimentant un secteur en eau potable ; de la création d'une nouvelle ZAC qui va encore plus enterrer le centre-ville.

Observation n°911 : M ou Mme Dominique **DAGUENET** : opposition au projet  
Passage dans zone Natura 2000, menace sur la source La Demie.

Observation n°912 : **Anonyme** : opposition au projet  
Doublon de l'obs.897 (cf. supra)  
Plaidoyer de 14 pages qui démonte point par point le dossier sur tout ce qu'il a de néfaste sur les milieux, les espèces, la ressource en eau (source Vaudemonge et source Vaulion), la pollution, l'empreinte carbone, le non-respect des objectifs gouvernementaux...Dénonce également l'absence de proposition d'options innovantes ou d'aménagement du réseau existant. Conclusion sur « l'inintérêt public » d'un tel projet dévastateur de l'environnement de façon irréversible.

Observation n°913 : **Comité Départemental de Spéléologie 70** (Mme Véronique OLIVIER) : opposition au projet

Le comité départemental de spéléologie de Haute-Saône 4 clubs – 43 licenciés) par un document de 2 pages émet son avis défavorable. Sentinelles des 1057 cavités de la Haute-Saône, l'attention est attirée sur ces sites, dont certaines sont noyées comme la Font de Champdamoy, sont d'une extrême fragilité par leur intérêt stratégique pour la disponibilité en eau potable et environnemental de grande importance pour les espèces benthiques, mais aussi les 21 espèces de chauve-souris.

14 phénomènes karstiques sont recensés sur la seule commune de Quincey, 2 sur Vallerois Lorioz et 3 sur La Demie. Dans ces cavités, trous et effondrements remarquables, une faune cavernicole minuscule est en cours de recensement. Les connexions hydrologiques notamment du Frais puits sont étudiées pour acquérir des connaissances afin de comprendre ce réseau hydrologique souterrain sensible.

Le CSP70 s'oppose à la réalisation de cette déviation qui fera porter un trop lourd tribut à l'environnement souterrain de cette partie de la Haute Saône. Les garanties de sécurisation des eaux souterraines ne sont pas suffisantes, l'impact sur les chauves-souris est majeur, la faune cavernicole, dont certaines espèces sont endémiques, pâtira trop grandement à la construction et l'utilisation de cette route.

Observation n°914, 916 et 917 : Mme Martine **PASQUIER-MOUGIN** et M Pierre-Méryl **PASQUIER** : opposition au projet

Propriétaire terrien à La demie et Quincey dénonce le projet par le fait qu'il détruit un environnement exceptionnel pour un coût prohibitif. Atteinte à la ressource en eau, morcellement des forêts et déstabilisation d'un écosystème qui fonctionne bien. Pollution microparticules et collision animaux rehaussées. Projet ancien, sans intérêt public réel, juste pour gagner quelques minutes. Sa réalisation entraînerait un réel gâchis.

Observation n°915 : **Collectif d'Opposition au Projet de Déviation Est de Vesoul (COPDEV)** : opposition au projet

Au nom du collectif d'opposition à la déviation EST de la RN57 :

Dénonce un dossier obsolète et incomplet au travers des chiffres basés sur des références qui datent, un inventaire faunistique et floristique incomplet, des comptages imprécis et non qualitatifs et discriminants (local-transit), inadaptation aux transformations de la société suite à la pandémie COVID. Ce serait une incitation à attirer le trafic sur le réseau gratuit plutôt que le laisser sur autoroute. Diverses atteintes à l'environnement Natura 2000 et ses espèces et espaces protégés, la ressource en eau. Les projections de trafic sont très basses rendant le projet inintéressant et inutile.

Propositions : aménagement des réseaux existants, modulation des horaires de travail Stellantis notamment, réviser les ronds-points, créer des parkings de covoiturage et relais de transport en commun, pour les TE revoir le rond-point R457 Noidans les Vesoul, privilégier les modes doux dans l'objectif bas carbone, végétaliser le contournement Ouest. Espère l'abandon du projet comme 80 % des déposants.

Observation n°918 : Madame Ileana **BOUVERET** : opposition au projet

Opposée au projet destructeur de la biodiversité, l'eau, la flore, de patrimoine et trop coûteux. Densité de trafic minime sur Vesoul, projet injustifié.

Observation n°919, 921 et 924 : Madame Magali **GIRARD** : opposition au projet

Usager régulier de Vesoul ne trouve pas d'obstacle significatif en matière de circulation. Demande d'améliorer l'existant et c'est un devoir de préserver la nature qui est précieuse pour l'homme.

Observation n°920 : Monsieur Pierre **RABHI** : opposition au projet

Les PL ont un panneau d'interdiction de circuler à Echenoz

Ce projet détruirait la nature et la biodiversité, en traversant une zone Natura 2000 et met en danger une source. Soyons sage de la préserver.

Déviation inutile en période de crise sanitaire. Réfléchir à vivre autrement.

Ne serait-il pas plus opportun de terminer le chantier de la déviation de St-Sauveur qui n'est toujours qu'à 2 voies.

Observation n°922 : M ou Mme **PELLISSIER** : opposition au projet

De nombreux commentaires montrent bien que ce projet, s'il se réalise, sera un massacre écologique et que, malgré les arrêtés et les lois, nos élus arrivent à leurs fins.

Changements dans nos modes de vie. Les études, déjà incomplètes, seront caduques.

Nous verrons fleurir de nouvelles zones commerciales, alors qu'il y a tant de locaux vides à Vesoul.

Réfléchir à aménager les réseaux existants, apprendre nos erreurs, regarder ce font nos voisins.

Préserver la planète pour nos enfants.

Observation n°923 : **Anonyme** (jo.ganter@laposte.net) : opposition au projet

Ne comprend pas l'utilité d'un tel gâchis. Continuer à détruire les espaces naturels au profit du transport routier. Elle sera peu empruntée par les PL, qui se reportent sur l'A36.

La Demie est une zone agricole à préserver.

Ce projet ne répond qu'à une minorité d'intérêt, face aux dégâts irréversibles causés aux espaces naturels traversés. La Haute-Saône aurait intérêt à préserver son image verte.

Observation n°925 : M ou Mme **COUCHEROUSET** : opposition au projet

Projet très coûteux. Région verte : conserver nos espaces naturels, flore et faune.

Pourquoi développer des infrastructures routières alors que nous connaissons les conséquences sur le climat, la pollution : réhabiliter les voies ferrées.

Le département a des atouts : important de les mettre en valeur plutôt que de défigurer le paysage. Nous sommes sensibles aux problèmes d'environnement et désireux d'un monde plus respectueux de la nature, à long terme.

Observation n°926 : **Anonyme** : opposition au projet

Des alternatives de développement des routes existantes devraient être étudiées.

Observation n°927 : **Anonyme** : opposition au projet

Coût négatif pour un projet non justifié, coûteux d'un point de vue économique et écologique.

Observation n°928 : **Anonyme** (m.grandhay@hotmail.fr) : opposition au projet

Opposé à la destruction de la zone Natura 2000.

Fluidifier la zone de chalandise de Pusey.

Travaux gigantesques. Qualité de l'air. Modification des cours d'eau. Impact environnemental négatif.

Trafic de marchandises à faire autrement : fret, voies navigables.

L'excavation des matières de chantier va engendrer des nuisances en consommation d'énergie et d'émission de CO2. Coût pour traiter les résidus.

Projet déjà dépassé. Décroissance depuis le début de la crise sanitaire. La rareté des matières premières nous conduit vers une baisse des biens produits, et à terme, du transport des marchandises

Protégeons l'écosystème précaire des communes avoisinantes, et protégeons-nous.

Observation n°929 : **Anonyme** (cerftofjack@orange.fr) : opposition au projet

Destruction d'une partie d'une zone Natura 2000. Honteuse la propagande mensongère orchestrée par les partisans du projet : « *cette opération conçue dans le respect scrupuleux de l'environnement et dans la limitation maximale de son impact sur les secteurs agricoles* ».

Un biotope détruit l'est irrémédiablement, quelles que soient les mesures de compensation ou d'aménagement proposées.

Artificialisation des sols et fragmentation des habitats.

Préserver le patrimoine pour les générations futures.

Est-il pensable de dépenser inutilement des dizaines de millions pour quelques minutes d'attente.

L'autorisation ne doit pas être accordée. Aucune raison impérative d'intérêt public.

Observation n°930 : **Anonyme** : opposition au projet

« *Je suis contre, Ce projet est une honte au vu des impacts négatifs* »

Observation n°931 : **Anonyme** : opposition au projet

projet onéreux de construction d'une route à deux voies de 6km en zone Natura 2000 récemment remis à l'ordre du jour, quelques temps avant les élections, même il s'avère aujourd'hui désuet, dénué d'utilité réelle mais plus encore alors qu'il serait dommageable pour les riverains comme pour la biodiversité.

**Observation n°932** : M ou Mme **CLAUDE** : opposition au projet

projet rétrograde - détruit un espace naturel riche en faune et flore (bien plus riche que ce que l'étude laisse croire !) - vital aux habitants pour leur bien-être - construire une nouvelle route qui ne va servir à rien d'utile sauf à combler quelques caprices d'automobilistes - Haute-Saône = 5e roue de la charrette pour la participation à la cop21 - Dans le contexte actuel, honte de dépenser autant d'argent pour cela alors qu'on nous dit partout qu'il faut faire des économies. 66 millions = combien de lits de réanimation ?

**Observation n°933** : **Anonyme** : opposition au projet

l'étude omet de nombreux éléments pour l'analyse du projet – les conclusions chiffrées sont obsolètes, pas réactualisées depuis 2015 – l'objectif du projet est de soulager la circulation aux heures de pointe, les ralentissements sont limités à 15 mn/j – l'analyse de l'itinéraire PL n'a pas été actualisé – les augmentations de trafics de l'étude ne paraissent pas justifiées – Il n'y a pas d'analyse d'alternatives au projet – une absurdité du point de vue écologique – l'Etat demande une dérogation à la loi L.411-2 du code de l'environnement (destruction de 63 espèces) – tout un écosystème classé Natura 2000 impacté ainsi qu'une source – un impact réel sur le territoire –

*« Ce projet est une entreprise sans fondement, poussé par des vellétés politiques vieilles de 50 ans, date de l'origine du projet »*

**Observation n°934** : **Anonyme** : opposition au projet

Même texte de conclusion que n°933 :

*« Ce projet est une entreprise sans fondement, poussé par des vellétés politiques vieilles de 50 ans, date de l'origine du projet »*

**Observation n°935** : **Anonyme** : opposition au projet

*« au regard des dégâts environnementaux et des objectifs visés je m'oppose à la déviation. Il y a certainement d'autres alternatives possibles. »*

**Observation n°936** : **Anonyme** : opposition au projet

*« je m'oppose à la déviation »*

**Observation n°937** : **Anonyme** : opposition au projet

*« Ne les laissons pas détruire cet environnement pour quelques égoïstes politiques »*

**Observation n°938** : **Anonyme** : opposition au projet

*« Pelouses sèches : préservons les - Non à la déviation Quelle égoïsme et manque de considération pour les générations à venir. »*

**Observation n°939** : M ou Mme **BOURGOGNE** : opposition au projet

une longue observation fait état de tout ce qui a été auparavant – les contributeurs donnant un avis favorable exagèrent sur les ralentissements et le trafic des camions dans les localités de la périphérie de Vesoul –il y a des commentaires censés rédigés par des personnes éclairées, lucides et sensibles à l'environnement – ose espérer qu'une prise de conscience et de bon sens se propagera jusqu'aux personnes à même de prendre des décisions pour le bien de tous. –

*« enterrez ce projet inutile et dévastateur (économiquement, socialement et environnementalement parlant) ».*

**Observation n°940** : **Anonyme** : opposition au projet

Ne pas toucher à la source de Vaudemouge !.

**Observation n°941** : **Anonyme** : opposition au projet

Pose la question de l'utilité publique. Le postulat de base est la nécessité de désengorger Vesoul et certains points de blocage. Les comptages datent un peu certes mais font aussi apparaître la faible proportion du trafic de transit. Une augmentation de ce trafic peut être prévisible mais dans des proportions encore

modestes et ne modifieront pas les conditions de vie constatées aujourd'hui. Par contre l'impact sur l'environnement et les milieux sera obligatoirement important même si le maître d'ouvrage annonce le contraire.

Propositions avancées en direction des décideurs et des collectivités :

- demander des études complémentaires et fiables sur l'état réel du trafic actuel (type et quantité)
- mener des études de fonds sur l'impact des riverains soumis depuis trop longtemps à un quotidien difficile aux abords de nos axes et proposer des solutions alternatives d'aménagements (y compris les travaux de déviation tant attendu par les habitants dont les villages sont coupés en 2 par la 19
- de repenser les modes de déplacements et les voies de circulation au sein de l'agglomération et développer enfin une stratégie forte en direction des modes de déplacements doux
- de travailler avec les industriels sur des accès/ modes plus adaptés à leurs sites ainsi que le cadencement des prises de poste
- de faire respecter l'interdiction de transit de PL déjà existante

note le nombre incroyable de contributions sur ce site, cette participation foisonnante, riche, certaines fois courtes et directes, d'autres fois longues, fouillées et travaillées. C'est une mobilisation rare à laquelle nous assistons, et j'en reçois le message qu'il faut peut-être faire de cette enquête une opportunité pour ouvrir le champ des réflexions, des débats d'idées.

L'utilité publique est sans objet, les impacts attendus ne sont nullement démontrés.

Observation n°942 : **Anonyme** : opposition au projet  
Une aberration honteuse !

Observation n°943 : **Anonyme** ([ballesterlise@gmail.com](mailto:ballesterlise@gmail.com)) : opposition au projet  
Défend le cadre de son enfance et refuse l'idée du béton dans cette nature.

Observation n°944 : **Anonyme** : opposition au projet  
Gâchis d'argent et hypocrisie.

Observation n°945 : Monsieur Gilles **BALLESTER** : opposition au projet  
Beaucoup d'argent et de béton.

Observation n°946 : **Anonyme** : opposition au projet  
Projet obsolète et infondé. Annonce la possibilité d'une ZAD en guise de réaction !

Observation n°947 : **Anonyme** : opposition au projet  
Pas d'argumentaire.

Observation n°948 : **Collectif RN+5,7°** : opposition au projet  
Soutien France Nature Environnement et SOS LRC 70 ; projet qui est véritable crime contre l'avenir et contre l'humanité.  
2 pièces jointes (documents de FNE et SOS Loue).

Observation n°949 : **Anonyme** : opposition au projet  
Défense de l'environnement.

Observation n°950 : **Anonyme** : opposition au projet  
50 ans ça suffit – projet honteux – halte au gâchis.

Observation n°951 : **Anonyme** ([sylvatica@protonmail.com](mailto:sylvatica@protonmail.com)) : opposition au projet  
Dénonce le coût du projet au regard du bénéfice gain de temps(5-12mn) et augmentation du trafic de 2 %. Il faut agir en citoyen de 2021 et pas du siècle dernier. Enterrer ce projet.

Observation n°952 : **Anonyme** ([s.meline80@gmail.com](mailto:s.meline80@gmail.com)) : opposition au projet

Projet avec trop d'enjeux environnementaux, trop coûteux, injustifié et contesté.

Observation n°953 : **Anonyme** : opposition au projet  
Cessons l'entêtement injustifié.

Observation n°954 : **Anonyme** : opposition au projet  
L'étude conclut à la non pertinence du dossier. Pourquoi persévérer.

Observation n°955 : M ou Mme **BOULANGER** : opposition au projet  
Vesoul est-elle une capitale européenne nécessitant de tels aménagements.

Observation n°956 : **Commission de Protection des eaux de Franche-Comté** : opposition au projet  
Dans une pièce jointe, le président énonce l'avis sur le projet de l'association « commission de protection des eaux ».

Affirme son opposition à un projet trop dommageable pour l'environnement. Dénonce le « racolage de la mairie de Vesoul et de la communauté d'agglomération » en faveur du projet. Décrié et dépassé eu égard aux considérations du moment par la négation du plan biodiversité national de 2018 et le « zéro artificialisation nette », perte de 38 ha d'habitats non compensés au titre « ERC ». Impact sur zone Natura 2000 avec tous les dégâts associés sur les espèces faune, flore, mise en danger des ressources en eau potable. Insuffisance des études et de la justification du projet. Cette situation a amené la jurisprudence à élaborer la théorie du bilan coût avantages et à énoncer dans l'arrêt « Ville nouvelle Est » rendu par le Conseil d'Etat le 28 mai 1971, la formule de principe qui sert depuis à apprécier la légalité des déclarations d'utilité publique : « *Une opération d'expropriation ne peut être légalement déclarée d'utilité publique que si les atteintes à la propriété privée, le coût financier et éventuellement les inconvénients d'ordre social ou l'atteinte à d'autres intérêts publics qu'elle comporte ne sont pas excessifs eu égard à l'intérêt qu'elle présente* ».

Il est noté ensuite la méconnaissance du Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE) notamment les sous-orientations (OA1-5)-fragmentation des massifs forestiers *liée aux infrastructures de transport* » 2 massifs coupés et (OA1-6) prévoit « *dans une logique "éviter, réduire, compenser", d'évaluer l'impact écologique de la création de nouvelles dessertes; d'éviter les dessertes reconnues impactantes sur les milieux sensibles, de réduire et de compenser les impacts "acceptables" des autres créations de dessertes* ». Impact lourd sur Natura 2000 et les captages d'eau potable.

Le lien avec l'aménagement d'une ZAC à Echenoz la Méline renforce l'artificialisation des sols au mépris de la réglementation de 2018.

Absence de perte nette de biodiversité (loi de 2016), impacts sur les espèces, lacunes dans l'évaluation des incidences motivent un avis défavorable à ce projet qu'il convient d'abandonner.

Nota : le registre électronique indique le dépôt de cette observation le 30 avril 2021 à 17h2, soit 25mn après la clôture de l'enquête.

Observation n°957 : Madame Francine **PRAUD** : opposition au projet

(Nota : observation transmise sur un « mauvais » mail de PubliLégal -société qui gère le registre électronique dédié à cette enquête- et retransmis par leurs soins à la commission d'enquête le 3 mai 2021, vu que l'observation a été déposée avant fermeture dudit registre, en l'espèce déposée le 30 avril 2021 à 08h28).

La rédactrice constate :

- que l'emprise du projet de déviation routière concerne 14 hectares en zone Natura 2000 (ZNIEFF de type I) ; des sites de pelouses sèches et de pâturages avec présence d'une flore variée ; 30 hectares de terres agricoles dont certaines ont bénéficié de MAET ; 230 hectares de forêt ; une source d'eau potable captée ;
- que ce projet impliquera la mise en danger de 63 espèces protégées dont l'Engoulevent d'Europe pour les oiseaux ;
- que le diagnostic écologique manque de rigueur (seulement 3 relevés à l'année pour l'entomofaune) et que les mesures de compensation demeurent floues et incertaines.
- que toute nouvelle infrastructure de ce gabarit a un "effet d'appel" sur la circulation,

Elle conclut en soulignant qu'elle ne souhaite pas voir son département à fort potentiel naturel et agricole devenir une zone de transit pour les transports routiers internationaux ou interrégionaux désireux d'éviter l'autoroute et qu'elle s'oppose à la création de la déviation Est de Vesoul.

## **2. Sur le registre déposé en mairie de Quincey**

Observation n°1 : Monsieur Pierre **MAREY** : adhésion au projet

En raison de la proximité de la déchetterie qui donne déjà lieu à des dépôts sauvages lors de sa fermeture, le rédacteur craint que la portion de la DR919 qui ne sera plus exploitée suite au projet subisse le même sort. Il demande donc à ce que ses accès soient protégés.

Il souhaite également qu'un merlon soit construit entre le futur giratoire de la RD9 et le boviduc 482 afin de limiter les bruits de circulation véhiculés par les vents dominants.

Observation n°2 (lettre) : Madame Christiane **BRENET** : opposition au projet

Après une introduction d'une dizaine de lignes, la rédactrice expose :

☞ des arguments justifiant une opposition au projet :

- risques environnementaux,
- traversée complexe, onéreuse et polluante,
- la RN57 Vellefaux – Gray – Vesoul est déjà un probant dégagement de la RN57,
- le développement économique, administratif, commercial, social et de loisir est au Nord-Ouest, ce qui provoque un trafic, qui sera toujours dense et incontournable,

*(Nota : la commission ne comprend pas le sens du 3<sup>ème</sup> argument).*

☞ des solutions pour éviter les bouchons :

- adapter la circulation sur la 2x2 voies de la Vaugine en scindant les trafics : 2 voies pour le trafic interne de la ville et 2 voies réservées au grand trafic des RN19 et RN57 avec échangeurs aux extrémités (l'un à Echenoz et l'autre à la Vaugine),
- remettre au goût du jour un ancien projet : « une déviation Nord RN19-RN57 rejetée il y a 10 ans s'impose aujourd'hui ». La rédactrice ajoute que c'est la RN19 et non la RN57 qui contribue à l'engorgement du bassin Ouest et qu'en la dirigeant au-delà de Colombier vers Saulx, elle se raccorderait à la 2x2voies en direction de Luxeuil-Lure-Belfort presque sans augmentation kilométrique.

La rédactrice aborde d'autres points, mais qui ne sont pas relatés car étrangers au projet.

Observation n°3 : Monsieur Pierre **MAREY** : adhésion au projet

Après avoir rappelé les oublis d'aménagements cyclables lors de travaux routiers récents, le rédacteur souhaite qu'il n'en soit pas de même pour le projet de déviation Est. Il demande donc à ce que des aménagements cyclables soient effectivement réalisés, notamment aux carrefours de la RD9 à Quincey et de la RD121 à Valleriois-Lorioz. A l'appui de sa demande, il rappelle l'instruction du 2 novembre 1995 relative à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements de voirie, toujours en vigueur, et dont il joint un extrait.

Observation n°4 : Monsieur Jérôme **VOIDEY** : adhésion au projet

Projet qui améliorera la sécurité routière et qui limitera la pollution à Vesoul.

Observation n°5 : Monsieur Richard **LEPIN** (réserve sur l'orthographe du nom) : adhésion au projet

Projet indispensable malgré 30 ans de retard ; quid des accès à la déchetterie ?

Observation n°6 : Monsieur Jean-Michel **TRIMAILLE** : adhésion au projet sous condition

Cet ancien maire de Valleriois-Lorioz se prononce en faveur du projet à condition que les habitants du hameau de la Grange Besson ne soient pas isolés de Valleriois-Lorioz et que les aménagements qui le permettront assurent leur sécurité.



Observation n°7 : Monsieur Jean-Michel **TRIMAILLE** : n'exprime pas sa position dans cette observation  
En qualité de Président du Comité Départemental de Cyclotourisme de la Haute-Saône, le rédacteur s'interroge sur la possibilité de rejoindre Vesoul en vélo pour les cyclistes habitant de l'autre côté du nouveau barreau (ex : *Valleriois-Lorioz, Vellefaux etc.*) et dénonce l'absurdité d'une éventuelle nécessité d'emprunter le giratoire sur lequel débouche la RN57 qui est classée GLAT (*Grande Liaison d'Aménagement du Territoire*).

Observation n°8 : Monsieur Alain **VALDENNAIRE** : adhésion au projet  
Prolonger cette déviation jusqu'à la sortie de Colombier ; soulagera la RN19 et le contournement Ouest ; opposition constatée, comme pour le premier tronçon, mais aujourd'hui les habitants de Quincey respirent mieux.

Observation n°9 : Monsieur Joël **MONTAGNON** : opposition au projet  
Nuisances sonores, notamment au lotissement de la Combe Sectia ; dévalorisation immobilière ; impact environnemental ; si réalisation du projet, mur anti-bruit indispensable.

Observation n°10 : Monsieur Pierre **DUPIRE** : opposition au projet  
Destruction d'un des plus beaux endroits de Haute-Saône ; bénéfice disproportionné par rapport aux impacts environnementaux ; aménagement de l'existant possible et certainement moins coûteux.

Observation n°11 : Mme Nadège **BLONDEAU** et M Lilian **VOILLOT** : opposition au projet  
Le projet est un désastre pour Neurey et ses environs et ne changera pas grand-chose du côté de la Vaugine et du rond-Point du Leclerc.

Observation n°12 : Monsieur **AVOSCAN** : opposition au projet  
La déviation ne changera rien à la circulation sur la RN57 et attirera plus de camions et autres véhicules ; destruction de la nature, facteur de vivre mieux, dont *l'attrait* s'est manifesté lors du confinement.

Observation n°13 : Monsieur Pierre **MONTAGNON** (*ado de 15 ans*) : opposition au projet  
Bruit ; importante déforestation et impact sur des espèces en voie de disparition ; arrêter de penser aux homes, penser à la nature.

Observation n°14 : Monsieur Daniel **DABONOT** : pas d'avis tranché ; demande d'aménagement  
Dans l'hypothèse d'une concrétisation du projet, demande qu'un aménagement anti-bruit protège le lotissement de la Combe Sectia.

Observation n°15 : Mme Claudine et Jean-Marie **BILLION** : demande d'aménagement  
Comme le rédacteur de l'observation précédente, demandent qu'un aménagement anti-bruit protège le lotissement de la Combe Sectia.

Observation n°16 : Mme Annie et M Erik **MERAND** : opposition au projet  
Nuisances sonores ; impact négatif sur l'immobilier.

Observation n°17 : Monsieur Jean-François **BOURGEOIS** : opposition adhésion au projet  
Lettre reçue en mairie de Quincey par voie postale.  
Dans cette lettre datée du 13 avril 2021, le rédacteur, second adjoint au maire de la commune de La Demie, s'adresse à Madame la Préfète du département de la Haute Saône. Il souligne :

- que lors de la concertation de 2016, la majorité des communes sont favorables au projet dès lors qu'elles ne sont pas impactées ;
- que certaines d'entre elles espèrent des compensations de la part de la CAV (*création d'une ZAC pour Frotey et Echenoz ; espoir d'un raccordement à un réseau d'eau pour Vellefaux et Valleriois*) ;
- que le village de La Demie est oublié :

- qu'il va perdre sa tranquillité en subissant des nuisances sonores et polluantes (*déviaton passe à 60m de la première maison et 150m d'une dizaine d'autres*),
  - qu'il va perdre 16ha de bois
  - qu'il existe un gros risque de destruction de la source qui alimente le village (*source de Vaudemonge*)
  - impact sur 3 exploitations agricoles.
- qu'un site Natura 2000 est impacté avec destruction de faune et flore.

Observation n°18 : M et Mme Jacques **OLIVIER** et M. Marc **OLIVIER** : plutôt favorables au projet

Lettre déposée en mairie de Quincey dans laquelle les signataires :

- indiquent que le tracé retenu est le moins impactant au point de vue agricole, à condition que les 2 chemins principaux pour monter sur le plateau soient rétablis ;
- souhaitent conserver un éloignement suffisant entre la nouvelle route et la parcelle ZK21 (*surface 1,839ha*) au lieu-dit « au Chemin de Vesoul » afin que les 2 maisons qui y sont construites ne soient pas impactées (*est évoqué un risque de dévaluation*).

Observation n°19 : Mme Claudine et Jean-Marie **BILLION** : opposition au projet

Sur ce complément à l'obs. n°15 du registre Quincey, les rédacteurs se déclarent opposés au projet mais que, s'il se concrétise, ils souhaitent que le nouveau barreau passe dans le bois, et non en périphérie, afin qu'ils ne subissent pas d'impact visuel et moins de nuisances sonores.

Observation n°20 : Madame Marie-Lise **MARTIN** : adhésion au projet

Liaison Quincey RN57 en direction de Besançon qui atténuera l'accidentologie de ce tronçon, qui désengorgera l'entrée de Noidans jusqu'à la RN19 lors des flux importants du matin, midi et soir. Le volet écologique ne doit pas être négligé, en concordance avec l'atout de la déviation pour le bien-être de la population.

Observation n°21 : Monsieur Anthony **FOLKMANN** : opposition au projet

Impacts environnementaux disproportionnés pour un gain de temps de quelques minutes seulement.

Observation n°22 : **Syndicat des Transports FO de Haute Saône** : opposition au projet

Monsieur Yves CHOUKRANE, secrétaire adjoint, apporte une contribution pour faire connaître la position de son syndicat au regard du projet :

- déviation inutile car il n'y a pas de perte de temps en venant de Mulhouse pour aller à Besançon en passant par la Vaugine (*maximum de 15mn à cause des ronds-points et à certaines heures seulement*) ;
- la plupart des routiers qui passent à la Vaugine se rendent chez Peugeot (*Stellantis*) et les autres prennent l'autoroute Mulhouse-Besançon ;
- déviation incohérente avec le futur car les camions électriques vont voir le jour dans une dizaine d'années et le ferroutage commence à se développer ;
- Aujourd'hui, les camions ne polluent pas plus que les voitures ;
- le danger lié aux camions est très faible, vu l'excellence de la formation des routiers français et européens ;
- la seule possibilité de faire sortir les camions des nationales est de mettre en place un forfait annuel autoroute (*comme la Suisse ou l'Allemagne*) ;

En conclusion, la déviation actuelle Ouest est suffisante pour l'activité de transport routier et la zone à améliorer et privilégier est les secteurs dangereux de la RN19 en traversée de Pomois et Amblans.

Observation n°23 : Monsieur Yves **GUEGUEN** : ne manifeste ni soutien, ni opposition au projet

Souhaite, si le projet aboutit, un aménagement spécifique pour les cyclistes au niveau du nouveau rond-point RD919/D9.

Observation n°24 : Monsieur Alain **ROPION** : adhésion au projet

Lettre déposée en mairie de Quincey dans laquelle le rédacteur indique que la déviation projetée :

- est bien d'utilité publique car elle constitue l'achèvement de la grande déviation Sud de l'agglomération vésulienne, venant compléter la déviation Ouest et le barreau de Frotey ;

- qu'elle permettra de détourner tout un trafic de transit qui traverse Vesoul, notamment PL, ce qui réduira les nuisances sonores et la pollution ; la rocade Ouest sera libérée du trafic de transit de la RN57 qui l'emprunte actuellement ;
- qu'elle sera utile pour délestage de la circulation lors de travaux de voirie périphériques ; que la gêne pour le village de La Demie est limitée car le barreau passera au-dessus du village, ce qui est moins impactant ;
- qu'il note les impacts sur la zone Natura 2000, mais espère que les compensations prévues aboutiront.

Observation n°25 : Mme Sylvie **DEQUEUDRE** et M. Pierre **MANTION** : ne manifeste ni soutien, ni opposition au projet

Dans une lettre déposée en mairie de Quincey , ils demandent :

- le passage de la déviation dans la parcelle ZB64 « la Voie de Neurey » le long de la carrière (*évitera de couper de bonnes parcelles en deux, ce qui pose problème pour le bétail et l'accès à un hangar et à l'eau*) ;
- la conservation de la RD9 pour ne pas freiner la circulation de la voie express et passer par le giratoire sera plus long (*perte de temps, pollution*) ;
- de ne pas couper les chemins de défrèvement pour maintenir l'accès des parcelles boisées de « Champ Sabot » (*faire passer déviation entre zone remembrée et bois communal du Tilleul*).

Observation n°26 : Monsieur B. **BIDOYEN** (*maire de Quincey*) : adhésion au projet

Lettre déposée en mairie de Quincey :

- La déviation s'inscrit dans des liaisons routières régionales, nationales et internationales et représente un atout pour l'avenir, notamment en raison de ses fonctionnalités (*accessible à tous véhicules*) ;
- Réduction des nuisances pour Echenoz-la-Méline, Navanne et Quincey ;
- Meilleur accès à Vesoul avec impact positif sur l'économie (*intérêt souligné pour l'entreprise PSA*) ;
- Tracé le plus court, qui jouxte Natura 2000 mais qui intègre le mieux les contraintes environnementales ;
- Document d'urbanisme compatible avec le projet en tant « qu'équipement collectif de services publics et d'infrastructures routières » ;
- Mesures sont prises pour éviter les pollutions des sources, notamment celle de La Demie et prise en compte des nuisances identifiées dans le cadre de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser.

Observation n°27 : **Anonyme** : opposition au projet

Regrettable pour l'environnement à l'heure où l'on parle de RSE (responsabilité sociétale et environnementale) ;

Destruction d'une zone Natura 2000 pour créer une route sans bénéfice économique ;

Pas besoin de créer une route pour une zone commerciale dont les retombées en termes d'emplois ne sont pas mesurées.

Observation n°28 : **Monsieur le Président du Conseil Départemental 70** : adhésion au projet

Lettre déposée en mairie de Quincey :

- La déviation Est de Vesoul présente un intérêt public indéniable tout en préservant les milieux naturels et en conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;
- Elle est un maillon essentiel de l'aménagement de l'itinéraire Nancy/Besançon et plus largement Suisse/Benelux ;
- Quand déviation Amblans, Pomoy et Genevreville sera réalisée, la liaison de transit Nord/Sud en Haute-Saône sera assurée, à la faveur du déclassement de l'actuelle RN57 en route départementale et du reclassement de la RD64 à 2x2 voies en RN57 ; Ce nouvel itinéraire permettra de desservir Luxeuil les Bains, Lure et Vesoul en limitant les nuisances ;
- La nécessité impérieuse de réalisation de la déviation Est de Vesoul ne peut se comprendre qu'au regard de la stratégie d'aménagement concomitant des RN19 et RN57.
- A des fins didactiques, notamment à destination des membres de la commission d'enquête, le document développe finement la stratégie d'aménagement des RN19 et RN57 au regard des spécificités du département (*rural et industriel*) et des aménagements routiers déjà réalisés et à venir. Sont précisées les fonctionnalités dévolues aux itinéraires :

- Nord/Sud-Est (*liaison Benelux, nord Allemagne, Lorraine, Haute Saône et Suisse, Italie via Belfort*) ;
  - Nord/Sud (*liaison Benelux, nord Allemagne, Lorraine, Haute Saône et Suisse, Italie via Besançon*) ;
  - Est/Ouest (*liaison Angleterre, Bretagne, Normandie, IDF et la Suisse, Allemagne et Italie, vi Langres et Vesoul*)
- Sont ensuite listés les aménagements issus de l'application de cette stratégie :
- Aménagement liaison Lure-Luxeuil les Bains (2x2 voies *RD64, future RN57*) ;
  - Aménagement RN19 (2x2 voies *entre Amblans et limite Territoire de Belfort*) ;
  - Aménagement RN57 (2x2 voies *sur 4 sections dans sa traversée du département*) ;
- Et les opérations à achever :
- Aménagement sur le tronçon Nord Vesoul/Fougerolles ;
  - Aménagement sur le tronçon Sud Vesoul/Voray sur l'Ognon
- La réalisation de la déviation Est de Vesoul s'intègre dans un plan d'aménagement cohérent et il serait incompréhensible que ce barreau de 8km constitue le maillon manquant à l'édifice s'il n'était pas construit.
- Est ensuite abordé l'historique ayant abouti à un contournement Ouest en raison d'un désengagement de l'Etat pour une déviation Est, avant de justifier l'intérêt du projet à un niveau local.
- il est également fait état d'aménagements visant à compléter le projet (*aménagement du diffuseur RD457 et RD474*) .

En conclusion, il est indiqué que les aménagements routiers tels que la déviation Est de Vesoul s'inscrivent pleinement dans les principes du développement durable (économie, social, environnement) et sont indispensables à l'aménagement des territoires.

Observation n°29 : Monsieur Pierre **MAREY** : plutôt favorable au projet

Dépose un document reçu des opposants au projet, ainsi qu'un article du 9 avril 2021 de l'Est Républicain attestant que la nature reprend ses droits après travaux (*comme ceux suite à construction de l'aérodrome de Frotey-lès-Vesoul*) et un second du 29 avril 2021 relatif à la déviation de Vesoul.

Observation n°30 : Monsieur JL **GUERRIERO** : adhésion au projet

Lettre déposée en mairie de Quincey .

Après avoir longuement argumenté pour démontrer l'intérêt du projet, le rédacteur conclut en se déclarant très favorable ;

Il pense néanmoins que le dossier aurait dû et pu présenter un bilan plus avantageux pour pouvoir conclure à son intérêt général ;

Il souhaite l'aménagement du diffuseur RD457/RD474 et que les bretelles Gray-direction Nord et retour soient réalisées simultanément à la déviation ;

Il conclut en affirmant que les infrastructures nouvelles sont nécessaires.

Observation n°31 : **Association des Evêques des Cordeliers** : adhésion au projet

Monsieur André CHAVANNE, Président de l'association, dépose une lettre en mairie de Quincey.

Dans cette missive, est rappelé en quoi consiste le projet et son historique ;

le projet est considéré comme « logique » car une partie de son parcours est déjà réalisé (*RD919 en franchissement de la Colombine*) sans que des nuisances significatives soient décelées, voire dénoncées et qu'à l'extrémité Sud existe déjà un giratoire qui ne demande qu'à être raccordé.

L'association milite pour que la déviation se réalise car elle évite tous les désagréments (pollutions sonore et environnementale) que connaît la cuvette de Vesoul en raison des flux de circulation en provenance du Nord-Est.

Elle ajoute qu'elle entend les opposants, mais qu'ils n'ont pas réagi pour la récente réalisation de le 2x2 voies du tronçon Vellefaux-carrefour d'Authoison.

Observation n°32 : **SOS LOUE et Rivières Comtoises** : opposition au projet

Monsieur Marc GOUX, co-animateur de SOS Loue et Rivières Comtoises et membre du CA FNE70 remet 2 documents reliés :

- un document de 15 pages de France Nature Environnement ;

(Nota : ce document a été joint à l'observation n° 897 du registre électronique ; le lecteur est invité à se référer au résumé joint à ladite observation) ;

- Un document de 75 pages daté du 30 avril 2021 intitulé « Projet de déviation Est de Vesoul – RN57 – Critiques et propositions des ONG environnementales du collectif SOS-LRC. De ce document argumenté, il est possible d'en conclure ce qui suit :

- ✓ La déviation va accroître le trafic routier et les émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité imposent d'aller vers un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire (*route mode de transport polluant, énergivore, consommateur d'espace*) ;
- ✓ Un projet qui vise à fluidifier les trafics PL alors que plus de 1000 camions par jour sortent et entrent dans l'usine Stellantis ;
- ✓ Des insuffisances de l'étude de trafic qui ne permettent ni de juger de l'intérêt du projet, ni de construire et proposer des alternatives décarbonées et écologiquement soutenables (*ancienneté des données ; absence enquête origine-destination ; zone d'étude limitée ; absence de mise en évidence de liens entre étalement urbain et augmentation de trafic*) ;
- ✓ Effet pervers « d'appel d'air » pour trafic voulant éviter les péages autoroutiers ;
- ✓ Des trafics et des Gaz à Effet de Serre qui continueront à croître en contradiction complète avec les objectifs du projet (*pas d'amélioration du cadre de vie, ni des conditions de circulation, ni de réduction de la congestion du centre-ville*) ;
- ✓ Un programme contraire au SRADDET (*les ONG déplorent les raccourcis et interprétations du pétitionnaire pour justifier la compatibilité*) ;
- ✓ L'association est pour une politique volontariste de report modal aux transports routiers de voyageurs et de marchandises ;

A noter la présence de plusieurs annexes extraites du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.

### **3. Sur le registre déposé en mairie de Valleriois-Lorioz**

Observation n°1 : Monsieur Jean-Luc **PASTEUR** : pas de position affirmée

Inquiétudes pour les nuisances sonores au droit de la déviation et le long de l'accès. Demande un dispositif efficace.

Observation n°2 : Messieurs Frédéric **PETIET** et Tom **ROUSSEL** : pas de position affirmée

(agriculteurs concernés) Ils prônent une modification du tracé proposé sur la commune de telle sorte à agrandir « leur » parcelle d'exploitation en cultures.... Monsieur Petiet est l'exploitant actuel et va passer la main rapidement à Monsieur Roussel (installation jeune agriculteur). Ils annoncent une prochaine rencontre avec la chambre d'agriculture.

Observation n°3 : Monsieur François **CUISANCE** :

Questions et prise d'information sur le projet par rapport à ses parcelles de terrain.

Observation n°4 : Madame Catherine **HUMBERT** : opposition au projet

opposée au projet au nom de la défense écologique de la faune et de la flore locales. Elle craint la disparition de « la nature » de la Demie et surtout les dangers encourus pour l'eau et le bruit. Elle aurait largement préféré une politique d'aménagement de l'existant.

Observation n°5 : Madame Michèle **LAZZARONI** : pas de position affirmée

Propriétaire des terrains agricoles touchés, elle vient apporter son soutien au jeune agriculteur qui va s'installer et demande une prise en compte de cette réalité.

Observation n°6 : Monsieur Nicolas **DEMORTIER** : pas de position affirmée

Questions sur l'impact sonore qui est différent selon la direction des vents et le temps pluvieux. L'étude a-t-elle bien pris en compte ces aléas climatique quotidiens ?

Questions sur les déplacements et la mobilité durables (*et liaisons douces*) : interrogation sur un espace nécessaire de co-voiturage et fortes inquiétudes sur la liaison vélo-cycle avec Vesoul.

Question sur la compensation F8 qu'on ne retrouve pas dans le document final.

Très surpris que le dossier annonce une absence de ligne ferroviaire (dans « l'évolution socio-économique »).

Quelle justification de ce projet vis-à-vis de la loi de 2019 sur l'environnement et de la future loi « climat » en cours de procédure ? Que signifie dès lors l'idée de « bas carbone » ?

Observation n°7 : Monsieur et Madame Léonard **CHOPARD** : plutôt défavorables au projet

Ils viennent s'informer du projet et des éventuelles conséquences sur leurs parcelles de terrain. Ils s'interrogent fortement sur l'utilité d'un tel projet et posent la question du type de poids lourds concernés.

Observation n°8 : Monsieur et Madame Gérard **VEJUX** : favorables au projet

Manifestent leur satisfaction de voir disparaître à terme le passage des poids lourds dans le village et surtout des convois. Ils applaudissent aussi à la possibilité dès lors offerte aux automobilistes venant de Lure de rejoindre directement Valleriois. S'ils soulignent l'intérêt de bien s'occuper des chiroptères ils espèrent que les piétons auront autant de privilèges que cette faune pour franchir la future route !!! Madame Vejux s'inquiète, elle, de la disparition de bonnes terres agricoles.

Observation n°9 : Monsieur Pierre **MAREY** : adhésion au projet

(Nota : voir obs n°3 Quincey) dépose une lettre reprenant ses demandes : elles portent sur l'absence de véritable aménagement pour les cyclistes qui sont de plus en plus nombreux et qui exigent une sécurité de circulation entre Echenoz et Valleriois.

Observation n°10 : Madame Christine **BRENET** : opposition au projet

Remet une copie de la lettre qu'elle a déjà remise dans deux autres permanences.

Observation n°11 : Madame Catherine **BEVILLARD** : pas de position affirmée

Pose la question du bruit et nuisances sonores dans la partie la plus exposée de la commune et l'absence d'aménagements dignes de ce nom pour rejoindre Valleriois au hameau de la Grange Besson.

Observation n°12 : Monsieur Jean-Claude **EUVRARD** : pas de position révélée envers le projet

Vient chercher des informations par rapport aux terrains qu'il possède sur le tracé en limite de commune (*direction de la Demie*).

Observation n°13 : Monsieur Frédéric **GUILLAUME** : adhésion au projet

Il est favorable à la déviation projetée mais prône un véritable accès revu et corrigé. Il faut veiller à ne pas pénaliser les PME qui viennent juste de s'installer !

Observation n°14 : Mesdames Brigitte **PRIOU**, Christine **CRQUI**, Manon **POIRSON**, Maud **GRANDMOUGIN** et Messieurs Pierre **CRQUI**, Cyril **CRQUI**, Gab **GRANDMOUGIN**, Manu Alain **PETON** : pas de position affirmée

Tous habitants du hameau de la Grange Besson, ils refusent tout allongement de la liaison avec le village et exigent un raccordement au plus proche. Ils proposent une sortie directe sur le rond-point ou directement sur la 57 au niveau du hameau.

L'accès piétons au village et les aménagements anti-bruit sont aussi évoqués et demandés.

Observation n°15 : Madame Catherine **DERIOT** et Messieurs Pierrick **CŒUR-JOLY**, Gilles **COURTOIS** : plutôt opposés au projet

Posent la question de la réelle utilité d'un tel projet. La nature doit être préservée

Pourquoi ne pas organiser un vote ?

Observation n°16 : Madame Monique **GAUTHIER** : pas de position affirmée envers le projet

Ancien maire de la commune de Valleriois, elle défend une sortie directe de la Grange Besson en face de l'aire des gens du voyage comme c'était d'ailleurs prévu dès 2017.

Observation n°17 : Mme Nathalie et M Nicolas **TRIMBUR** : opposition au projet

Ils se déclarent contre ce projet de contournement qui sacrifie la nature et l'environnement. Ils constatent en outre l'absence d'aménagement pour le hameau de la Grange Besson (*accès, isolement, assainissement, aspects paysagers et sonores...*).

Observation n°18 : M René et Mme Bernadette **TRESSE** : pas de position affirmée envers le projet

ils viennent s'informer du projet et des éventuelles conséquences sur leurs parcelles de terrain (30). Ils souhaitent en préserver l'intégrité.

Observation n°19 : Monsieur Jean-Noël **VEJUX** : pas de position affirmée envers le projet

Cet agriculteur est impacté pour 6.5ha de terrains agricoles sur les deux communes de Valleriois et la Demie. Il demande donc, si le projet est réalisé, une compensation de terres agricoles. Il confirme bien avoir été reçu récemment par la Chambre d'Agriculture.

Il s'inquiète d'une absence ou difficulté d'accès sur ses terres d'exploitation sur la commune de la Demie. Il pose enfin la question de l'utilité réelle de cette déviation au regard de la réalité du trafic constaté.

Observation n°20 : Monsieur et Madame Dominique **THONGSOM** : pas de position affirmée envers le projet

Garagistes à la Grande Besson – Valleriois, ils sont inquiets pour leur avenir professionnel dès lors que l'accès pour les véhicules n'est pas défini donc garanti. La clientèle comme les partenaires viennent chaque jour au garage et cela nécessite un vrai accès à la zone. Ils préconisent un second rond-point à proximité immédiate.

Observation n°21 : Madame Pierrette **ZUCHELLI** : opposition au projet

Elle est contre ce projet qui va toucher une zone Natura 2000 détruire la nature et l'environnement.

Observation n°22 : Madame Stéphanie **ZUCHELLI** : opposition au projet

Elle dénonce un projet qui n'est pas justifié par une réalité telle qu'elle est décrite dans les documents. Les encombrements avancés n'ont pas une réalité comme dans les grandes villes ! Il est nécessaire de préserver, de sauvegarder la nature, l'environnement, les eaux souterraines, la zone Natura 2000.

Observation n°23 : Mademoiselle Charlotte **ROBERT** (8ans) : opposition au projet

Elle est contre une route car elle veut pouvoir continuer à aller au muguet.

Observation n°24 : Mademoiselle Emma **ROBERT** (11ans) : opposition au projet

Elle veut conserver la beauté des paysages concernés.

Observation n°25 : **Monsieur Cyrille ROBERT**

(Nota : texte déposé par Mademoiselle Zuchelli et joint au registre)

Ce projet est une aberration et repose sur des chiffres de trafic fantaisistes. Il est préférable d'aménager l'existant pour fluidifier les courts moments de difficultés et faire respecter les règles de circulation (*avenue Pasteur, rue Pierre Curie*). Le message porte enfin sur les déséquilibres en matière de pollution et de nuisance avec un solde clairement négatif puisqu'on aura supprimé des forêts et des espaces naturels.

Observation n°26 : Monsieur Pierre **CRIQUI** : opposition au projet

habitant de la Grange Besson, ce rédacteur revient pour déposer une lettre motion de la part des habitants du hameau de la Grande Besson. Cette lettre est accompagnée d'une pétition de 28 personnes et de 5 annexes. Dans l'hypothèse où le projet se concrétise il est demandé :

- de prévoir un rond-point à hauteur du hameau ou une sortie donnant sur le rond-point existant ;
- d'aménager une buse ou une passerelle pour les piétons et vélos afin de pouvoir rejoindre Valleriois Lorioz (*et l'abri bus pour les scolaires*) ;
- d'installer une barrière végétale ou un mur anti-bruit pour réduire les nuisances ou modifier le tracé pour qu'il passe entre la petite rangée d'arbres en bas du hameau et le Bois Rond ;
- de vérifier la prise en compte de la station de refoulement des eaux usées en bas de chemin.

Observation n°27 : Madame Marie-France **DUSSAUCY** : pas de position affirmée envers le projet  
Vient prendre des informations sur le tracé du projet par rapport à ses propriétés foncières

Observation n°28 : Mme Elisabeth et M Philippe **DRIZARD** : opposition au projet  
Pour eux, ce projet est très contestable sur le plan du bénéfice réel en touchant en plus la zone Natura 2000. Le gain de temps servant d'argument n'est pas du tout prouvé sur le moyen et long terme. La déviation s'inscrit dans une logique du « tout camion ».

Observation n°29 : Monsieur Régis **MELINE** : opposition au projet  
Il dépose un texte préparé pour exprimer son désaccord et l'explique

Ce projet est en contradiction avec les récentes orientations prises par le gouvernement Français et l'Europe qui fixent des dispositions et des objectifs en matière de protection de l'environnement.

- Le saccage d'une zone Natura2000 sensée être protégée par des dispositions rigoureuses que ce projet transgresse lamentablement. Et comment peut on parler de compensation que l'on entend ici et là : on ne compense jamais la perte d'un territoire naturel. Les études d'impacts sur l'hydrologie, la faune et la flore sont très peu développées pour ne pas dire approchées .

- La dépense publique de 66 millions d'euros pour si peu d'amélioration de trafic serait un scandale et gaspillage mieux voudrait aménager les carrefours de Noidans et la Vaugine qui seront toujours impactés par le trafic lié à l'activité industrielle et dont leur conception n'a jamais répondu aux besoins, ces travaux seront inéluctables.

- Cette crise sanitaire qui met à mal tous les pans de notre économie devrait faire réfléchir les décideurs avant d'engager des dépenses faramineuses qui seront couvertes par l'emprunt.

- Je suis donc contre ce projet ridicule et je ne comprends toujours pas l'obstination de nos élus

#### **4. Sur le registre déposé en mairie de La Demie**

Observation n°1 : Monsieur François **GORRIER** : Opposition au projet  
Nième projet émanant d'un vœu politique. Le tracé traverse un espace naturel protégé dans une commune à l'environnement préservé. Estime que le projet est contraire au développement économique articulé autour de l'environnement et dénonce un tracé « sur le papier, sans réel déplacement sur le terrain pour mesurer l'impact ». Très défavorable à la bonne vie communale et dévalorisation financière des biens et du patrimoine.

Observation n°2 : Madame Christiane **BRENET** : Opposition au projet  
Demande l'insertion d'un courrier par ailleurs déposé dans les autres permanences des communes impactées.

*Nota : Redondance avec l'observation n° 2 du registre de Quincey à laquelle nous invitons le lecteur à se reporter.*

Observation n°3 : Madame Anne-Marie **ABRANT** : Opposition au projet  
Les motivations contre le projet relèvent de la dénaturation de la zone Natura 2000, la proximité de la source, des maisons, de la croix classée, la perte d'hectares cultivables. Elle relève l'évaluation économique vol1, pièce 6 page 23 que dans la perspective bas carbone horizon 2050 et la diminution du trafic viserait à annuler l'intérêt économique du projet. Les bénéfices sécurité routière et gain de temps ne suffisent pas à compenser



le coût initial de construction. Elle estime que le trafic reste modéré sur Vesoul.

Observation n°4 : Monsieur Charles **MEMGOZ** : Opposition au projet  
Avis motivé par trop d'incohérence, de non-sens, d'autres priorités à son goût.

Observation n°5 : M et Mme Isabelle et Cédric **PLEIGNET** : Opposition au projet  
En colère, car ce projet va engendrer des nuisances sonores et de la pollution, dégrader la qualité de vie du village (*enfants et personnes âgées*), dénaturer la sérénité et activités de pleins air, menacer la biodiversité et la zone Natura 2000, porter atteinte à la source d'eau potable et remettre en cause l'autonomie en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource. Tout cela pour 2 % d'augmentation de la circulation pour un coût prohibitif à 66 M€.

Observation n°6 : Madame Gilliane **TIROLE** : Opposition au projet  
Il est avancé l'ancienneté du projet qui se trouve inadapté aux exigences sociétales et orientations politiques actuelles. Elle note la contradiction en 4 points :

- le zéro artificialisation du plan biodiversité de 2018 (*35 ha de surfaces agricoles prélevées*),
- l'objectif de défense du patrimoine naturel : altération espace Natura 2000 faune, flore, habitats et atteintes à 63 espèces protégées,
- la santé publique et la protection des populations doit être prise en compte, le dossier est insuffisant en la matière,
- en matière culturelle, le déplacement de monuments classés ne peut être admis.

La conclusion par le constat du non-respect de la stratégie bas carbone de 2019 par la mise en place de moyens alternatifs et le mauvais usage de l'argent public 10 M€ au km sont autant de motifs traduisant le mépris des territoires ruraux et de gâchis institutionnel.

Observation n°7 : Monsieur Mahé **TIROLE** : Opposition au projet  
Ce jeune garçon déplore la détérioration de la nature qu'on lui a appris à respecter et protéger. Il a plaisir à aller voir les animaux et la flore dans la forêt et déplore que le projet vienne contrarier ces éléments. La pollution (*air, bruit*) est mise en relief. Il demande de renoncer à ce projet.

Observation n°8 : Madame Michelle **MOUGIN** : Opposition au projet  
S'exprime aussi au nom de son fils Patrick. Elle dénonce l'impact environnemental, le bruit et l'altération de la source qui alimente le village. Elle s'oppose au déplacement de la « Croix de Saint-Antoine » dans un autre carrefour.

Observation n°9 : Madame Jeanne **CLAVIER** : position non tranchée en faveur ou en opposition au projet  
Demande relative à la parcelle ZB18 à Quincey qui sera coupée dans sa partie boisée. Elle souhaite avoir la certitude que le chemin forestier cadastré sera bien rétabli et permettra l'exploitation de la parcelle nouvellement coupée (*une carte est jointe*).

Observation n°10 : Monsieur Laurent **GERARD** : Opposition au projet  
Constata que la source sera impactée et qu'il y a déjà beaucoup de monde sur le réseau de Vesoul, donc inquiétude sur la ressource en eau potable. S'inquiète du coût qui à 66ME en 2018 sera triplé en 2024. Dénonce les discours contradictoires sur l'environnement : morale sur le tri, les déchets verts, l'interdiction de brûler et on se permet d'atteindre les animaux sauvages, les oiseaux, la flore, tout cela pour gagner 10 à 12 minutes dans des bouchons.

Observation n°11 : Madame **HARAN-BISCAY** et Monsieur **MARAUX** : Opposition au projet  
Ils sont locataire d'une des maisons à proximité de la future voie. Demandent de préserver l'environnement, la ressource en eau. Soulignent le discours contradictoire du maire de Vesoul qui installe des prairies fleuries et valide le saccage d'une zone naturelle. Dénoncent le coût prohibitif. Avancent le réaménagement de l'existant côté Ouest avec amélioration des réseaux et ronds-points.

**Observation n°12 : Monsieur HUBERT : Opposition au projet**

Argumente en 3 remarques :

- est-ce une priorité par rapport aux RN 57 Authoison-Rioz et RN19 Pomoy-Amblans,
- veiller à permettre au maximum le passage du gibier (*trame verte*),
- considère que la déviation paraît utile en terme de désengorgement de Vesoul-Noidans.

**Observation n°13 : Monsieur Patrice GOYARD : Opposition au projet**

Considère ce tracé comme une aberration au vu de l'impact écologique. Il était pour le tracé qui se trouvait en fond de vallée entre La Demie et Neurey les La Demie (*variante n°D*).

**Observation n°14 : Madame Joëlle PAOLI : Opposition au projet**

Le tracé qui passe près des maisons va engendrer du bruit, de la pollution, la destruction de la nature. Il ne faut pas « saccager » le village et la belle nature but des promenades.

**Observation n°15 : Monsieur Cyrille ROBERT : Opposition au projet**

Dénonce la destruction des zones naturelles et Natura 2000, le risque de la disparition de la source d'eau potable et estime le trafic routier acceptable sur Vesoul sauf aux heures de pointes matin et soir.

La déviation n'empêchera pas les trafics vers la zone de chalandise de Pusey. Le coût est jugé exorbitant. Ce monsieur souhaite que des solutions pour résoudre les points noirs soient mises en œuvre sur l'existant. Il demande la préservation du site pour les générations futures.

**Observation n°16 : Madame Julie HENRY : Opposition au projet**

Emprunte régulièrement les axes en cause et ne voit pas l'utilité d'une dépense de 66M€ du fait de +2 % d'accroissement de circulation.

Juge POMOY prioritaire en matière de déviation sur la RN19 et le contournement EST générerait un flux de circulation encore plus dense sur la RN19. Le prix à payer pour les 5 villages impactés est lourd. Vesoul après avoir refusé 3 villages dans sa communauté d'agglomération, viendrait déplacer son problème sur ces communes.

Il faut préserver l'environnement et la source d'eau potable, Natura 2000 et les agriculteurs Bio que l'on subventionne pour la conversion et on viendrait compromettre leur activité.

Les habitants de La Demie devront-ils être ravitaillés en eau par camion-citerne et se laver au fioul ?

Suggestion : réaménager les axes existants à coût écologique et économique moindre.

**Observation n°17 : Monsieur Grégory HUBERT : Opposition au projet**

Cette observation rejoint la précédente 6 points y sont développés :

- Il n'y a pas de bouchons mais des ralentissements ; comparé à Besançon c'est insignifiant. 66M€ pour 12 mn économisées c'est incompréhensible, seulement + 2 % de circulation en plus en 10 ans.
- Les PL sont déjà interdits à Echenoz et Navenne
- Vesoul sera une ville dortoir, les touristes n'y passeront plus, alors pourquoi avoir agrandi la ZAC l'Oasis.
- Détruire la nature (*zone Natura 2000*) qui profite à tous quand on a tout fait pour la préserver, ahurissant ?
- Privilégier les contournements sur la RN19, la déviation EST attirerait le trafic de l'autoroute sur les axes gratuits.
- Compromission du captage d'eau de La Demie, pollution ? Inaccessibilité ? L'eau viendra d'ailleurs et qui paiera ? VESOUL ?

**Observation n°18 : GAEC des Clochettes Christof et Oksana Z'ROTZ : Opposition au projet**

- Agriculteurs au village de la Demie en Bio, ils s'interrogent sur la phase travaux pour comment se fera l'accès quotidien à leur pâture qui couvre la zone Natura 2000 et après travaux est-ce que le rétablissement prévu pourra supporter les convois agricoles de 30 tonnes ? Seront-ils indemnisés pour ces contraintes ?
- Ils perdent 6ha cultivables, donc moins de PAC et moins de récoltes, quelles compensations ?
- Comment peut-on détruire la nature impunément alors qu'un agriculteur qui arrache une haie se retrouve au tribunal à payer de fortes amendes ?
- La mise en danger de la source est également un sujet de préoccupation majeur.

Observation n°19 : Monsieur Michel **NICOT** : Opposition au projet  
Projet antiécologique – atteinte zone Natura 2000 – projet qui n'apporte rien sinon des nuisances.

Observation n°20 : Madame Christine **BRENET** : Opposition au projet  
Cette dame dépose dans toutes les permanences les mêmes documents -deuxième déposition qui réitère les éléments de l'observation n° 2 du registre de Quincey.

Observation n°21 : M Jean-Marie et Mme Monique **GUYERE** : Opposition au projet  
Contre la déviation dans « l'espoir de gagner »

Observation n°22 : Monsieur Guy **CASOLI** : Opposition au projet  
- Installé au village pour sa qualité de vie et ses contraintes – ne pensait pas un jour être impacté par une route – aborde les atteintes à Natura 2000, la source, la forêt, le déplacement de la croix de St Antoine, nuisances, pollutions (air- eau-sonores), accident de matières dangereuses, craintes sur l'impact des travaux aux habitations (physiques et valeurs mobilières).  
Propose : - interdire les camions en transit à Vesoul par emprunt autoroute A36 et diriger le flux du Nord vers l'autoroute A36 entrée Baume les Dames.

Observation n°23 : **Anonyme** : Opposition au projet  
Saccage du paysage incompréhensible – menace sur la source – Vesoul ville non-embouteillée – être responsable de la dépense publique.

Observation n°24 : **Elsa** (9 ans), accompagnée de sa grand'mère) : Opposition au projet  
Dessin d'un visage qui pleure et photo de la planète en feu et de vaches en divagation sur une route.  
Commentaire : ne détruisez pas la planète, pensez aux animaux. Je suis tellement triste.  
Nota : observation également déposée sur le registre électronique sous le n°507

Observation n°25 : Monsieur Jolan **TIROLE** : Opposition au projet  
3 pages d'exposé et une annexe sur la sécurité routière. Arguments relatifs à l'atteinte à Natura 2000, la source, la forêt, le déplacement de la croix de St Antoine, nuisances, pollutions (air- eau-sonores), attirance inutile d'une circulation qui peut emprunter des axes plus structurants sans compter le surcroît d'insécurité routière induit, chiffres surévalués pour justifier le projet. Dépense publique lourde et inutile. Projet grotesque et disproportionné.

Observation n°26 : Monsieur Bernard **TIROLE** : Opposition au projet  
Non-sens économique : stratégie bas carbone donc baisse du trafic à venir donc annulation de l'intérêt économique du projet.  
Non-sens environnemental : traversée zone Natura 2000 et son écosystème, menace sur l'eau potable, 320 000 m<sup>3</sup> de déblais excédentaires quoi en faire ? Contradiction avec interdictions sur aire protection captage.  
Non-sens patrimonial : croix de St Antoine à déplacer, destruction des murs secs, isolement de la croix de Cassini.  
Priorité au bon sens populaire plutôt qu'au non-sens politique.

Observation n°27 : **Valentin** (10 ans, accompagné de sa mère) : Opposition au projet  
L'enfant colle un texte préparé dans le registre mentionnant que la déviation va détruire la faune, la flore et les lieux où il aime jouer.

Observation n°28 : **Thomas** (15 ans accompagné de sa mère) : Opposition au projet  
L'adolescent colle un texte préparé dans le registre mentionnant que la déviation va déplacer les nuisances de la ville vers la campagne. L'école apprend les bons gestes pour protéger la planète et ce projet fait le contraire. Destruction faune, flore, source, arbres qui sont déjà bien affectés par la sécheresse et les incendies dans notre pays.

Observation n°29 : **Anonyme** (11ans) : Opposition au projet

L'enfant colle un texte préparé dans le registre mentionnant que la déviation va détruire la zone Natura 2000, les animaux. Apprend à l'école de prendre soin de la nature.

Observation n°30 : Madame Marie-Hélène **MATHIEU** : Opposition au projet

Projet dispendieux, destructeur, inutile, aberrant.

L'État ne respecte pas les textes qu'il met en place. Destruction 18ha de Natura 2000, mise en danger de la ressource en eau, atteinte à la biodiversité. Prioriser la transition climatique, écologique, le zéroartificialisation des sols, agir pour l'avenir et laisser derrière nous les raisonnements erronés du passé.

Observation n°31 : Madame Chantal **SUTTER** : Opposition au projet

Mettre en avant la planète – contre-courant des autres pays – utiliser l'argent pour construire et pas détruire.

Observation n°32 : **Ruben** (6 ans, rédaction par sa mère) : Opposition au projet

Casse la planète, atteint les animaux, aime la terre et fait des câlins aux arbres, passe à côté de sa maison et veut vivre avec son frère sans pollution.

Observation n°33 : **Gaspar** (12 ans) : Opposition au projet

Lieu où il pratique le VTT, construit des cabanes avec ses copains, le béton et le goudron ne remplaceront jamais cet endroit.

Observation n°34 : Madame Fabienne **DONZELOT** : Opposition au projet

Non à la pollution à la circulation au béton, pensons à l'avenir. L'Assemblée vient de voter la loi « écocide » incitant à la prise de conscience du défi des décennies à venir. Projet obsolète qui date de 40 ans.

Observation n°35 : Monsieur Nicolas **DONZELOT** : Opposition au projet

Goudron = pollution. Chiffres surévalués, impact trafic surévalué et environnementaux sous évalués, voir la déviation de Quincey presque vide. Traversée – zones problématiques sur 2x2 voies technologiques « mensongère » - coût sous-estimé – incohérence de création de zone d'activités alors que celles de Vesoul sont insaturées voire en friche – antériorité de non-intérêt public 2 fois en 30 ans. Atteinte à la forêt, la source, paysage défiguré.

Observation n°36 : Monsieur Richard **REY** : Opposition au projet

Nota : (Observation également publiée au registre électronique sous n° 496).

Revendique application du zéro artificialisation nette – comment un projet allant à l'encontre des lois SRU-Grenelle-ALUR peut-il exister – atteintes à la biodiversité, la flore, la faune, la source – trafic sur Vesoul tout à fait vivable -coût sous-estimé et malgré tout record de 10M€ au km ! – incohérence de création de zone d'activités alors que celles de Vesoul sont insaturées voire en friche et les commerces du centre vides et vacants– antériorité de non-intérêt public 2 fois en 30 ans – prendre soin de l'avenir de nos générations – projet truffé de contradictions - « Naturellement contre ».

Observation n°37 : M et Mme **MAILLOT** : Opposition au projet

Le couple pour de multiples raisons qu'il n'expose pas est franchement opposé au projet.

Observation n°38 : Monsieur Jonathan **BEAULIEU** : Opposition au projet

Atteinte zone Natura 2000 et source eau potable, privilégier la nature aux intérêts financiers – quelle utilité de la COP21 face à ce type de projet ?

Observation n°39 : Monsieur Sylvain **BEAULIEU** : Opposition au projet

Souligne la destruction du patrimoine naturel qui fait la force de Vesoul où il vient s'installer avec sa compagne originaire de Normandie. Il voudrait laisser un espace naturel à ses enfants.

**Observation n°40** : Madame Patricia **de TONNAC de VILLENEUVE** : Opposition au projet

Projet trop coûteux, inutile et dangereux. Mieux utiliser l'argent public, d'autres priorités RN19 par exemple. Améliorer l'existant en doublant le pont Peugeot. Trafic peu conséquent - évolution mince en 10 ans. Projet retoqué. Ne pas attirer le trafic PL sur Vesoul et le diriger vers les autoroutes et sur le rail. Atteintes diverses à la biodiversité, faune flore, captage eau...

**Observation n°41** : M et Mme Bernard **MICHEL** : Opposition au projet

Déforestation – bruit- concertation forcée en 2016 mis devant le fait accompli – atteinte à la source eau potable et zone Natura 2000 – route en 2x1 est-ce judicieux ?

**Observation n°42** : Madame Catherine **ROUSSET** : Opposition au projet

Constate que le projet tel que proposé n'est pas acceptable. Adhère aux demandes de compléments d'enquêtes et études formulées par l'AE qui avait demandé d'être à nouveau consultée.

Au vu des effets du réchauffement et de la crise économique liée à la pandémie COVID19 ce projet est d'un autre temps (très coûteux – ne répond plus aux enjeux de sauvegarde de la planète).

L'État se doit d'être exemplaire et respecter les règles qu'il édicte :

- arrêter l'artificialisation des sols ce projet est l'axe opposé à ce principe (320 000m<sup>3</sup> de matériaux excédentaires) ;

- agir drastiquement pour préserver notre climat et réduire les déplacements générateurs de gaz à effet de serre (accords de Paris COP21),

- préserver et augmenter la biodiversité par le respect du SRCE du 2/12/2015 : 1 corridor écologique potentiel à remettre en état et 3 corridors écologiques potentiels à préserver. Le projet altère l'ensemble du dispositif sans compensation totale malgré les aménagements prévus. Il contrevient au plan d'action sous-orientation A1 « maîtriser la fragmentation des massifs forestiers liés aux infrastructures de transport » donc arrêter de construire des routes dans les forêts. Ce projet coupe en deux la forêt de La Demie et celle de Quincey dit « le bois du tilleul ». Il est contraire à la sous-orientation B1 « inventorier et hiérarchiser les points noirs de déplacement des espèces avec les infrastructures de transport » et « résorber ces points noirs associés aux infrastructures de transport ».

- protéger les ressources en eau : risques accrus de pollution par dépôt hydrocarbure et potentiels accidents transports matières dangereuses (cf accident PL en 2005 sur RD919 30m<sup>3</sup> d'hydrocarbures déversés polluant « La Colombine » et entraînant la coupure en eau de Vesoul secouru par le Breuchin qui est en limite de capacité). Il faut respecter les prescriptions du SDAGE.

- respecter le principe « ERC » imposé par l'Europe et la loi de reconquête de la biodiversité d'août 2016. Rappelant le principe qu'avant d'envisager un projet d'aménagement impactant l'environnement une étude des solutions permettant d'éviter le projet doit être menée. Cette étude du réaménagement Ouest n'a pas été faite ni chiffrée.

L'État ne doit donc pas autoriser ce projet nouveau et imposer une étude technique et chiffrée de solutions de réaménagement du contournement Ouest.

- Si malgré tout, ce projet aboutit il convient de veiller au rétablissement des voies de communications existantes et notamment la liaison douce entre la Grange Besson et Valleriois-Lorioz bourg, tout comme la voie parallèle à la RD9 et passant devant l'ancienne carrière de Quincey qui serait coupée par l'élaboration du bassin de rétention des eaux pluviales.

A l'appui divers documents : SRCE tome 4 feuillet OA1-5 – plan des corridors trames verte et bleue – photo accident PL matières dangereuses 2005 sur RD9 et son retour d'expérience étudié par le BARPI.

**Observation n°43** : Monsieur Claude **ABRANT** : opposition au projet

Dénonce l'opposition de Vesoul à prendre La Demie dans la CAV et a exclu ce village des avancées (eaux usées, eau potable, antenne Internet,...) et maintenant la municipalité veut bien venir dégrader La Demie par une route : pollution sonore, risque d'atteinte à la source d'eau, dévalorisation des terrains et dégradation du cadre de vie.

**Observation n°44** : Madame **GUILLEMIN** : opposition au projet

Contre la déviation inadaptée. Préserver la campagne et sa biodiversité. 40 ans qu'on en parle et on vit bien sans. Stagnation de la densité de circulation.

Observation n°45 : Enfant Emma **ROBERT** (11 ans) : opposition au projet

Dégradation de la beauté du paysage. Proximité des maisons 80 m, bruit, pollution, atteinte à la source, à la zone Natura 2000, faune, flore, proximité de la « croix de St Antoine ». Fini la tranquillité. Donner l'argent 66 M€ aux hôpitaux.

Observation n°46 : Enfant Charlotte **ROBERT** (8 ans) : opposition au projet

Protection de la nature, des animaux, du calme pour se promener.

Observation n°47 : Madame Pierrette **ZUCHELLI** : opposition au projet

Biodiversité à préserver. Pas de réduction de circulation autour de Vesoul. Impact sur Natura 2000, source chemins de randonnées. Léguer une belle nature à nos petits-enfants.

Observation n°48 : Monsieur Bruno **ZUCHELLI** : opposition au projet

(doublon avec n°330 Registre électronique)

3 pages d'exposé et une annexe sur la sécurité routière. Arguments relatifs à l'atteinte à Natura 2000, la source, la forêt, le déplacement de la croix de St Antoine, nuisances, pollutions (air- eau-sonores), attirance inutile d'une circulation qui peut emprunter des axes plus structurants sans compter le surcroît d'insécurité routière induit, chiffres surévalués pour justifier le projet. Dépense publique lourde et inutile. Projet grotesque et disproportionné.

Observation n°49 : Madame Stéphanie **ZUCHELLI** : opposition au projet

(doublon avec n°830 Registre électronique)

Non-sens budgétaire : coût exorbitant pour 8 km.

Non-sens environnemental : traversée zone Natura 2000 et son écosystème, menace sur l'eau potable en 2 points, qualité de l'air altérée, réduction des terres agricoles en bio,

Non-sens patrimonial : croix de St Antoine à déplacer, destruction des murs secs.

- Le transit PL est interdit à Echenoz la Méline et le trafic n'est pas encombré à Vesoul que beaucoup d'agglomérations envient. La déviation Est ne résoudra rien de la circulation intra vésulienne, il faut trouver des améliorations sur le site existant.

Observation n°50 : Monsieur David **POTHIER** : opposition au projet

A choisi la campagne pour son calme et a pris les inconvénients. Projet qui est inutile il faut travailler sur l'amélioration des ronds-points à problème. Les camions viendront toujours chez Peugeot sans changer d'itinéraire. Coût faramineux pour 2 % d'augmentation de trafic. Risque sur la pérennité de la source les villages car aucun accès direct prévu, donc itinéraire inchangé pour aller à Vesoul pour les habitants.

Observation n°51 : Monsieur Lilian **POTHIER** : opposition au projet

Texte collé au registre, le route est un problème pour nous tous par les bruits, la destruction des arbres qui cause un problème environnemental (faune, flore). Atteinte à la source et impossibilité de d'accéder à cette route directement.

Observation n°52 : Monsieur Loïc **PLEIGNET** (14 ans) : opposition au projet

Déforestation, atteinte à la biodiversité, moindre lutte contre le carbone et pollution des véhicules thermiques. Nous serons intoxiqués par les machines que nous avons créées. Préservons notre planète en arrêtant de construire déraisonnablement.

Observation n°53 : Enfant Mathis **PLEIGNET** (11 ans) : opposition au projet

(doublon avec n°508 Registre électronique)

Observation n°54 : Monsieur Pierre **BENEUX** : opposition au projet

Protection du village de La Demie et ses habitants, de la forêt, du site Natura 2000 et la croix de Cassini qui profitent à tous les vésuliens. Déviation dont on parle depuis 1975, inutile et devenue contraire aux objectifs nationaux de protection de l'environnement. Coût exorbitant en période de crise.

Observation n°55 : Monsieur Franck **BALLESTER** : opposition au projet  
(doublon avec n°598 Registre électronique)

Observation n°56 : Monsieur Benjamin **LALLEMAND** : opposition au projet  
Projet qui a 50 ans et n'est plus en phase avec son temps. La stratégie bas carbone à l'horizon 2050 va entraîner une réduction du trafic qui rend le projet sans intérêt économique. Demande à suivre l'avis de l'AE.

Observation n°57 : Madame Marie-Pierre **PAGGI** : opposition au projet  
(doublon avec n°606 Registre électronique)

Observation n°58 : Madame Françoise **BLAYA** : opposition au projet  
(doublon avec n°756 Registre électronique)

Observation n°59 : Madame Marie-Claude **GUILIANI** : opposition au projet  
Sidérée par ce projet absurde et irraisonné. Gaspillage argent public. Lacunes dans le dossier pour mener à un avis favorable des élus. Atteinte environnementale inacceptable, péril de la ressource en eau, nuisances sonores et pollutions visuelle et qualité de l'air. Le moment est venu de changer notre vision et d'aller vers les vraies valeurs de la vie dont la nature fait partie. Pourquoi aller à contre-sens.

Observation n°60 : Monsieur Jean-François **BOURGEOIS** : opposition au projet  
(doublon avec n°508 Registre électronique)

Observation n°61 : Madame Stéphanie **MELINE** : opposition au projet  
Projet contraire aux grandes directives nationales de préservation de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. Destructeur de la faune, la flore, Natura 2000, la ressource en eau – source Vaudemonge – Pollution sonore, altération du cadre de vie. Déviation inutile au vu des projections de trafic et de l'aveu du maître d'ouvrage qui déclare que la stagnation du trafic annulerait l'intérêt économique du projet. Coût prohibitif avec de l'argent public pour un projet largement contesté.

Observation n°62 : Monsieur Frédéric **MELINE** : opposition au projet  
Doublon avec l'observation n°710 registre électronique.

Observation n°63 : Enfant **Flavien** (10 ans) : opposition au projet  
Dépose un texte et d'un dessin qui dénoncent la pollution, le bruit, la destruction de la nature, la réduction du nombre d'animaux, la perte du calme et du cadre de vie.

Observation n°64 : Enfant **Victorine** (8 ans) : opposition au projet  
Dépose un dessin symbolisant le paysage actuel et le paysage futur opposant la nature à une route avec des camions et voitures émettant des gaz polluants.

Observation n°65 : Madame Aurore **BEAULIEU** : opposition au projet  
Un exposé de 2 pages collé au registre explique qu'il n'est pas nécessaire d'être écologiste pour comprendre qu'en 2021 l'intérêt public est la protection des ressources en eau, en air et en nourriture. Elle détaille son avis en citant la source de Vaudemonge altérée, Natura 2000 et ses espèces et espaces protégées, la proximité du village, le patrimoine, les faux chiffres et mauvaise étude des flux. Propose d'améliorer l'existant. Est contre la création de ZAC et demande à redynamiser le centre-ville de Vesoul et compléter celles qui existent. Trop d'impact vital par rapport au bénéfice de cette nouvelle voie 2x1. Soyez innovateurs et non destructeurs.

**Observation n°66** : Monsieur Philippe **MOUGIN** : opposition au projet

Déplore le manque d'étude qualitative sur le trafic routier et ne voit pas en quoi cette déviation apportera une amélioration sur les quelques ralentissements. Améliorer la rocade Ouest pour conforter le zéro artificialisation. Dénonce l'impact écologique fort sur la zone Natura 2000, la ressource en eau potable.

Agriculteur au village, est préoccupé par le devenir de son exploitation et les impacts irréversibles sur l'organisation de ses espaces agricoles et son temps de travail : accessibilité aux parcelles coupées, alimentation en eau des parcs, positionnement des bâtiments, rétablissement des chemins, emplacement d'un seul boviduc... quelles seront les compensations ?

Projet non en phase avec politique actuelle : bas carbone, zéro artificialisation, loi climat, développement des circuits courts.

50 ans de promesses électorales n'ont jamais fait une certitude. Espère ne pas devoir vivre une 4ème enquête publique.

## **5. Sur le registre déposé en mairie de Frotey-lès-Vesoul**

**Observation n°1** : Commune de **FROTEY LES VESOUL** : (voir nota et obs. n°17 infra)

Remise au commissaire enquêteur lors de sa première permanence.

Annexée au registre le 31/03/21 sous le n° FV01, la délibération en date du 19 mars 2021 de la commune de FROTEY LES VESOUL.

*Nota* : cette délibération sera annulée et remplacée par celle de même date (erreur matérielle) laquelle figure sur le présent registre aux pages suivantes, sous le n° FV17, déposée le 21/04/21.

**Observation n°2** : Madame Christiane **BRENET** : Opposition au projet

Dépôt d'une lettre.

*Nota* : cette même lettre a été déposée par Mme BRENET en la mairie de Quincey lors de la permanence du 8 avril 2021. Elle fait l'objet d'un examen complet sous le N° 2, du registre de Quincey.

**Observation n°3** : Monsieur **MAREY** : adhésion au projet

Demande que les chemins d'exploitation soient créés de part et d'autre de la D9 entre le giratoire de Quincey et l'agglomération de Quincey, les exploitants étant d'un côté de la déviation et les terrains de l'autre côté.

**Observation n°4** : Monsieur Daniel **BESANCON** : Adhésion au projet

(lettre datée du 7 avril 2021 transmise par voie postale)

Il demande que la voie en projet soit réalisée en 2x2 voies, au lieu de 2x1 voie, tout en sachant que prochainement, la RN 19 comportera 2x2 voies. (Gêne occasionnée par les convois exceptionnels.)

Le pont sous la route de Colombe les Vesoul est trop petit. Un ouvrage d'art est nécessaire pour enjamber la nouvelle infrastructure. Il s'exprime afin d'éviter des erreurs, en faisant apparaître le logique et le bon sens des choses.

**Observation n°5** : M et Mme Pierre **LECLERC** : Adhésion au projet

Ils habitent COMBERJON depuis 1974. Le trafic routier est devenu intense : va et vient des camions. Beaucoup de bruit le jour et la nuit. Nous ne pouvons plus utiliser notre terrasse. La traversée est devenue très difficile. Passage sous le pont de Colombier : prudence !

La RN57 sera-t-elle toujours nationale ou départementale à l'avenir ?

**Observation n°6** : Monsieur Jean-Luc **FOUCHARD** : Opposition au projet

*Nota* : nous remarquons que ce correspondant a confondu l'Ouest et l'Est. Nous rectifions d'office.

Le rédacteur s'oppose au projet :

- Pour l'impact environnemental important, destructeur de milieu naturel etc.
- Et pour la déviation Ouest qui a déjà impacté beaucoup de terrains et de forêts. Mais c'est fait. Par contre, il propose de l'optimiser : rond-point en bas de la côte de la route de Gray (à aménager) et



rond-point de la Vaugine à améliorer par des passages en hauteur pour rattraper la N19. Ce rond-point pourrait être délesté de toute la circulation venant de Oasis 1 Oasis 2 et 3 en créant une petite bretelle juste après le passage sous la N19.

Observation n°7 : Monsieur Christian **GRANDMOUGIN** : Opposition au projet

Ce projet va dégrader la nature une fois de plus. Il préconise d'utiliser le ferroutage pour transporter les camions sur wagons. Rien n'a été fait en ce sens. Regrette l'impact régulier sur le milieu naturel.

Observation n°8 : Monsieur Jacques **LAGARDE** : sans avis sur le projet

Propose « d'étudier la déviation après Port-Sur-Saône, de l'autoroute et de la voie ferrée directement vers la RN 57, d'où récupération de la partie centrale de Vesoul du centre-ville jusqu'à Noidans les Vesoul

Observation n°9 : Monsieur René **QUEVY** : Adhésion au projet

Il est pour cette déviation mais cela fait 50 ans qu'on en parle.

Le mur le long de la RN19, les riverains pourront dire que le bruit n'a pas beaucoup changé des deux côtés de la route. Il y a l'Est à prolonger. Il y aura toujours des mécontents.

Observation n°10 : Monsieur Claude **MEROZ** : Adhésion au projet

Favorable au projet en raison d'une circulation intense sur la commune de Frotey, notamment sur la route N57.

Observation n°11 : Monsieur Paul **MANTEAUX** : Adhésion au projet

La déviation Est de Vesoul en préparation depuis de longues années, me paraît indispensable pour désengorger l'Ouest de Vesoul complètement saturé. A quoi aurait donc servi le barreau construit entre la RN19 et Quincey ?

Observation n°12 : Monsieur Maurice **THEVENOT** : Adhésion au projet

Souhaite que cette déviation se réalise rapidement pour une réelle amélioration de la circulation dans le contournement de Vesoul avec des camions toujours plus nombreux et polluants.

Les opposants sortent du bois avec leurs pseudos arguments qui font un peu sourire en s'opposant toujours à tout. C'est traditionnel en France.

Observation n°13 : Commune d'**ANDELARRE** : Adhésion au projet

(délibération en date du 11 février 2021 de la Commune d'ANDELARRE, annexée)

Ce projet, attendu depuis des décennies, permettra de réduire considérablement le trafic de transit dans l'agglomération (-66% dans la traversée d'Echenoz la Méline et – 22% dans la traversée de Navenne à l'horizon 2024). Cette réduction du trafic de transit réduira d'autant la pollution sonore, la pollution de l'air ainsi que les risques d'accidents et supprimera le transit dans la commune d'Andelarre... Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de déviation Est de l'Agglomération et l'achèvement de l'échangeur RD 474 – RD 457 en direction de Gray.

Observation n°14 : **Anonyme** : Opposition au projet

Opposition à cette déviation du fait de l'impact environnemental qu'elle va engendrer.

Observation n°15 : Monsieur Serge **SCHMIT** : Adhésion au projet (sous réserve)

(dépôt d'une lettre datée du 21 avril 2021)

Le projet de déviation Est de Vesoul vise plusieurs objectifs : délester les carrefours giratoires Peugeot et La Vaugine, délester la RN57 dans Echenoz la Méline, et améliorer la sécurité des usagers dans les traversées d'agglomérations. Toutefois, ce projet mériterait des aménagements complémentaires car il apporte des contraintes supplémentaires sur la commune de Frotey les Vesoul et va générer des problèmes de sécurité routière, notamment au niveau du raccordement de l'actuelle RN57 et de la RN19. Il en déduit que le surcroît de trafic sera de l'ordre de 5200 véhicules/jour.

Le carrefour RN19/RN57 actuel sera à terme délesté du trafic de transit sur l'actuelle RN57. Toutefois ce délestage de trafic via la RD64/Lure/RN19 ne sera effectif qu'après la réalisation des travaux d'aménagement de la RN19 entre Calmoutiers et Amblans.

Etant donné que ces chantiers (déviation Est de Vesoul et aménagements de la RN19) ont peu de chance d'être concomitants, le scénario ci-avant sera très probablement appliqué.

Il en ressort donc un véritable problème de sécurité routière tant pour les usagers de la route motorisés que pour les habitants de Frotey les Vesoul (piétons, vélos) qui transitent quotidiennement sur ce carrefour RN57/RN19.

Au niveau environnemental, il conviendra également de s'assurer que le dimensionnement de l'écran anti-bruit de Frotey les Vesoul intègre bien l'augmentation de trafic prévisible sur cette section.

En conclusion, il s'exprime favorable au projet sous réserve que des améliorations significatives soient apportées sur ce carrefour.

**Observation n°16 : Anonyme** : Opposition au projet

Ce correspondant cite le magazine de la ville de Vesoul, en prenant une phrase qui parle de la diminution des diverses pollutions. Etant donné que la rédaction met en cause Monsieur le maire de Vesoul, il ne sera pas donné d'autres éléments sur les propos de cette personne anonyme.

**Observation n°17** : Commune de **FROTEY-lès-VESOUL** : Opposition au projet

(délibération de la commune de FROTEY LES VESOUL datée du 19 mars 2021)

**Nota-Rappel** : Cette observation annule et remplace l'observation n°1 ; il s'agit d'une erreur matérielle où un paragraphe important avait été omis.

Dans cette délibération, le Conseil Municipal souhaite attirer l'attention des pouvoirs publics sur les aspects d'insécurité routière, en particulier sur le secteur de l'intersection entre la RN19 et la RN57.

Les aménagements de ce carrefour sont inadaptés voire obsolètes, présentant des risques avérés.

Il est donc souhaitable de prendre plusieurs mesures qui anticiperont et accompagneront le projet de déviation Est de l'agglomération.

En premier lieu, l'interdiction du trafic Poids Lourds sur la portion de la RN57 entre Luxeuil et Frotey-lès-Vesoul.

Il est important que depuis Luxeuil les poids lourds soient dirigés sur la RD64 à 2x2 voies en direction de Lure, puis sur la RN19 et la RD919 et vice-versa. Cela soulagerait la commune de Frotey-lès-Vesoul

mais aussi les communes situées sur la RN57 du trafic PL en direction de l'échangeur RN19/57, et notamment, d'amoindrir les nuisances sonores engendrées par ledit trafic de fret sous le lotissement du sabot, déjà particulièrement éprouvé en l'état actuel. Cela réglerait définitivement le goulot d'étranglement accidentogène de Colombier.

En second lieu, le passage à une vitesse réduite (70 km/h) de la portion de la RN19 traversant la commune le long du mur anti-bruit, mettant ainsi en concordance la vitesse sur la totalité de la traversée de l'agglomération de Vesoul, viendrait conforter le caractère urbain de ce secteur routier et jouerait un rôle favorable dans la maîtrise du risque routier à cette intersection des 2 routes nationales.

C'est pourquoi le Conseil Municipal émet un avis très favorable et unanime sur le projet de déviation Est de Vesoul, mais, il conditionne son avis au strict respect de plusieurs éléments, à savoir :

- Le dévoiement, dès la mise en service, du trafic PL par l'itinéraire le plus adapté c'est-à-dire la RN19 en direction de Lure et la RD64, axe 2x2 voies pour rejoindre la RN57 vers le Nord. Etant entendu qu'il faudra parallèlement que des garanties puissent être apportées sur la déviation des 3 villages de Pomoy, Genevreville et Amblans, situés sur la RN19 et qui ne sauraient supporter, sans aménagement, ce surcroît de trafic,
- L'adaptation impérative par des aménagements réglementaires des bretelles de liaison aux intersections RN57 et RN19 dont l'état actuel est déjà obsolète et inadapté, à fortiori si elles devaient supporter une augmentation du trafic telle que présentée dans l'étude,
- L'impact du bruit doit être mesuré en particulier le long de ce nouveau barreau de l'actuelle RD919 au regard des habitations les plus proches et également sur l'axe RN19 le long du dispositif anti-bruit dont il devra être confirmé la prise en compte dans sa conception d'une telle augmentation de trafic,

- Enfin, il est rappelé le projet de création et de développement d'une zone foncière à dominante économique figurant au PLUI. De ce fait, il paraît nécessaire d'envisager d'ores et déjà la question des accès à cette zone et de s'assurer de la compatibilité avec les futurs travaux notamment de l'échangeur RN19 et RD919.

Observation n°18 : Monsieur Jean-Louis **PIGLET** (réserve sur orthographe du nom) : Adhésion au projet  
Cette déviation est le prolongement naturel de la RD 919 entre Frotey-lès-Vesoul et Quincey.  
Cela doit être une première étape avant la mise à 2x2 voies en Amblans et Frotey-lès-Vesoul permettant ainsi de dévier complètement la circulation venant de la RN 57 par Saulx et de la faire passer par Lure.

Observation n°19 : Monsieur Benoit **SAUVAGE** : Adhésion au projet  
Confirme le document déposé en ligne sous le n° 857.  
Ce document, bien argumenté, explique l'évolution du trafic RN57, RN 19.  
Ce correspondant regrette que le trafic de la RN 57, à son arrivée sur l'échangeur avec la RN 19, n'ai pas été mentionné sur le document d'enquête.  
Il conclut que la mise en place du projet de déviation Est, pour lequel il est favorable, implique que le trafic PL puisse être détourné par la RD 64 (Lure) et que le contournement Amblans – Pomoy, soit relancé.

## **6. Sur le registre déposé en mairie de Colombe-lès-Vesoul**

Observation n°1 : Monsieur Yves **SERGENT** (2<sup>ème</sup> adjoint au maire de Colombe-lès-Vesoul) : Adhésion au projet  
Demande pourquoi le bassin de rétention N°4 se trouve coté Est de RD 919. Est-il vraiment au point bas ?  
Très beau projet qui va permettre de désenclaver Vesoul.

Observation n°2 : Monsieur Dominique **BALLAND** : Opposition au projet  
Demande de privilégier l'amélioration pour parcours par l'Ouest de Vesoul.  
Plusieurs investissements sur les fonds publics ont déjà été réalisés : la côte d'Andelarre, le pont Peugeot, les 4 voies à la Vaugine, Durgeon et mur anti-bruit.  
Demande d'utiliser les fonds publics avec une réelle amélioration de la situation.  
Je suis contre le projet qui n'apporte pas de progrès pour la circulation en général.

Observation n°3 : Madame Pierrette **ZUCHELLI** : Opposition au projet  
Cette déviation va dénaturer la campagne, la source, la zone Natura 2000, l'espace de randonnée avec toutes les variétés de fleurs et saccager ce beau site. Donc je suis contre le projet.

Observation n°4 : Emma **ROBERT** (11 ans, en présence de sa mère Stéphanie ZUCHELLI) : Opposition au projet  
Je suis contre cette déviation. Elle va dégrader la beauté du paysage. Donc si vous êtes pour la déviation, je vous conseille d'aller voir et vous changerez d'avis, j'en suis certaine.  
Elle va passer à 80 mètres environ des premières maisons du village de La Demie. Il y aura beaucoup de bruit et plus de tranquillité.  
Elle va dégrader notre source et va détruire la zone Nature 2000 où il existe des fleurs et des animaux rares.

Observation n°5 : Charlotte **ROBERT** (8 ans, en présence de sa mère Stéphanie ZUCHELLI) : Opposition au projet  
Je suis totalement contre la déviation car on n'aura plus notre source et on va devoir trouver l'eau ailleurs. Et on payera plus cher.

Observation n°6 : Madame Stéphanie **ZUCHELLI** : Opposition au projet  
« Ecoutons la nature, écoutons la vraiment ! ». Jeudi 8 avril 2021, France Inter consacrait cette journée à la biodiversité.

Comment ne pas faire un lien avec le site de la zone Natura 2000 menacée par le projet de la déviation Est de Vesoul ? Ce site qui présente une faune et une flore d'une grande richesse, 63 espèces protégées, doit être préservé. Le projet qui permettrait d'améliorer des conditions de circulation dans la traversée de Vesoul et les villages périphériques ne se justifie pas. Peut-on parler de ralentissement à Vesoul et les alentours ? Est-ce bien utile de construire une route pour quelques minutes de trafic ralenti et dégrader la nature dans un site protégé et classé ? Sans parler de la menace d'une source qui alimente en eau potable le village de La Demie ?

Alors, NON à ce projet qui, pour ma part, n'a pas de sens et qui serait une catastrophe écologique.

Observation n°7 : M Bernard **MASSON** et M Michel **SAVITCH** : adhésion au projet  
Sont venus pour avoir plus d'explications quant à la déviation Est de Vesoul.  
Sont favorables au projet.

Observation n°8 : Madame Christiane **BRENET** : Opposition au projet  
Remet un courrier qui est mis en annexe N°1 au registre.

Nota : cette même lettre a été déposée par Mme **BRENET** en la mairie de Quincey lors de la permanence du 8 avril 2021. Elle fait l'objet d'un examen complet sous le N° 2, du registre de Quincey.

Observation n°9 : Monsieur Valentin **FLEYTOUX** : n'exprime pas de position  
Demande si la source qui alimente la commune de La Demie a été prise en considération pour qu'elle soit préservée.

Observation n°10 : Madame Christiane **BRENET** : Opposition au projet  
Est revenue car elle s'interroge sur le fait qu'elle ne trouve pas sur le site de l'enquête sa déclaration et va compléter par un courrier pour d'autres observations complémentaires.

Observation n°11 Monsieur Jean-Paul **GUILLOTIN** : Opposition au projet  
« Actuellement, je subis les nuisances sonores dues au trafic actuel de VL et PL. Compte tenu que le trafic va être plus du double, les nuisances seront, elles aussi, augmentées d'autant. Je demande par conséquent qu'un aménagement soit réalisé. »

Observation n°12 : Monsieur Dominique de **REBOUL** : n'exprime pas de position tranchée  
Comme il y a une augmentation de véhicules cela générera encore plus de nuisances sonores. Donc je voudrais qu'on crée des merlons de terre tout le long de la RD919 côté Colombe avec une plantation d'arbres de hautes tiges, ainsi qu'au niveau de l'échangeur Nord et Sud. Autrefois, au 18ème siècle, il y avait une forêt à la place du lotissement froteyen sur le Coret.

Observation n°13 : Monsieur Guy **FREMONT** : adhésion au projet  
Suggère un élargissement à 2x2 voies de toute la déviation Est (sections existante et future).  
Demande de prévoir de faciliter l'accès à l'échangeur Sud depuis Colombe-lès-Vesoul par la route de Villers le Sec et sécuriser le carrefour de cette route avec la RD9.

Observation n°14 : Monsieur Michel **TASSIN** : opposition au projet  
contre le projet de la déviation Est de Vesoul :  
- à cause de la destruction d'un des plus beaux sites qui se trouve autour de Vesoul.  
- le trafic qui sera en augmentation, environ du double, va occasionner une pollution et des nuisances dans la même proportion.  
- la circulation dans Colombe est déjà très importante et risque d'augmenter.  
- une solution pour diminuer le trafic routier des poids lourds serait de faire comme en Suisse de mettre ces camions sur des wagons quand ils traversent la France.

Observation n°15 : Monsieur Michel **CATTON** : n'exprime pas de position tranchée  
S'interroge sur l'impact et l'incidence du trafic routier sur la proximité du captage des sources de La Demie.

Observation n°16 : Monsieur Jean-Marie **VEJUS** :

Demande, après une étude hydrogéologique, que toutes les mesures de protection soient prises sur la source de Vaudemonge (La Demie) pour garantir la pérennité et la qualité de l'eau qui est actuellement utilisée pour la consommation.

## **7. Sur le registre déposé à la Communauté d'Agglomération de Vesoul**

Observation n°1 : Monsieur F. **PLAISANCE** (sous réserve car difficilement lisible) : opposition au projet Déviation à contre-courant des politiques environnementales ; projet obsolète qui n'a plus de raison d'être ; mieux utiliser les 60 millions d'euros d'argent public en améliorant les réseaux dans les zones urbanisées avec l'accord de Peugeot (lancé dans le tout électrique et zéro carbone) ; nouveaux projets non utiles à l'économie locale (exemple de Villersexel où les travaux du TGV n'ont pas favorisé l'emploi) ; interrogation sur l'influence de la proximité des régionales ; le trafic routier venant d'Europe de l'Est concerne-t-il les entreprises locales ; les faibles engorgement à la Vaugine et au rond-point Leclerc valent-il de dépenser 60 millions d'euros ; quels intérêts à court terme ; projet donnant lieu à diverses promesses...

Observation n°2 : Monsieur Gérard **COUSIN** : adhésion au projet sous condition  
En sa qualité de maire de la commune d'Andelarrot, remet une lettre du 21 avril 2021 signé de Monsieur Yves KRATINGER, Président du Conseil Départemental, qui confirme sa volonté de mettre en œuvre le projet complémentaire à celui de la déviation Est de Vesoul, qui consiste à transformer le demi-diffuseur actuel RD457/RD474 en diffuseur complet.

Observation n°3 : Madame Christiane **MANIGUET** : adhésion au projet  
Son domicile étant situé 47 rue Pierre et Marie Curie à Navenne, la rédactrice signale que de nombreux véhicules ont des difficultés à tourner pour reprendre la Grande Rue, notamment les bus Mobico, et qu'ils frôlent ses claustres. C'est pour cette raison qu'elle est favorable au projet qui devrait éviter ce désagrément.

Observation n°4 : Madame Nadine **WANTZ** : adhésion au projet  
En sa qualité de maire de la commune de RIOZ et Présidente de la CCPR, remet une lettre datée du 28 avril 2021 indiquant :

- que la Communauté de Communes du Pays Riolois dispose de 4 zones d'activités économiques communautaires dont Rioz, Boulot, Chaux-la-Lotière et Voray-sur-l'Ognon qui génèrent des flux routiers importants notamment vers le Nord du département en direction de la Lorraine.
- que le projet concoure au soutien économique de l'agglomération de Vesoul et de tout le Sud de la Haute-Saône (plus de 1000 entreprises sur le Pays Riolois), réduit le trafic de transit et donc les nuisances liées, facilite les connexions Nord-Sud du territoire.

Observation n°5 : Madame Nadine **WANTZ**, mandatée par le Maire de Vesoul et Président de l'Agglomération : adhésion au projet

Remet 19 motions de communes de l'Agglomération (sauf Mont-le-Vernois qui n'a pas encore délibéré) et celle adoptée en Conseil communautaire, toutes unanimes pour un avis favorable au projet, notamment du fait qu'il permettra de réduire considérablement le trafic de transit (à l'horizon 2024, -66% dans la traversée d'Echenoz le Méline et -22% dans celle de Navenne) avec les avantages liés et qu'il sera un soutien au développement économique de l'Agglomération, ce qui profitera aux entreprises locales. Certaines motions abordent les points complémentaires suivants : la mention de la réalisation d'un échangeur RD457 et 474 apparaît sur la motion d'Andelarre, un souhait de la suppression du trafic Poids-Lourds sur la RN57 entre Vesoul et Saint-Sauveur quand le projet sera achevé est exprimé dans celle de Colombier et la réalisation d'un mur anti-bruit à Frotey les Vesoul est évoqué à plusieurs reprises.

Le bordereau de remise des motions signé de Monsieur le Maire de Vesoul, Président de l'Agglomération était accompagné des motions suivantes :

- Motion commune d'Andelarre du 11 février 2021

- Motion commune d'Andelarrot du 12 février 2021
- Motion commune de Chariez du 22 mars 2021
- Motion commune de Charmoille du 18 février 2021
- Motion commune de Colombier du 12 mars 2021
- Motion commune de Comberjon du 8 avril 2021
- Motion commune de Coulevon du 8 mars 2021
- Motion commune d'Echenoz la Méline du 10 mars 2021
- Motion commune de Frotey-lès-Vesoul du 19 mars 2021
- Motion commune de Moncey du 9 avril 2021
- Motion commune de Montigny-lès-Vesoul du 25 février 2021
- Motion commune de Navenne du 25 février 2021
- Motion commune de Noidans-lès-Vesoul du 10 avril 2021
- Motion commune de Pusey du 9 avril 2021
- Motion commune de Pusy-Epenoux du 25 février 2021
- Motion commune de Quincey du 25 février 2021
- Motion commune de Vaivre et Montoille du 11 février 2021
- Motion commune de Vesoul du 15 mars 2021
- Motion commune de Villeparois du 15 avril 2021
- Motion commune de Communauté d'Agglomération de Vesoul du 2 avril 2021

**Observation n°6 :** Madame Nadine **WANTZ**, mandatée par le Maire de Vesoul et Président de l'Agglomération : adhésion au projet

Remet la synthèse du résultat d'une « enquête citoyenne » menée par « mon avis citoyen », plateforme numérique à laquelle la ville de Vesoul est associée. Il est indiqué que sur les 279 personnes ayant répondu spontanément au questionnaire, 67% étaient favorables à la baisse de circulation en ville par la création de la déviation Est. Plus précisément, il est observé ce qui suit :

- 2 citoyens sondés sur 3 se disent favorables à la création de la déviation EST
- 6 Vésuliens sur 10 estiment que la circulation est trop importante à Vesoul
- 2 citoyens sur 3 trouvent qu'il y a trop de camion transitant par la ville
- 6 citoyens sur 10 sont plutôt d'accord avec le fait qu'il y a trop de voitures dans la ville
- 96% des citoyens sondés trouvent qu'il n'y a pas trop de vélos dans Vesoul

**Observation n°7 :** Madame Esther **LETINOIS** : opposition au projet

Evolution de la pression environnementale ces 10 dernières années, notamment due à l'urbanisation et les modes de vie entraînant canicules et sécheresse et projet en contradiction avec cette réalité ;

Rédactrice préoccupée au plus haut point par les impacts environnementaux (*atteintes aux espèces dont certaines protégées, ainsi qu'aux zones préservées et destruction d'une source*) ;

Nécessité pour chacun de se ressourcer au contact d'une nature préservée, en particulier en période de crise sanitaire, possibilité qui s'éloigne avec le projet ;

Le cumul de petites zones impactées a des conséquences importantes ;

Une déviation Ouest existe déjà et obliger à l'emprunter minorerait les désagréments subis à Navenne et Echenoz la Méline ;

Argument en lien avec une nouvelle zone commerciale hors de propos (pas de besoin de nouvelle zone) ;

Coût financier exorbitant pour un gain de temps de quelques minutes.

**Observation n°8 :** Collectif des Riverains et Usagers de la RN19 : réserves émises

Monsieur Bernard KLEM et Madame Dolorès BAINER remettent un courrier daté du 21 avril 2021 qui résume une enquête menée par le collectif des riverains et usagers de la RN19. Il en ressort que le côté pratique de pouvoir se rendre à Besançon sans contourner Vesoul offert par la déviation est souligné. Cependant, le collectif s'oppose catégoriquement à une mise en service de la Déviation Est de Vesoul avant que le contournement des villages actuellement traversés par la RN19 ne soit réalisé, notamment en raison de l'insécurité routière qui serait encore augmentée.

Observation n°9 : Monsieur Jean Marie **DIRAND** : opposition au projet

Remise d'une lettre dactylographiée, non datée sur laquelle il expose, de manière quelque peu humoristique son opposition au projet :

Poids Lourds sur un axe Nord-Sud dégradant les routes aux frais du contribuable ;

Projet coûteux : bitumage d'un montant de 10 millions au kilomètre ;

Gain de temps minime ;

Atteintes à l'environnement dans toutes ses composantes et aux terres agricoles ;

Carrière de Quincey possiblement utilisée pour stockage des matériaux utiles au chantier ;

Atteinte à la source de La Demie (eau substituée par l'eau traitée du Breuchin)

Pollution.

Il pousse ensuite la dérision en indiquant un itinéraire à envisager vers Port sur Saône, extrêmement impactant pour l'environnement.

Observation n°10 : Monsieur Joël **MONTAGNON** : opposition au projet

Projet peu utile ; nuisances sonores à Quincey (*notamment au lotissement Combe Scytia ; mur anti-bruit indispensable si projet se concrétise*) ; conséquences néfastes sur l'immobilier ; destruction de l'environnement.

\*\*\*\*\*

## SOMMAIRE de l'ANALYSE THEMATIQUE

<b>ANALYSE THEMATIQUE DES OBSERVATIONS.....</b>	<b>130</b>
<b><u>PROPOS LIMINAIRE .....</u></b>	<b><u>130</u></b>
<b><u>I - Arguments visant à remettre en cause la pertinence du projet .....</u></b>	<b><u>130</u></b>
<b>A) Arguments en opposition au projet en lien avec le cadre de vie, la biodiversité et l'environnement.....</b>	<b>130</b>
a) <i>L'impact du projet sur le cadre de vie et le patrimoine .....</i>	<i>130</i>
b) <i>L'impact du projet sur la biodiversité et l'environnement.....</i>	<i>131</i>
c) <i>Le projet et les risques pour la ressource en eau.....</i>	<i>131</i>
d) <i>Conséquences du projet sur le monde agricole et forestier .....</i>	<i>132</i>
<b>B) Arguments en opposition au projet, en lien avec le trafic et les infrastructures.....</b>	<b>132</b>
a) <i>Arguments contre le projet liés au flux de circulation à Vesoul et les environs proches.....</i>	<i>132</i>
b) <i>Arguments en défaveur du projet relatifs au réseau routier existant et à des reports de flux .....</i>	<i>134</i>
<b>C) Arguments en opposition au projet, en lien avec des considérations politiques économiques et financières .....</b>	<b>134</b>
a) <i>Considérations à caractère politique.....</i>	<i>134</i>
b) <i>Considérations à caractère sociétal.....</i>	<i>135</i>
c) <i>Considérations financières.....</i>	<i>136</i>
d) <i>Considérations économiques.....</i>	<i>136</i>
<b>D) Arguments en opposition au projet, en lien avec certaines politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement, avec certains schémas directeurs et mesures contractuelles.....</b>	<b>137</b>
a) <i>Contradiction avec certaines politiques publiques.....</i>	<i>137</i>
b) <i>Contradiction avec certains Schémas directeurs.....</i>	<i>137</i>
c) <i>Contradiction avec certaines mesures contractuelles.....</i>	<i>138</i>
<b>E) Arguments divers opposés au projet .....</b>	<b>138</b>
<b>F) Questionnements sur l'insuffisance de certaines études et sur un manque de concertation .....</b>	<b>139</b>
a) <i>Insuffisances ou « incohérences » relevées dans l'étude d'impact .....</i>	<i>139</i>
b) <i>Insuffisances relevées dans l'étude de trafic.....</i>	<i>140</i>
c) <i>Solutions de substitution au projet absentes du dossier .....</i>	<i>141</i>
d) <i>Etude insuffisante au regard des impacts sur la production agricole .....</i>	<i>141</i>
e) <i>Questions et observations diverses .....</i>	<i>141</i>
<b><u>II - Alternatives au projet .....</u></b>	<b><u>142</u></b>
<b>A) Aménagements du réseau existant.....</b>	<b>142</b>
a) <i>Aménagements en lien avec le rond-point de la Vaugine .....</i>	<i>142</i>
b) <i>Aménagements en lien avec le rond-point de la rue de la Rocade/rue de « Gray à Lure » .....</i>	<i>142</i>
c) <i>Autres aménagements proposés.....</i>	<i>142</i>



d) Alternatives pour les Transports Exceptionnels (TE) .....	143
<b>B) Mesures visant à réguler le trafic et interdictions spécifiques .....</b>	<b>143</b>
a) Modification de l'usage des voies.....	143
b) Interdiction d'itinéraires .....	143
c) Mesures de régulation des flux.....	143
<b>C) Recours à des solutions plus écologiques en matière de transport.....</b>	<b>144</b>
<b>D) Imaginer un autre tracé ou de nouvelles implantations d'entreprises et commerces</b>	<b>144</b>
<b>III - Arguments visant à justifier le projet .....</b>	<b>144</b>
<b>A) Arguments en faveur du projet, en lien avec le trafic et les infrastructures.....</b>	<b>144</b>
a) Amélioration du trafic à Vesoul et dans l'agglomération .....	144
b) Intérêt du projet pour les liaisons extérieures .....	145
c) Intérêts divers .....	145
<b>B) Arguments en faveur du projet, en lien avec des considérations économiques et financières.....</b>	<b>145</b>
a) Projet moteur pour le développement économique local .....	145
b) Projet contribuant à l'attractivité du territoire .....	146
<b>C) Arguments divers en faveur du projet .....</b>	<b>146</b>
<b>IV – Propositions visant à apporter des améliorations au projet .....</b>	<b>147</b>
<b>A) Propositions visant à améliorer la signalétique .....</b>	<b>147</b>
<b>B) Propositions de modifications/adaptation de certaines infrastructures prévues .....</b>	<b>147</b>
a) Propositions concernant les échangeurs et les jonctions de routes .....	147
b) Propositions visant à favoriser les modes doux de déplacement.....	148
c) Propositions en lien avec l'hydrologie .....	148
d) Divers.....	148
<b>C) Propositions de modifications/adaptation de certaines infrastructures périphériques au projet .....</b>	<b>149</b>
a) Propositions en lien avec la RN19.....	149
b) Proposition concernant la D457 et D474.....	149
<b>D) Propositions visant à réduire certains impacts du projet .....</b>	<b>149</b>
<b>V – Revendications ou questions nécessitant un traitement individualisé ou spécifique.....</b>	<b>150</b>
a) Observations en lien avec une situation individuelle.....	150
b) Observations émanant de la Chambre d'Agriculture (des plans illustrent certains points) .....	151
c) Observations diverses.....	152
<b>Questions de la commission.....</b>	<b>152</b>
<b>CLOTURE du PROCES-VERBAL.....</b>	<b>153</b>

## **ANALYSE THEMATIQUE DES OBSERVATIONS**

### PROPOS LIMINAIRE

La présente analyse est le fruit d'une lecture minutieuse et attentive de chacune des observations recueillies et des éventuelles pièces jointes. Nous avons ainsi pu identifier divers thèmes et sous-thèmes qui permettront d'apporter une vision synthétique de l'ensemble des contributions.

Il convient de préciser que **certaines observations évoquent des points qui n'ont aucun lien avec le projet**, objet de la présente enquête publique. **Ces points ne sont évidemment pas pris en considération** car ils n'ont pas vocation à amener une réponse du Maître d'Ouvrage, ni un commentaire de la Commission d'Enquête.

### **I - Arguments visant à remettre en cause la pertinence du projet**

#### **A) Arguments en opposition au projet en lien avec le cadre de vie, la biodiversité et l'environnement**

Il est à noter que de nombreux contributeurs, s'ils n'avancent pas d'argumentaire détaillé pour justifier leur opposition au projet, rédigent toutefois des observations qui traduisent d'une manière forte leur indignation profonde au regard des conséquences néfastes du projet, notamment envers les impacts environnementaux et le cadre de vie.

##### *a) L'impact du projet sur le cadre de vie et le patrimoine*

##### 1- atteinte au caractère et à la grande valeur paysagère de la zone concernée par le projet

- Dénaturation de paysages exceptionnels (*ex : paysages remarquables du secteur de Neurey-lès-la-Demie*) et du site en général ;
- Remise en cause du calme et de la quiétude qui règnent sur le secteur (*une observation indique que la zone du tracé est à peu près le seul endroit où l'on peut goûter par moment le silence total*) ;
- pollution atmosphérique accrue (*phases travaux et exploitation*) sur une zone à la qualité de l'air est reconnue comme la meilleure du département ;

##### 2- atteinte au bien-être des riverains et des personnes utilisant ce lieu pour se ressourcer

- impacts majeurs pour les habitants du village de La Demie, notamment en raison de nuisances sonores dues au trafic et à la dénaturation de leur lieu de vie ;
- Impact sur l'intérêt du site pour la pratique d'activités de plein air non motorisées (*randonnée, pratique du VTT, cavaliers...*) car chemins de randonnées coupés et/ou pollués par la nouvelle route ;

##### 3- Atteintes au patrimoine

- impact sur le plateau de la Cita (*ancien site préhistorique*) ;
- impact potentiel du projet sur le monument historique (*une petite croix en pierre*),
- atteintes au paysage haut-saônois des plateaux calcaires qui constitue un patrimoine ne pouvant être considéré comme une nature déchue mais qui doit être conforté, consolidé, ce qui nécessite un inventaire pour une préservation rigoureuse (*ex : murgers*) avant d'envisager une destruction irréversible due au choix d'un quelconque itinéraire (*pour détails, cf. obs. 777 registre électronique*) ;

**En résumé, de nombreuses observations reflètent le désarroi, l'inquiétude et le profond mal-être notamment de riverains et d'une population fréquentant un milieu naturel particulièrement préservé et riche qui sera irréversiblement impacté et dénaturé par le projet, avec en corollaire des nuisances dues au barreau projeté et à la circulation induite pour les villages avoisinants, en particulier celui de La Demie.**

**b) L'impact du projet sur la biodiversité et l'environnement**

- 1- graves impacts sur le milieu naturel, la biodiversité et mise en péril (voire destruction) d'écosystèmes ; graves conséquences sur la faune et/ou sur la flore et/ou sur les sites protégés (Natura 2000, ZNIEFF ...) et/ou les habitats :
  - quelques observations de particuliers sont précises en citant par exemple les espèces protégées (ex : *impact indirect du projet sur l'Engoulevent d'Europe au droit de la réserve naturelle du Sabot de Frotey en raison d'une augmentation du trafic de la RN19 à Frotey-lès-Vesoul si le projet voit le jour*) ;
  - Une contribution très fouillée de l'Office pour les Insectes et leur Environnement de Franche-Comté (*observation registre électronique n°671*) attire l'attention sur l'impact du projet envers des espèces d'insectes protégés, menacés ou d'intérêt communautaire (ex : *Azuré de Serpolet, Damier de la Succise, Turquoise des Chardons*) et sur leurs habitats dont les pelouses sèches d'intérêt communautaire. Elle conclut en indiquant que les impacts sont de nature à compromettre les engagements de l'État vis-à-vis de la conservation des habitats et espèces d'intérêt européen et à mettre à mal les efforts de conservation de ces habitats et espèces engagés depuis de nombreuses années sur ce territoire ;
  - Le projet ne se préoccupe pas de l'impact écologique et une réelle compensation d'un tel ouvrage n'est pas possible ;
  - Mauvaise évaluation de la conservation de l'Azuré du Serpolet, sur son habitat et donc sur les compensations proposées ;
  - selon le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute-Saône l'impact sur les chauves-souris est majeur, la faune cavernicole, dont certaines espèces sont endémiques, pâtira trop grandement à la construction et l'utilisation de la route projetée ;
- 2- La densité importante du réseau routier haut-saônois fait déjà obstacle aux déplacements de la faune et entraîne de nombreuses collisions, Phénomènes accentués par une nouvelle voie ;
- 3- nécessité d'une prise de conscience des enjeux à un niveau local ;
- 4- avis défavorable rendu par le CSRPN il y a un mois (*trop d'impacts dus à la partition inacceptable de la zone Natura 2000, tout particulièrement en tenant compte de l'avifaune -Engoulevent- et niveau de compensation largement insuffisant*) ;
- 5- projet très impactant en phase travaux pour le bilan carbone (*estimation de 12 millions de litres de gasoil consommés pour la durée du chantier sur 3 ans*) ;
- 6- jets de déchets divers depuis les véhicules en mouvement ;

**En résumé, est dénoncé avec force et vigueur un impact important sur un environnement pourtant juridiquement protégé (Natura 2000, ZNIEFF...) et sur la biodiversité qui lui est liée avec des conséquences létales et irréversibles pour plusieurs espèces dont certaines protégées, menacées ou d'intérêt communautaire, en raison d'un projet injustifiable, aux mesures compensatoires par ailleurs très insuffisantes sans calendrier de mise en œuvre.**

**c) Le projet et les risques pour la ressource en eau**

1- Probable atteinte à la ressource locale en eau

- possible altération/destruction de sources d'eau potable en phase travaux, notamment celle de Vaudemonge, dont le projet passe sur le périmètre de protection rapproché et qui fournit le village de La Demie en eau potable et alimente 3 exploitations agricoles bios ;
- impact sur le gouffre du Frais Puit (*trop plein du réseau sous-terrain dont fait partie la source de Champdamois*) ;
- assèchement de près de 20ha de zones humides, dans un contexte où prédominent les épisodes de sécheresse (*Haute-Saône en situation de sécheresse 3 années de suite et période de réchauffement climatique*), sujet par ailleurs non abordé dans le dossier ;

2- Risques de pollution des eaux destinées à la consommation humaine

- selon le Comité Départemental de Spéléologie de la Haute-Saône, les garanties de sécurisation des eaux souterraines ne sont pas suffisantes (*les cavités noyées, comme celle Font de Champdamoy sont d'une extrême fragilité ; est souligné leur intérêt stratégique pour la disponibilité en eau potable*) ;
- risque de contamination des nappes phréatiques, dont celles alimentant Vesoul et les environs, par perte hydrocarbures et divers polluants (*en particulier lors d'accidents et notamment si transport de matières dangereuses impliqué*) s'infiltrant facilement par les eaux de ruissellement dans le milieu karstique local,

- 3- surcroît de consommation en eau en phase chantier, ce qui est insupportable dans les phases de sécheresse que nous connaissons en cette période de réchauffement climatique ;

***En résumé, c'est le risque de pollution des réserves naturelles d'alimentation en eau potable qui fait réagir le public et des associations, mais aussi et surtout un risque considéré comme majeur de mise en péril (en phase travaux) de la source de Vaudemonge qui alimente le village de La Demie et 3 exploitations agricoles bios.***

***d) Conséquences du projet sur le monde agricole et forestier***

- 1- le projet provoque une destruction des terres maraîchères, notamment des terres agricoles bios, ce qui impacte l'autonomie alimentaire territoriale, enjeu d'avenir ;
- 2- le projet conduit à un morcellement des terres agricoles ;
- 3- en consommant des terres agricoles, le projet nuit aux agriculteurs (*impacts sur l'activité de 3 exploitations*) et notamment aux plus jeunes d'entre eux ;
- 4- pertes d'exploitation forestière pour la commune de La Demie (*consommation de 16ha de bois*) ;

***En résumé, les observations portant sur l'impact du projet sur les terres agricoles dénoncent en particulier une atteinte à de bonnes terres agricoles, maraîchères et biologiques ainsi qu'un morcellement et une consommation des terres et des forêts, ce qui nuit en particulier aux jeunes agriculteurs.***

**B) Arguments en opposition au projet, en lien avec le trafic et les infrastructures**

***a) Arguments contre le projet liés au flux de circulation à Vesoul et les environs proches :***

1- Peu ou pas d'augmentation de la circulation dans l'agglomération :

- La justification au regard du trafic « ne tient pas » car il n'y a pas d'augmentation de circulation, ce qui est attesté par une enquête de 2018-2019 sur le trafic. En effet, d'après une mise à jour des

données réalisées par le CEREMA, les trafics modélisés évolueront peu en hypothèse haute (+ 2%) ou pas en hypothèse basse entre 2024 et 2044 (*dossier vol1 – pièce F*) ;

- L'augmentation sensible sur la RN57 souligné par le CEREMA, mais non quantifiée, s'explique certainement par le trafic d'échange nécessaire aux nouvelles zones de chalandise. Cette nouvelle zone de chalandise n'ayant pas ou peu augmenté le trafic constaté depuis 10 ans, c'est donc que concomitamment le trafic hors zone Oasis a diminué.
- Le projet n'apportera pas d'amélioration du trafic intra-muros à Vesoul ;
- L'indication dans le dossier d'une réduction de 66% du trafic à Echenoz-la-Méline est erronée car aucun poids-lourd n'y passe car ils sont déviés ;

## 2- Ralentissements rares et de faible durée :

- les bouchons sont rares (*seulement à certaines heures*), de courte durée (*une dizaine de minutes*) et sont dus aux déplacements pendulaires de salariés rentrant déjeuner chez eux et aux entrées-sorties des salariés de Peugeot, voire ponctuellement aux mouvements locaux de camions, mais pas à ceux en transit (*des simulations de parcours dans Vesoul et son agglomération à diverses heures sur des applications d'assistance à la navigation grand public démontrent le peu de ralentissements*) ;
- le trafic est modéré aux entrées et sorties de l'agglomération de Vesoul (*résultats d'une étude*) ; dans une observation est soulignée l'incohérence du projet au regard du trafic attendu car, dans le chapitre relatif aux mesures de protection acoustiques, le dossier précise que les dispositions de protection acoustiques ou en faveur de la qualité de l'air à proximité des habitations ne sont pas nécessaires « du fait de la distance et du trafic projeté sur la déviation ;
- le trafic routier est fluide en passant par la Vaugine. Les quelques engorgements à Vesoul relèvent d'un problème de circulation urbaine et non de trafic routier ;

## 3- Circulation due à l'usine Stellantis : malgré la déviation Est projetée, les 1000 camions par jour qui alimentent Peugeot descendront toujours à Vesoul (*en utilisant l'actuelle déviation Ouest*) et les véhicules en transit sur la RN57 -Luxeuil/Besançon- continueront à passer par Vesoul car trajet est plus long via Lure ;

## 4- Considérations sur l'absence de bénéfices du projet pour l'actuelle déviation Ouest de Vesoul

- la déviation Est ne règlera pas la densité (*relative*) de trafic en secteur Ouest de Vesoul notamment au carrefour de la Vaugine qui est incontournable car :
  - o les pôles d'intérêt de développement économique, administratif, commercial (*attirait de la zone commerciale de Pusey dont les accès ont été mal pensés*), social et de loisir de Vesoul se situent au Nord-Ouest de la ville, provoquant un trafic induit ;
  - o les véhicules venant de Belfort à destination de Dijon via Gray continueront à passer par la rocade Ouest ;
- l'actuelle déviation Ouest passe à 90% dans les zones industrielles ;
- selon l'étude de trafic mentionnée dans le rapport du comité technique de l'année 2011, le niveau d'écoulement des flux sur la rocade ouest est classé comme perturbé « +5mn de perte de temps en période de pointe (*lié à la desserte du site PSA*) », à aucun moment il n'est fait mention de saturation. Une déviation Est ne changera pas cet état de fait ;
- le projet ne réduira pas l'accidentologie, par ailleurs très faible.

## 5- Pas d'influence du projet sur certaines communes jouxtant Vesoul :

- les communes d'Echenoz la Méline et Navenne ne verront pas le trafic diminuer puisqu'un arrêté interdit déjà aux poids-lourds d'emprunter le RN57 dans la descente de la Providence et la circulation à cet endroit est due majoritairement à des personnes se rendant sur leur lieu de travail et devant passer par cette voie ;
- la montée de Frotey bénéficie déjà d'un merlon anti-bruit

#### 6- Circulation sur le nouveau barreau

- le trafic estimé sur le barreau projeté est faible, vu qu'il est prévu une 2x1 voie et non une 2x2 voies ;
- à l'analyse du dossier, la circulation sur le nouveau barreau apparaît surestimée au regard des prévisions de trafic étudiées sur les barreaux adjacents (*pour démonstration cf. obs. 815 registre électronique*) ;
- toutes les améliorations du réseau, y compris une déviation du type de celle projetée agit mécaniquement comme un « appel d'air » du trafic poids-lourds et donc l'augmentent, d'autant plus que les GPS permettent aux transporteurs de trouver le parcours gratuit le plus court. L'axe RN19 constitue déjà et sera encore davantage une liaison gratuite « Europe Centrale - Bassin Parisien et ports normands » ;

***En résumé, le projet ne réduira pas significativement les faibles ralentissements observés aux entrées et sorties de l'agglomération de Vesoul (constat apparaissant dans de nombreuses contributions) car ils sont la conséquence de déplacements pendulaires, de l'activité de l'usine Stellantis et de la présence d'un centre de vie en secteur Ouest de la ville. Une déviation Est reflète donc une très faible utilité au regard de la distance et du temps gagné par rapport aux impacts qu'il provoque.***

#### b) ***Arguments en défaveur du projet relatifs au réseau routier existant et à des reports de flux***

##### 1- Réseau routier haut-saônois actuel suffisant, mais à aménager sur certains secteurs :

- il est considéré inutile de rajouter une route au réseau existant et il est indiqué que le paysage est déjà quadrillé par diverses voies,
- la RN19 n'est pas suffisamment dimensionnée et y reporter le trafic est une aberration ; un risque accidentogène accru est mentionné pour les villages d'Amblans et Velotte, Genevreuille et Pomoy ;

2- Report de circulation de l'autoroute vers les nationales : la concrétisation du projet verrait une intensification du trafic (*le village de Quincey est cité*), notamment en raison des poids-lourds internationaux en transit (*fret de transit surtout en provenance de l'Est de l'Europe*) privilégiant les routes nationales à l'autoroute, ce qui apportera aussi des nuisances induites. Ce report en provenance des autoroutes est la conséquence d'un coût trop élevé de ces dernières (*actuellement les camions sortent de l'autoroute à Dole pour aller à Mulhouse via Vesoul*) ;

3- Itinéraire des transports exceptionnels : l'itinéraire de convois exceptionnels existe déjà et les passages sont très rares (*l'investissement devrait plutôt se concentrer sur une amélioration de cet axe -cf. infra §II A d- plutôt que de créer de nouvelles voies, contre-productives à long terme car favorisant l'étalement urbain*).

***En résumé, le réseau routier existant est suffisant. Un itinéraire « convois exceptionnel » est déjà défini et pourrait être aménagé. Le projet ne sera pas vertueux en termes de trafic pour les communes périphériques à Vesoul et une intensification du trafic local est inévitable en raison d'un intérêt accru pour des itinéraires de transit privilégiant les routes nationales à certains tronçons autoroutiers.***

#### C) **Arguments en opposition au projet, en lien avec des considérations politiques économiques et financières**

##### a) ***Considérations à caractère politique***

- 1- le projet est qualifié d'archaïque, aberrant et inutile, qu'il est le fruit d'une vision à court terme et électoraliste, mais aussi qu'il résulte d'un choix politique (*le manque de responsabilité des autorités publiques locales est également évoqué, ainsi qu'un lobby du transport routier et financier du*

département, mais aussi que la déviation Est résulte de considérations politiques locales visant à « remplacer » le projet avorté de la 2x2 voies Vesoul/Langres) ;

- 2- une interrogation sur les bénéficiaires du projet (*qui ne seraient pas les Haut-Saônois*) est également énoncée et il est mentionné que l'argent public devrait être dépensé plus judicieusement ;
- 3- la création de 2 ZAC desservies par le projet sont désignées comme étant des opérations politiques, moteur des « pro-déviations » (*la vraie motivation du projet est un enjeu économique*) ;
- 4- les communes proches du projet et qui s'y déclarent favorables bénéficieront de compensations non négligeables (*pour Frotey-lès-Vesoul et Echenoz la Méline, la CCAV leur promet une création d'une ZAC ; pour les communes de Vellefaux et Valleriois qui manquent cruellement d'eau potable chaque été, espoir d'être relié au réseau d'eau du Breuchin et de la Fond de Champdamoy...*) ;
- 5- Le projet est soutenu par certaines municipalités (*ex : Valleriois*) dans le but de bénéficier d'un raccordement en eau depuis Vesoul afin d'éviter le recours à une livraison d'eau potable par camions citernes en été ;
- 6- un autre projet, mené par l'association Atlantique Rhin Rhône, soutenu par des personnalités politiques locales et visant à relier Delle à Langres en passant entre Frotey et la sortie de Vesoul, engendrerait une perturbation insoutenable de la circulation au Nord de Vesoul lors de sa phase travaux, sauf si la déviation Est s'avère préalablement opérationnelle ;
- 7- Appel au élus locaux d'imiter le département du Doubs qui a décidé de ne plus construire d'axes routiers malgré une réelle saturation de certains tronçons, mais de procéder à des aménagements ponctuels et de développer des liaisons douces ;
- 8- Le bon usage des deniers publics doit prévaloir sur les ambitions politiques, d'autant plus que la pandémie génère d'énormes coûts pour la collectivité ;
- 9- Avec une déviation Est, Vesoul sera la première ville française moyenne à posséder 2 contournements, ce qui ne se justifie pas au regard de sa dimension et de la circulation ;

**En résumé certains opposants s'interrogent sur d'éventuelles motivations politiques et non objectives ayant présidé à la volonté de créer cette déviation Est.**

**b) Considérations à caractère sociétal**

- 1- le projet en général ainsi que les projections de trafic n'anticipent pas le changement des modes de vie (*télétravail ; déclin prochain de la voiture et/ou du moteur thermique ; circulation réduite probable des poids lourds en raison de la crise socioéconomique qui se profile ; incitations à l'application de directives écologiques imposant/favorisant des modes de transport alternatifs tels que le ferroutage ou le transport fluvial*) ;
- 2- l'utilité publique est de pouvoir garder la capacité dans le temps à produire de la nourriture et à s'abreuver dans de bonnes conditions ;
- 3- l'attractivité du territoire dans les décennies à venir ne tient plus sur des gains routiers de quelques minutes, mais il repose sur la capacité à offrir aux habitants et aux touristes un cadre de vie de qualité et préservé, avec une tendance vers l'autosuffisance alimentaire, une nature préservée et des services de proximité.
- 4- projet regrettable pour l'environnement à l'heure où l'on parle de RSE (*responsabilité sociétale et*

environnementale) ;

**En résumé, le projet est en décalage avec les évolutions actuelles et à venir de la société, tant en raison des crises sanitaires qu'économiques, mais aussi des prises de conscience à caractère écologique et des nouveaux usages en découlant.**

**c) Considérations financières**

- 1- le projet est souvent désigné comme coûteux, avec une facture finale sans doute bien plus élevée que prévu (*est notamment évoqué l'augmentation significative -environ 30%- du coût des matières premières et non prise en compte des frais d'étude et de promotion institutionnelle*) ;
- 2- incohérence entre le maintien d'un projet coûteux (*66 millions d'euros*) et la conclusion de l'évaluation socio-économique estimant que la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (*et de la Loi Climat actuellement en débat*) annulerait son intérêt (*scénario avec mesures supplémentaires -AMS-, donc vertueux pour l'environnement, induit un intérêt moindre à concrétiser le projet*) ; dans le même ordre d'idée, il est rappelé que la mise en œuvre de la stratégie nationale bas carbone aura pour effet de décongestionner la ville de Vesoul et annulera l'intérêt économique de la déviation projetée (*il est évoqué 6km de route concernant 7 véhicules par heure pour un coût de 66 millions d'euros*) ;
- 3- analyse coût/avantages en défaveur du projet ; le gain pour le contribuable est considéré comme minime, voire négatif à long terme ;
- 4- un contributeur indique un gain de 30€ par trajet (*35% d'économies*) pour une liaison Belfort Dole par la RN19 et un gain de 75€ (*29% d'économies*) pour une liaison Metz-Lyon par rapport à un trajet autoroutier, ce qui incitera encore davantage les camions, notamment étrangers, à privilégier les nationales ;
- 5- projet impactant pour le budget transport de la Haute-Saône ;
- 6- l'argent du projet devrait plutôt permettre de financer la réfection de routes existantes qui en ont bien besoin ainsi que la réalisation d'opérations bien plus importantes dans le département (*exemple déviation du tronçon RN19 secteur POMOY/AMBLANS*) ;

**d) Considérations économiques**

- 1- un rédacteur souligne que sur 25 entreprises de transport Haut-Saônoises qu'il a contactées, une seule a déclaré un intérêt à emprunter la déviation ;
- 2- le projet aurait pour but de dynamiser et de valoriser le territoire, cependant, aucune piste permettant d'identifier en quoi consiste cette dynamisation et cette valorisation n'est mentionnée au dossier ;
- 3- le projet entraînera une dévaluation immobilière ;
- 4- atteinte à l'image « verte » du département de la Haute-Saône (*pourtant mise en avant par le Conseil Général*), situation qui est néfaste pour le tourisme et l'économie liée, mais aussi pour l'attractivité d'un environnement calme, recherché par les jeunes en quête d'une résidence dans le secteur de Vesoul ;
- 5- isolement encore accru du centre-ville de Vesoul, ce qui est défavorable aux commerces (*projet desservant les nouvelles ZAC*) ; que deviendra la nouvelle ZAC de Pussey dans quelques années ;



- 6- contradiction avec la mise en œuvre de mesures compensatoires suite à la construction de la LGV en Haute-Saône consistant notamment en un financement pour une restauration des prairies de la Combe Garet et du Creux de Vaulion ;
- 7- les impacts sur les sources risquent de provoquer une augmentation du coût de l'eau potable ;
- 8- le projet ignore l'objectif de privilégier les circuits courts (*il encourage un trafic toujours plus dense pour alimenter les zones de chalandise*) ;

***En résumé, le projet est considéré comme coûteux et d'un montant d'ailleurs sous-estimé ; l'analyse coût/avantage est en sa défaveur, comme l'établit notamment le dossier en indiquant qu'un scénario « Avec Mesures Supplémentaires », donc résultant de l'application de mesures issues de la Stratégie Nationale Bas Carbone, annulera l'intérêt de la déviation projetée. Cette dernière bénéficiera en particulier à des poids-lourds internationaux en transit (dont certains ayant quitté l'autoroute en raison d'un prix élevé) et ne reflète a priori qu'un intérêt très marginal pour les entreprises locales et se révélera préjudiciable aux petits commerces. Enfin, le projet entraîne une dévaluation immobilière, contrarie l'image « verte » du département et se trouve notamment en contradiction avec des mesures compensatoires jadis mises en œuvre suite à la construction de la LGV.***

#### **D) Arguments en opposition au projet, en lien avec certaines politiques publiques en faveur de la protection de l'environnement, avec certains schémas directeurs et mesures contractuelles**

##### ***a) Contradiction avec certaines politiques publiques***

Le projet est en contradiction avec :

- 1- les engagements internationaux et les politiques publiques en faveur de l'environnement notamment celles visant à limiter l'érosion de la biodiversité ; est cité le principe « ERC » issu de la loi de reconquête de la biodiversité d'août 2016 qui impose, avant d'envisager un projet d'aménagement impactant l'environnement, qu'une étude des solutions permettant d'éviter le projet soit menée (*cette étude du réaménagement Ouest n'ayant pas été faite ni chiffrée, le projet ne peut se concrétiser*) ;
- 2- la politique de lutte contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique (*COP21 ; Convention Citoyenne pour le Climat*) qui vise à diminuer l'empreinte carbone et les gaz à effet de serre...); une observation souligne l'urgence climatique qui impose de sortir du modèle « tout route » ;
- 3- une instruction gouvernementale de juillet 2019 aux services déconcentrés de L'Etat sur "l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace" dans la lutte contre l'artificialisation des sols et de contribuer à l'objectif "zéro artificialisation nette" inscrit dans le plan pour la biodiversité de 2018.

##### ***b) Contradiction avec certains Schémas directeurs***

Le projet est en contradiction avec :

- 1- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (*SRADDET*) Bourgogne Franche-Comté qui impose de limiter l'artificialisation des sols (*objectif futur de zéro artificialisation*) ;

## 2- le Schéma Régional de Cohérence Territoriale (SRCE) :

- en coupant en deux la forêt de La Demie et de Quincey, le projet contrevient à la sous-orientation A1 « maîtriser la fragmentation des massifs forestiers liés aux infrastructures de transport » ;
- il est contraire :
  - ✓ à la sous-orientation B1 « inventorier et hiérarchiser les points noirs de déplacement des espèces avec les infrastructures de transport » et « résorber ces points noirs associés aux infrastructures de transport » ;
  - ✓ OA1-6 « dans une logique éviter, réduire, compenser, d'évaluer l'impact écologique de la création de nouvelles dessertes ; d'éviter les dessertes reconnues impactantes sur les milieux sensibles, de réduire et de compenser les impacts "acceptables" des autres créations de dessertes ».

### c) **Contradiction avec certaines mesures contractuelles**

Le projet est en contradiction avec divers dispositifs en lien avec des agriculteurs locaux, à savoir les MAET (*Mesures Agronomiques Environnementales Territoriales*) « pelouses sèches » engagées sur le secteur du projet de 2008 à 2012 et les MAEC (*Mesures Agronomiques Environnementales et Climatiques*) contractualisées en 2017-2018 – (*ces investissements publics auront été inutiles si le projet se concrétise*) ;

**En résumé, le projet est en contradiction avec plusieurs obligations en lien avec la protection de l'environnement résultant d'engagements internationaux, de politiques publiques, de schémas directeurs et de diverses mesures territoriales.**

## E) **Arguments divers opposés au projet**

- 1- les villages concernés par le projet ne sont pas desservis ;
- 2- la ville de Vesoul et son agglomération ne sont pas dimensionnées pour un projet de cette envergure ;
- 3- Disproportion entre les impacts (*notamment pour les riverains de la nouvelle voie*) par rapport au bénéfice pour Vesoul et son agglomération (*route de transit*) ; l'actuelle déviation Ouest (*à laquelle se substituerait pour partie le projet*) traverse principalement des zones d'activités commerciales ou industrielles, passe à proximité de l'hôpital et du Lycée des Haberges, mais n'impacte que très peu les zones d'habitat, rares sur ce tracé ;
- 4- Certaines observations citent des projets routiers réalisés avec constat ultérieur de leur inutilité en raison d'une faible fréquentation, ce qui devrait être le cas, selon certains rédacteurs, pour la déviation Est de Vesoul ;
- 5- Insécurité sanitaire suite au dérangement de certaines espèces sauvages, vecteurs de maladies (*chauve-souris*) ;
- 6- Non-intérêt public d'une déviation prononcée 2 fois en 30 ans ;
- 7- comment la qualité de l'air pourrait-elle s'améliorer dans l'agglomération vésulienne en ne déplaçant qu'à quelques kilomètres une circulation de transit, tout en sacrifiant un des plus importants poumons verts de cette même agglomération ;

**La diversité des arguments avancés amène à ne pas proposer de résumé.**

## F) Questionnements sur l'insuffisance de certaines études et sur un manque de concertation

Certaines observations soulèvent des questions au regard des études menées ou visent à en pointer des manques :

### a) *Insuffisances ou « incohérences » relevées dans l'étude d'impact*

#### 1- mauvaise évaluation des enjeux écologiques :

- les relevés « flore » ne couvrent pas toute la zone et ne sont réalisés sur un cycle complet ;
- la période hivernale est complètement oubliée des inventaires faune (*ce qui remet en cause les effectifs des populations relevées*) ; une autre observation indique que, pour la dérogation espèces protégées, le comptage des espèces qui fréquentent le site a été effectué en plein hiver lorsque les mammifères et les oiseaux sont moins présents sur zone et qu'en conséquence la bonne foi prête sérieusement à caution ;
- des relevés botaniques n'ont aucune date précisée ;
- les périmètres des relevés sont trop petits (*avec rappel que l'Engoulevent d'Europe très présent sur cette zone est en voie d'extinction, ainsi que celle de 28 espèces de chiroptères arboricoles*) ;
- le diagnostic écologique est très pauvre car limité dans le temps (*2 années*) ;
- l'inventaire coléoptères en 2019 est absent (*un seul inventaire en 2018*) ;
- les relevés pour l'entomofaune sont limités à 3 par année (*avec prise en compte de données tierces - sap*) ;
- la présence du Damier de la Succise est erronée ;

#### 2- Insuffisances relatives aux mesures compensatoires :

- les mesures compensatoires milieux (*chapitre 5.2.4*) ne concernent que des espaces déjà plus ou moins naturels, essentiellement des boisements et des friches arbustives. Si leur état ou leur gestion sera amélioré, cela signifie que l'on reste sur une perte de surface "naturelle" correspondant au tracé de la déviation ;
- des doutes sont exprimés sur la mesure de compensation proposée pour le Damier de la Succise ;
- vu la présence de quelques couples seulement d'Engoulevents, la mortalité due au projet ne pourra en aucun cas être compensée par la mise en œuvre de mesures compensatoires (*par ailleurs, la compensation du secteur E1 est qualifiée d'absurde car le milieu de substitution proposé accueille déjà des Engoulevents...*) ;
- mesures compensatoires insuffisantes et calendrier de leur mise en œuvre non mentionné. ;
- le site de compensation « F8 » est évoqué mais non détaillé ;

#### 3- Mauvaise appréciation des impacts :

- mesure de l'impact du projet sur l'Azuré du Serpolet et sur le Damier de la Succise insuffisante ;
- absence d'indication au dossier d'un impact du projet sur les lieux de chasse de l'Engoulevent d'Europe et sur les risques majeurs de mortalité de ce volatile par impact ou écrasement ;
- manque d'informations sur les impacts environnementaux, notamment les zones humides ;
- il semble qu'il n'y a pas eu de déplacements sur le terrain pour mesurer les impacts ;
- au niveau du traitement des eaux, l'étude indique que les bassins mis en place auront un rendement de 65 à 85 % selon les paramètres (*donc rejets de 15 à 35 % de la pollution*) :
  - o l'impact de ces rejets résiduels sur les milieux récepteurs n'est pas précisé ;
  - o il n'est pas spécifié quels milieux sont concernés par ces rejets (*fosse, ruisseau, infiltration...*) ;
  - o il n'est pas justifié qu'ils ne seront pas la cause d'un déclassement, remettant en cause l'objectif de l'atteinte du bon état pour toutes les masses d'eau en France ; si ces rejets se font vers le sous-sol (*infiltration*) en milieu calcaire ;

- il n'est pas étudié le risque de déstabilisation des réseaux souterrains (*suffusion, nettoyage de galerie fossile*). Ce risque est notable car il y aura une forte concentration des débits pluviaux (*concentration de 5 à 8 ha en un seul point de rejet*) ;

#### 4- Divers :

- il n'est pas précisé si les remarques de l'Autorité Environnementale ont été prise en compte ou non dans le rapport d'étude d'impact, qui est daté de février 2021 et est donc postérieur à l'avis de l'AE ;
- non prise en compte de la destruction des sols qui est un enjeu majeur, ni de l'écosystème dans sa définition (*biotope et biocénose*) ;
- le dossier ne prend pas suffisamment en compte la santé publique et la protection des populations ;
- absence d'information en termes de pollution sonore et d'émission de CO2 induit par le trafic estimé sur la nouvelle voie ;
- une observation déplore une absence de référence à une ligne ferroviaire existante (*cf. p.20 évaluation socio-économique*) ;

**En résumé, certaines observations pointent précisément certaines insuffisances de l'étude d'impact.**

#### ***b) Insuffisances relevées dans l'étude de trafic***

##### 1- les études de trafic sont insuffisantes :

- les scénarii présentés devraient prendre en compte une hypothèse de développement plus important des transports en commun ;
- les études n'ont pas été faites avec enquête de trajet, notamment pour connaître l'origine et la destination des poids lourds (*une contribution indique que les chiffres du CEREMA ne reflètent pas la réalité car les camions venant de Lure vont à l'usine PSA et les autres à Langres*) et elles sont obsolètes ;
- un comptage manuel du transit n'a pas été réalisé alors qu'il est impératif pour distinguer les flux de trafic interne local, d'échange et de transit, ce que ne peut distinguer un comptage automatique ;

A noter qu'une observation indique que dans une lettre d'information n°2 de septembre 2017, le maître d'ouvrage s'était engagé à déployer un dispositif de recueil de données de trafic au travers de comptages de véhicules et d'enquêtes d'origine-destination mais que cela n'a pas été fait ou non publié dans le rapport d'enquête car peut-être très défavorable à l'utilité de créer une déviation (*pour évaluer significativement l'ensemble du trafic transitant sur l'itinéraire RN57 Remiremont/Besançon dans la traversée de Vesoul deux comptages origine-destination avec interceptions des véhicules auraient dû être effectués, l'un à la sortie de Vesoul en direction de Luxeuil et l'autre à hauteur du village d'Andelarrot en direction de Besançon sur la RD457*) ;

- 2- l'impact trafic est surévalué ;
- 3- le dossier actuel fait état d'une perte de 12mn, mais aucune étude datée n'est mentionnée quant à la mise à jour de ce délai ; rien ne permet de conclure que cette déviation réduira effectivement la circulation ;
- 4- le trafic de la RN 57 à son arrivée nord sur l'échangeur avec la RN19 n'est pas mentionné sur le document d'enquête ;

**En résumé, l'étude de trafic ne permet pas de connaître précisément la destination des poids-lourds et, en corollaire, l'impossibilité de connaître objectivement le flux de transit et donc le nombre probable d'entre eux qui emprunteraient la déviation ainsi que leur motivation. Une connaissance exacte du trafic de transit est indispensable.**

**c) Solutions de substitution au projet absentes du dossier**

- 1- des solutions de substitution au tracé ne sont pas proposées (*manque d'ailleurs soulevé dans l'avis de l'Autorité Environnementale*) ; les seules alternatives étudiées au dossier (*les 4 variantes*) résultent du choix d'un non-investissement dans les infrastructures routières préexistantes sur le secteur ;
- 2- le réaménagement de la déviation dite « Rcade Ouest » n'a pas été étudiée ni finement chiffrée (*point développé p.15 de l'avis de l'AE*) ; cette déviation est utilisable pour le trafic à destination de Luxeuil, possibilité non mentionnée dans le dossier ;

**En résumé, les observations dénoncent une absence d'étude sur les solutions de substitution à une nouvelle déviation et en particulier l'absence d'étude pour évaluer la possibilité d'un réaménagement des voiries existantes, notamment l'actuelle déviation Ouest.**

**d) Etude insuffisante au regard des impacts sur la production agricole**

la perte de production agricole (*perte de valeur ajoutée d'hectares agricoles consommés en agriculture biologique*) n'est pas prise en compte dans l'étude coût-bénéfice, étude qui démontre par ailleurs des bénéfices ultra-minimes avec marge d'erreur. Il est demandé d'étudier ce facteur en précisant les marges d'erreur. Il est ajouté que la compensation individuelle ne fait déplacer le problème ;

**Résumé inutile.**

**e) Questions et observations diverses**

- 1- l'impact sonore est différent selon la direction des vents et le temps pluvieux. Il est demandé si l'étude a bien pris en compte ces aléas climatique quotidiens ;
- 2- une aire de covoiturage est-elle prévue (*sap*) ;
- 3- Le dossier ne précise pas le tracé définitif de la déviation et ne désigne pas les parcelles concernées ;
- 4- La maîtrise foncière des parcelles de compensation devrait être assuré en même temps que l'emprise de la voirie. La compensation est une partie intégrale du projet, pas un accessoire. Si nécessaire, ne faudrait-il pas inclure les parcelles de compensation dans la DUP pour permettre des expropriations ;
- 5- Les mesures milieux proposées dans le dossier ne sont que des possibilités. Il est en effet indiqué page 243 qu' « une démarche est en cours auprès des propriétaires pour sonder leur intérêt ». Qu'est-il prévu si les propriétaires ne sont pas d'accord ?
- 6- l'emprise des bases chantiers n'est pas encore définie. C'est donc un projet non définitif qui est mis à l'enquête publique ;
- 7- Le hameau de la Grange-Besson semble oublié dans l'étude ;
- 8- un contributeur se plaint d'une absence de sollicitation en amont du projet pour avis et un autre de l'absence dans le dossier des délibérations des conseils municipaux ;

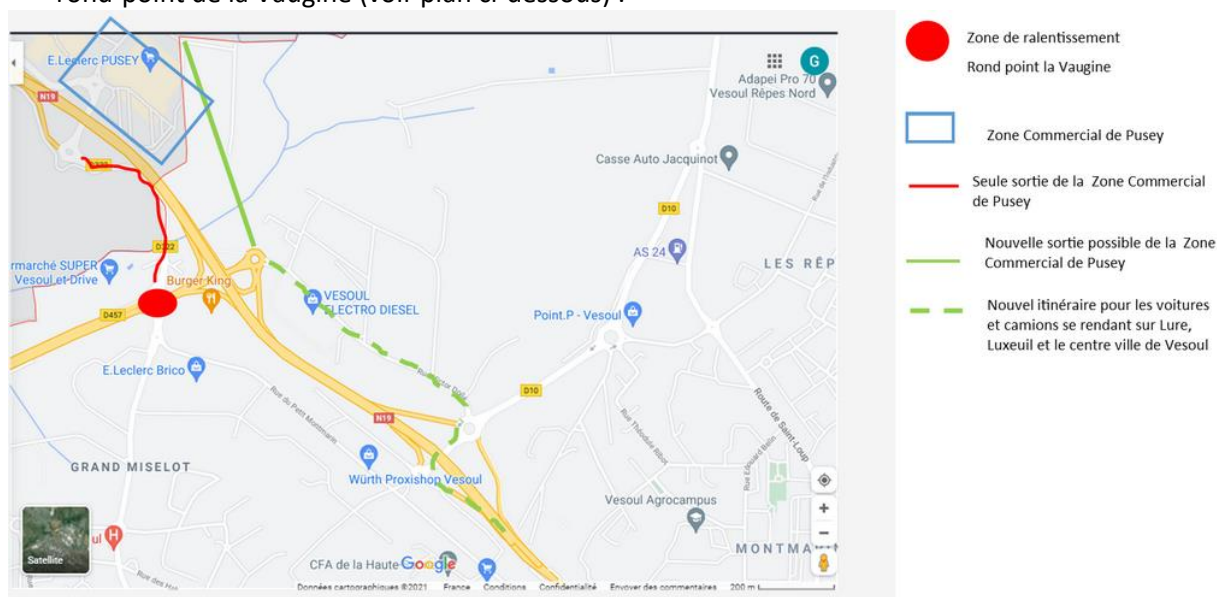
**La diversité des argument avancés amène à ne pas proposer de résumé.**

## II - Alternatives au projet

### A) Aménagements du réseau existant

#### a) Aménagements en lien avec le rond-point de la Vaugine

- 1- Création d'un ouvrage d'art permettant au trafic de transit de le franchir en hauteur pour rattraper la N19 (il pourrait être délesté de toute la circulation venant de Oasis 1 Oasis 2 et 3 en créant une petite bretelle juste après le passage sous la N19).
- 2- Creusement d'un passage souterrain ;
- 3- Création d'une nouvelle bretelle pour limiter la circulation en provenance de la zone de l'Oasis sur le rond-point de la Vaugine (voir plan ci-dessous) :



#### b) Aménagements en lien avec le rond-point de la rue de la Rocade/rue de « Gray à Lure »

- 1- Création d'un ouvrage d'art permettant au trafic de transit de le franchir en hauteur ;
- 2- creusement d'un passage souterrain ;

#### c) Autres aménagements proposés

- 1- Transformation des ronds-points en échangeurs aux extrémités de la rocade Ouest ;
- 2- Modification du « Pont Peugeot » (voir aussi infra II A d2) ;
- 3- Mise en 2x2 voies toute l'actuelle déviation Ouest (du rond-Point de Valleriois à celui de la Vaugine) ;
- 4- Aménagement du rond-point RN19/RN919 afin que les véhicules en provenance de l'Est de la RN19 et qui souhaitent aller vers Villersexel puissent le faire sans avoir à aller jusqu'en bas de Frotey pour faire demi-tour, ce qui soulagerait la circulation dans ce secteur ;
- 5- Aménagement en parcours rapide le tracé Longine-Noidans ;

- 6- Réalisation d'un passage souterrain au niveau de la « Bosse de la Motte » -sap) ;
- 7- la qualité de l'air aux abords de la rocade Ouest sera améliorée si réalisation des aménagements proposés (*et davantage qu'avec concrétisation de la déviation Est*) et encore davantage en végétalisant ses abords, ce qui est possible sur une surface estimée à 2,2ha ;

**d) Alternatives pour les Transports Exceptionnels (TE)**

- 1- Prévoir des aménagements routiers sur les RD77 et RD 108 (*actuel itinéraire des TE*) afin d'éviter la traversée des villages de Neurey-lès-la-Demie et Valleriois-Lorioz ;
- 2- Redimensionner la RD457 au niveau du Pont de Noidans-lès-Vesoul ;
- 3- prévoir un aménagement du pont de Noidans pour permettre la traversée de Vesoul en empruntant la rocade Ouest, mais uniquement en soirée ;
- 4- Intervenir pour que les TE soient autorisés à circuler sur l'A36 entre Belfort et Dole, vu le faible trafic enregistré sur cette portion ;

**B) Mesures visant à réguler le trafic et interdictions spécifiques**

**a) Modification de l'usage des voies**

- 1- modification des usages de la 2x2 voies de la Vaugine en réservant 2 voies pour le trafic interne de la ville et 2 voies pour le grand trafic de la RN19 et RN57 avec des échangeurs adaptés à Echenoz et à la Vaugine ;
- 2- changements judicieux des sens de circulation au centre-ville ;

**b) Interdiction d'itinéraires**

- 1- interdiction de la ville de Vesoul au transit Poids-Lourds (*par exemple obliger les camions qui viennent de Nancy à prendre l'autoroute à Baume les Dames et ceux qui viennent de Lure à la prendre entre Héricourt et Arbois ; installation de portiques pour éviter le passage*) ;
- 2- faire appliquer les interdictions existantes de traversées des centres de Navenne, Echenoz et Vesoul aux poids-lourds hors livraisons (*projet dès lors sans intérêt pour ce villages*) ;

**c) Mesures de régulation des flux**

- 1- installation généralisée de feux tricolores à détection de véhicules sur Vesoul, ce qui permettrait un gain de temps, une baisse de la pollution et de la consommation, avec un investissement moindre ;
- 2- réorganiser le flux local (*modification et aménagement des horaires d'entrées/sorties des entreprises et bureaux, notamment la création d'horaires décalés du groupe Stellantis, qui constitue un échange important en termes de véhicule particulier...*)
- 3- envisager des mesures incitatives de réduction de vitesse, telles que radars tronçons (*ce qui bénéficiera aux riverains de la D13 car, avec ou sans le projet, les nuisances resteront globalement les mêmes dans les traversées d'Echenoz, Navenne et Quincey*) ;
- 4- restaurer l'écotaxe ;

### **C) Recours à des solutions plus écologiques en matière de transport**

- 1- développer le « collectif » (*réseaux ferroviaires voire fluviaux, circuits courts, navette de bus, aires de covoiturage, parkings-relais*) ;
- 2- favoriser l'usage des modes doux de transport :
  - développer les pistes cyclables ;
  - mettre en place des offres de location de véhicules e libre-service (*trottinettes, vélos etc.*) ;
- 3- Privilégier le ferroutage :
  - réactiver la gare de ferroutage désaffectée de Vesoul ;
  - inciter le site vésulien de Stellantis à recourir au ferroutage, la présence de voies ferrées passant dans l'usine facilitant cette transition ;

### **D) Imaginer un autre tracé ou de nouvelles implantations d'entreprises et commerces**

- 1- privilégier une déviation Nord RN19-RN57 (*projet rejeté il y a 10 ans*) car c'est la RN19 qui est à adapter et non la RN57 qui contribue à l'engorgement du bassin Ouest de Vesoul ;
- 2- imaginer un autre tracé de déviation Est de Vesoul (*ex : réaménagement rocade Ouest*), mais après avoir assuré le contournement d'Amblans-Genevreuille et Pomoy ;
- 3- dans un but de fluidification du trafic, pour une partie du montant de la somme prévue au projet, délocaliser Stellantis (PSA) aux extérieurs de Vesoul, sur les terrains prévus pour de futures ZAC (*ex : 1 site PSA à Valleriois ; 2 à Frotey et 1 à Pusey*) ; quant aux commerces, il existe des locaux vides au sein de la ville de Vesoul ;

***En résumé, selon certains contributeurs, le désengorgement des secteurs critiques est possible et représente une solution alternative au projet, tout comme une régulation et des interdictions de trafic, ainsi qu'un recours à des solutions davantage écologiques en matière de transport, voire à des solutions issues d'un nouveau schéma de pensée ; ces alternatives n'étant évidemment pas exclusives les unes des autres.***

## **III - Arguments visant à justifier le projet**

### **A) Arguments en faveur du projet, en lien avec le trafic et les infrastructures**

#### ***a) Amélioration du trafic à Vesoul et dans l'agglomération***

- 1- déblocage et amélioration/diminution du trafic de transit, en particulier dû à de trop nombreux poids lourds et à des convois exceptionnels :
  - à Vesoul, sur l'ensemble de la rocade ouest, notamment dans la zone de la Vaugine et son rond-point surchargé et donc dangereux (*sont aussi évoqués les ronds-points de Noidans et du Lac*) ;
  - dans des bourgs avoisinants (*Echenoz la Méline, Frotey-lès-Vesoul, Navenne etc.*) ;
  - suppression d'un trafic « infernal » en traversée de Frotey suite à des Poids-Lourds venant de Lure pour rejoindre Vesoul Sud via Quincey/Navenne/Echenoz ;



- 2- la déviation évitera les conséquences de l'essor des GPS qui font passer les véhicules (*notamment les PL étrangers et les petits camions de 3T500 qui roulent jours et nuits, y compris le week-end*) par le chemin le plus court entre les RN57 et RN19, ce qui les fait traverser Neurey-lès-la-Demie et Valleriois-Lorioz ;
- 3- en décongestionnant les itinéraires qui connaissent de par leur fréquentation élevée des saturations aux heures de pointe, le projet améliorera de manière conséquente la cohabitation avec les flux liés aux activités du site vésulien de l'entreprise Stellantis ;
- 4- judicieuse anticipation pour une future augmentation de la circulation (*notamment due à une éventuelle augmentation de l'activité de Stellantis*) ;
- 5- Sera utile pour délestage de la circulation lors de travaux de voirie périphériques ;

#### ***b) Intérêt du projet pour les liaisons extérieures***

- 1- Le contournement Est de Vesoul obéit à une stratégie de déplacements plus globale sur le territoire national et il est en cohérence au regard du classement de la RN57 en Voie Européenne E23 délestage Nord-Sud de Metz à Lausanne ; il présente un intérêt pour des liaisons internationales.
- 2- Projet qui s'inscrit dans la continuité de la mise à deux fois deux voies de la RN19 d'Amblans à Calmoutier qui constituera à terme l'itinéraire de passage des poids lourds depuis Luxeuil ou Lure ;
- 3- Projet remédiant aux infrastructures actuelles insuffisantes et inadaptées à la circulation ;
- 4- liaison rapide Lure-Besançon ;

#### ***c) Intérêts divers***

- 1- la réduction du trafic est facteur de diminution de l'insécurité routière, mais aussi des pollutions sonore et atmosphérique, en particulier pour les riverains de la rocade Ouest (*notamment l'hôpital*) ;
- 2- Il n'y aura pas davantage de flux routier à cause de la nouvelle voie ; si le flux augmente, se sera dû à l'activité humaine ;
- 3- une partie du parcours du nouveau barreau est déjà réalisé (*RD919 en franchissement de la Colombine*) sans que des nuisances significatives soient décelées, voire dénoncées et qu'à l'extrémité Sud existe déjà un giratoire qui ne demande qu'à être raccordé.

***En résumé le projet propose un tracé cohérent, qui est une alternative nécessaire aux infrastructures actuelles insuffisantes et inadaptées, source de dangers et d'accident. Il diminuera le trafic de transit et fluidifiera la circulation. L'actuelle déviation Ouest sera ainsi soulagée, tout comme plusieurs communes dont certaines sont traversées par des convois exceptionnels et quelques liaisons seront plus rapides.***

### **B) Arguments en faveur du projet, en lien avec des considérations économiques et financières**

#### ***a) Projet moteur pour le développement économique local***

- 1- fluidité des échanges commerciaux régionaux et nationaux ;
- 2- bénéfiques pour l'économie de tout le Sud de la Haute-Saône (*plus de 1000 entreprises dans le Pays Riolais*) ; la déviation sera profitable pour des acteurs économiques majeurs de l'agglomération

vésulienne (est cité le centre mondial de la logistique du groupe Stellantis, important employeur local, qui voit sa structure mondiale évoluer, situation pour laquelle l'amélioration des accès est importante) ;

- 3- accès favorisé à la future ZAC d'Echenoz Sud ;
- 4- l'expérience du chiffrage de l'état sur les travaux de la 57 puis la réalisation sous maîtrise départementale montre un coût final inférieur de près de 40% aux prévisions ;

**b) *Projet contribuant à l'attractivité du territoire***

- 1- contribution au désenclavement et à l'attractivité du territoire, dont la ville de Vesoul ;
- 2- impact positif sur l'immobilier (*même pour le village de La Demie qui sera valorisé grâce à ce nouvel accès*) ;
- 3- Projet qui allie au mieux préservation des espaces naturels et coût financier ;

***En résumé le projet, facteur de désenclavement et d'attractivité du territoire, est porteur pour l'économie locale ainsi que pour l'immobilier. Il favorise les liaisons nationales et internationales.***

**C) *Arguments divers en faveur du projet***

- 1- Les territoires doivent se développer pour ne pas mourir ;
- 2- Le département de la Haute-Saône n'a pas beaucoup de routes mais beaucoup d'espaces naturels que le projet ne remettra pas en cause ;
- 3- Le tracé est raisonnable et le moins impactant pour l'environnement ;
- 4- Concernant la maîtrise ou la limitation des impacts du projet :
  - Il existe une étude d'impact permettant d'assurer le respect de la nature, et des aménagements sont possibles pour réduire les impacts du projet (*murs anti-bruit ; végétalisation...*) ;
  - des compensations seront probablement assurées pour les pertes de terres agricoles ;
  - le périmètre d'étude porte aujourd'hui sur une bande de 300m de large, il est évident que la future route n'utilisera pas toute cette emprise ;
  - pour Natura2000, l'emprise est effectivement située en limite, mais ne pénètre pas la zone ; la présence de 2 maisons d'habitation sur une zone Natura 2000 pose question car leur construction aurait dû être interdite ;
  - le captage de La Demie souffre des rejets dus à l'absence d'assainissement collectif ; le village dispose d'une alimentation en eau de secours connectée à la CAV via Neurey ;
  - la gêne pour les habitants de La Demie est limitée car le barreau passera au-dessus du village, ce qui est moins impactant.
- 5- Le projet permettra une diminution des nuisances actuelles au sein de l'agglomération vésulienne (*bruit, pollution, gain de temps de déplacement ; économies de carburant ; meilleur bilan carbone*) ;
- 6- La pollution atmosphérique se déplaçant au gré des vents, elle n'augmentera pas à cause de la déviation ;
- 7- Une meilleure accessibilité à l'hôpital de Vesoul sera assurée ;

- 8- Le projet constitue une réponse à une attente des communes subissant des nuisances dues au trafic actuel (*dont le danger lié à des non respects des vitesses à Frotey et Echenoz*) ;
- 9- les commentaires contre cette déviation sont basés uniquement sur des préoccupations personnelles, sans prendre en compte l'intérêt collectif ;

***La diversité des argument avancés amène à ne pas proposer de résumé.***

## **IV – Propositions visant à apporter des améliorations au projet**

### **A) Propositions visant à améliorer la signalétique**

- 1- est évoqué le risque de voir les camions livrant l'entrepôt logistique PSA s'engager sur la nouvelle voie à partir de Valleriois-Lorioz puis rejoindre leur destination en empruntant la D9 à partir du nouveau rond-point (*point d'échange intermédiaire*) qui desservira Quincey, ce qui engendrera la traversée de ce village. Le rédacteur préconise d'interdire aux poids lourds de circuler sur la D9 entre ce nouveau rond-point et Quincey, grâce à une signalétique forte et bien visible au rond-point de Valleriois-Lorioz pour que les camions livrant Peugeot empruntent bien la RD457 ;
- 2- un point en lien indirect avec le projet est évoqué, en l'espèce le rond-point au Nord-Ouest de Frotey-lès-Vesoul (*intersection RN57 et RN19*), pour lequel il conviendra de renforcer la signalétique afin que les usagers en provenance de Luxeuil et à destination de Besançon ne se trompent pas de sortie pour rejoindre la déviation ;
- 3- interdiction du trafic Poids Lourds sur la portion de la RN57 entre Luxeuil et Frotey-lès-Vesoul qui devront emprunter la RD64 vers Lure puis la RN19 et RD919 et inversement (*moins de circulation à Frotey et sur communes de la partie concernée de la RN57 ; diminution nuisances sonores lotissement du Sabot ; solution pour le goulot d'étranglement accidentogène de Colombier*) ;
- 4- Réduire la vitesse à 70 km/h de la portion de la RN19 traversant la commune de Frotey-lès-Vesoul le long du mur anti-bruit ;

***La diversité des argument avancés amène à ne pas proposer de résumé.***

### **B) Propositions de modifications/adaptation de certaines infrastructures prévues**

#### ***a) Propositions concernant les échangeurs et les jonctions de routes***

- 1- un carrefour giratoire serait préférable à l'échangeur dénivelé de type losange à lunettes prévu au projet pour le raccordement à la RN19, notamment pour ralentir le trafic ;
- 2- une collectivité territoriale demande l'adaptation par des aménagements réglementaires des bretelles (*obsolètes et inadaptées*) de liaison aux intersections RN57 et RN19 ;
- 3- proscrire les carrefours giratoires qui provoquent une rupture sur le nouveau barreau ;
- 4- prévoir une sortie directe du Hameau de la Grange Besson en face de l'aire des Gens du Voyage et sur l'actuel rond-point de Valleriois ;
- 5- prévoir de faciliter l'accès à l'échangeur Sud depuis Colombe-lès-Vesoul par la route de Villers le Sec et sécuriser le carrefour de cette route avec la RD9 ;

- 6- prévoir une bretelle d'accès permettant de rejoindre la RD9 depuis la RN19 pour les usagers arrivant de Lure ;
- 7- maintenir un accès à la déchetterie locale et en protéger les accès (*suite à fermeture de la petite portion de la RD919*) ;

**b) Propositions visant à favoriser les modes doux de déplacement**

- 1- aménager un passage pour piétons et modes doux de circulation pour le franchissement de la nouvelle voie en toute sécurité dans la zone du rond-point de Valleriois (*pour passer de Valleriois à Echenoz la Méline via le hameau de la Grange Besson en toute sécurité*) ; une observation demande même à ce que cette voie permette le passage de véhicules à très faible vitesse ;
- 2- prévoir un passage type « passage à vaches » pour permettre de relier en mode doux (*parcours Vita*) les villages de Vellefaux - Valleriois-Lorioz – La Demie – Echenoz ;
- 3- connecter tous les villages en périphérie de l'agglomération avec des pistes cyclables avec possibilité de rejoindre Vesoul ;
- 4- réaliser un aménagement spécifique pour les cyclistes au niveau du nouveau rond-point RD919/D9 ;

**c) Propositions en lien avec l'hydrologie**

- 1- si le bassin d'assainissement actuellement existant le long de la RD919 dans la vallée de la Colombine n'est plus utilisé après les travaux, celui-ci devra impérativement être démoli, car il est situé dans le lit majeur de ce cours d'eau ;
- 2- pourquoi le bassin de rétention n°4 se trouve côté Est de la RD919 et s'assurer qu'il est vraiment au point bas ;
- 3- après une étude hydrogéologique, prendre toutes les mesures de protection pour la source de Vaudemonge (La Demie) afin de garantir la pérennité et la qualité de l'eau qui est actuellement utilisée pour la consommation humaine ;
- 4- vérifier la prise en compte de la station de refoulement des eaux usées en bas de chemin de la Grange-Besson.

**d) Divers**

- 1- le nouveau barreau devrait comporter 2x2 voies ;
- 2- prévoir un ouvrage d'art au niveau de Colombe-lès-Vesoul car le pont actuel destiné à enjamber la nouvelle structure est trop petit, ainsi qu'un dispositif réduisant les nuisances sonores ;
- 3- s'assurer que le dimensionnement de l'écran anti-bruit de Frotey-lès-Vesoul (*le long du nouveau barreau de l'actuelle RD919 et sur l'axe RN19*) intègre bien l'augmentation de trafic prévisible sur cette section ;
- 4- créer des merlons de terre tout le long de la RD919 côté Colombe avec une plantation d'arbres de hautes tiges, ainsi qu'au niveau de l'échangeur Nord et Sud

- 5- installer une barrière végétale ou un mur anti-bruit pour réduire les nuisances ou modifier le tracé pour qu'il passe entre la petite rangée d'arbres en bas du hameau de la Grange-Besson et le Bois Rond ;
- 6- Un seul passage grande faune insuffisant pour limiter le fractionnement du territoire et empêcher la chute des naissances du gibier ;

**La diversité des argument avancés amène à ne pas proposer de résumé.**

### **C) Propositions de modifications/adaptation de certaines infrastructures périphériques au projet**

#### **a) Propositions en lien avec la RN19**

- 1- à l'extrémité Nord du projet, la nouvelle route ne doit pas s'arrêter à la RN19, ce qui obligerait le trafic de transit à aller traverser Frotey-lès-Vesoul. Il faut la prolonger pour rattraper la RN57 un peu plus loin en direction de Nancy, voire même éviter Comberjon et Colombier ;
- 2- assurer les contournements de Pomoy, Velleminfroy, Genevreville et Amblans sur la RN19 **préalablement à la réalisation du projet**. Ce lien entre les 2 infrastructures permettra :
  - d'avoir un schéma routier cohérent de transit du département (*tant que les travaux d'aménagement de la RN19 entre Calmoutiers et Amblans ne seront pas réalisés, le délestage de trafic - à destination ou en provenance de Luxeuil - via la RN19 et RD64 ne sera pas effectif et le carrefour RN19/RN57 actuel continuera d'être emprunté, ce qui posera toujours des problèmes de sécurité*) ;
  - de satisfaire les revendications de diverses collectivités et riverains intéressés par le contournement susmentionné de la RN19 car villages concernés pâtissent d'une circulation intense et dangereuse (*accidents fréquents*) ;

#### **b) Proposition concernant la D457 et D474**

- 1- associer le projet à la création d'une bretelle de raccordement de la RD 457 à la RD 474 pour rejoindre la plaine jurassienne, les régions grayloises et dijonnaises,
- 2- prévoir des mesures (*par exemple une signalétique forte*) pour éviter que les véhicules traversent Andelarrot en empruntant le « raccourci » que pourrait représenter pour certains la RD61 (*certaines conducteurs venant de Besançon à destination de Gray-Dijon bravent l'interdiction de tourner à gauche pour éviter de descendre jusqu'à Noidans pour ensuite remonter la côte en sens inverse*).

**La diversité des argument avancés amène à ne pas proposer de résumé.**

### **D) Propositions visant à réduire certains impacts du projet**

- 1- mettre en place des dispositifs efficaces de nature à éviter les nuisances sonores impactant les communes proches du nouveau barreau ;
- 2- veiller à assurer le respect de la trame verte ;
- 3- un ancien directeur de l'usine des eaux de Vesoul exprime de nombreuses recommandations à caractère technique pour éviter les risques de pollution des eaux, tant en phase travaux qu'exploitation. Toutes ces données, **détaillées dans l'observation 748** du registre électronique

visent à éventuellement éclairer les différents acteurs du dossier

### **Résumé inutile.**

## **V – Revendications ou questions nécessitant un traitement individualisé ou spécifique**

### **a) Observations en lien avec une situation individuelle**

- 1- (Obs.n°2 registre VL) Deux agriculteurs, Messieurs Frédéric **PETIET** et Tom **ROUSSEL** demandent une modification du tracé de la sortie du giratoire de Valleriois Lorioz en direction de La Demie en la déplaçant sur la droite afin qu'elle traverse une parcelle boisée et non des terres labourables.
- 2- (obs. n°18 registre VL) Monsieur René et Madame Bernadette **TRESSE** (Valleriois) viennent s'informer du projet et des éventuelles conséquences sur leurs parcelles de terrain (30). Ils souhaitent en préserver l'intégrité.
- 3- (obs. n°19 registre VL) Monsieur Jean-Noël **VEJUX** agriculteur impacté pour 6.5ha de terrains agricoles sur les deux communes de Valleriois et la Demie. Il demande donc, si le projet est réalisé, une compensation de terres agricoles. Il confirme bien avoir été reçu récemment par la Chambre d'Agriculture. S'inquiète d'une absence ou difficulté d'accès sur ses terres d'exploitation sur la commune de la Demie.
- 4- (obs. n°20 registre VL) Monsieur et Madame Dominique **THONGSOM** garagistes à la Grande Besson – Valleriois sont inquiets pour leur avenir professionnel dès lors que l'accès pour les véhicules n'est pas défini donc garanti. La clientèle comme les partenaires viennent chaque jour au garage et cela nécessite un vrai accès à la zone. Ils préconisent un second rond-point à proximité immédiate.
- 5- (obs. n°18 registre LD) **GAEC des Clochettes** Christof et Oksana **Z'ROTZ**, agriculteurs au village de la Demie en Bio :
  - s'interrogent sur la phase travaux pour savoir comment se fera l'accès quotidien à leur pâture qui couvre la zone Natura 2000 ;
  - après travaux, le rétablissement prévu pourra-t-il supporter les convois agricoles de 30 tonnes ?
  - seront-ils indemnisés pour ces contraintes ; Ils perdent 6ha cultivables, donc moins de PAC et moins de récoltes, quelles compensations ?
- 6- (obs n°9 registre LD) Madame Jeanne **CLAVIER** souhaite avoir la certitude que le chemin forestier cadastré sera bien rétabli et permettra l'exploitation de la parcelle nouvellement coupée dans sa partie boisée (*parcelle concernée : ZB18 à Quincey*) ;
- 7- (obs. RE904 et n°66 registre LD) Monsieur Philippe **MOUGIN**, agriculteur à La Demie :
  - dénonce une route traversant son exploitation et séparant des bâtiments agricoles ;
  - une perte du foncier ;
  - un problème d'accessibilité à ses parcelles (*notamment d'un hangar agricole à Quincey*) ;
  - une modification/altération des points d'abreuvement ;
  - un emplacement peu pertinent du boviduc ;
  - un risque de tarissement en eau des forages à proximité du projet ;
  - que le morcellement de son exploitation va impacter la viabilité de sa ferme et augmenter considérablement son temps de travail quotidien.

Il sollicite en conséquence le maître d'ouvrage afin de réaliser un audit complet par un organisme compétent pour estimer les préjudices subis par cette déviation ainsi qu'un aménagement foncier ;

- 8- (obs. n°3 registre CV) Monsieur **MAREY** et Mme **ROUSSET** (obs 42 LD) demandent que les chemins d'exploitation soient créés de part et d'autre de la D9 entre le giratoire de Quincey et l'agglomération de Quincey, les exploitants étant d'un côté de la déviation et les terrains de l'autre côté.
- 9- (obs. n°18 registre Quincey) : M et Mme Jacques **OLIVIER** et M. Marc **OLIVIER**, demandent :
  - que soient rétablis les chemins principaux pour monter sur le plateau ;
  - souhaitent conserver un éloignement suffisant entre la nouvelle route et la parcelle ZK21 (*surface 1,839ha*) au lieu-dit « au Chemin de Vesoul » afin que les 2 maisons qui y sont construites ne soient pas impactées (*est évoqué un risque de dévaluation*).
- 10- (obs.25 registre de Quincey) : Mme Sylvie **DEQUEUDRE** et Monsieur Pierre **MANTION** demandent :
  - le passage de la déviation dans la parcelle ZB64 « la Voie de Neurey » le long de la carrière (*évitera de couper de bonnes parcelles en deux, ce qui pose problème pour le bétail et l'accès à un hangar et à l'eau*) ;
  - la conservation de la RD9 pour ne pas freiner la circulation de la voie express et passer par le giratoire sera plus long (perte de temps, pollution) ;
  - de ne pas couper les chemins de défrètement pour maintenir l'accès des parcelles boisées de « Champ Sabot » (*faire passer déviation entre zone remembrée et bois communal du Tilleul*).
- 11- (obs. n°3 CAV) Madame Christiane **MANIGUET** dont le domicile est situé 47 rue Pierre et Marie Curie à Navenne, signale que de nombreux véhicules ont des difficultés à tourner pour reprendre la Grande Rue, notamment les bus Mobico, et qu'ils frôlent ses claustras. ;
- 12- (obs. n°1 registre Quincey) Monsieur Pierre **MAREY** souhaite également qu'un merlon soit construit entre le futur giratoire de la RD9 et le boviduc 482 afin de limiter les bruits de circulation véhiculés par les vents dominants ;
- 13- (obs. n°15 et 19 registre Quincey) Mme Claudine et Jean-Marie **BILLION** domiciliés Lotissement de la Combe Sectia souhaitent, si le projet aboutit, que le nouveau barreau passe dans le bois, et non en périphérie, afin qu'ils ne subissent pas d'impact visuel et moins de nuisances sonores (*demandent comme d'autres riverains qu'un aménagement anti-bruit protège le lotissement de la Combe Sectia*) ;

**b) Observations émanant de la Chambre d'Agriculture (des plans illustrent certains points)**

La Chambre d'Agriculture de la Haute Saône souhaite :

- 1- le rétablissement via un chemin latéral le long du projet à proximité du rond-point de Valleriois ;
- 2- que soit étudiée la nécessité de réaliser un chemin afin d'améliorer l'accessibilité de certaines parcelles, notamment à La Demie ;
- 3- que les passages inférieurs permettent facilement les manœuvres avec convois agricoles ;
- 4- que les rétablissements de chemins soient tous réalisés dans l'objectif d'une utilisation agricole ;
- 5- qu'il soit préconisé que le Maître d'Ouvrage puisse mettre en place des conventions de stockage de terrains agricoles avec la SAFER, en vue d'une rétrocession aux exploitations impactées ;
- 6- un engagement du Maître d'Ouvrage à réaliser, le cas échéant, des études pour identifier l'impact économique sur les structures et faire des propositions en conséquence ;

- 7- qu'à défaut de mise en place d'un aménagement foncier par la CDAF et le CCAF, le Maître d'Ouvrage finance une animation foncière en vue d'échanges entre propriétaires et/ou exploitants et le bornage des parcelles le cas échéant ;
- 8- que le Maître d'Ouvrage s'engage à respecter les protocoles régionaux liés à la réalisation de grandes infrastructures ;
- 9- que la mise en œuvre des compensations environnementales soit le fruit d'une démarche contractuelle entre le Maître d'Ouvrage et les exploitants et non d'une démarche d'expropriation (*nécessité de travailler en amont du projet*).

**c) Observations diverses**

- 1- De grands panneaux publicitaires en faveur d'un vote positif pour la déviation Est de Vesoul fleurissent dans cette ville et ne donnent pas d'alternative.

## **Questions de la commission**

En complément de ce qui précède relatant l'intégralité des interventions du public, la commission d'enquête requiert des informations et précisions sur les points suivants :

**1<sup>ère</sup> question :**

Selon certaines observations, notamment celle de la LPO, un avis aurait été rendu récemment par le CRPN. Si cette information est exacte, pouvez-vous nous faire parvenir ledit document ?

**2<sup>ème</sup> question :**

Vu les travaux envisagés dans le périmètre de protection rapproché de la source de Vaudemonge, déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22 mai 2014, une étude hydrogéologique a-t-elle été réalisée ou, dans la négative, a-t-on l'assurance qu'elle sera prescrite ?

**3<sup>ème</sup> question :**

Des solutions alternatives au projet autres que celles présentées lors de la concertation et s'appuyant sur un itinéraire déjà existant à réaménager ont-elles fait l'objet d'étude ?

**4<sup>ème</sup> question :**

En cas de validation du projet et d'expropriation des parcelles boisées, les propriétaires pourront-ils exploiter le bois pour leur propre compte avant dessaisissement de leur bien et dans quels délais ?

**5<sup>ème</sup> question :**

Une observation évoque une lettre d'information (*n°2 de septembre 2017 -sap-*), dans laquelle le maître d'ouvrage s'était engagé à déployer un dispositif de recueil de données de trafic au travers de comptages de véhicules et d'enquêtes d'origine-destination. Si cette démarche a réellement été envisagée, pourquoi n'a-t-elle pas abouti ?



## **CLOTURE du PROCES-VERBAL**

En conséquence et conformément à l'article R 123-18 du Code de l'environnement, nous prions le porteur du projet, en l'espèce la DREAL Bourgogne – Franche-Comté de bien vouloir nous adresser un mémoire en réponse aux observations formulées et aux questions posées.

Le présent procès-verbal étant remis en mains propres le 5 mai 2021, le document sollicité devra nous parvenir dans un délai maximal de 15 jours soit avant le 21 mai 2021, terme de rigueur.

*Nota : en accord avec le Maître d'Ouvrage, une copie intégrale des observations électroniques ainsi que leurs éventuelles pièces jointes ont été recueillies par ses soins sur le registre électronique et nous lui avons remis sous format dématérialisé une copie intégrale des observations des registres papiers et de leurs éventuelles pièces jointes ainsi que l'observation électronique n°957.*

Fait et clos le 5 mai 2021

Bernard **THOMASSEY**  
Membre titulaire,

Robert **BOSSONNET**  
Membre titulaire,

Jean-Claude **LASSOUT**  
Membre titulaire,

Gilles **LOUDOT**  
Membre titulaire,

Patrick **THOMAS**,  
Président.

Remis le :

à :

Signature :